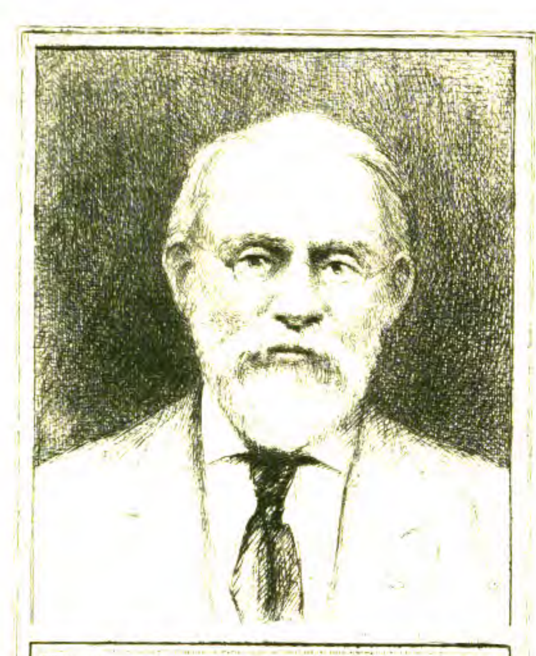
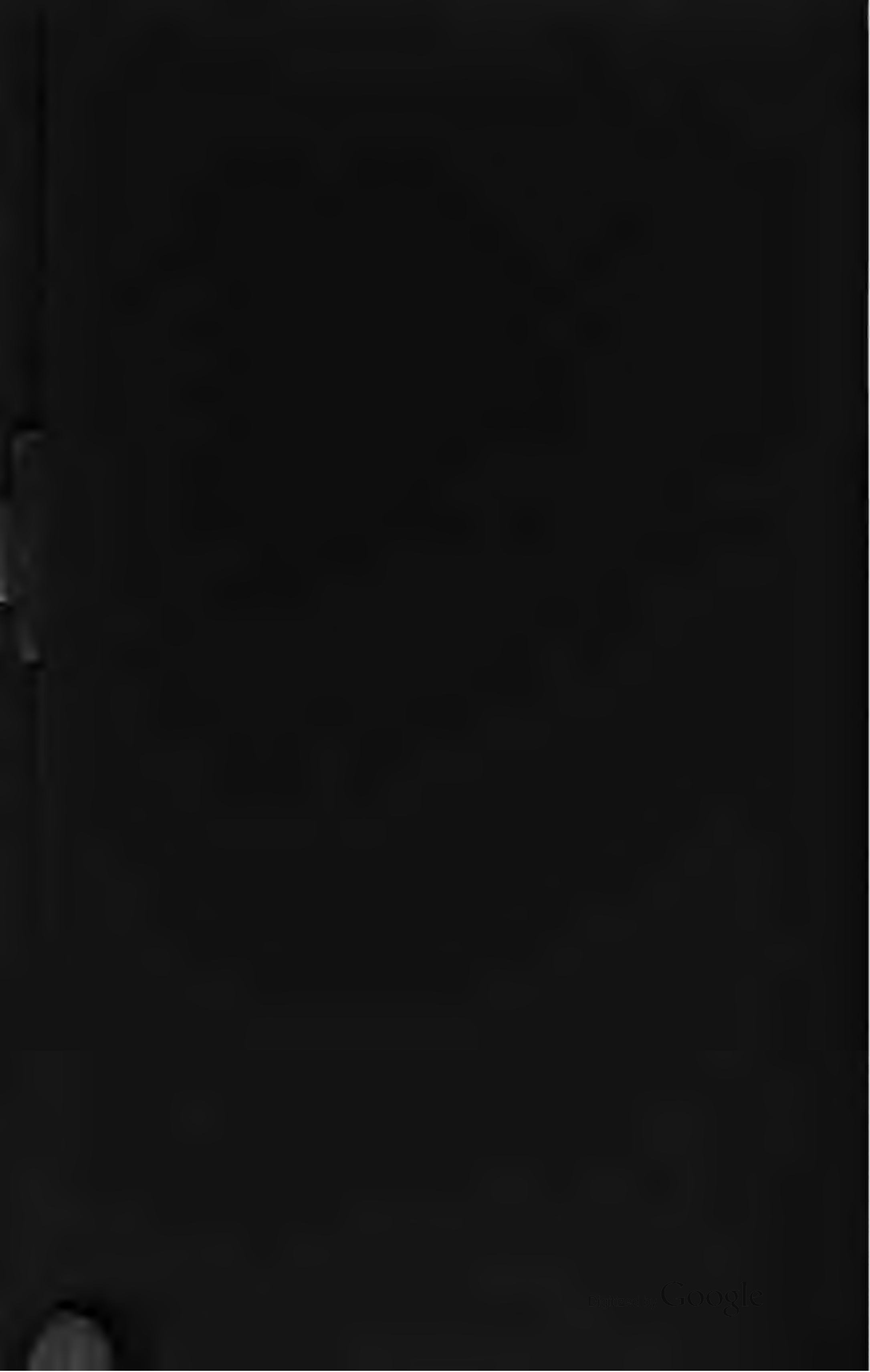




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN, Pontoise

TOME VII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1885



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 1er AOUT 1884

Président :

M. SERÉ-DEPOIN, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-présidents :

M. l'abbé GRIMOT, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise;

M. Charles DE BOISBRUNET, officier de la Légion d'honneur, contrôleur général de l'Armée, au château de Pontoise.

Secrétaire général :

M. Joseph DEPOIN, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

M. Lucien LE BRUN, ancien greffier en chef du Tribunal, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Tavet, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte de l'arrondissement de Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Trésorier :

M. Aigoin, conservateur des hypothèques, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal;
Charles Écorcheville, propriétaire, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône;
Alex. de Gossellin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise;
Jouarre, ancien notaire, à Pontoise;
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt (Seine-&-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien ;*
L'abbé Vié, Chanoine honoraire, Vicaire général de Versailles, Curé doyen de Saint-Maclou, Archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier, avril, juillet* et *octobre.*





PROCÈS-VERBAL

Des fouilles faites dans le monument mégalithique récemment découvert sur la commune d'Arronville, canton de Marines, Seine-et-Oise, en la propriété de M. de Beurnonville.

Le 13 février 1884, M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise), me donnait avis d'une découverte importante sur la commune d'Arronville, canton de Marines (Seine-et-Oise). On venait de mettre à jour une tombelle, ou lieu de sépulture antique; mais en même temps mon savant confrère me faisait connaître que de graves difficultés empêcheraient peut-être les fouilles de notre monument. Ces difficultés provenaient de la part du propriétaire du bois où se trouvait notre construction souterraine, car il avait loué avec promesse de vente le susdit terrain; et surtout de la part d'un carrier qui avait été autorisé à exploiter les pierres qui se trouvaient précisément autour de notre antique sépulture.

Il y avait péril en la demeure, car le carrier, excité par l'idée fixe de trouver un trésor dans les fouilles de cet antique cimetière, se montrait intraitable à nos observations et à nos promesses, et notre tombelle était menacée de disparaître : déjà le Vandale avait détruit une partie des pierres qui servaient à recouvrir le monument : l'une de ces pierres brisées mesurait dix mètres de long sur deux d'épaisseur.

De mon côté, j'informai, sans retard, M. le Sous-Préfet de Pontoise de notre découverte et des difficultés qui s'opposaient aux travaux des fouilles, le priant de m'autoriser à nommer une Commission spéciale, pour nous aider dans cette difficile opération.

Le 15 février 1884, deux jours après l'avis que m'avait donné M. l'abbé Barret, l'un de nos plus savants et zélés archéologues, la Commission était ainsi composée :

M. Chouquet, maire d'Arronville ;

M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville et membre de plusieurs Sociétés savantes ;

M. Tavet, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ;

M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam et vice-président de ladite Commission.

Toutes difficultés étant levées, nous nous sommes transportés à Arronville, sur l'emplacement de notre monument mégalithique. Nos fouilles n'ont pu s'étendre que sous une petite partie de la tombelle ; nous avons dû nous arrêter devant un amas considérable de débris de roches, formé par l'exploitation des carriers, qui encombrait la partie supérieure du monument. Mais les premiers déblais nous ont permis de reconnaître, avec certitude, qu'il s'agissait ici d'une antique sépulture, ainsi que l'attestaient l'étroite ouverture servant à introduire les morts (1) et les nombreux débris d'ossements humains, parmi lesquels ne se rencontrait aucun vestige de fauves carnassiers ni d'animaux domestiques.

Ce premier travail terminé et ne pouvant se continuer, nous avons donné des ordres pour faire enlever les déblais qui couvraient le monument, sans permettre aux ouvriers de faire la moindre fouille dans l'intérieur de la tombelle. M. le Maire d'Arronville a bien voulu surveiller l'exécution de nos ordres, et les mesures prises par ce magistrat nous donnent l'assurance que l'intérieur du monument n'a été fouillé que sous notre surveillance exclusive.

Indiquons maintenant l'orientation et les diverses dimensions du monument mégalithique.

L'ouverture de cette nécropole est au sud-ouest ; cette orientation est assez fréquente dans nos contrées ; toutefois, l'ouverture de ces monuments était presque toujours vers la déclivité du terrain ; cette disposition facilitait l'entrée des corps.

Le porche, qui est en assez bon état de conservation, occupe deux mètres en longueur et largeur dans œuvre. L'obturateur est de

(1) Les obturateurs des *loculi*, dans les catacombes, semblent avoir conservé cette forme primitive.

forme ovale, mais il est en partie brisé, ou mieux usé par un long service : il porte environ 50 centimètres de haut sur 60 de large; cette pierre est déposée au presbytère d'Amblainville.

Le monument, dans œuvre, mesure près de 14 mètres de long sur deux de largeur, et sa hauteur varie de 2 mètres 50 à 3 m. 50.

Des dalles de 4 à 5 centimètres d'épaisseur, juxtaposées comme sur les voies étrusques ou romaines, servaient de pavage : cette espèce de sol se rencontre dans presque tous les monuments mégalithiques.

Deux grosses pierres de roche dure, telles qu'on les trouve dans la localité, recouvraient le monument : malheureusement, la plus grande de ces roches, qui mesurait près de dix mètres, a été brisée par le carrier qui l'a débitée pour en tailler des bordures de trottoirs. Il serait facile de recouvrir notre tombelle de pierres de même nature et de même forme ; elles se trouvent aux environs.

Ce lieu de sépulture a été violé comme presque toujours ; l'avidité de l'homme l'a porté jusqu'à fouiller dans les sépulcres, pour y trouver des trésors : de là ces exécrations qu'on gravait sur les monuments funèbres, contre les profanateurs. Toutefois, il est difficile d'assigner l'époque de la violation de notre lieu de sépulture ; comme il est également bien difficile de fixer l'époque où l'on a commencé ces sortes de cimetières, que l'on rencontre presque partout. M. Alexandre Bertrand, notre illustre collègue, malgré son grand savoir, n'a pas osé, à ce que je sache, se prononcer sur cette question. Peut-être n'y aurait-il pas une trop grande audace à indiquer cinq cents ans avant et après notre ère. Ce n'est qu'au ve siècle qu'on a commencé à faire des inhumations autour des églises. Les instruments en silex, les débris de bronze et de fer, les vases de terre, ou les tessons de différentes factures et provenances, enfin, les monnaies gauloises et romaines qu'on rencontre parfois dans nos tombelles, sembleraient autoriser notre assertion. Mais nous devons faire remarquer que nous n'avons rencontré ni bronze ni fer dans nos fouilles ; ce qui permettrait de dire que la construction de ce sépulcre a précédé l'introduction du bronze et du fer dans nos Gaules, et que son érection remonte, toujours suivant le docte conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de pierre (1).

Nous avons trouvé dans notre tombelle quelques instruments en silex, tels que couteaux brisés, grattoirs, un poinçon en os taillé; plus des tessons d'une facture très grossière, ornés cependant de

(1) Nous devons dire qu'on a trouvé les débris d'un instrument en fer, peut-être un couteau ou poignard, mais, il est à croire que cet instrument a pu être introduit, lors d'une fouille qui semblerait ne pas remonter au delà du xve ou xvie siècle.

dessins faits en creux avec l'ongle du pouce. La couverte de ces débris de vases était noire, mais sans glacis; l'intérieur indiquait une pâte rouge de brique. Il était visible qu'ils avaient subi l'action du feu assurément; ces tessons, d'une poterie rudimentaire, doivent appartenir à l'origine de la construction de ces tombeaux de famille ou de castes. Ces tessons ont été recueillis; une partie se trouve déposée au presbytère de l'Isle-Adam. Nous devons également signaler la découverte d'une corne de cerf, dite pioche; cet instrument était destiné à creuser des puits de marne où se rencontrent des silex qu'on travaillait diversement, pour les usages de la vie, à l'âge de pierre, époque fort incertaine.

En outre, nous avons extrait de notre cimetière, avec une grande quantité d'ossements humains, près de cent quatre-vingts crânes, ce qui indique un long usage de notre nécropole. Plusieurs de ces crânes sont d'une parfaite conservation, et parmi ces débris humains, on reconnaît aisément des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants; la plupart sont d'une belle conformation, mais nous en avons remarqué plusieurs qui, par la proéminence de la mâchoire et la dépression du front, nous ont paru appartenir soit à la classe des esclaves, soit à la catégorie des êtres abrutis. (L'on sait que les Gaulois et les Romains avaient à leur service des esclaves plus ou moins dégradés). Nous avons soigneusement mis de côté quelques-uns de ces crânes exceptionnels, qui peuvent intéresser la science; ils sont déposés au presbytère d'Amblainville.

Nous devons faire observer qu'à l'extérieur du monument le sol se trouvait calciné par l'action du feu, et que quelques fragments d'os, entre autres un crâne, avaient également été atteints par les flammes. Nous pensâmes tout d'abord que notre monument avait primitivement servi d'habitation. Les premiers pionniers qui s'étaient aventurés dans nos forêts avaient creusé ces retraites souterraines pour se protéger contre les fauves et les carnassiers, qui abondaient dans nos Gaules. Quelques-uns de nos savants archéologues ont admis cette opinion; nous n'avons pas autorité pour les contredire.

Toutefois, après un sérieux examen, nous avons conclu que ce feu n'avait nullement servi à l'action des corps, car le foyer n'occupait qu'un très petit espace. On est en droit de ne voir dans ces restes calcinés qu'un feu allumé pour désinfecter le lieu de sépulture aux jours de nouvelles inhumations. Aussi, nous nous faisons honneur d'ajouter notre timide témoignage à l'affirmation de M. Alexandre Bertrand, qui déclare que tous ces monuments mégalithiques n'ont jamais eu d'autre destination que de servir aux sépultures humaines.

Nous le répétons, l'étroite entrée de ces hypogées est un argument invincible contre toute autre hypothèse.

Il nous reste à ajouter que la contrée où se trouve notre monument renferme des trésors archéologiques. Déjà, l'année dernière, nous avons visité et fouillé une sépulture semblable; d'autre part, on a découvert un atelier d'instruments en silex; deux dolmens et une caverne sont également signalés.

Ont signé : MM. Chouquet, maire d'Arronville;
L'abbé Barret, curé d'Amblainville;
C. Tavet, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam et vice-président de la même Commission.

Pour copie conforme :

A l'Isle-Adam, le 6 Août 1884.

J.-B. GRIMOT,
Curé, chanoine honoraire.





EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Janvier 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. l'abbé Harmois, aumônier des Carmélites de Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Charles Hamot, propriétaire à Vigny (Seine-et-Oise), présenté par MM. Pâris et Jules Lebas.

Il est donné lecture de circulaires ministérielles relatives à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et du programme de leurs travaux. Ce programme est commenté par M. le Président, qui fait ressortir tout l'intérêt qu'il présente au point de vue des divers ordres de travaux entrepris par nos collègues.

Le Secrétaire dépouille la correspondance relative à la circulaire adressée par la Société Historique du Vexin aux Sociétés savantes de France, en faveur des monuments de Sanxay. Un grand nombre de ces Sociétés ont répondu par une adhésion complète ; la plupart félicitent notre Compagnie de son initiative. Ce mouvement a été

l'occasion d'une campagne entreprise dans le même sens par la grande presse parisienne; le R. P. de la Croix a été appelé au Ministère et espère une prompte solution. L'éminent explorateur de Sanxay avait cru pouvoir assister à la réunion de ce jour pour adresser de vive voix à la Société ses remercîments, il a été rappelé et retenu à Sanxay par une nouvelle visite officielle des inspecteurs des monuments historiques.

M. le Président dépose sur le bureau un numéro du *Journal de Compiègne* relatant une délibération de la Société archéologique de l'Oise, demandant la conservation de Sanxay.

Le Conseil décide que des remercîments seront transmis en son nom à tous les corps savants qui ont répondu à son appel.

Le Secrétaire général annonce au Conseil qu'il s'est acquitté de la mission qui lui a été confiée dans la dernière réunion, en réunissant, pour les envoyer à la Préfecture, les pièces nécessaires pour la déclaration d'utilité publique de la Société. Ces pièces sont : une demande motivée, sur timbre ; un état des finances de la Société depuis son origine; trente exemplaires des Statuts; la liste des Membres et la composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1884.

M. le Trésorier présente les comptes de 1883, qui sont approuvés par le Conseil.

M. le Trésorier ajoute qu'il reste environ 300 francs de cotisations à recouvrer sur 1883 et les exercices antérieurs. A ce sujet, le Secrétaire général expose qu'il a écrit à M. l'abbé S..... et à M. D..... après s'être assuré de leur adresse exacte, en les priant de lui accuser réception des publications qui leur ont été expédiées, en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse. Il n'a reçu de ces sociétaires aucun signe de vie. En conséquence, il demande au Conseil de charger M. le Trésorier de leur réclamer les cotisations dues par lettre chargée. Le Conseil adopte cette proposition.

Le Secrétaire ajoute que le dernier volume des Mémoires envoyé à M. l'abbé Sanglier, curé de Sevran, lui a été retourné avec cette mention : décédé.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du Comité de publication. Le Conseil approuve le tirage à 500 exemplaires de la circulaire relative à Sanxay, et le tirage à 1,000 exemplaires d'un prospectus contenant une notice sur la Société et la liste de ses publications. Le prix de vente des publications de la Société est fixé comme suit :

Mémoires, t. Ier, 4 fr. — Tome II et suivants, 6 fr.

Documents, chaque volume, 6 fr.

Les Mémoires, à partir du tome VII, et les Documents qui seront publiés après la série relative à Maubuisson, seront tirés à

400 exemplaires. Le service des échanges sera alors étendu au plus grand nombre possible de Sociétés savantes.

Le tome VI des Mémoires comprendra une *Notice sur Alfred Potiquet*, dont la rédaction est confiée à M. Thomas. Le Mémoire sur les *Arquebusiers* sera illustré de deux chromo-lithographies faites par Bourbier, sur un dessin de M. Ch. Fichot, restituant le costume des Arquebusiers Pontoisiens au XVIII[e] siècle. Les illustrations de la *Numismatique et de la Sigillographie* comprendront notamment : des dessins de sceaux et méreaux de Pontoise ; le cliché d'un sceau communal fourni par le *Magasin pittoresque*, ainsi qu'une planche de sceaux héliogravée par Dujardin.

Les dispositions additionnelles au règlement délibérées dans les assemblées générales figureront comme articles supplémentaires, avec un numéro d'ordre, dans le texte du règlement qui sera reproduit dans le tome VI.

M. Le Charpentier rend compte de l'état des dessins relatifs à Maubuisson et confiés à M. Fichot.

Le Conseil proroge jusqu'à la séance qui suivra l'assemblée générale, les pouvoirs du Comité de publication, expirés le 20 décembre dernier.

M. Depoin demande au Conseil, en vue de développer l'action de la Société et d'augmenter le nombre de ses adhérents, d'organiser cette année deux réunions de la Société hors de Pontoise, l'une à l'Isle-Adam, l'autre à Gisors. Elles auraient pour programme une excursion archéologique aux points intéressants situés sur le lieu de la réunion et aux environs (soit pour l'Isle-Adam, l'Eglise, le Presbytère, la Pierre Turquaise, l'abbaye du Val ; pour Gisors, l'Eglise, le Château, la Tour du Prisonnier, le Dolmen de Trye, l'Eglise de Chaumont) ; cette excursion serait coupée par un déjeuner collectif et terminée par une conférence faite à l'Hôtel-de-Ville par un membre de la Société ou par un archéologue local.

Les membres de la Société et des Sociétés voisines seraient invités à prendre part à ces réunions.

Le Conseil, approuvant le fond de la proposition, renvoie l'examen des détails à une Commission composée : pour l'excursion de l'Isle-Adam, de MM. l'abbé Grimot, Potron, Agnès, Le Charpentier, Tavet et Depoin.

Pour l'excursion de Gisors, de MM. Ménétrier, Pierron, Sarazin, de Merval, Fitan, Agnès, Le Charpentier, Tavet et Depoin.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Henri Stein, secrétaire de la Société du Gâtinais, signalant : 1° un article fait par lui dans le *Courrier de l'Art*, du 3 janvier, sur les Tapisseries dites de Notre-Dame de Pontoise ; 2° une vente à la salle Drouot, le 18 janvier, de 6 lettres autographes de P.-F.-L. Fontaine, et

annonçant l'envoi prochain d'un fragment de l'Inventaire du trésor de Maubuisson en 1456. — Le Conseil remercie M. Stein.

M. l'abbé Hénault, aumônier du couvent de la Providence, à Chartres, demande des renseignements sur une statue de la Vierge qui proviendrait de la cathédrale de Chartres, et aurait été transportée à Pontoise. Il résulte d'explications données par divers membres du Conseil que cette statue n'est nullement authentique.

M. l'abbé Driou a reçu de M. Leland C. Cossart, de la maison Cossart Gordon et C°, 75 Mark Lane, à Londres, un lettre dans laquelle des renseignements lui sont demandés sur la généalogie de la famille Cossart.

L'auteur de cette lettre descend d'un sieur Jean Cossart sieur de Rosbêtre (peut-être de Groshêtre?) de 1600 à 1656. Cette branche a quitté la France pour s'établir en Irlande il y a environ deux siècles et est devenue anglaise.

Un tableau généalogique de la famille Cossart de Pontoise a été adressé par M. Depoin à M. Leland C. Cossart.

M. Dufour, bibliothécaire de la ville de Corbeil, veut bien envoyer à la Société le texte de deux documents d'un haut intérêt pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Mellon. Ces deux diplômes, l'un de Louis VI, l'autre de Philippe II, sont allés, on ne sait comment, se mêler au chartrier de l'église Saint-Spire de Corbeil.

En voici le texte :

Carta ecclesie Beati Melloni Pontisare (1122) (*)

Universis presentes litteras inspecturis Ludovicus, Dei gratia Francorum Rex. Notum fueri volo cunctis fidelibus, tam futuris quam et instantibus, quod et tallias et quaslibet exactiones quas homines nostri in terris Beati Melloni Pontisarensis ecclesie que extra castrum Pontisare habentur injuste facere consueverant, injustas recognoscimus, et easdam talliatas cum universis quibuslibet exactionibus Deo et Beato Mellono, tam pro amore justicie quam pro remedio anime nostre, ita prorsus imperpetuum dimittimus ut neque nos, neque homines nostri, neque successores nostri, neque eorum homines in predicti sancti terris que extra castrum Pontisare, ut prediximus, habentur quidlibet amplius habeamus vel capiamus; et, si quid in eis habeamus, ita similiter imperpetuum dimittimus quod nihil penitus in eis retinemus. Concedimus etiam ut in terra Beati Melloni que intra castrum Pontisare habetur neque nos, neque heredes nostri, neque ministeriales nostri quamlibet prorsus talliam

(*) Ou plus probablement 1123, n. st. avant Pâques; Louis VI fut sacré le 3 août 1108, et il épousa la reine Adélaïde en 1115.

vel exactionem faciamus ulterius, verum et viaturam nostram et equitatum et expeditionem in ea retinemus. Et si quilibet homo Beati Melloni, in eadem terra manens, in aliquibus ad viaturam nostram pertinentibus aliquid forefecerit, prepositus noster eum ut inde per manum suam rectitudinem teneat submonebit; et, si per manum prepositi nostri justitiam exequetur, quietus remanebit. Si vero à preposito submonitus, per eum justiciam exequi noluerit, idem prepositus non ideo vel res vel corpus illius hominis capiet, sed illud preposito et capitulo ostendet, et illi hominem suum ad prepositi nostri justiciam adducent, et tunc prepositus noster nihil prorsus capiet nisi quantum ad foresfactum suum pertinere videbitur. Hoc autem ad ultimum omnibus patefieri volumus quod in terra Sancti Melloni que intra castrum Pontisare, ut prediximus, habetur, nichil prorsus preter viaturam nostram et equitatam et expeditionem retinemus. Quod ne valeat oblivione deleri, scripto commandavimus, et, ne possit a posteris infirmari, sigilli nostri auctoritate et nominis nostri karactere subterfirmavimus.

Actum annuente Philippo, filio nostro, apud Pontisaram publice, anno Incarnati Verbi millesimo centesimo vigesimo secundo, Regni nostri quinto-decimo, Adelaydis Regine octavo; astantibus in palacio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa. Signum Stephani, dapiferi — Signum Guilleberti buticularii — Signum Hugonis, buticularii — Signum Alberici, camerarii.

Privilegium ecclesie Beati Melloni de Pontysara de ordinacione Vicariorum (1209)

In nomine Sancte et individue Trinitatis. Amen.

Ego Henricus, Sancti Melloni Abbas, et Guillelmus Thesaurarius, et totum ejusdem ecclesie capitulum notum facimus tam presentibus quam futuris quod de communi assensu, communicato cum sapientibus consilio, pro ecclesie nostre utilitate statuimus ut universi vicarii Pontysarenses, qui debent esse decem numero, sint sacerdotes et perpetui et residentes; et preter hos decem instituimus diaconum et subdiaconum perpetuos. Dyaconus sexaginta solidos percipiet annuatim, viginti solidos in festo Sancti Melloni, viginti in Purificatione Beate Marie, alios viginti in festo Beati Johannis Baptiste. Subdiaconus autem trigenta solidos percipiet prenominatis terminis. Isti vero instituentur ab abbate et capitulo vel majori parte eorum, et redditus eorumdem de communitate quondam refectorio pertinente persolventur; et isti jurabunt obedienciam abbati et capitulo, et utrique servicio ecclesie singulis diebus et noctibus, et maxime ad

magnam missam, tenebuntur interesse, vel alium pro se querere qui ibidem sufficienter deserviat. Postquam canonicus vicarium instituerit, non poterit amoveri, nisi tale quid commiserat pro quo jure debeat amoveri, et tunc de assensu abbatis et canonici cujus est vicarius et capituli vel majoris partis. Sciendum autem quod canonici de priori instituto bona communitatis percipientes sicut vicarii, sive intersint officio sive non, ducti pietatis intuitu, penitus ipsis vicariis remiserunt, nichil de cetero percepturi de eadem communitate, exceptis anniversariis de quibus percipient sicut vicarii si servicio intererunt. Duodecim etiam denarios sicut vicarii percipient in festo Beati Melloni. Sciendum etiam quod si aliquis vicariorum non interfuerit matutinis et magne misse, nichil accipiet de distributione communitatis, eo excepto quod quando sibi minuerit (1), *duabus noctibus quiescere poterit et habebit porcionem suam de communitate ac si interesset officio, et si decubuerit in lecto egritudinis tribus ac pluribus noctibus, et videatur quod infirmetur, tunc de prima nocte et de aliis, suam habeat porcionem. Canonicus vicariam suam quocienscumque vacaverit, conferet cuicumque voluerit sine contradicione, et abbati presentabitur, et ab eo quiete et pacifice recipietur, si persona sit ydonea, et tunc idem vicarius coram abbate jurabit se neque dare, neque dedisse, nec daturum esse, nec promisisse, nec alium pro vicaria obtinenda pro se, et vicarius juri stabit coram canonico cujus erit vicarius, si presens erit canonicus. Si presens non erit canonicus, expectabitur per quindecim dies : quibus transactis vicarius ille per judicium abbatis in capitulo judicabitur cum consilio canonicorum ibidem existencium. Si autem abbas interesse non potuerit, per eum quem ad hoc sibi instituet faciendum similiter fiet justicia. Cum autem instituerit canonicus vicarium, jurabit canonico cujus erit vicarius et abbati et capitulo reverentiam et obedienciam pro posse suo observaturum. Si vero aliquis instituendus vicarius aliud ecclesiasticum beneficium in villa Pontysare obtinebit, vel adeptum beneficium dimittet vel vicariam resignabit. Capellanus eciam alicujus habentis in eadem villa parochiam nullus vicarius esse poterit.*

. . . .

Ut autem quidquid prescriptum est ratum et illesum permaneat in perpetuum, sigillorum nostrorum munimine presentem paginam corroboravimus. Si quis autem rei prescripte obviare attemptaverit anathematis vinculo astrictum se non ignoret.

(1) Au temps des saignées prescrites par la règle, et qu'on appelait *minutiones*.

Actum anno ab incarnacione Domini millesimo ducentesimo nono apud Pontisaram, Henrico existente abbate, Guillelmo thesaurario, canonicis Vincencio Pice, Rodolpho de Pissiaco, Nicolao de Monte Caprioli, Guarino, Roberto de Castriduno, Johanne de Mesniis, Gualtero de Pissiaco, Roberto nepote ejus.

M. Depoin signale au Conseil l'utilité qu'il y aurait à obtenir l'autorisation de faire exécuter le curage du puits dit de Saint-Gautier, dans l'allée du château de M. Bouvry, à Saint-Martin. Ce puits, situé devant l'église, avait un caractère religieux; il serait possible que l'on y retrouvât des objets intéressants ou précieux, comme on l'a fait dans d'autres puits sacrés dont parle M. l'abbé Corblet dans une notice insérée au III[e] fascicule des travaux de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise.

Le puits de Saint-Gautier appartient à M. Bouvry, avec droit de passage et de puisage pour les voisins.

M. l'abbé Grimot dit qu'on a trouvé, dans des fontaines païennes, de très beaux vases de métal avec des inscriptions indiquant des distances itinéraires.

M. l'abbé Marsaux cite notamment les puits de Vicarello, en Italie.

M. Tavet signale, dans le même ordre d'idées, le puits des Cordeliers, qui a 15 mètres de profondeur, et le puits des Ursulines. Ce dernier s'enfonce dans la tourbe et il paraît difficile de l'explorer.

Le Conseil charge M. Henri Lebas et M. Tavet d'étudier les moyens de curer ces différents puits, et vote un crédit de 100 francs à cet effet.

Le Conseil examine une proposition présentée par M. l'abbé Reignat et tendant à faire monter, dans la cour de la Mairie, devant le jardin du presbytère, les morceaux de l'ancienne rosace de Saint-Maclou. Le Conseil pense que cette mesure provisoire et assez onéreuse aurait l'inconvénient d'exposer, aux intempéries, des sculptures déjà endommagées par le temps, et est d'avis de les faire déposer dans un petit bâtiment dépendant du presbytère.

M. Henri Lebas annonce que, sur la demande du Secrétaire général, il a fait transporter chez lui la statue offerte par M. Salles et qui lui paraît très digne de figurer dans le futur Musée de la Société.

M. Depoin croit, d'après une description donnée par M. Pihan de la Forest, et qui correspond parfaitement à l'état actuel de la statue, que c'est un fragment du monument élevé dans l'église de Saint-Martin par le Cardinal de Bouillon à la mémoire de son prédécesseur, le saint abbé Gautier de Montagu.

M. le Président présente à la Société des photographies de l'église des Ursulines, dont il déplore la destruction prochaine. Il annonce

que des plans anciens et d'autres données lui permettront de restituer l'état du monument avant la Révolution.

M. le Président ajoute qu'il a plusieurs fois offert à MM. Fontaine, de Versailles, de faire l'acquisition, à l'amiable, de cet immeuble historique, pour procéder ensuite à sa restauration, en vue d'y établir un Musée Pontoisien. Il est regrettable que ces propositions n'aient pas été accueillies, bien que l'offre ait été faite à MM. Fontaine de réserver, dans le monument restauré, une place d'honneur à la mémoire et à l'œuvre de leur ancêtre, M. Pierre-François-Léonard Fontaine, architecte célèbre né à Pontoise en 1762.

Sur la proposition de M. Henri Lebas, le Conseil décide qu'il pourra être exécuté, aux frais de la Société, après décision de M. le Président, des photographies de maisons ou de monuments de la ville, menacés de destruction.

M. Depoin présente au Conseil une photographie exécutée par M. Dollé, de Laon, du magnifique tombeau de marbre blanc élevé par Henri IV à Gabrielle d'Estrée, dans l'abbaye de Maubuisson, et actuellement conservé au Musée de Laon.

M. Pfahler-Millet fait don, à la Société, d'un volume de la *Revue archéologique*. Le Conseil remercie M. Pfahler.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 Mars 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

A l'ouverture de la séance, M. le Président exprime, en termes émus, les regrets profonds et la douleur qu'a fait éprouver, à tous nos confrères, la perte successive et cruellement prématurée, de MM. Henri Le Charpentier et Léon Thomas, fondateurs de la Société, collaborateurs actifs et infatigables de ses publications.

Le Conseil s'associe unanimement à ces paroles.

M. Depoin expose au Conseil que Mme Henri Le Charpentier et Mme Léon Thomas, désirant perpétuer parmi nous la mémoire de nos regrettés confrères, demandent à être inscrites au nombre des membres de la Société.

Le Conseil prononce, à l'unanimité, l'admission de Mme Henri Le Charpentier et de Mme Léon Thomas, présentées par MM. l'abbé

Grimot et Agnès, et charge le Secrétaire de leur transmettre l'expression des sentiments de gratitude de la Société, heureuse de retrouver en elles le souvenir de coopérateurs qui lui furent si précieux et si chers.

Est admis également, comme membre titulaire, M. Carlier, commissaire-priseur à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Tavet.

Le Conseil décide de proposer, comme associés-correspondants, à l'Assemblée générale :

Le R. P. Camille de la Croix;

M. Hippolyte Blanc, ancien directeur au Ministère des Cultes, auteur de la *Bibliographie des Corporations*, 18, rue Vavin, à Paris.

Sont désignés comme délégués au Congrès des Sociétés savantes :

MM. Seré-Depoin, Blanc et J. Depoin, section d'histoire;
Tavet et Mayéras, section d'archéologie ;
Agnès et Gustave Duployé, section des Beaux-Arts.

Le Conseil vote les modifications aux statuts demandées par le Conseil d'Etat pour la reconnaissance d'utilité publique de la Société, et délègue ses pleins pouvoirs à MM. Seré-Depoin et J. Depoin, pour suivre cette affaire et accepter tels changements nouveaux qu'il appartiendra.

L'Assemblée générale aura lieu le dimanche 25 mai. L'ordre du jour de cette Assemblée comprendra notamment la fixation de la date des excursions archéologiques à faire à Gisors et à l'Isle-Adam. Le Conseil prend, à ce sujet, connaissance d'une lettre détaillée de M. Louis Régnier de Gisors, et remercie notre collègue des indications fournies par lui.

Sont élus administrateurs par le Conseil, en remplacement de MM. Le Charpentier et Thomas :

MM. Henri Lebas, architecte d'arrondissement;
Jouarre, ancien notaire.

Le Conseil nomme vice-président M. Charles de Boisbrunet, et archiviste M. Tavet.

M. Henri Lebas est nommé conservateur des collections de la Société (fonctions nouvelles créées).

Le Conseil désigne M. Tavet, qui veut bien accepter cette mission, pour recueillir les indications documentaires destinées à continuer et à compléter la *Bibliographie Pontoisienne*.

M. Depoin rend compte de la dernière séance du Comité de publication tenue le 21 février. Suivant ses propositions, le Conseil décide que le tome VI sera ainsi composé :

1° Pagination en chiffres romains: Notice sur Le M. Charpentier (avec portrait); notice sur M. Léon Thomas (avec portrait); Conseil d'administration et liste des membres au 1er janvier 1884. (Les

statuts devant être modifiés ne seront pas insérés dans ce volume). Procès verbaux; Rapports; Catalogue de la bibliothèque.

2° Pagination en chiffres arabes : Mémoires. — Noces d'or de M. l'abbé Grimot. — Numismatique et Sigillographie. — Notice sur M. Potiquet (avec portrait). — Les Arquebusiers du Vexin.

Les portraits seront exécutés par Pierre Petit et accompagnés d'une signature. Ceux de MM. Potiquet et Thomas sont offerts à la Société par Mme Léon Thomas, à qui le Conseil adresse des remercîments.

Après l'impression du tome VI, l'imprimeur de la Société prendra en main le tome III des Documents, puis le tome VII des Mémoires, qui sera consacré à l'Histoire de l'Isle-Adam de M. l'abbé Grimot.

Le Conseil autorise le Secrétaire général à échanger le tome V des Mémoires, contre les Actes de Saint Mellon, publiés par M. l'abbé Sauvage, continuateur des Bollandistes, et à communiquer à ce dernier les sceaux et méreaux gravés de Saint-Mellon parus dans la Numismatique.

Il est donné lecture de lettres de l'Académie de Nîmes et de la Société libre des Sciences de l'Eure, adhérant au vœu émis par nous en faveur de Sanxay.

Le Conseil, voulant s'associer aux efforts faits par le Comité archéologique de Senlis pour la conservation des Arènes de cette ville, décide de souscrire pour cent billets (50 fr.) à la loterie organisée par le Comité. Les administrateurs présents prennent également part à cette œuvre, et souscrivent pour une somme totale de 90 fr. représentant 180 autres billets.

M. Depoin rend compte des recherches qu'il continue aux Archives Nationales. Une indication fournie par Douët d'Arcq lui a permis de retrouver (carton J 627) le texte du serment de fidélité des Pontoisiens à saint Louis, en octobre 1228. Ce document sera publié dans les Mémoires.

M. l'abbé Grimot rend compte verbalement des fouilles faites à Arronville (Seine-et-Oise) dans un important monument mégalithique qui vient d'y être découvert.

M. Tavet lit un rapport sur les sépultures retrouvées à Longuesse (canton de Marines).

Les rapports de M. l'abbé Grimot et de M. Tavet seront insérés dans les Mémoires.

M. Depoin rappelle qu'il se proposait de demander au Conseil, d'accord avec notre regretté confrère M. Thomas, de s'associer à la publication des Archives de l'Hôtel-Dieu, sollicitée par la Commission des Antiquités et des Arts. Cette publication, exécutée chaque année par fascicules, n'eût occasionné, à la Commission administrative, qu'une petite dépense qui eût pu, d'ailleurs, être couverte

presque toute entière par une souscription de la Commission départementale et par une souscription de 250 exemplaires faite au *prix de revient*, par la Société Historique, qui eût ainsi fait bénéficier tous ses membres de cette publication. On aurait pu donner, chaque année, un fascicule de six feuilles illustré d'une héliogravure reproduisant un diplôme et d'une planche de sceaux gravés.

Le Conseil espère que cette idée, qui assurerait contre les chances d'un désastre les pièces les plus intéressantes de la riche collection hospitalière de Pontoise, ne sera pas abandonnée.

Le Conseil apprend avec plaisir que M. Guiffrey, conservateur aux Archives Nationales, doit venir prochainement examiner les Tapisseries de l'Hôtel-de-Ville. M. Guiffrey engage la Société à les faire photographier. Le Conseil accueille favorablement cette idée, sous réserve toutefois de l'approbation de la Municipalité.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 Mai 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Vié, archiprêtre de Pontoise, curé-doyen de Saint-Maclou, présenté par MM. Depoin et Seré-Depoin.

M. Charles Esménard, propriétaire à la Villa-Duclos, à Pontoise, présenté par MM. Lefrançois et Depoin.

M. l'abbé Brouillon, vicaire de l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Félix Pinaut, membre de la Délégation cantonale de Paris, 16, boulevard Magenta, et à l'Isle-Adam (S.-et-O.), présenté par les mêmes.

M. le Président remet à M. le Trésorier 280 billets de la loterie de Senlis, avec la liste de répartition de ces billets entre les divers souscripteurs.

M. Depoin annonce que Mme Thomas souscrit à 50 exemplaires du tirage à part de la *Numismatique*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 25 Mai 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

A l'ouverture de la séance, le Secrétaire général expose qu'il a fait une démarche auprès du nouveau maire, M. Billoin, pour lui demander de vouloir bien continuer à la Société l'usage des locaux municipaux pour ses réunions.

M. le Maire a répondu très courtoisement à cette demande, et s'est excusé, en raison d'occupations exceptionnelles, de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

L'Assemblée charge le Secrétaire général de remercier, en son nom, la Municipalité de Pontoise.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de l'état des travaux de notre Société, de la situation de ses finances, de ses relations, de ses projets et de ses espérances.

» Mais avant d'accomplir cette mission, le devoir s'impose à votre Président, de payer au nom de tous, un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de ceux d'entre nous qu'une mort impitoyable vient de ravir si prématurément à nos vives et sincères affections.

» Tous les membres de cette Société connaissent la vie et les œuvres de nos défunts et regrettés collègues : MM. Le Charpentier, Léon Thomas et l'abbé Driou, — aussi n'entreprendrai-je pas de refaire devant vous leur biographie. Ils l'ont écrite eux-mêmes en caractères inoubliables, à chaque page de nos annales. Il serait également superflu de retracer, pour le dehors, la vie de nos très estimables confrères, les divers organes de l'opinion publique de ce pays ont signalé, à l'occasion de leur décès, les traits délicats de leur vie exemplaire et l'importance historique de leurs travaux.

» Ce que cette assemblée attend de moi et ce qu'il importe d'affirmer, au début de cette séance, en voyant, vides aujourd'hui, des places si brillamment occupées naguères, au souvenir de ces confrères, absents pour toujours, dont la parole était si écoutée et si considérée c'est l'unanimité de nos regrets et de notre douleur. Je sens, Messieurs, que je suis sur ce point, l'interprète autorisé de nos communs sentiments en adressant du fond du cœur à nos chers morts, un salut attendri, cordial et confraternel !

» Messieurs, les travaux de notre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, ont été abondants et variés. On vous distribuera, aujourd'hui, le Tome VI de nos Mémoires qui témoigne de l'activité et du zèle de plusieurs de nos associés.

» Vous trouverez, dans ce volume, des communications et des notices d'un puissant intérêt, signées par MM. Potiquet, Le Charpentier et Léon Thomas. — Le cœur se serre, à la lecture de ces pages écrites par des mains hier encore si vaillantes, aujourd'hui glacées pour l'éternité ! C'est le dernier fruit qu'il nous sera donné de récolter sur des arbres, en plein rapport, foudroyés soudainement par l'orage.

» Des matériaux importants sont réunis pour servir à la composition du Tome VII qui paraîtra l'année prochaine. D'ici là, M. Joseph Depoin nous fait espérer la publication, dans nos documents de la 3e partie de l'œuvre si importante et si remarquée qu'il a entreprise en collaboration avec M. Dutilleux et qui a pour titre : *L'Abbaye de Maubuisson.*

» Nous comptons aussi publier prochainement, avec le concours de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, et la participation de la Commission de l'Hospice, le 1er fascicule du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

» Je ne voudrais pas, Messieurs, que la confidence de nos approvisionnements entretînt, parmi vous, une quiétude trompeuse et, je serais désespéré, si l'annonce de nos prochaines publications avait pour résultat de ralentir, fût-ce un seul instant, l'activité de ceux de nos confrères qui ont en préparation des travaux destinés à nos Mémoires. Plusieurs des sources vives qui nous ont alimentés jusqu'à ce jour, viennent de se tarir. Des clients qui avaient beaucoup travaillé, beaucoup appris et qui étaient nos fournisseurs habituels, ne livreront plus à la maison leurs délicats produits. Il s'agit de combler ce vide, de renouveler cet approvisionnement, de continuer l'œuvre si bien commencée ; je fais, sur ce point, un appel suprême au dévouement de tous nos confrères, pour qu'ils apportent à la ruche commune un abondant butin. Nous avons jusqu'ici opéré avec succès ; n'oublions pas que succès oblige. Messieurs, soyons prévoyants ! Aidez-nous à préparer l'avenir ; songez que l'honneur et la fortune de notre association sont dans vos mains et ne perdons jamais de vue, ni les uns, ni les autres, cet avertissement du sage : Quand les abeilles chôment, la ruche dépérit, et finalement, la maison s'écroule.

» J'appellerai immédiatement votre attention dans cet ordre d'idées, sur l'absolue nécessité de continuer au jour le jour et sans interruption, l'œuvre bibliographique, toujours ouverte, de notre regrettable confrère, Léon Thomas. Je supplie chacun de vous, de

rechercher attentivement, et de livrer à nos archives, l'indication précise, l'origine certaine de toutes les publications qui se rattachent par un côté quelconque à la bibliographie de Pontoise et du Vexin. C'est le seul moyen de maintenir à niveau la source précieuse d'informations si heureusement captée par l'un des nôtres au profit de tous les travailleurs consciencieux et scrupuleux.

» Le personnel de notre Société s'est accru, depuis un an, dans des proportions notables ; cet heureux mouvement à été profitable à nos finances qui se maintiennent dans un état satisfaisant. M. le Trésorier vous entretiendra dans un instant des détails de cette partie de notre Administration.

» L'importance grandissante de notre association rend de plus en plus nécessaire la création, depuis longtemps désirée et mûrie, d'un établissement particulier où seraient réunis nos divers services aujourd'hui isolés, et où s'opérerait le classement méthodique de nos archives, de nos collections et des dons précieux que nous devons chaque jour à de généreux bienfaiteurs. L'acte préliminaire à cette grande résolution, c'est la reconnaissance d'utilité publique de notre Société. Pour être en mesure de solliciter, utilement du Gouvernement, cette reconnaissance, il vous sera soumis aujourd'hui un projet de délibération qui, nous l'espérons, obtiendra votre entier assentiment.

» Le cercle de nos relations avec les Sociétés savantes tend à s'élargir tous les jours. Nous entretenons les rapports les plus cordiaux avec la plupart des Sociétés voisines.

» Nous avons adressé à toutes les Sociétés de France une invitation pressante de se joindre à nous pour recommander au bienveillant intérêt de M. le ministre des Beaux-Arts, la découverte des ruines gallo-romaines de Sanxay, en Poitou, découverte archéologique considérable dont l'honneur, vous le savez, revient au R. P. de la Croix : Les adhésions très nombreuses que nous avons reçues et les félicitations qui les accompagnaient sont très flatteuses pour notre Compagnie. Il nous est permis d'espérer que la généreuse initiative prise par notre jeune Société n'aura pas été inutile à la restitution d'un monument de premier ordre, qui restera l'une des gloires archéologiques de la France.

» Le Comité archéologique de Senlis ayant fait récemment un appel à notre concours financier, à l'occasion de la restauration projetée des arènes gallo-romaines de cette ville, nous nous sommes empressés de souscrire à sa demande. Quelques mots de la correspondance échangée, à ce sujet, vous mettront au courant des relations de bon voisinage qui existent entre nos deux Sociétés.

» En envoyant à nos confrères de Senlis la souscription de notre

Compagnie, à laquelle étaient jointes les souscriptions individuelles de plusieurs administrateurs, votre Président écrivait :

« . . . . Ce n'est pas seulement du fond de notre poche que nous » nous associons à votre œuvre de restauration archéologique si » intéressante ; c'est encore et surtout du fond de notre cœur. Les » arènes de Senlis constituent un monument extrêmement rare et » précieux de l'archéologie gallo-romaine dans nos contrées. Nous » admirons d'autant plus ce joyau, qu'il orne une ville à laquelle » nous rattachent les souvenirs historiques les plus intimes et les » plus anciens.

» Vous pouvez compter que nons saisirons toujours avec empres- » sement l'occasion de nous associer à la gloire de la vieille cité » des Sylvanectes, la capitale de ce Grand-Bailliage de Senlis dont » la coutume vénérable a été le code séculaire de nos ancêtres. »

La réponse de nos voisins est empreinte d'un sentiment très cordial :

« . . . . Vous ajoutez encore, à votre offrande, nous écrit M. le « Secrétaire général du Comité de Senlis, un de ces mots qui en » centuplent le prix : le mot du cœur ! Pour vous, Monsieur le » Président, et pour vos dévoués Sociétaires, merci ! mille fois » merci !! Soyez bien convaincu que, désormais, entre votre » Société et notre modeste Compagnie, il y aura plus qu'un lien de » gratitude. Nous vous restons attachés par tous les nœuds d'une » mutuelle sympathie. »

» La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France vient aussi, dans une récente assemblée générale, de donner à notre Compagnie des marques précieuses de sympathie. Au cours d'un remarquable compte rendu de la situation morale et matérielle de la Société, M. Jourdain, président, membre de l'Institut, a prononcé plusieurs fois, avec éloge, le nom de la Société historique de Pontoise et du Vexin. Il a notamment rappelé l'importance et le mérite de l'œuvre de M. Le Charpentier et déploré la fin si prématurée de notre érudit confrère. — Parlant ensuite du beau travail de MM. Depoin et Dutilleux, sur l'*Abbaye de Maubuisson*, il a exprimé le vœu que cette publication fût conduite sans retard à bonne fin. J'ai cru, Messieurs, qu'il était de mon devoir de vous rapporter ces témoignages d'estime, adressé de si haut à notre Société naissante et à ses membres les plus zélés. Nous le considérons comme un encouragement puissant à poursuivre notre œuvre de labeur et de progrès.

» Le Congrès annuel des Sociétés savantes s'est réuni le 16 avril à la Sorbonne. Vos délégués, MM. Seré-Depoin, Joseph Depoin, Agnès et Tavet, ont assisté à toutes ses séances.

» M. J. Depoin a donné lecture à la section de philologie et

d'histoire d'un mémoire sur l'organisation des anciennes corporations d'arts et métiers à Pontoise, et notamment sur les bouchers et les boulangers. Son travail a été écouté avec une sympathie très marquée.

» Une des grosses questions soumises aux délibérations des délégués était celle-ci :

« *(N° 8 du Programme). — Utilité et importance des Registres*
» *des Notaires, des Registres des Paroisses et des Documents des*
» *Greffes ; mesures prises ou à prendre pour en assurer la conser-*
» *vation et en faciliter l'usage.* »

» On a proclamé unanimement l'utilité, l'indispensabilité même, de ces registres et documents qui renferment des renseignements précieux, inédits et authentiques, qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs. D'intéressants débats se sont élevés sur les moyens à employer pour la conservation de ces divers papiers, menacés par les ravages du temps d'une destruction fatale et irréparable, et pour en rendre la consultation accessible à tous.

» Les actes des notaires ont attiré particulièrement l'attention des délégués. — Faut-il rendre obligatoire le dépôt aux archives départementales des registres des notaires antérieurs à la Révolution ? A défaut de cette mesure, ne pourrait-on pas confier à des archivistes, spécialement assermentés pour cet objet, le soin de relever dans les études, puis de cataloguer et de publier le contenu utile des actes qui y sont conservés ?

» La discussion a été longue et approfondie. Votre Président et votre Secrétaire général y ont pris part. M. J. Depoin a signalé le danger des agglomérations de documents dans un même local et rappelé que, vers 1776, les archives et les minutes de plus de 1500 études, réunies au Châtelet, et notamment les minutes des notaires de Pontoise, antérieurs à l'an 1600, — avaient été détruites par un terrible incendie.

» J'ai cru devoir exprimer mon humble avis sur l'ensemble des questions soumises à la discussion. A mon sens, les registres des paroisses (Etat-Civil) sont bien où ils sont, c'est-à-dire dans les Mairies et dans les greffes des Tribunaux de 1re instance, où ils peuvent être consultés, à toute heure, sans difficulté. Les documents appartenant aux Justices seigneuriales sont également à leur place dans les archives départementales, où ils ont été versés à la Révolution. Il n'y a plus qu'à exprimer le vœu d'en voir opérer le classement et publier l'inventaire.

» Quand aux actes et registres des notaires, où résident les sources d'informations les plus complètes et les plus sûres, relativement à l'histoire particulière de nos provinces et de l'histoire générale de la France, si la nécessité de les consulter est admise sans conteste,

il faut bien reconnaître, qu'en l'état de la législation actuelle sur la matière, il est impossible d'en exiger la communication des officiers ministériels qui en ont la garde, au nom des familles, et auxquels la loi interdit absolument de s'en dessaisir.

» Ce n'est qu'une loi nouvelle qui pourrait trancher la question, soit en ordonnant le dépôt des actes des notaires aux archives départementales, soit en en rendant la communication obligatoire par les notaires à des archivistes jurés.

» L'obligation pour les Notaires de remettre leurs actes, dans un dépôt public, à la disposition de tous, serait assurément une grave innovation pour notre pays ; mais il ne faut pas oublier que le procédé est appliqué depuis longtemps en Italie. M. René de Mas-Latrie a publié, à la suite d'une mission spéciale dans ce pays, un rapport très instructif sur cet objet.

« Si on trouvait incompatible avec nos mœurs, avec le respet du secret des familles, l'application de cette mesure, il resterait à confier à des archivistes assermentés, nécessairement éclairés et discrets, l'examen et la publication des parties utiles desdits actes. De ce côté, ce ne serait plus une innovation. La publication récente d'un grand nombre d'actes des notaires et tabellions de l'Ile-de-France, par M. Bertrandy-Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise, démontre à la fois la facilité pratique de ce travail et son puissant intérêt.

» La question, ainsi posée devant le Congrès, a paru assez importante pour qu'il soit procédé à la nomination d'une Commission chargée de formuler un projet de résolution. Cette commission dont faisaient partie votre Président et votre Secrétaire général, et dont la présidence avait été donnée à M. Deloche, membre de l'Institut, a soumis au Congrès le projet de délibération suivant :

« Le Congrès, considérant l'importance capitale pour l'histoire
» que présentent les archives notariales se rattachant à l'ancien
» régime, émet le vœu que M. le Ministre de l'Instruction publique
» veuille bien, d'accord avec M. le Ministre de la Justice, solliciter
» une mesure législative dégageant la responsabilité des notaires et
» leur prescrivant la remise de leurs archives concernant l'ancien
» régime dans les dépôts publics départementaux. »

» M. Léopold Delisle trouvant cette rédaction trop énergique, a proposé de libeller ainsi le vœu du Congrès :

« Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour
» assurer la conservation des anciennes minutes de notaires, pour
» en dresser des inventaires et pour en faciliter la communication
» dans l'intérêt de l'histoire. »

» La proposition de M. Léopold Delisle, ayant réuni la majorité des suffrages, a été adoptée. Nous craignons bien que cette résolution

à l'eau de rose n'apporte aucun changement à l'état de chose actuel.

» Je reviens, Messieurs, à notre Société dont l'établissement se consolide de jour en jour et dont l'état de prospérité autorise, dès maintenant, la réalisation de certains projets d'extension au dehors depuis longtemps formés parmi nous.

» Votre Conseil d'administration a décidé que les plans d'une excursion prochaine dans le Vexin Normand, à Trie et à Gisors, vous seraient soumis aujourd'hui. J'entrerai tout à l'heure dans les détails de cette première expédition destinée à être régulièrement poursuivie dans l'avenir. J'ai la conviction que ces explorations de nos domaines répondent à vos aspirations éclairées, qu'elles démontreront l'utilité et l'excellence de notre institution et qu'elles concourront d'une manière efficace au développement et au progrès des sciences historiques et archéologiques dans nos contrées.

» Messieurs, je termine en constatant encore une fois, avec joie, l'heureuse réussite de notre entreprise. Nous devons, assurément, notre succès, pour une part notable, au concours dévoué et brillant des érudits collègues que la mort vient de nous ravir ; il serait injuste toutefois de ne pas l'attribuer, pour une autre grande part, à l'infatigable ardeur, aux travaux intelligents et distingués de plusieurs de nos collègues, que je vois ici, autour de moi, et dont les noms sont sur vos lèvres. Faisons des vœux sincères pour que Dieu nous conserve, pendant de longues années, ces chers et généreux collaborateurs.

» A bien chercher, peut-être trouverait-on encore le secret d'une bonne part de notre réussite dans l'union courtoise, persévérante et féconde qui règne si heureusement parmi nous ; union que nous devons à la loyauté et à la fermeté avec lesquelles nous nous renfermons dans la lettre et dans l'esprit de nos statuts. Ici, en effet, point de questions politiques ; jamais de questions municipales ; mais seulement, avec un respect profond des opinions et des sentiments de chacun et de tous, la recherche ardente de la vérité et de la tradition, et l'étude passionnée de l'histoire. Cette sage conduite est le gage de notre sécurité et la garantie de notre avenir. Messieurs, dans la haute position où m'a placé votre bienveillance, j'ai la volonté d'y rester fermement fidèle : Je pense que cette résolution rencontrera de votre part une encourageante adhésion. » *(Applaudissements)*.

Après ce discours, l'assemblée entend les communications relatives au projet de voyage à Trie-Château et à Gisors. L'excursion aurait lieu le dimanche 6 juillet. On partirait pour Trie par le premier train. Après avoir visité le Dolmen, l'Auditoire et l'Église de Trie,

on déjeunerait dans ce village. Puis on se rendrait à Gisors, où l'on arriverait à 2 heures. De 2 à 4 heures, visite à l'Église, au Château, au Musée et aux Maisons anciennes de Gisors. A 4 heures, conférence au Théâtre, où l'on entendrait M. le Président, M. le Secrétaire général, M. l'abbé Blanquart et M. Louis Passy. Dîner à 6 heures, retour à 9 heures. Prix des repas et des voitures : 12 francs. Il serait sollicité, de la Compagnie du chemin de fer, une réduction sur le prix des places.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ces dispositions.

Il est question, ensuite, d'un projet d'excursion à l'Isle-Adam pour le mois de septembre.

M. l'abbé Grimot dit, à ce sujet, que l'Hôtel-de-Ville de l'Isle-Adam est mis à la disposition de la Société, et qu'il regrettera de ne pouvoir conduire ses collègues sur tous les points intéressants de la région, à cause de leur éloignement relatif; ces regrets se manifestent surtout à propos du magnifique monument mégalithique trouvé récemment à Arronville, et qui développe 12 à 13 mètres dans œuvre, et environ 17 mètres avec les parois et l'entrée, de telle sorte que, sauf en Bretagne, il ne s'en rencontre aucun d'une telle dimension.

M. le Président remercie M. le Curé de l'Isle-Adam, et ajoute qu'une troisième excursion très intéressante devrait être organisée dans l'ancienne France, à Gonesse, par exemple.

M. Aigoin, trésorier, rend compte, dans les termes suivants, de la situation financière :

Messieurs,

J'ai à vous rendre mon compte pour l'année 1883 : compte aride, mais heureusement assez court pour ne pas fatiguer trop longtemps votre attention.

RECETTES

Premièrement. Solde en caisse au 31 décembre 1882. .		230 10
Deuxièmement. Recettes proprement dites :		
1° Arrérages de 2 rentes 3 °/o amortissable, l'une de 15 et l'autre de 30 fr., ci	45 »»	
2° Ventes de volumes	10 »»	
3° Droits d'entrée et cotisations.	2,890 »»	
Total des recettes réelles.	2,945 »»	2,945 »»
Ensemble		3,175 10
Troisièmement. Virements de fonds :		
Retrait de fonds déposés chez M. Marié, banquier. .		2,200 »»
Total général de la recette.		5,375 10

 5,375 10

DÉPENSES

Premièrement. Dépenses proprement dites :

1° Frais généraux	466 31	
2° Frais d'impressions	3,859 25	
Total des dépenses réelles. . . .	4,325 56	
Deuxièmement. Virements de fonds :		
Versements à M. Marié.	1,000 »»	
Total général de la dépense . . .	5,325 56	5,325 56
Restant en caisse au 31 décembre 1883. . . .		49 54

Nos dépenses d'impressions ont été relativement considérables. Cela s'explique par la circonstance que, en 1882, nous n'avions payé aucune dépense de cette nature, ainsi que je vous l'avais fait remarquer dans mon compte rendu de l'année dernière. Il a fallu combler l'arriéré.

En résumé, notre situation au 31 décembre 1883 était celle-ci. Notre actif se composait :

1° Du restant en caisse à cette époque, ci	49 54
2° De notre crédit chez M. Marié.	1,092 65
3° Du capital de 45 francs de rentes amortissables (prix d'achat.	1,219 70
4° Et des sommes restant dues par les sociétaires . .	355 »»
Total de l'actif.	2,716 89

Je vais maintenant vous donner un aperçu de notre situation actuelle :

Le restant en caisse au 31 décembre 1883 était de . .	49 54
Les recettes, depuis cette époque, se sont élevées à. .	1,501 96
Total	1,551 50
Nos dépenses ont été de	509 40
Nous avons en caisse aujourd'hui.	1,042 10
Pour établir notre avoir actuel, il faut ajouter à cette somme :	
1° Notre crédit chez M. Marié, qui est le même qu'au 31 décembre dernier, ci.	1,092 65
2° Le capital de nos deux rentes sur l'Etat	1,219 70
3° Et les sommes restant à recouvrer sur nos sociétaires, tant sur les années antérieures que sur l'année courante	Mémoire
Total, sauf mémoire	3,354 45

Les comptes présentés par M. Aigoin sont approuvés à l'unanimité.

M. Depoin, secrétaire-général, donne lecture du tableau statistique des membres de la Société.

STATISTIQUE

FONDATEURS.........	26	Cotisations entières, 21, soit par an...........................	210 fr.
		Demi-cotisations, 5.............	25
		Cotisation rachetée, 1........	»
CORRESPONDANTS...	11	Ne payant pas de cotisation.	
TITULAIRES..........	171	Cotisation triple, 1.............	30
		Cotisations entières, 125.......	1,250
		Demi-cotisations, 44...........	220
		Cotisation rachetée, 1..........	»
Effectif total......	203	Ressources annuelles fixes.....	1,735 fr.

M. le Secrétaire général ajoute qu'à ces ressources fixes il y a lieu d'ajouter :

1° Le produit des droits d'entrée et des cotisations nouvelles des membres qui pourront être admis dans le cours de l'année ;

2° Le produit de la vente des publications anciennes aux nouveaux membres, et des tirages à part qui ont été faits de la *Bibliographie* et de la *Numismatique*.

La Société aura à réaliser de ce chef, cette année, en raison des ventes déjà consenties, un minimum de 300 fr. ; il lui restera en magasin environ 250 exemplaires de la *Bibliographie* et 250 exemplaires de la *Numismatique*, représentant, au prix net, 1,600 fr. environ. Ces volumes sont d'un écoulement certain dans un assez court espace de temps.

M. Tavet, archiviste, fait un rapport sommaire sur l'état de la bibliothèque. Environ 100 volumes ont été reçus depuis la dernière assemblée générale. M. l'Archiviste ajoute qu'il se propose de demander à Mmes Le Charpentier et Thomas, de vouloir bien donner à la bibliothèque de la Société, des exemplaires des ouvrages publiés par nos regrettés confrères.

M. le Président annonce qu'il a reçu, comme hommage fait à la Société, deux plans de Taverny, offerts par M. Le Bailly, conseiller municipal.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du Conseil.

Sont élus administrateurs, à l'unanimité des votants :

MM. l'abbé Grimot, Aigoin, Pâris, Jouarre, Henri Lebas.

L'assemblée nomme associés correspondants, sur la proposition du Conseil :

M. Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes;

M. Hippolyte Blanc, ancien directeur au Ministère des Cultes, auteur de la *Bibliographie des Corporations;*

Le T.-R. P. Camille de la Croix.

M. le Secrétaire général donne lecture des statuts nouveaux rédigés d'après le texte adressé par le Ministère de l'Intérieur, en vue de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

Sur la proposition du Conseil, l'assemblée, à l'unanimité, adopte, par article et dans leur ensemble, les statuts.

L'assemblée décide, à l'unanimité :

1° Qu'elle sollicite, de M. le Ministre de l'Intérieur, en faveur de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin, la reconnaissance légale comme établissement d'utilité publique;

2° Qu'elle délègue M. Seré-Depoin, président de la Societé, et M. Joseph Depoin, secrétaire général, pour poursuivre cette reconnaissance, et qu'elle leur donne tous pouvoirs pour consentir les modifications au texte des statuts qui pourraient être demandées par le Gouvernement.

M. Depoin donne lecture d'une circulaire adressée aux Sociétés savantes par M. Léon Palustre, directeur de la Société Française d'Archéologie, sollicitant des souscriptions en faveur du monument de Sanxay.

La Société vote une somme de 100 francs; plusieurs membres s'inscrivent aussi pour diverses souscriptions.

M. Depoin présente, au nom de M. Fichot, une restitution de l'abbaye de Maubuisson, d'après les documents iconographiques qui ont été remis à cet artiste. Il est décidé que ce dessin sera gravé et reproduit dans les Documents, comme illustration.

M. Depoin annonce qu'un photographe de Paris, M. Barrès, se propose de venir à Pontoise pour prendre les vues des monuments qui intéressent la Société. Il est dressé une liste des monuments à photographier; M. Depoin la communiquera à M. Barrès et lui demandera ses prix.

M. Germain Lefèvre-Pontalis remet à l'assemblée le texte de la Coutume du Vexin, dont il est si souvent parlé dans les Chartes du XIVe siècle, et qui vient d'être découvert par M. Blondel et publié dans la *Nouvelle Revue Historique* (8e année, mars-avril 1884, — n° 2).

L'assemblée décide que le texte de cette coutume sera reproduit, avec des notes et éclaircissements, dans les Mémoires.

Il est donné lecture de lettres du R. P. Walther Langenegger, du couvent des Bénédictins d'Engelberg (Suisse), s'intéressant aux publications que la Société prépare sur Saint Gautier et l'abbaye

de Saint-Martin, et de M. Leland Cossart, de Madère, souscrivant aux publications de la Société dans lesquelles il est question de sa famille.

M. Tavet communique un estampage d'un fragment de plaque funéraire en marbre, provenant des Ursulines de Pontoise. On y lit : Marie de... Religieuse... de Chelle... Les armes sont : d'azur au chevron de... chargé en chef de deux étoiles de...

M. Henri Lebas communique au Conseil l'inscription relevée par lui, d'une plaque trouvée dans le soubassement de la Maison-Rouge, appartenant à Mme Simon, à Saint-Martin :

Telemachi adolescentis Godefridi Caroli Henrici a Turre Arverniæ, Turenni principis, tum indigenarum tum exterorum in Galliâ magistri equitum summi, Carolus Godefridus pater, Dei gratiâ dux Bullioneus serenissimus, in amicitiæ et munificentiæ pignus erga nati unigeniti Mentorem ANDREAM Michaelem *de Ramsay equitem oratum Scoto-Britannum has ædes extrui jussit anno salutis* MDCCXLJ.

On lit dans l'*Etat de la France* des Bénédictins, éd. de 1748 : Godefroy Ch. Henry de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, colonel général de la cavalerie légère de France, en survivance de M. le comte d'Evreux, son père ; grand-chambellan de France en survivance de M. le duc de Bouillon, son grand-père, né le 26 janvier 1728, et marié le 28 novembre 1743 à Louise de Lorraine, fille du prince de Pons, dont un fils, né en 1746.

Charles Godefroy, duc de Bouillon, son père, né le 16 juillet 1706, s'était marié le 2 avril 1724 à Marie-Charlotte Sobieska ; elle mourut en Pologne, à 43 ans, le 8 mai 1740. Elle eut deux enfants : Godefroy Charles-Henry, ci-dessus, et Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour d'Auvergne, née le 12 août 1725, mariée le 19 février 1743 au duc de Rohan-Montbazon.

MM. Tavet et Depoin communiquent, ce dernier au nom de M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École, le texte de la légende de Saint-Quentin, reproduite sur des volets du rétable de Nucourt, aujourd'hui dispersés et accrochés aux murs de l'église.

MM. l'abbé Grimot et Tavet se proposent de faire une visite à l'église de Nucourt pour examiner plus amplement ces volets.

L'assemblée apprend avec plaisir que M. l'abbé Gauthier, auteur du *Pouillé de Versailles*, prépare une *Topographie du département de Seine-et-Oise*, et que la Commission des Antiquités et des Arts a mis à l'étude une *Epigraphie* du département.

A ce sujet, M. Depoin annonce que M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville, met à la disposition de la Société un manuscrit in-f° du

XVIIe siècle, contenant le relevé des épitaphes des principales églises de Paris. Un grand nombre de ces épitaphes sont absolument inconnues. Le manuscrit contient les croquis des armoiries.

La Commission des Antiquités et des Arts a voté une somme de 50 fr. pour concourir à la publication, par fascicules annuels, du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

M. Depoin fait une communication sur les *Seigneurs de Méry-sur-Oise*, d'après les renseignements qu'il recueille en ce moment dans les archives du château, mises gracieusement à sa disposition par M. le comte de Ségur-Lamoignon; ces archives, qui n'ont pas été connues de Léopold Pannier, permettent de combler de très grandes lacunes qui existent dans la notice publiée par lui dans le tome V des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.

M. Seré-Depoin retrace l'origine de la famille d'Alesso, qui a possédé la terre d'Eragny du XVIe au XVIIIe siècle, et fournit à l'assemblée des détails anecdotiques piquants et inédits sur Bernardin de Saint-Pierre et le séjour de cet écrivain à Éragny, depuis l'époque à laquelle il s'y installa jusqu'au 13 janvier 1813, date de sa mort.

L'assemblée applaudit vivement la très intéressante communication de M. le Président.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 2 Juillet 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires de la Société :

M. Ch. de l'Épinois, attaché au Ministère des finances, 188, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine), présenté par MM. Seré-Depoin et Aigoin.

M. Albert Maignan, peintre d'histoire, à Saint-Prix (Seine-et-Oise), et à Paris, 3, rue Labruyère, présenté par MM. de Gosselin et Depoin.

M. Georges Haussmann, avocat à Versailles, président de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. le docteur Remilly, médecin à Versailles, président de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, présenté par MM. Haussmann et Seré-Depoin.

M. Achille Bernier, caissier à la Banque de France, 46, rue/de Villejust, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Henri Bachelier, conseiller général à Magny-en-Vexin, présenté par les mêmes.

M. Gustave Robcis, maître peintre-verrier, 4, boulevard Voltaire, à Paris, présenté par les mêmes.

M. Lemaître, ancien trésorier-payeur général à Laon, présenté par les mêmes.

M. Edgar Joseph, 94, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine), présenté par les mêmes.

M. Martin-Sabon, propriétaire à Ronquerolles, et à Paris, 88, rue Philippe-de-Girard, présenté par MM. Seré-Depoin et l'abbé Marsaux.

M. Champy, propriétaire à Gisors, présenté par MM. Seré-Depoin et Ménétrier.

M. Francisque Brancher, propriétaire à l'Isle-Adam, présenté par MM. Esménard et Depoin.

M. L.-A. Delaunay, avoué à Corbeil, présenté par MM. Dufour ét Depoin.

M. le commandant Baulot, au château de l'Hermitage, à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Galliet.

M. l'abbé Sauvage, continuateur des Bollandistes, à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure), présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Félix Tétard, agriculteur à Roissy, présenté par MM. Seré-Depoin et Théophile Thomassin.

M. Feuilloley, conseiller général à Magny-en-Vexin, présenté par MM. Seré-Depoin et Jules Lebas.

M. Hocquet, notaire à Pontoise, présenté par MM. Lechalard et Jules Lebas.

M. Henri Mataigne, à Auvers-sur-Oise, présenté par MM. de Gossellin et Depoin.

M. Aigoin, trésorier, rend compte de la situation financière au 30 juin 1884. Les recettes de l'année se sont élevées à 2241 fr. 50, et les dépenses à 1963 fr. 75, excédent 277 fr. 75, à ajouter à l'actif social réel au 31 décembre dernier (2361 fr. 89) dont 1219 fr. 70 réservés.

M. le Trésorier annonce que toutes les cotisations de 1884 ont été recouvrées, sauf celles de MM. l'abbé Sanglier, de Sevran, et Alfred Renault, de l'Isle-Adam, décédés; et de trois sociétaires dont les quittances sont revenues impayées. M. le Trésorier insistera auprès de ces derniers.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un administrateur; M. l'abbé Vié, archiprêtre de Pontoise, est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président, d'un trésorier et d'un conservateur des collections, en remplacement de MM. l'abbé Grimot, Aigoin et Lebas, membres sortants en 1884 et réélus par l'assemblée générale.

MM. l'abbé Grimot, Aigoin et Lebas sont maintenus à l'unanimité.

Le Conseil remet à la séance du 16, l'élection du Comité de publication, et décide, sur la proposition du Comité sortant, que l'imprimeur de la Société prendra de suite en main l'impression de *l'Histoire de l'Isle-Adam*, de M. l'abbé Grimot, pour que cette publication puisse être terminée pour le mois de septembre, époque vers laquelle aura lieu l'excursion de l'Isle-Adam.

Le Conseil examine ensuite avec le plus grand soin tous les détails de l'excursion de Gisors, fixée au dimanche 6 juillet.

Le Conseil nomme commissaires de l'excursion, MM. Galliet, Henri Lebas et Lucien Pâris.

Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante, qui a été adressée à M. le Président par l'entremise du Secrétaire général :

A Monsieur le Président de la Société archéologique du Vexin Français.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les bâtiments du Tribunal actuel vont être mis prochainement à la disposition de la ville de Pontoise, par suite de l'occupation du nouveau Tribunal par la magistrature.

Je sais qu'à une époque, la Société dont vous avez la présidence, avait jeté son dévolu sur ces bâtiments pour y établir un Musée d'arts et objets antiques.

J'ai fait part de ce projet à Monsieur le Maire de Pontoise qui m'a demandé de me mettre en rapport avec vous, afin de connaître si la Société serait toujours dans les mêmes intentions.

En cas d'affirmative, il y aurait lieu de prendre des arrangements au mieux des intérêts et de la Société et de la ville de Pontoise.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : LAVOYE,

Membre du Conseil municipal.

Pontoise, le 24 juin 1884.

Après une étude approfondie de la question, le Conseil donne mission au Secrétaire général d'adresser à M. le Maire les remercîments de la Société, en lui exprimant le désir qu'aurait celle-ci de n'entraver en rien la liberté d'action du Conseil municipal, en ce qui touche des questions d'affection d'immeubles qui sont actuellement pendantes.

Il est donné lecture de lettres :

1° De M. Eugène Lefèvre-Pontalis, élève de l'école des Chartes, proposant la publication dans les Mémoires d'une notice sur le déambulatoire de Saint-Maclou, illustrée de trois planches dont l'auteur prendrait les frais à sa charge. Cette lettre est renvoyée au Comité de publication ;

2° De M. Cossart, de Madère, relative à la généalogie de sa famille;

3° De M. l'abbé Sauvage, d'Ectot-l'Auber, annonçant l'envoi prochain des *Actes de Saint-Mellon ;*

4° De M. le comte de Marsy, communiquant en son nom et au nom de M. J. du Lac, des additions à la *Numismatique et Sigillographie* de M. Thomas.

Le Conseil remercie les auteurs de ces communications.

Le R.-P. de la Croix écrit au Conseil, au sujet de sa nomination comme associé correspondant, pour exprimer ses remercîments à la Société, pour le concours actif qu'elle a prêté à la campagne, en faveur des monuments de Sanxay.

A ce sujet, le Secrétaire général annonce que la conservation de ces monuments est assurée par l'acquisition que l'Etat vient de faire des terrains où ils sont situés. La souscription, à laquelle la Société s'est associée pour 100 fr., a obtenu de brillants résultats. Depuis l'assemblée générale, les souscriptions suivantes sont parvenues à la Société : MM. Edmond Durand, de Maubuisson, 100 fr. ; l'abbé Grosstephan, 5 fr. ; L. Regnier, 5 fr. ; de Gossellin, 20 fr. ; Ecorcheville, 20 fr. ; Agnès, 20 fr. ; Aigoin, 30 fr. ; Madame Seré-Depoin, 25 francs.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 Juillet 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

Le T.-H.-F. Aurence, directeur des Frères, à Gisors, présenté par MM. Fitan et Depoin.

M. Beaudoin, architecte à Pontoise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Fournez, entrepreneur de travaux publics, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain-en-Laye, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Groulez fils, négociant à Gisors, présenté par MM. Agnès et Seré-Depoin.

M. l'abbé Blanquart, curé de Neaufles, présenté par MM. Regnier et Depoin.

M. Emile Réaux, 22, avenue de Wagram, à Paris, présenté par MM. de Dion et Seré-Depoin.

M. le Président constate le succès complet obtenu par l'excursion de Gisors. Cette première tentative est des plus encourageantes pour l'avenir. Les dépenses à la charge de la Société s'élèveront, compris l'impression du programme illustré, à environ 300 fr., sur lesquels il faut déduire le produit de la vente des programmes qui s'élève actuellement à environ 60 francs.

Le Conseil, après discussion, émet unanimement l'avis que dans les excursions futures, il sera fixé une cotisation unique comprenant toutes les dépenses et qui sera demandée d'avance aux excursionnistes.

Les discours et mémoires lus à Gisors, ainsi que le compte rendu de l'excursion, seront imprimés à la suite de l'*Histoire de l'Isle-Adam*. Le Comité de publication est chargé de préparer les illustrations de ce volume ; elles comprendront notamment 3 dessins et plans pour la notice de M. de Dion, 2 signatures et 1 planche hors texte pour celle de M. l'abbé Blanquart, les vues de Gisors et Trie déjà insérées dans le programme, etc.

Le Conseil nomme membres du Comité de publication, MM. Agnès, Tavet et Depoin. Un quatrième membre leur sera adjoint ultérieurement, sur la proposition des nouveaux membres élus.

M. Henri Mataigne est attaché comme secrétaire, au Comité de publication, aux appointements provisoires de 150 fr. par an.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide qu'un exemplaire de la *Bibliographie* sera offert à M. Auguste Vitu.

Le Conseil renvoie au Comité de publication, en le chargeant d'y répondre, une circulaire ministérielle demandant aux Sociétés savantes de fixer la nomenclature des questions qui devront être discutées au Congrès de la Sorbonne en 1885.

HOMMAGES

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1er fascicule de 1884 (Amiens, 1884).

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gatinais, 1er trimestre de 1884 (Fontainebleau, 1884).

Excursion à Trie-Château et Gisors, le dimanche 6 juillet 1884. Publication de la Société Historique et Archéologique du Vexin (Pontoise, 1884).

Étude archéologique sur la forteresse et le château de Gisors, par le vicomte de Pulligny (Gisors, Lapierre, imp., 1884).

Notice sur le château de Gisors, par M. Constant Bernard, architecte (Paris, imp. Chaix, 1884. — Salon de 1844).

La Société de l'Histoire de France de 1833 à 1884, par Ch. Jourdain, membre de l'Institut (Paris, 1884).

Envoi à MM. les membres de la Société du Vexin par leur confrère. Signé : JOURDAIN.

Catalogue (?) de l'Exposition rétrospective de Rouen, en 1884, une feuille (plan et légende explicative). Lapierre, imp. à Rouen.

Deuxième Mémoire sur différents travaux publics à exécuter dans Pontoise... La rue Impériale, par M. Seré-Depoin, conseiller municipal (Paris, Renou et Maulde, imp. lith., mai 1864), 1 vol in-4° avec gravure et plans.

Discours prononcé par M. Fallières, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la séance du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 16 avril 1884.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 Septembre 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Constant Bernard, achitecte, 7, avenue Mac-Mahon, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. l'abbé Victor Chabrun, chanoine de Saint-Maurice-en-Valois, curé de Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Gauthier et Depoin.

M. Fourdrignier, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain-en-Laye, présenté par MM. Dutilleux et Depoin.

M. l'abbé Timermans, curé de Cléry, par Magny-en-Vexin, présenté par MM. Depoin et l'abbé Roguenand.

M. Paul Hébert, boulevard Haussmann, 153, à Paris, présenté par MM. Mouthier et Depoin.

M. l'abbé Marc, curé d'Osny, par Pontoise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Bouvry, au château de Saint-Martin, à Pontoise, présenté par MM. Henri Lebas et Depoin.

M. Alfred Besnard, notaire, 11, rue des Ursulines, à Saint-Denis (Seine), présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

Madame Delaherche-Rousselle, à Sandricourt, par Méru (Oise), présenté par les mêmes.

M. Hamot Pierre-Emile, à Amblainville, près Méru (Oise), présenté par les mêmes.

M. Maisonhaute, à Grignon, par Plaisir (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. Guyot, instituteur à Presles (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. l'abbé Joullot, chanoine et curé de Sarcelles (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. Souchon Victor, agent général de la Société des auteurs contemporains, à Paris, rue de Naples, 52, présenté par les mêmes.

M. l'archiviste de Dieppe envoie à la Société le tome V du Catalogue de la Bibliothèque, en sollicitant l'échange avec la *Bibliographie Pontoisienne*. — Adopté.

M. le comte de Dion propose de recueillir, par les soins de l'archiviste, les protographies de tous les sociétaires, signées par eux au *verso*, afin de les réunir dans un album. — Adopté.

La Commission des travaux historiques demande un exemplaire de l'*Histoire de Maubuisson*, pour en rendre compte dans le répertoire publié par le Gouvernement. — Le Conseil vote l'envoi de l'ouvrage demandé, en faisant remarquer que la Société ne reçoit pas ce répertoire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du Comité de publication. Le Conseil adopte les propositons suivantes du Comité : L'échange avec les publications de la Société sera demandé aux directeurs des journaux locaux, qui seront inscrits comme correspondants; cette mesure est prise en vue de conserver les collections de ces journaux.

Le tome VII des Mémoires comprendra : la liste du Conseil d'administration, les procès-verbaux de 1884, le catalogue des ouvrages reçus par la Société depuis deux ans.; l'*Histoire de l'Isle-Adam*, de M. l'abbé Grimot, avec quatre eaux-fortes et deux héliogravures, les pièces relatives à l'excursion de Gisors (avec les planches du programme, trois photogravures et deux signatures dans le texte) ; enfin, le texte de la Coutume du Vexin au XIVe siècle. La vue de Maubuisson, restituée par Ch. Fichot, sera jointe au tome IV de Maubuisson qui paraîtra en 1885.

Le tome VIII contiendra une notice sur le déambulatoire de Saint-Maclou de Pontoise, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, avec trois planches dont l'auteur s'est engagé à faire les frais.

L'épitaphier de Paris, manuscrit de M. l'abbé Barret, sera publié ultérieurement après révision par M. Tavet.

Le Comité a proposé au Ministère les questions suivantes pour le prochain congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne :

1° Est-il possible de rattacher à un système de groupement les monuments mégalitiques du genre *tombelle ou allée couverte*, par analogue à ce qui existe, par exemple, pour la forme *menhir*, dans les alignements de Carnac ?

2° Etudier l'architecture défensive au XIIe siècle.

3° De la création des *Celles* et des prieurés ruraux de l'ordre bénédictin au moyen âge.

Le Comité s'est occupé également de la question de la publication d'un *Guide du Touriste* à Pontoise.

La rédaction en a été confiée à M. Depoin.

Le Conseil, amendant une publication du Comité, décide l'impression immédiate du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, avec notice détaillée sur les archives hospitalières, par M. Depoin. Cette publication comprendra des chartes et diplômes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et quelques actes importants d'une date postérieure. Des reproductions héliographiques accompagneront le cartulaire. Les dépenses pouvant s'élever à 800 fr. pour un tirage à

500 exemplaires, et la Société étant assurée d'un concours de 500 fr., M. le Président offre spontanément les 300 fr. complémentaires, pour que la publication ait lieu de suite, et soit terminée au plus tard dans le courant de 1885.

Le Conseil remercie vivement M. le Président de cette offre généreuse.

M. Depoin lit, au nom de M. l'abbé Sauvage, un mémoire sur les *Compagnies d'Arquebusiers du Vexin*, en 1609.

M. l'archiviste Tavet donne lecture du programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1885.

Une demande de souscription du Comité pour l'érection d'une statue à J.-B. Dumas, n'est pas appuyée.

M. Depoin signale dans le *Polybiblion* des articles de M. de Marcy sur la *Bibliographie Pontoisienne* (1) et de M. Stein, sur la mort de MM. Le Charpentier et Thomas, dans le 4e fascicule de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, les rapports faits sur les tapisseries de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise et sur l'Hôtel-Dieu de cette ville.

M. Tavet annonce qu'il a reçu de Mesdames Le Charpentier et Thomas la collection des ouvrages de nos regrettés confrères. Le Conseil l'autorise à demander à MM. Grave et Réaux leurs publications sur Mantes et Melan.

M. Depoin fait savoir au Conseil, que M. Tavet a fait transporter chez M. Lebas, conservateur des collections de la Société, des sculptures provenant des Ursulines de Pontoise, et qu'à l'occasion de ce transport, M. Tavet a eu à faire des déboursés assez importants. M. Tavet déclare ne vouloir rien réclamer, et reçoit les remercîments du Conseil.

Le Conseil règle le programme de l'excursion de l'Isle-Adam, qui aura lieu le mercredi 22 octobre.

(1) M. de Marsy cite comme ayant été oubliés par M. Thomas, les articles suivants : 1° *Vita della bèata Maria dell' Incarnagione, propagatrice delle Carmelitane Scalze in Francia, illustrata da un religioso de medesimo ordine.* Venezia, 1792, in-8°, port. (cat. detaille, n° 7911) ; 2° le chapitre de l'*Histoire du diocèse de Beauvais*, de *Louvet*, consacré à l'archidiaconé de Pontoise (tome II. page 19 et 40) ; — 3° la quittance de la gravure d'un sceau de Pontoise, publiée par M. Roman, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, page 39 ; — 4° la lettre de Saint Louis aux religieuses de Maubuisson (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome XIX page 265), et 5° un compte du bourreau de Pontoise (*Bulletin de la Société del'Histoire de Paris*, 1874, page 38).





BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

CATALOGUE

DES

OUVRAGES COMPOSANT CETTE COLLECTION

Au 24 Mai 1884

NOTA. — **Pour les dons reçus antérieurement, voir le Catalogue dressé par notre regretté collègue, M. Henri Le Charpentier (tome IV des Mémoires, page xxxii et suiv.)**

SOCIÉTÉS SAVANTES

(Mémoires, Bulletins, etc.)

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. — Pontoise, imp. Pâris, in-8°. Tomes IV et V.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Tome XI, 2e et 3e partie (1881 et 1882).

Table générale des matières contenues dans les tomes I à X des mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (1847 et 1879). — Beauvais, imp. Père (1881).

Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de 1881. Par Gaston Paris, F. Didot (1881), in-4°.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome V (1882), in-8°.

Réunion des délégués des Sociétés savantes du 25 avril 1882. Discours de M. Jules Ferry. Paris, in-8° (1882).

Bulletin de la Société archéologique de Soissons. Tome X, 2e série (1879). Tome XI, 2e série (1880).

Comité archéologique de Senlis. — 2e série, tome VI (1880). Tome VII (1881), in-8°, Payen, imp.

Annales du musée Guimet ; 6 vol. in-4° avec planches. Paris, Leroux, éditeur (1880-1884).

Congrès des Orientalistes ; comptes rendus de la 3e session à Lyon (1878) ; 2 vol. in-4°. Lyon, Pitrat, imp. (1880). Planches.

Musée Guimet ; catalogue des objets exposés, précédé d'un aperçu des religions de l'Inde, de la Chine et du Japon. Lyon, Pitrat, imp. (1880), planches en 2 parties, une in-12, une in-8°.

Revue de l'Histoire des Religions, publiée sous la direction de M. Maurice Verne ; Paris, Leroux, éditeur, 25 fascicules ou vol.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome XXI à XXVIII, 6 vol. in-8°, planches (1867-1882).

4 Bulletins de la même Société (1883-1884), in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (1878, 1879 et 1880). Arcis-sur-Aube (1881), 2 vol. in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet. Tome VI (1881-1882), un vol. in-8°. Douchin, imp. (1882).

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Fontainebleau, 1er, 2e et 4e trimestres de 1883.

Discours de M. J. Ferry, président du Conseil, prononcé à la Sorbonne, le 31 mars 1883. Paris, Quentin (1883), br. in-8°.

Ministère de l'instruction publique. Comité des travaux historiques. Rapport au Ministre et arrêtés. Imp. Nat., br. in-4°.

Revue archéologique (tirage à part). — Notice sur les monnaies trouvées au Mont-César (Oise), par M. Anatole de Barthélemy, in-8°, 3 planches, Paris, Didier (don de M. Pfahler-Millet).

Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ; compte rendu des séances. Versailles, Cerf et fils, imp. (1882).

OUVRAGES D'HISTOIRE LOCALE

Documents édités par la Société historique du Vexin.

L'*Abbaye de Maubuisson*, par MM. Dutilleux et Depoin, in-4°, imp. Pâris, à Pontoise, 1re et 2e parties (1882 et 1883).

Eglise de Gisors. Confrérie et chapelle de N.-D. de l'Assomption, par l'abbé Lefebvre. — Gisors, imp. Lapierre, in-8°. — (Offert par l'auteur).

Catalogue de l'exposition rétrospective de Versailles en 1881. Versailles, Cerf et fils, imp., un vol. in-18.

Notes sur mon Village. — La fin de l'ancien régime à Saint-Prix (Seine-et-Oise), par M. Auguste Rey. — La Seigneurie, in-8°, Paris, 1881. — (Offert par l'auteur).

Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen. — 1 vol. in-12, 1757, par François Oursel. — (Don de M. Pfahler-Millet).

Documents publiés par la Société des Antiquaires de Picardie.

Recherches sur le comté de Beaumont, par Douet-d'Arcq, 1855.

Cartulaire de l'Abbaye d'Ourscamp, par Peigné-Delacourt, 1866.

Histoire de la ville et de l'Abbaye de Saint-Riquier, par l'abbé Hénoque, 1880, 3 vol. in-4°, planches. — Amiens.

Notes sur mon Village. — Le Naturaliste Bosc et les Girondins, à Saint-Prix, par M. Aug. Rey. — Paris, 1882, in-8°. — (Offert par l'auteur).

La Borne et la Chapelle N.-D. (Creuse), par M. Mazet, brochure in-8°, planches. — Paris, Morel et Cie, 1883. — (Offert par l'auteur).

Brochures concernant les découvertes de Sanxay :

Quelques notes sur les fouilles du Père de la Croix, à Sanxay, par J. Berthelé, Niort. — Robichon, imp., 1882, br. in-8°.

Quelques notes sur les fouilles du Père de la Croix, à Sanxay, Niort, novembre 1882.

Considérations sur les théories émises dans la presse au sujet des monuments de Sanxay, par Berthelé, Poitiers. — Audin, imp., 1882, br. in-12.

De la véritable destination des monuments de Sanxay, par Berthelé, Niort. — Clouzot, éditeur, 1883, br. in-8°.

Ces quatre brochures ont été offertes par M. J. Depoin, secrétaire général.

Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise, par Léon Thomas, ancien notaire, vice-président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. — Pâris, imp., 1883, 1 vol. in-8°. — (Publication de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.)

Mémoire pour l'Assemblée provinciale de Melun, 1787, par M. Pihan de la Forest, publié par J. Depoin. — Pontoise, Pâris et Villemer fils, imp., 1re partie, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Les seigneurs de Banthelu de la maison de Montmorency, par J. Depoin. — Extrait du Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. — Daupelay, imp., Nogent-le-Rotrou, 1877, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Une page d'histoire locale. La Peste à Pontoise, 1623-1640, par J. Depoin. — Pontoise, Pâris, imp. 1879, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Les origines de la Collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, par J. Depoin. — Pontoise, A. Pâris, imp., 1879 (n° 49 du tirage à part). — (Offert par l'auteur).

Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par J. Depoin. — Pontoise, A. Pâris, imp., 1880, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Les Noces d'or de M. l'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise, par J. Depoin. — Pontoise, imp. Pâris, 1880, br. in-8° avec portrait. — (Offert par l'auteur).

Notice historique sur la Vierge ouvrante de Maubuisson, par J. Depoin. — Pontoise, imp. Pâris, 1883, br. in-8° avec photographie. — (Offert par l'auteur).

Les Noces d'or de M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, 26 juillet 1883. — Pontoise, imp. Pâris, 1883, br. in-8° avec photographie et gravure, par M. H. Le Charpentier et J. Depoin. — (Offert par les auteurs).

Où est le triomphe d'Alexandre ? problème artistique. Lettre au directeur de l'*Echo Pontoisien* par un ancien élève du Collège de Pontoise (Henri Le Charpentier). — Pontoise, imp. Pâris, 1883, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

BIOGRAPHIES

Vita B. Petri Abrincensis et B. Hamonis, par l'abbé Sauvage. — In-8°, Bruxelles, 1883. — (Ex dono auctoris).

Vita S. Ausberti Archiep. Rotom., 1882, par l'abbé Sauvage, in-8°. — (Ex dono auctoris).

Bibliographie Normande, par l'abbé Sauvage, 1882, in-12. — (Ex dono auctoris).

Mort du général de Valdan, juillet 1883. — Pâris, imp., in-8°.

Mort de M. Henri Le Charpentier, 28 janvier 1884. — Pâris, imp., in-8°.

Mort de M. Léon Thomas, 10 mars 1884. — Pâris, imp., in-8°.

PUBLICATIONS DIVERSES

Liste générale des postes de France, dressée par ordre de M. d'Argenson. — Paris, 1745, 1 vol. in-12, gravé par B. Jaillot, géographe du Roi. — (Don de M. Pfahler-Millet).

Gémissements d'une âme vivement touchée par la destruction du monastère de Port-Royal des Champs (par le Père Boyer de l'Oratoire), 2e édition, 1 vol. in-12, 1714. — Don de M. Pfahler-Millet.

Rapport au nom de la Commission des 21, par Saladin, représentant du peuple, député de la Somme. — 18 ventôse an III, in-8°, Beaudouin, imp. de la Conventio nnationale. — (Don de M. Pfahler-Millet.

Les Cerveaux noirs et l'orthographe, brochure in-12. — Lausanne, 1878. — (Don de M. J. Depoin).

Lettre sur la Bastille, Pontoise, Pâris, imp. — Brochure in-8°, 1882. — (Offert par MM. H. Le Charpentier et J. Depoin.)

Etudes paléographiques. — Restitution et nouvelle interprétation du Chant des frères Arvales, par G. Edon. — Paris, in-8°, 1882. — (Offert par l'auteur).

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé Corblet. — Paris, Dumoulin, 1875, 5 vol. in-8°. — (Don de l'abbé Corblet.)

Introduction à l'histoire du Baptême, par l'abbé Corblet. — Arras, 1881, in-8°. — (Don de l'abbé Corblet).

Iconographie du Baptême, par l'abbé Corblet. — 1879, in-8°. — (Don de M. l'abbé Corblet).

Conjectures sur les médailles Baptismales, par l'abbé Corblet. — Paris, in-8°, 1879. — (Don de l'abbé Corblet).

L'immersion et l'infusion Baptismales, par l'abbé Corblet. — Paris, in-8° 1880. — (Don de l'abbé Corblet).

Recherches historiques sur les Rites, Cérémonies et Coutumes de l'administration du Baptême, par l'abbé Corblet. — Paris, in-8°, 1880. — (Don de l'abbé Corblet).

Parrains et marraines, par l'abbé Corblet. — In-8°, 1881, Paris, — (Don de l'abbé Corblet).

Du catéchuménat, par l'abbé Corblet. — In-8°, 1881, Paris. — (Don de l'abbé Corblet).

Origine de la Foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens, par l'abbé Corblet. — In-8°, Dumoulin, 1870. — (Don de l'abbé Corblet).

Les souvenirs de Saint-Firmin à Pampelune, par l'abbé Corblet. — In-8°, Amiens, 1879. — (Don de l'abbé Corblet).

L'Autel chrétien, par l'abbé Corblet. — in-4°, Bourges, 1883. — (Don de l'abbé Corblet).

Cathédrale de Bayeux. — Reprise en sous-œuvre de la tour centrale, description des travaux, par MM. H. de Dion et Las Vigues. — 1 vol. in-4°, belles planches. — Paris, Morel, 1861. — (Offert par M. Ad. de Dion).

Annuaire des Musées Cantonaux, 3e année, 1882.

L'Art héraldique, contenant la manière d'apprendre facilement le Blason et enrichir des figures nécessaires pour l'intelligence des termes, par le sieur Baron. — Paris, 1687, in-12 relié, nombreuses planches. — (Don de M. Pfahler-Millet).

ESTAMPES, DESSINS, CARTES, AQUARELLES, &a.

Cinq plans d'inégale grandeur, dressés probablement par l'ordre du cardinal de Bouillon, lorsqu'il transforma l'Abbaye de Saint-Martin-lès-Pontoise. (Don de M. Ecorcheville).

La Tour du Friche, d'après le dessin de M. Clovis Cousin; *Le Pont*, par le même.

Tirage avant la lettre de deux gravures de la *Ligue à Pontoise.* — (Offert par M. J. Depoin).

Plan approché au 100e des constructions mégalithiques, découvertes et mises à jour par M. Maurice de Beurnonville, à la Chapelle, commune de Labbeville, 1882. — (Offert par M. Maurice de Beurnonville).

Photographie prise pendant la restauration des ruines de Maubuisson, 1883. — (Offert par M. Durand).

Aspect de l'entrée de la Carrière du Chou en 1860, photographie d'un dessin de F. Pierdon. — (Offert par M. Pfahler-Millet).

Tombeau de Sidrach de Lalaing, à Saint-Omer. — Gravure tirée de *la Renaissance en Picardie*, par L. Palustre.

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

Professions de foi de Bénédictines anglaises de Pontoise.

Fac simile des originaux sur parchemin, appartenant à M. Martin (de Villeneuve Saint-Georges), 12 feuilles in-8° et 1 feuille in-4°. — (Don de M. Martin).

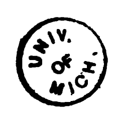
OBJETS DIVERS

Trois carreaux de pavages émaillés jaune et vert, provenant des ruines de l'Abbaye de Maubuisson.

Deux morceaux de bois pétrifié, provenant de la carrière de sable d'Eragny.

Un oursin fossile de la même provenance. — (Dons de M. Pfahler-Millet).




UNIV. OF MICH.



Guill.e De-la-Haye, Sculpsit.

HISTOIRE

DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE SES SEIGNEURS

Cognoscat [illegible]
[illegible]

[illegible]


CARTE GÉNÉRALE DE L'ISLE ADAM ET DÉPEND
ANCES APPARTENANT A S.A.S.
MONSEIGNEUR LE PRINCE DE

HISTOIRE

DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM

ET

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE SES SEIGNEURS

Cognoscat rerum gestarum, et memoriæ veteris ordinem, maximè scilicet nostræ civitatis.

CICÉRON.



AVANT-PROPOS

La notice historique d'un simple village est, pour tous ceux qui l'habitent, une sorte de propriété commune. C'est une portion du patrimoine local que chaque génération qui disparaît lègue à celle qui la remplace ; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter quelques récits nouveaux. Ce sont ces annales domestiques qui forment les premières assises sur lesquelles repose l'édifice de l'histoire nationale.

Il n'est si petit pays, si modeste localité, qui ne présente de l'intérêt. L'humble toit qui a abrité notre berceau, le clocher du village, les bancs de l'école, les jeux de l'enfance, tous ces souvenirs sont pleins de charmes. Comment expliquer autrement cet amour si délicieux et si durable du pays natal ? Oui, cette terre empreinte de nos premiers pas laisse dans nos souvenirs des traces ineffaçables :

E instinto di natura
L'amor del patrio nido.

Pour perpétuer la mémoire de ces traditions touchantes, nos anciens monarques n'ont rien négligé. Ainsi, dès 1539, François Ier, dans la célèbre ordonnance de Villers-Cottrets, prescrit la tenue des registres sur lesquels les curés étaient chargés d'inscrire exactement l'époque de la naissance, les noms et prénoms des fidèles qu'ils baptisaient. Il n'était pas encore question des actes de mariage, des décès et des inhumations.

Outre ces omissions, les instructions de l'ordonnance royale ne furent que très lentement et très imparfaitement mises en pratique ; du moins nous en avons la preuve dans les lacunes si regrettables qu'on remarque dans les registres de cette époque ; c'est pourquoi le roi Henri II fut obligé de renouveler ces sages prescriptions.

Les registres paroissiaux de l'Isle-Adam, déposés à la mairie le 17 novembre 1792, remontent au mois d'avril de l'année 1556, époque de l'ordonnance royale qui prescrit la rédaction de ces registres. De plus, en 1691, au mois d'octobre, est un nouvel édit

du roi qui oblige de rédiger les actes religieux sur papier timbré afin de servir de minutes : les édits antérieurs n'avaient pas été régulièrement observés.

Il est à remarquer que nos actes paroissiaux ne sont habituellement signés que depuis 1660, époque où les prêtres de la mission de Saint-Joseph ont pris possession de la cure. Ajoutons encore que dès lors les signatures sont nombreuses et bien écrites, ce qui indique un accroissement d'instruction dû aux soins que donnaient aux écoles lesdits prêtres. L'un deux, nommé Gaudrée, est inscrit avec éloge sur nos registres. Ce digne prêtre, après avoir rempli les modestes fonctions de maître d'école pendant trente années, est décédé le 3 janvier 1695.

Assurément, si les sages prescriptions de nos rois avaient été scrupuleusement observées, notre tâche aurait été moins difficile; mais, malheureusement, les annales des humbles localités font défaut. Trop souvent l'indifférence en a négligé la rédaction, et le souffle des tempêtes politiques en a dispersé les feuilles volantes. Ce sont ces rares débris recueillis avec patience et labeur, collationnés et coordonnés avec un soin scrupuleux que nous osons soumettre à l'indulgence de nos bien aimés paroissiens.

Pouvions-nous laisser dans l'ombre et l'oubli nos puissants seigneurs, nos illustres princes qui ont couvert notre l'Isle-Adam de bienfaits et de gloire? Pouvions-nous ne pas parler des castels, des châteaux et des monuments divers qui ont rendu célèbre cette portion de notre vallée que l'Oise arrose, que les forêts ombragent, et que la nature et l'art embellissent?

De tout ce brillant passé de notre gracieux village, que reste-t-il aujourd'hui? Des ruines qui s'anéantissent, des souvenirs qui se taisent, des traditions qui s'altèrent et disparaîtraient bientôt, si, de temps à autre, des hommes, sans autres talents que leur bonne volonté, sans autres titres que leur amour du pays qu'ils habitent, sans autres passions que leur culte pour la mère patrie, ne remettaient en honneur la mémoire de ce qui va disparaître sans retour.

Puisse la mobilité des caractères qui vont fixer sur le papier ces feuillets dispersés par tous les vents, leur donner une durée plus solide et plus longue!

L'Isle-Adam, le 24 juin 1883.

J.-B. GRIMOT,

Chanoine honoraire de Versailles et de Verdun,
Curé de l'Isle-Adam,
Officier de l'Instruction publique,
Correspondant du ministère pour les travaux historiques.



HISTOIRE DE L'ISLE-ADAM

Les origines de l'Isle-Adam

L'existence du bourg de l'Isle-Adam proprement dit, ne paraît pas remonter au delà du XIIe siècle, si l'on en excepte le vieux castel et ses dépendances, le prieuré et ses bâtiments, situés dans l'ile principale ; mais le groupe des habitations primitives semble rêmonter à l'ancienne Gaule, car son premier nom était *Nogent*. Cette dénomination est restée à la portion la plus ancienne et la plus considérable de la localité.

Il n'est pas sans intérêt pour l'intelligence du mot *Nogent* de rappeler ici ce qu'en dit le docte abbé Lebeuf dans son Histoire de l'Ancien diocèse de Paris (1) :

« Les différents lieux du royaume qui portent encore le nom de *Nogent* ont été communément appelés dans les anciens historiens et dans les titres latins : *Novigentum* ou *Novientum*. M. de Valois écrit qu'il est constant que ce nom vient de la langue des anciens Gaulois, mais que sa signification est incertaine ou plutôt inconnue. Cependant quelques savants, sur ce que, dans plusieurs langues, le mot *Nouveau* est approchant le même, quant aux principales lettres qui le composent, ont cru pouvoir conjecturer que *Nov* signifiait aussi *Nouveau* dans le Celtique ; d'autres pensent que cette syllabe *Nov* ou *Nou* a pu être usitée pour désigner un terrain gras ou

(1) L'abbé Lebeuf, *Histoire du Diocèse de Paris,* tome VI. Article : *Nogent-sur-Marne.*

trempé (1). Mais pour ce qui est de *Gent* ou *Jent*, personne que je sache n'a encore dit ce qu'on doit en penser. Je ne harsarderai rien non plus sur cette syllabe ; ce que je puis dire est que certains territoires ont eu leur dénomination avant qu'on bâtit dessus, et l'ont communiquée aux villages ou bourgs qui y ont été construits depuis ; d'autres, qui n'avaient point de dénomination, ont pris celles des villes ou bourgs qu'on y a bâtis. »

D'après ce témoignage nous pouvons donc dire que ce nom celtique : *Nogent*, encore assez commun en France, signifie : habitations près de l'eau ; tous les Nogent, en effet, se trouvent placés près les cours d'eau ; c'est le chemin habituel que suivaient les conquérants du Nord, ajoute le même historien. Du reste ces peuplades ont laissé sur notre territoire une preuve authentique de leur passage.

Une barque, faite d'un seul tronc d'arbre, fut, dans les premiers mois de 1830, trouvée dans les fouilles exécutées, au bord de l'Oise, pour la construction de l'écluse de l'Isle-Adam, qui est à la pointe de l'Ile du Prieuré. Cette barque, dont le bois était devenu spongieux par suite d'un long séjour dans la terre d'alluvion, en fut retirée avec soin ; mais de nombreux amateurs la dépecèrent avant qu'on eût le temps de s'y opposer.

« J'ai pu toutefois, dit M. Carro, recueillir auprès de M. Desfontaines, ingénieur chargé des travaux de l'écluse, des détails autorisant à considérer cette barque comme fort analogue, par ses dimensions et sa forme, à celle trouvée au pont d'Iéna. On y remarquait notamment une réparation indiquant des moyens de travail sans doute inconnus aux peuples primitifs. »

Nous lisons ces intéressants détails dans une note mise au bas de la page 139 du volume des Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des Travaux historiques tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864.

Quoiqu'il en soit, toutes ces localités désignées sous le nom générique de *Nogent* paraissent avoir existé antérieurement à la monarchie française, et même à la domination romaine. Leur nom et leur antiquité ne permettent pas de les confondre avec ces lieux qui étaient la demeure assignée à ces peuplades de prisonniers que les Romains introduisirent à diverses époques et qu'ils obligeaient à vivre du travail de leurs mains en défrichant des terrains incultes ; peuplades qualifiées dans la Notice des dignités de l'Empire : les *Lètes* ou *Gentils*. (2)

(1) Ne pourrait-on pas trouver dans le mot Nogent la racine des mots : *Noyer*, la *Noue ?*

(2) C'est l'empereur Constance Chlore qui introduisit dans les Gaules la colonie des Lètes.

On a la certitude, nous dit encore l'abbé Lebeuf, qu'il existait, aux environs de Paris, des *Gentils* Sarmates dont le Préfet résidait dans cette cité ou sur le territoire parisien, *Præfectus Sarmatarum Gentilium*, lit-on dans cette Notice. Ils demeuraient sans doute à *Gentilly*, comme semble l'indiquer l'étymologie de ce nom. (1)

Le monument le plus ancien que nous ayons trouvé de l'histoire de l'Isle-Adam, ou plutôt de Nogent, remonte au IXe siècle. Une charte du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Denis, datée de l'an 862, porte que la paroisse est tenue à une redevance pour le vêtement et la chaussure des moines (2), ce qui semble indiquer que dès lors l'église et la paroisse étaient desservies par les moines de Saint-Denis. Ce qui confirme cette opinion c'est la vieille légende, perpétuée jusqu'à nos jours, qui nous apprend qu'on apportait de Saint-Denis des morts pour les inhumer dans le cimetière de Nogent. Alors il n'était pas rare de choisir, pour la sépulture des familles, des lieux qui entouraient les églises desservies par des moines qui en devenaient les gardiens. C'est bien ce qui explique ces vastes cimetières que l'on rencontre dans de très petites localités; cette simple remarque est la solution de ce problème. Du reste, cette pieuse coutume s'est conservée jusqu'à nos jours; citons en preuve les cimetières du Mont-Valérien et du couvent des Religieuses de Picpus, à Paris. (3)

(1) *Hist. du Diocèse de Paris*, passim. — Chantilly vient de la même origine.

(2) Dom Doublet, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, tome II, page 794.

(3) J'ai moi-même signalé au Comité des Sociétés savantes l'existence d'un antique cimetière qui entourait l'église romane du village d'Arronville, canton de Marines (Seine-et-Oise). Ce cimetière, de 15 hectares de superficie et de 4 mètres de profondeur, contenait, dans ses couches superposées, des sépultures gallo-romaines, mérovingiennes et chrétiennes.

L'éloignement de toute population nombreuse, et le silence de la tradition sur des souvenirs de combats meurtriers ou de peste locale, m'ont forcé d'admettre une vieille légende conservée dans le pays, qui rappelle qu'autrefois on apportait les morts de Beauvais et des lieux environnants pour leur donner la sépulture dans ce vaste cimetière. Cette tradition semble confirmer celle de notre cimetière de Nogent. On sait, du reste, que c'est vers le Ve siècle que les sépultures isolées ont cessé dans nos contrées.

Domaine de la Baronnie et Chatellenie de l'Isle-Adam

Au commencement du XIIe siècle, le domaine de l'Isle-Adam était de peu d'importance; il ne consistait qu'en une baronnie et châtellenie comprenant le terroir particulier de l'Isle-Adam, Parmain et Valmondois, avec la mouvance de tous les fiefs. Ce domaine s'accrut successivement par suite d'acquisitions, d'échanges et d'héritages.

Indiquons sommairement ces principales augmentations en les attribuant à leurs auteurs.

Pierre de Villiers acquit de la baronne d'Ivry, pour la somme de 3,000 florins d'or, la terre de Valmondois, le 5 janvier 1360. Le même Pierre de Villiers acquit aussi la terre de l'Isle-Adam d'une demoiselle de Luzarehes devenue seule propriétaire, moyennant 500 francs d'or, suivant acte du 6 novembre 1364.

Jean de Villiers, fils de Pierre de Villiers, IIe du nom, réunit par sa femme au domaine de l'Isle-Adam les terres de Fontenelle et d'Amblainville.

Jacques de Villiers, héritier de la châtellenie de l'Isle-Adam, acquit le 2 juin 1470, de Charles de Beaumont, la terre de Nogent-le-Tigneux (1), avec le lieu seigneurial appelé la Haute-Salle, où se trouvait un vieux château, plus 480 arpents en bois, pâturages et friches (2).

Charles de Villiers, évêque de Limoges, puis de Beauvais, qui possédait le domaine de l'Isle-Adam avec ses dépendances, fit diverses acquisitions, notamment de 87 arpents 67 perches de bois qui avait appartenu au Temple, suivant acte du 23 juillet 1524.

Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, qui avait obtenu la nue-propriété de l'Isle-Adam de son cousin Charles de Villiers, acquit, par acte du 25 juin 1528, la seigneurie de Méry-sur-Oise. Il fit encore plusieurs autres acquisitions, notamment celle de Jouy-le-Comte, moyennant 9,000 francs, par sentence du Palais, du 3 février 1552.

François-Louis, prince de Conti, fit de nombreuses acquisitions, entre autres, en 1696, 117 arpents de bois du seigneur de Balaincourt; en 1701, la seigneurie de Chambly; en 1707, les bâtiments

(1) Je n'ai trouvé que dans l'opuscule de M. André ce surnom attribué à notre Nogent; je n'ai pas cru devoir le supprimer.

(2) Il ne faut pas confondre ce vieux château de la Haute-Salle avec le château de Cassan qui était un autre fief.

et clos de M. Bardou de Valicieux qu'il échangea contre le prieuré de Notre-Dame de l'Isle-Adam, sis en face de son château.

Louis-Armand II, fils du précédent, qui, pendant toute sa vie, fit de nombreuses acquisitions de maisons et jardins, tant pour agrandir les dépendances de son château de l'Isle-Adam, que pour éloigner les propriétaires dont le voisinage pouvait gêner ses projets.

Louis-François Bourbon-Conti, durant sa longue vie, augmenta si considérablement le domaine de l'Isle-Adam qu'il deviendrait fastidieux d'en essayer le dénombrement; il suffit de renvoyer le lecteur au travail consciencieux de M. André, architecte des princes de Conti, auquel nous sommes redevable, nous aimons à lui en témoigner toute notre reconnaissance, d'une grande partie des renseignements sur les accroissements successifs du domaine de l'Isle-Adam (1).

Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche, fils unique du précédent, fit de très-importantes acquisitions et de non moins considérables dépenses dans le but de restaurer ses châteaux, de construire des écuries et d'améliorer ses chasses. Le détail intéressant de ces œuvres se trouve dans l'opuscule dudit M. André.

Ce prince vendit, le 7 octobre 1783, à Monsieur frère du roi, moyennant la somme de 11,000,000 francs, tous ses domaines. Il s'était réservé, durant sa vie, l'usufruit en jouissance de la baronnie du château de l'Isle-Adam, de toutes ses dépendances et de toutes ses chasses.

La Révolution est venue interrompre l'action de cette vente, et la jouissance de cet usufruit.

La force prime le droit, ce ne sont pas seulement les Barbares du Nord qui ont fait entendre ce cri sauvage; chez nous, les révolutionnaires le réduisent en pratique en foulant aux pieds les titres les plus sacrés des personnes et des propriétés! Dans l'antiquité payenne nous voyons Saturne dévorer ses propres enfants; mais notre civilisation moderne nous apparaît encore plus féroce! Craignons les revendications; les tyrans d'aujourd'hui pourraient bien devenir les victimes de demain!

(1) *Chronique historique des différents propriétaires des Domaines de l'Isle-Adam, Beaumont-sur-Oise, Chambly, Auvers, etc., etc.* — Paris, imp. Richomme; 1809.

Succession des divers Seigneurs qui ont possédé le Domaine de l'Isle-Adam

Les quatre principales familles qui ont possédé et illustré l'Isle-Adam sont :

1° La famille de l'Isle, qui semble avoir pris le nom de son domaine et auquel les propriétaires ajoutèrent le nom patronymique de *Adam;* d'où il est arrivé qu'ils se sont fait appeler non plus Adam de l'Isle, mais de l'Isle-Adam.

2° A la famille de l'Isle-Adam a succédé la famille de Villiers qui a pris nom de Villiers-Adam, ou de Villiers de l'Isle-Adam.

3° Aux de Villiers ont succédé les puissants seigneurs de la maison de Montmorency.

4° Ces derniers ont été remplacés par la branche royale des princes de Bourbon-Conti.

Ainsi le grain si petit qui a été confié au sein fécond de notre terre a germé et s'est développé de manière à devenir un grand arbre.

Il est de notre devoir d'indiquer les plus illustres personnages de ces anciennes familles, surtout ceux qui ont le plus contribué à la prospérité de notre contrée. Nous éviterons, autant que possible, d'entrer dans le domaine de l'histoire de France, où se trouvent consignés les faits et gestes de nos nobles seigneurs. Notre tâche est bien plus modeste. Nous essayerons de nous renfermer dans l'intimité de leur vie privée.

Adam de l'Isle, le fondateur du prieuré de Notre-Dame de l'Isle-Adam (1) est regardé comme le premier seigneur et le créateur de l'Isle-Adam, sans doute à cause des postes importants qu'il occupait à la cour du roi Philippe Ier.

Ce même Adam est l'un des seigneurs et officiers de la couronne qui signèrent, en 1069, la charte de confirmation que le roi Philippe Ier, étant à Pontoise, fit de la fondation de l'église de Saint-Germain, appelée depuis Saint-Martin-de-Pontoise (2).

Ancel ou Anceau Ier, fils de Philippe de l'Isle, est l'un des premiers fondateurs de l'abbaye du Val, en 1136. Il y fut inhumé.

Ce monastère était situé primitivement sur la paroisse de Villiers-Adam, ensuite sur celle de Mériel, depuis l'érection de cette annexe en cure, en 1713. Mais déjà, en 1125, les moines du Val étaient

(1) Voir la *Notice historique du Prieuré de l'Isle-Adam.*

(2) Moréri. Famille des *de l'Isle.*

établis au lieu dit le Vieux-Moutier, qui n'est qu'à quelques pas plus haut, à la source même du rû qui arrose la vallée (1).

Adam III, seigneur de l'Isle, qui avait fait trois fois le voyage de la Terre-Sainte, augmenta les biens que son père, Anceau I[er], avait donnés à l'abbaye du Val.

Anceau II, fils du précédent, confirma les revenus du prieuré de l'Isle-Adam, constitués par son père et ses aïeux. Il les augmenta lui-même en donnant quatre septiers de pur froment et deux muids de vin du meilleur de son clos pour le pain et le vin de la célébration des messes. Nous en trouvons le témoignage dans l'acte de donation de l'an 1184.

L'année suivante, Thibaud et Adam, frères du précédent, d'accord avec leur frère aîné, déposèrent sur l'autel l'acte de leur propre consentement et donation, *Mecum posuerunt super altare*, 1182.

Ce ne fut cependant qu'au XIII[e] siècle que Ancel ou Anceau, III[e] du nom, et l'un des petits-fils d'Adam de l'Isle prit le surnom de l'Isle-Adam.

Ce seigneur fit, en 1239, comme croisé, le voyage de Terre-Sainte avec Amaury de Montfort, connétable de France, son cousin, et autres princes et grands seigneurs.

De retour de la croisade, il fit son testament en 1251. De son premier mariage il eut Jean, qui lui succéda. Jean vivait en 1275.

Anceau IV, fils de Jean, dont l'existence est constatée en 1289, épousa Isabelle de Mareuil. Il eut de cette union Jeanne, dame de Valmondois, Isabelle, dame de Nogent, et Guillemette, dame de l'Isle-Adam qui eut en partage notre seigneurie.

Cette dernière épousa Robert de Fontaine, baron d'Ivry, et, étant morte sans enfant, laissa la terre de l'Isle-Adam à Guillemette de Luzarches, sa cousine.

Il n'est pas sans intérêt de citer ici quelques particularités d'une lettre de cette noble châtelaine qu'elle écrivait en forme de donation testamentaire, le 30 novembre 1350. C'est un épisode de la guerre de cent ans qui, pour lors, dévastait l'Isle-Adam et désolait toute la contrée.

« Affirmant comme au grant besoing et nécessité qu'elle a eu de
» reffuge pour le fait des guerres qui ont esté et sont encores ès
» parties du Veulguessin (Vexin), tels et si grans que la dite Dame

(1) Dom Mabillon pense que cette abbaye du Val était le monastère même de *Tusonis Vallis* et appartenait à l'abbaye de Saint-Denis depuis le VII[e] siècle; mais l'abbé Lebeuf prétend que cette assertion souffre bien des difficultés. Nous pensons répondre à ces doutes en disant que la première maison bénédictine a été tout d'abord établie au hameau de Vaux, puis transférée à Méry-sur-Oise, enfin reconstruite à nouveau au Val. *Dipl.*, page 477. — *Gallia Christ.*, t. VII. — *Hist. du Dioc. de Paris.* — Archives du château de Méry-sur-Oise.

» ne pouvoit bonnement ne seurement demourer ès maisons qu'elle » eut ne ait au dit pais; mais très hastivement s'en convint de par- » tir et venir toute dépourvue en la *bonne ville* de Pontoise,

» La Prieure, frères et suers de l'Ostel-Dieu de Pontoise aient la » dite Dame, ses gens et tout son estat de mesnage, gracieusement » secourue et reçue en leur dit hostel, hebregé bien et honestement, » selon son estat, où elle, son dit mesnage sont et seront encores » tant commes la dite Dame vivra et il lui plaira, comme accordé » lui ont franchement et quittement sans aucun loyer ne proffit....

» Recognut la dite Dame que, en récompensation de ce, et aussi » pour ce que en oultre les diz Prieurée, frères et suers ont donné et » ottroié à la dite Dame à perpétuité une *messe à note* (1) estre cé- » lébrée chascune sepmaine au dit hostel : c'est assavoir : tant que » elle vivra, du Saint Esprit et après son trépassement de *Requiem* » pour elle et tous ses amis dont elle veult Dieu estre prié; et en- » cores l'ont accueillie et accompaignée aux autres bienfais, prières » et oraisons du dit hostel,

» La dite Dame, à tiltre de pur et vray don, et irrévocable, fait » entre les vifs, ottroie, quitte, cessie et transporte à toujours une » pièce de bois contenant vingt arpens, assise ès bois de l'Isle-Adam » qui sont à la Dame de son propre heritage : et ottroie de plus que » tous les biens quelconques appartenans au dit hostel soient francs » et quittes au travers de l'Isle-Adam, soit en montant et avalant, » pardessus, ou pardessous le pont de la dite Ville. »

Il nous est grandement agréable de clore la liste de nos premiers seigneurs de l'Isle-Adam en reproduisant, en partie, le titre authentique qui honore tout à la fois et la gracieuse hospitalité de la Prieure de Pontoise, et la reconnaissance non moins généreuse de notre châtelaine, la noble Dame Guillemette, Baronne d'Ivry. Ces deux actes éveillent et partagent notre commune admiration.

A la noble famille de l'Isle succéda la famille non moins illustre de Villiers, maison considérable par les grands hommes qu'elle a produits et dont nous ne rappelons ici que les principaux personnages qui ont possédé le domaine de l'Isle-Adam.

1° Jean de Villiers qui, avant 1324, avait épousé Marie de l'Isle, issue des de l'Isle-Adam, ce qui établit la parenté entre les premiers et les seconds seigneurs de notre châtellenie.

2° Adam, seigneur de Villiers, fils du précédent, mort en 1339. Il eut pour successeur son fils Pierre, premier du nom.

3° Pierre de Villiers, Ier du nom et fils du précédent, allié à la

(1) La grand'messe chantée était dite *à note*, et la messe basse *sans note*. — Bul. de Benoît XIII, an. 1419. — Ducange, verbo : *missa bassa*.

maison de l'Isle par son aïeule, fit l'acquisition de la terre de l'Isle-Adam moyennant la somme de cinq cents livres d'or.

Ce même seigneur fut commis pour porter l'oriflamme de Saint-Denis l'an 1372, et reçut cet étendard des mains de Charles V.

Ce fut également à Pierre de Villiers, devenu conseiller et chambellan du Roi, lieutenant général de Basse-Normandie et grand-maître de l'hôtel de France, que le roi Charles VI donna en garde l'oriflamme. Il la porta dans les guerres de Flandre. Cet illustre seigneur se rendit recommandable sous les règnes des rois Jean, Charles V et Charles VI, par les grands emplois qu'il remplit avec dévouement et loyauté sous ces différents monarques (1).

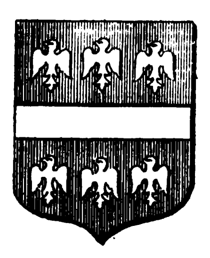
Nous ne pouvons en dire autant de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, fils de Pierre IIe du nom.

Engagé dans la faction de Bourgogne, il fut créé maréchal de France par Henri V, roi d'Angleterre, en 1418; mais rentré sous l'obéissance de Charles VII, il prit Pontoise sur les Anglais et facilita la reddition de Paris en 1436. Après une vie très agitée, il périt misérablement à Bruges, dans une sédition populaire, le 22 mai 1437.

Ce fut sous ce même seigneur que le 15 décembre 1427, un écuyer nommé Sauvaige de Fromonville, après une résistance désespérée, fut pris dans le château de l'Isle-Adam. Son exécution donna lieu à une scène émouvante et terrible. Je laisse la parole au chroniqueur :

« Il fut mis sur ung cheval, les piés liez et les mains, sans chaperon; en ce point admené à Baignolet, où le Régent étoit, qui tantost commandat que san nul delay, on l'allast pendre au gibet hastivement, sans être ouï en ses deffenses; car on avoit grand paour qu'il ne fut reconu; car de très grand lignage étoit. Ainsi fut admené au gibet accompagné du Prévost de Paris, et de plusieurs

(1) Voici le blason d'un sire de l'Isle-Adam à la fin du xive siècle :



De gueules à la fasce d'argent à six alérions de même.
Extrait du Mémorial de France de 1406. (Bibl. Impl., nº 254), publié par M. Douët d'Arcq.

gens, et avec ce étoit un nommé Pierre Baille, qui avoit été varlet corduannier à Paris, et puis fut sergent à verge, et puis receveur de Paris, et lors étoit grand trésorier du Meinne; lequel Pierre Baille ne volt onques quand le dit Sauvaige demanda confession, qu'il requist si longuement; mais lui fist tantost monter l'eschelle, et monta après en deux ou trois eschelons, en lui disant groses paroles. Le Sauvaige ne respondit pas à la volenté; pourquoi le dit Pierre lui donna un grand cop de baston, et en donnoit cinq ou six au bourrel, pour ce que l'interrogeoit du sauvement de son âme. Quand le bourrel vit que l'autre avoit si mal voulenté si ot paour que le dit Baille ne lui fist pis : si se hasta plus tost qu'il ne devoit pour la paour et le pendit; mais pour que se hasta, la corde rompi, ou se desnoua et chust le dit jugié sur les rains et furent tous rompus, et une jambe brisée; mais en cette douleur lui convint remonter et fut pendu et estranglé, et, pour vray dire, on lui portoit une très male grace, espécialement de plusieurs meurtres très horribles, et disoit-on qu'il avoit tué de sa main en pays de Flandres ou de Haisnault un Evesque. »

L'année suivante, nous trouvons cette note :

« Le vendredi 10e jour de septembre 1428, fut despendu du gibet de Paris ung nommé Sauvaige de Fromonville, à qui Pierre Baille fist tant de déplaisir quand on le pendit; car il le frappa en l'eschelle moult cruellement et se battit le bourrel d'un gros baston qu'il tenoit, et étoit pour lors le dit Pierre receveur de Paris. » (1)

Citons un fait pour mémoire seulement :

En la nuit de « Karesme prenant, » 12 février 1437, les Anglais s'emparèrent de Pontoise par surprise en escaladant les murs et sans rencontrer de résistance, par suite de la négligence du sire de l'Isle-Adam qui commandait la place. Les Anglais, pour assurer leur audacieuse entrée en la ville du Vexin français, profitant de ce que la contrée était couverte de neige, s'étaient enveloppés de manteaux blancs. Cette ruse de guerre leur réussit à merveille.

Mais le plus célèbre de nos seigneurs est sans contredit Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, nommé grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1521. Il soutint l'année suivante le mémorable siége de Rhodes et tint en échec, pendant six mois, avec une poignée de chevaliers et de piétons, l'innombrable armée des Turcs commandée par l'empereur Soliman II.

Finalement le Grand-Maître, victime d'une infâme trahison, et ne voyant pas arriver les secours qu'on lui avait promis, il fut contraint de rendre la ville de Rhodes par composition, le 24 décembre 1522, après l'avoir possédée l'espace de 213 ans, depuis l'année 1309.

(1) *Le Gibet de Montfaucon* (Firmin Maillard).

En ce siège les Turcs perdirent cent mille hommes.

Le grand-maître, avec cinquante voiles partit de Rhodes le 1er janvier 1523. Après plusieurs stations, il vint aborder sur les côtes de Sicile (1), mais il n'eut aucune retraite assurée jusqu'en 1530. Ce fut alors que Charles-Quint, empereur des Romains, lui donna l'île de Malte. Il y aborda le 23 avril 1530 et en prit possession au mois d'octobre de la même année. C'est depuis cette époque que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ont pris le nom de chevaliers de Malte.

Ce héros rendit sa belle âme à Dieu en 1534; on grava sur son tombeau l'éloge suivant :

« C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune » (2).

C'est à cette même époque, le 23 juin 1526, que mourait Guy de Villiers de l'Ile-Adam, 28e abbé de Saint-Martin de Pontoise, frère de Philippe et de Louis de Villiers de l'Isle-Adam.

Louis de Villiers de l'Isle-Adam, frère du précédent, évêque de Beauvais, qui par affection pour les habitants de l'Isle-Adam dont il portait le nom et dont il était le père spirituel, voulut lui-même faire la consécration de l'église nouvellement bâtie. Sans aucun doute, ce généreux pontife avait largement contribué à la construction de cet édifice sacré, lui que la reconnaissance du peuple avait surnommé : *le grand bâtisseur et aumosnier ès-pauvres*.

Citons enfin Charles de Villiers de l'Isle-Adam, neveu du précédent, qui, d'abord nommé évêque de Limoges, fut ensuite transféré sur le siège de Beauvais. C'est lui qui le premier fut nommé évêque par François Ier, conformément aux nouvelles dispositions du concordat.

Ce dernier seigneur de l'Isle-Adam de la famille des Villiers était abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Val ; il voulut être inhumé dans l'église de cette abbaye; depuis, son corps a été

(1) Ce débarquement sur les côtes de la Sicile est représenté dans une des grandes verrières qui décorent l'église paroissiale. Le dernier grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et le premier des chevaliers de Malte, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam y apparaît, après la capitulation de Rhodes, abordant sur les côtes de la Sicile. Au lieu de l'étendard des croisés, il tient en main une humble bannière portant l'image de N.-D. de Pitié, avec ces paroles de foi et de résignation : *Afflictis spes unica rebus.* — (Voir la *Notice hist. de l'église de l'Isle-Adam).*

(2) Nous lisons dans la *Description des Monuments recueillis aux Petits-Augustins*, par Lenoir, éd. de 1810, n° 447 :

« La statue en albâtre et à genoux de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, mort en 1534, à 70 ans. Des détails précieux se font remarquer dans l'exécution de cette statue. Il fut enterré dans l'église du Temple, où on lui avait élevé cette statue. On a introduit dans la composition de ce monument des arabesques prises du château de Gaillon, un bas-relief représentant l'Adoration des Mages par Pierre Bontemps, et treize émaux de la fabrique de Limoges, représentant l'eau, le feu, la terre et les jeux d'enfants; plus un bouclier représentant une bataille, lequel a été fondu en métal de cloche sur le modèle de celui qui servait à Henri II. »

transféré dans le chœur de l'église de Mériel, où il repose encore depuis l'année 1822 (1).

Par actes du 26 août et 10 septembre 1527, Charles de Villiers donna, sous la réserve d'usufruitier en sa faveur, et sous plusieurs autres conditions énoncées aux actes, la terre et seigneurie de l'Isle-Adam et ses dépendances à Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, son cousin germain (2).

Dès l'année 1527, l'illustre famille des Montmorency a donc succédé à la famille des Villiers dans la possession et la jouissance de la châtellenie et baronnie de l'Isle-Adam.

Les seigneurs de Montmorency et les princes de Bourbon-Conti qui ont successivement été propriétaires de la terre de l'Isle-Adam, ont jeté un trop grand éclat pour qu'on ait besoin de les rappeler dans cette simple notice; toute leur vie appartient au domaine de l'histoire; qu'il nous suffise donc de marquer la succession de ces grands seigneurs qui ont couvert notre l'Isle-Adam de bienfaits et de gloire.

Anne de Montmorency, né en 1493, acquit la châtellenie de l'Isle-Adam en 1527; il périt, en 1567, en combattant les protestants à la bataille de Saint-Denis. Ce grand seigneur mérita, à cause de sa prudente lenteur, le surnom de *Fabius français*. Il posséda

(1) Le corps de Charles de Villiers de l'Isle-Adam fut enfermé dans un cercueil de plomb et déposé dans l'église abbatiale où il demeura jusqu'en 1672. Il en fut alors retiré par suite des travaux de réparation de l'église. Les religieux eurent la curiosité d'ouvrir le cercueil, et, à leur grand étonnement, ils y trouvèrent le corps de l'évêque, leur ancien abbé, parfaitement conservé. Les habits pontificaux dont il avait été revêtu ne portaient aucune trace d'altération. Après l'avoir dépouillé, on le lava, et il devint blanc comme l'albâtre; il n'était nullement décharné : ses membres étaient souples et flexibles, sa bouche et ses paupières s'ouvraient facilement et laissaient voir la langue intacte, les dents bien conservées et les yeux encore entiers, si ce n'est que la prunelle ne se distinguait plus bien. Jean Bernard, religieux de cette abbaye, publia à ce sujet une relation fort circonstanciée. Les uns attribuaient ce phénomène aux aromates dont ils crurent reconnaître les traces dans le cercueil; les autres le considérèrent comme une manifestation de sainteté, et durant plusieurs jours, il y eut une foule de visiteurs autour de ces restes inanimés. Les travaux de réparations de l'église étant terminés, le corps, renfermé dans son cercueil de plomb, fut de nouveau déposé dans l'église abbatiale; laquelle ayant été démolie en 1822, le corps a été transporté dans l'église paroissiale de Mériel. La pierre tumulaire, qui recouvrait la tombe de Charles de Villiers, a été placée dans cette église; elle porte l'inscription suivante :

« Ci gist Révérend Père en Dieu Messire Charles de Villiers, en son vivant évesque et comte de Beauvais, pair de France, commendataire de l'abbaye de céans et de Saint-Pierre de Chalons, et chastelain de l'Isle-Adam et Nogent-sur-Oise, qui trespassa le xxvi[e] jour de septembre M. V[c] XXXV. Priez Dieu pour son âme. » — (*Hist. du dioc. de Beauvais,* t. III, page 182.)

(2) Plusieurs membres de l'antique et noble famille des Villiers de l'Isle-Adam existent encore présentement.

Joseph-Gabriel, vicomte de Villiers, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, a été autorisé, par ordonnance royale du 7 septembre 1815, à ajouter à son nom celui de l'Isle-Adam que ses ancêtres ont toujours porté et auquel se rattachent de si glorieux souvenirs. — (*Recherches hist. de la Noblesse*, par de Laigue, 1818.)

l'Isle-Adam pendant quarante années; durant cette longue jouissance, il acquit la seigneurie de Méru, la terre de Jouy-le-Comte, et fit plusieurs autres acquisitions; en outre, il réédifia le château, le moulin banal situé sur le pont, à côté duquel étaient les prisons et la salle d'audience.

François de Montmorency, maréchal de France, fils aîné du connétable, lui succéda dans la propriété de l'Isle-Adam. Il épousa, en 1557, Diane, fille légitimée de Henri II, roi de France, à laquelle il donna les domaines de l'Isle-Adam. Ce prince mourut, sans postérité, au château d'Ecouen, le 6 mai 1579.

En l'année 1581, il y eut un tremblement de terre qui secoua violemment toute la contrée; il ébranla nombre de maisons et causa une grande terreur dans la population.

Nous pouvons placer ici les événements dont l'Isle-Adam fut le théâtre durant les troubles de la Ligue.

Le 13 juillet 1589, Henri IV annonçait à Mme de Gramont, comme ayant eu lieu, le jour même, la reddition de l'Isle-Adam, d'une grande importance au point de vue des ponts sur l'Oise qui facilitaient les communications; il devait, disait-il, y aller le lendemain, maïs il en fut empêché; car ce jour-là même il était à Chambly; seulement il eut soin d'y envoyer un détachement pour occuper le château et la tour.

L'année suivante, Henri IV dut reprendre l'Isle-Adam que les Ligueurs lui avaient enlevé. Ce furent les capitaines de Pertuis et d'Hédouville qui lui rendirent le château; les troupes royales l'occupèrent pour la seconde fois.

En 1591, le roi écrit au duc de Montmorency, Henri, Ier du nom, une lettre datée du camp de Noyon, dans laquelle il lui raconte comment les Pontoisiens ont surpris l'Isle-Adam, dont le gouverneur était absent. Il montre un certain dépit de ce coup de main des Ligueurs; mais citons la lettre du roi guerrier; elle n'est pas étrangère à notre récit.

« Mon cousin, il y a quinze ou vingt jours que je vous écrivis par un messager..... Je vous ai, depuis cinq ou six jours encore, écrit par un laquais que je renvoyais vers le sieur Desdiguières, étant contraint de me servir de ces commodités faute de meilleures; et peur que le dit laquais *soit pendu,* ou que vous n'ayez point eu la lettre, j'ai adressé de vous faire mettre ici un *duplicata* par lequel vous verrez qu'il n'est rien survenu de nouvelles, sinon que pendant que le sr *Erdouville* (d'Hédouville), qui commandait à l'Isle-Adam, était venu pour se trouver à la bataille, ceux de Pontoise ont surpris le bourg et le château du dit l'Isle-Adam, où ils se sont *fort insolemment portés;* même dont j'ai eu déplaisir. Et j'espère bien *le*

leur faire payer; même celui qui commande à Pontoise qui a d'autres maisons où il sera aisé de se revancher (1). »

Les faits dont parle Henri IV s'étaient passés le 21 août 1591. La garnison de Pontoise, profitant effectivement de l'absence du capitaine d'Hédouville, que le roi appelle « Erdouville », avait pillé l'Isle-Adam, incendié le château et mis le feu en divers endroits.

Les Ligueurs conservèrent, toutefois, intacte la tour du château dans laquelle ils laissèrent une garnison composée de lansquenets pour garder le passage de l'Oise. Mais l'Isle-Adam ne resta pas longtemps au pouvoir des soldats de M. d'Alincourt. Le 12 septembre suivant, MM. d'O, de Fontenay et autres qui étaient partis de Senlis avec le régiment de la garde, d'autres troupes, quatre pièces de canons et 254 boulets de batterie, en huit charrettes, et 24 caques de poudre à canon, parurent devant cette petite ville. L'artillerie était commandée par Jonny, commissaire royal. On somma les lansquenets de se rendre; sur leur refus, le feu fut ouvert immédiatement, et une brèche pratiquée à coups de canon. On allait donner l'assaut quand les Ligueurs, se voyant dépourvus de moyens suffisants de défense, firent des propositions de rendre la place. Le capitaine d'Hédouville reprit la défense du château et maintint libre le passage de la rivière si favorable aux communications (2).

Dans la prolongation de la trêve, du 1er septembre 1592, consentie entre MM. d'O et d'Alincourt, la neutralité de la ville et du château de l'Isle-Adam est confirmée par cette nouvelle convention d'une manière formelle, le 13 mars 1593.

Le 11 juillet de cette même année 1593, un terrible ouragan de grêle causa des dégâts considérables.

Reprenons la suite des seigneurs qui ont possédé le domaine de l'Isle-Adam.

Henri Ier, duc de Montmorency, connétable de France, second fils d'Anne de Montmorency, succéda à son frère dans la propriété de l'Isle-Adam.

Il mourut en 1614 dans la ville d'Agde, dépendant de son gouvernement de Languedoc.

Henri II, de Montmorency, connétable de France, après le décès de son père, hérita de tous les domaines de l'Isle-Adam. Par suite de l'arrêt du Parlement de Toulouse du 30 novembre 1632, qui condamna le connétable à perdre la tête sur l'échafaud, tous ses biens furent confisqués et mis à la disposition du roi.

En considération des services de la maison de Montmorency et en faveur de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de

(1) Le roi pensait alors, sans doute, au château d'Hallaincourt.

(2) Extrait de *la Ligue à Pontoise*, par M. Le Charpentier.

Condé, et des duchesses d'Angoulême et de Ventadour, sœurs du connétable, le roi, par lettres patentes du mois de mars 1633, donna aux duchesses d'Angoulême et de Ventadour les domaines d'Ysigny, et au prince de Condé et à son épouse tous les domaines de l'Isle-Adam.

Du mariage de Charlotte-Marguerite de Montmorency avec Henri II, prince de Condé, est issu Armand, dit le Grand Conti, chef de la branche des princes de ce nom (1). C'est à partir de ce prince que la châtellenie de l'Isle-Adam est entrée dans la famille des Conti et qu'elle y est demeurée jusqu'en 1784, époque où cette terre a été acquise du dernier des Conti par Monsieur et cédée le même jour au roi Louis XVI.

Par le partage des biens de la succession de Henri II, prince de Condé, fait en 1651, tous les domaines de l'Isle-Adam échurent à Armand, prince de Conti, frère puîné du Grand-Condé, qui épousa, le 22 février 1654, Anne-Marie, fille de Jérôme, comte de Martinozzi, noble Romain, et d'une sœur du cardinal de Mazarin.

C'est ce même prince de Conti qui, étant lieutenant-général du Languedoc, abolit la société dite : Abbaye de la jeunesse de Beaucaire, en 1660, dont le singulier *abbé* était chargé d'organiser les plaisirs publics et de les présider. Cette abolition eut lieu : « à cause » des insolences et de l'infinité des désordres qui troublent le re- » pos publicq et qui empêschent le commerce ordinaire qui doibt » estre entre les habitants d'un même lieu (2). »

Ce prince religieux écrivit un traité contre la danse et les spectacles. Il établit à l'Isle-Adam des prêtres de la congrégation de Saint-Joseph dont la maison mère était à Lyon. Outre la cure de la paroisse, il leur céda également le service des chapelles de Saint-Pierre du Château, et de Saint-Lazare de l'ancienne maladrerie. Ces prêtres missionnaires devaient continuer à instruire *gratuitement* les jeunes enfants, ce qu'ils faisaient déjà depuis 1660 (3).

(1) Le titre de prince de Conti avait déjà été porté avant Armand par François de Bourbon, fils de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, marié en 1605 à Louise-Marguerite, fille du duc de Guise.

Cette princesse de Conti, célèbre par son esprit et sa beauté, devint veuve en 1614.

Les uns attribuent à J.-B. Rousseau, les autres à La Fontaine, le couplet suivant adressé à cette princesse sur la passion vraie ou fausse que le roi de Maroc avait pour elle depuis que son portrait était tombé entre les mains de ce monarque :

Votre beauté, grande Princesse
Porte les fruits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Bulletin du Bouquiniste, 1863.

(2) Presque toutes les villes du Midi avaient de ces associations joyeuses. *Notices biograph. du Gard*, par L. Alègre, 1880, t. II.

(3) La gratuité des écoles n'était pas chose nouvelle. Déjà le concile d'Orléans, en

C'est également sous ce même seigneur que la peste éclata dans la contrée. L'Isle-Adam eut beaucoup à en souffrir ; ce fléau sévit en l'année 1663.

Ce vertueux prince de Conti mourut en 1666, laissant deux fils en bas âge.

Durant le veuvage et la tutelle d'Anne-Marie, le château de l'Isle-Adam fut incendié. Tandis qu'on était occupé des travaux de réparations, la pieuse douairière se retira à Jouy-le-Comte, dans un petit pavillon qui était au chevet de l'église. C'est elle qui, après avoir bâti le presbytère de cette paroisse et augmenté le jardin, commença des travaux de réparation et d'agrandissement de l'église, interrompus par sa mort, arrivée en 1672.

Messire Jacques, curé de Jouy-le-Comte, fait le plus bel éloge de cette princesse en disant d'elle : *Ipsa sibi elogium est.*

Par le partage des domaines d'Armand de Conti fait entre ses deux jeunes enfants, la seigneurie de l'Isle-Adam échut à Louis-Armand, comme fils aîné. Ce prince épousa, le 16 janvier 1680, Anne-Marie, fille légitimée de Louis XIV et de La Vallière. Il fut élu roi de Pologne à la mort de Sobieski, en 1697. Le célèbre Jean Bart conduisit le cortége royal; mais lorsque le prince arriva pour prendre possession du trône, il le trouva occupé par Auguste II. Ce prince est mort en 1709.

Louis Armand, prince de Bourbon-Conti, étant décédé sans postérité, François-Louis, son frère puîné, lui succéda dans tous les domaines de la seigneurie de l'Isle-Adam. Il épousa Marie-Thérèse de Condé dont il eut Louis-Armand, né le 10 novemhre 1695.

François-Louis, prince de Bourbon-Conti augmenta considérablement le domaine de l'Isle-Adam. Ce fut lui qui, désirant annexer le terrain occupé par les bâtiments de l'église et du prieuré, ruinés de vétusté, sollicita un échange. D'accord avec Monseigneur de Charnillard, évêque de Senlis, qui jouissait alors de la commende du prieuré de Notre-Dame, avec l'abbé de Saint-Martin de Pontoise qui avait la nomination du dit prieuré, et avec S. E. le cardinal de Janson, en sa qualité d'ordinaire de l'église de l'Isle-Adam, cet échange eut lieu contre le fief, maison, jardins et dépendances de M. Bardou de Valicieux. Ce domaine était situé en la grande rue de l'Isle-Adam. Outre cette importante transaction, le prince fit également restaurer le château et construire le pavillon à gauche, à la place de la grosse tour qu'il fit abattre. Ce vieux monument féodal que la jalousie des comtes de Beaumont n'avait jamais osé

800, prescrivait la gratuité dans les écoles des paroisses. Ce sont les laïques et non les religieux qui ont exigé à leur profit des rétributions scolaires. A défaut de pieuses fondations, ordinairement c'était le clergé qui faisait les frais de l'instruction des pauvres.

faire démolir, montrait avec orgueil les mille cicatrices que lui avaient faites les biscaïens et les boulets de l'ennemi !

Le XVIIIe siècle venait de commencer son cours avec la décadence des mœurs, les luttes du Parlement, les audaces de la philosophie, les attaques du trône et de l'autel et tous les coups de tonnerre, lugubres avant-coureurs de l'orage révolutionnaire.

Le 13 août 1717 naissait à Paris Louis-François de Bourbon, prince de Conti cinquième du nom. Il était fils unique de Louis-Armand, prince de Conti, et de Louise-Elisabeth de Bourbon Condé. Il entra en possession de la seigneurie de l'Isle-Adam, à la mort de son père, le 4 mai 1727, et épousa, en 1732, Louise-Henriette de Bourbon, duchesse d'Orléans, qui mourut deux ans après, en mettant au monde Louis-François-Joseph, comte de la Marche, né le 1er septembre 1734.

Cet illustre seigneur de l'Isle-Adam, vulgairement appelé le *Père Prince*, moins pour le distinguer de son fils que pour lui donner un témoignage de reconnaissance et d'affection, était né avec les plus brillantes qualités qui l'ont rendu célèbre dans la guerre, les sciences, les arts et la politique. Un poète a résumé son éloge dans ce simple quatrain :

Des héros de son sang il augmenta l'éclat;
Mécène des savants, idole du soldat,
Favori d'Apollon, de Thémis, de Bellone,
Il protégea les arts et défendit le trône.

Notre vaillant prince et seigneur donna des preuves de sa valeur guerrière. En 1744, il gagna la bataille si meurtrière de Coni en Sardaigne, et prit la ville de Mons deux ans après. En récompense de ses services militaires, le Roi lui concéda six pièces de canon prises sur l'ennemi. Ces trophées ornaient l'avant-cour du château de l'Isle-Adam.

Le poète l'a dit : Notre prince guerrier était devenu l'idole du soldat qui avait combattu sous ses ordres et aidé à ses victoires. Jamais il n'oublia de tels services; nous pourrions en citer nombre de preuves, mais choisissons un seul exemple, il suffira pour attester le dévouement et la reconnaissance réciproques du général et du soldat.

Ce bon prince aimait à témoigner son attachement pour ses compagnons d'armes; il les traitait en amis et les recevaient dans son château de l'Isle-Adam.

Rappelons un fait singulièrement comique qui se passa en 1750.

Un officier du prince de Conti, étant couché dans le château de l'Isle-Adam, sentit tout à coup enlever sa couverture; il la retire; on renouvelle la plaisanterie; tant qu'à la fin l'officier, ennuyé,

jure d'exterminer le mauvais plaisant, met la main à son épée, cherche dans tous les coins de la chambre et ne trouve rien. Étonné, mais brave, il veut, avant de conter son aventure, éprouver encore le lendemain si l'importun reviendra. Il s'enferme avec soin, se couche, écoute longtemps et finit par s'endormir; alors, on lui joue le même tour que la veille. Il s'élance du lit, renouvelle ses menaces et perd son temps en inutiles recherches. La crainte s'empare de lui; il appelle un frotteur qu'il prie de coucher dans sa chambre, sans lui dire, toutefois, pour quel motif. Mais l'esprit qui avait fait son tour ne paraît plus.

La nuit suivante, il se fait accompagner du frotteur à qui il raconte ce qui lui est arrivé, et ils se couchent tous deux. Le fantôme ne tarde pas à manifester sa présence. Il éteint la chandelle qu'on avait laissée allumée, les découvre lestement et s'enfuit; comme nos deux braves avaient entrevu dans l'ombre une façon de monstre difforme, hideux et gambadant, le frotteur s'écrie que c'était le diable et court chercher en la chapelle du château de l'eau bénite. Mais au moment qu'il levait le goupillon pour asperger la chambre, l'esprit le lui enlève et disparaît.

Les deux champions poussent des cris, on accourt, on passe la nuit en alarmes, et le matin on aperçoit, sur le toit de la maison, un gros singe qui, armé du goupillon, le plongeait dans l'eau de la gouttière et en arrosait les passants (1).

Il faut avouer que si cette grotesque aventure ne fit pas grand honneur à la bravoure du compagnon d'armes de notre prince et seigneur, du moins les habitants du château et du bourg de l'Isle-Adam en eurent grande liesse. D'ailleurs, rappeler ce souvenir, c'est expliquer bien des faits analogues; à ce titre nous réclamons indulgence.

L'hospitalité était légendaire au château de l'Isle-Adam; c'était le rendez-vous des princes du sang; les philosophes du jour s'y rencontraient avec les savants et les artistes; en un mot, tous les gens d'esprit étaient assurés d'y trouver bon accueil.

Madame de Genlis nous apprend que chez M. le Prince de Conti, à l'Isle-Adam, chaque dame invitée trouve une voiture et des chevaux à ses ordres; elle est maîtresse de donner tous les jours à dîner dans sa chambre à sa société particulière.

La gaîté, l'esprit et la grâce, dans cette résidence princière, ne faisaient jamais défaut. Citons, pour exemple, une pièce de vers extraite d'une notice sur le marquis de Chauvelin, publiée par Gabriel Abry (Bruxelles, 1859).

M. le marquis de Chauvelin savait manier tout à la fois la plume

(1) Migne, *Dictionnaire des sciences occultes*, art. *Esprits*.

et l'épée, dit l'auteur; c'était un homme de goût qui aimait les lettres, s'y livrait avec succès, et recherchait ceux qui les cultivaient.

A une érudition étendue et une imagination des plus vives, il joignait une grande amabilité de caractère, beaucoup de finesse d'esprit, et surtout le mérite de l'à-propos, comme on peut en juger par l'anecdote suivante :

Compagnon d'armes du prince de Conti, il était devenu son ami et le visitait fréquemment dans sa délicieuse retraite de l'Isle-Adam.

Un soir, dans un souper qui eut lieu dans cette quasi royale habitation, se trouvaient sept dames qui demandèrent au marquis de Chauvelin de faire des vers sur cette circonstance.

Si vous étiez trois, mesdames, dit-il, je vous comparerais aux *Grâces;* si vous étiez neuf, je vous appellerais les *Muses;* mais vous êtes malheureusement sept; il ne me reste donc qu'à vous comparer aux *péchés mortels.* Les dames trouvèrent la chose originale et acceptèrent de suite la proposition.

C'est ainsi que furent improvisés les quatrains suivants qui brillent par l'esprit autant que par l'amabilité. Chacune des pécheresses tira son péché par le sort.

La *Luxure* sortit la première et échut à Mme de Mirepoix :

Dût-il vous en coûter quelque peu d'innocence,
Un si joli péché doit-il vous alarmer?
Vous savez trop le faire aimer
Pour ne pas lui devoir de la reconnaissance.

La *Gourmandise* à Mme de Chauvelin :

En songeant à votre péché
Et vous voyant les traits d'un ange,
En vérité, je suis fâché
De n'être pas quelque chose qu'on mange.

La *Colère* à Mme de Courteilles :

Sans vous défendre de la colère,
Je vous obligerai, Chloris, d'y renoncer :
Il ne vous sera plus permis de l'exercer
Que contre ceux à qui vous n'aurez pas su plaire.

L'*Avarice* à Mme de Surgères :

Quoique votre péché paraisse un peu bizarre,
Si vous vouliez il deviendrait le mien.
Iris, si vous étiez mon bien,
Je sens que je serais avare.

L'*Orgueil* à Mme de Maulevrier :

L'orgueil vous doit un changement bien doux.
Jadis il passait pour un vice;
Depuis qu'il a le bonheur d'être à vous,
On le prendrait pour la justice.

La *Paresse* à Mlle de Circé :

A la paresse on peut bien se livrer,
Iris, lorsqu'on est sûr de plaire;
On fait bien de se reposer;
Il ne reste plus rien à faire.

L'*Envie* à Mme d'Agenois :

Peut-être, je suis indulgent,
Mais à votre péché, Thémire, je fais grâce.
Ne faut-il pas que je vous passe
Ce que j'éprouve en vous voyant? (1)

Pour achever l'éloge du marquis de Chauvelin et de son épouse, il convient de rappeler une pièce de vers que nous a conservée Bachaumont au tome VI de ses Mémoires :

Il était une fée aussi douce que belle,
Les arts formaient ses attributs,
On voyait marcher auprès d'elle
Et les talents et les vertus;
Mais des grâces surtout, elle était le modèle,
On admirait sa voix, son souris, son regard,
Cet air de fuir l'éloge et d'oublier ses grâces,
D'attirer comme par hasard,
Et sans l'avoir voulu, tous les cœurs sur ses traces.
Elle avait un époux, l'ornement de sa cour,
Grand guerrier, profond politique,
Possédant l'art de plaire, autant que la tactique,
Et qui servait la Gloire, Apollon et l'Amour.
Une autre fée encore habitait ce séjour,

(1) Ces quatrains rappellent le vaudeville que le marquis de Chauvelin avait fait dans l'un de ses soupers en 1733, et qui courut tout Paris. Sept dames admises à ce souper étaient représentées sous la figure des sept péchés capitaux. Mme la vidame de Montfleury représentait l'orgueil; Mme la marquise de Surgères, l'avarice; Mme de Montboissier, la luxure; Mme la duchesse d'Aiguillon, l'envie; Mme de Courteille, la colère; Mme Pinceau de Luce, la paresse. — *Mémoires du Cte de Maurepas.* — (Ed. et Jules de Goncourt, *La femme au XVIIIe siècle*).

Elle joignait alors au feu du premier âge,
De la maturité le solide avantage :
Tel est dans son éclat le midi d'un beau jour....
Des enfants dignes d'eux ajoutaient à leur gloire....
Mais qu'entends-je? une voix au moment où j'écris,
Semble me dire : Arrête! ami, tu t'es mépris;
On te demande un conte et tu fais une histoire.
Ma muse a manqué son objet;
Mais sur votre indulgence, est-ce à tort que je compte?
C'est bien votre faute en effet,
Si ce récit n'est pas un conte.

M. de Pont-de-Veyle, vieillard fort aimable et d'un esprit très cultivé, était à demeure au château de l'Isle-Adam. Tous les soirs, à la fin du souper, M. le prince de Conti lui demandait de chanter des *impromptus* sur toutes les jeunes dames qui étaient à table, ce qui les embarraissait parfois. Ces jeux d'esprit étaient fort à la mode dans le XVIIIe siècle.

La marquise du Deffand, comme M. de Pont-de-Veyle, était une habituée du château de l'Isle-Adam. Une amitié d'un demi-siècle les unissait. Mme du Deffand, vieille et aveugle, se tenait ordinairement assise dans un antique et grossier fauteuil qu'elle appelait son tonneau, et son vieil ami Pont-de-Veyle demeurait étendu dans une bergère au coin de la cheminée; ils causaient : « Pont-de-Veyle? — Madame. — Où êtes-vous? — Au coin de votre cheminée. — Les pieds sur les chenets, comme on est chez ses amis? — Oui, madame. — Il faut convenir qu'il est peu de liaisons aussi anciennes que la nôtre. — Cela est vrai. — Il y a cinquante ans. — Oui, cinquante ans passés. — Et dans ce long intervalle, aucun nuage, pas même l'apparence d'une brouillerie. — C'est ce que j'ai toujours admiré. — Mais, Pont-de-Veyle, cela ne viendrait-il point de ce qu'au fond nous avons été toujours fort indifférents l'un à l'autre? — Cela se pourrait bien, Madame (1). »

Cette scène, d'une tristesse sinistre, ne pouvait se produire que dans un siècle où Montesquieu attribuait la grande amabilité d'une personne à ce qu'elle n'avait rien aimé (2).

Le prince de Conti aimait à témoigner, par des faveurs spéciales, l'estime qu'il portait aux hommes de mérite. Ainsi nous le voyons honorer d'une haute confiance le Sr Gerbier, célèbre avocat. Sans faire annoncer sa visite, il va le surprendre dans la terre d'Aulnay, où malgré ses occupations, il passe la plus grande partie de la belle

(1) Correspondance de Grimm, vol. X.

(2) Ed. et J. de Goncourt, *La femme au XVIIIe siècle.*

saison. L'éloquent avocat, confondu d'une telle visite, mit dans sa réception toute la grâce dont il était capable; mais le prince exigea qu'il oubliât le cérémonial dû à son rang, et voulut qu'on le traitât comme ami de la maison. Son premier soin fut de parcourir les délicieux jardins qui embellissaient le château. Après ces premières promenades, le Sr Gerbier demanda au Prince permission de le quitter un instant. Il revint peu après et conduisit son Altesse, comme pour se reposer, sous un agréable belvédère où l'on put lire ces vers dont l'encre était encore humide :

Sous son humble toit Philémon
Reçut le Maître du tonnerre;
A son bonheur le mien répond;
Je vois Conti dans ma chaumière.

Le Prince, touché de cette ingénieuse galanterie, redoubla de bontés et de caresses pour son hôte et voulut passer trois jours chez lui : faveur signalée dont aucun particulier peut-être n'a jamais pu se vanter (1).

Il n'en était pas toujours de même dans les visites que faisait notre Prince : le fait suivant en est une preuve. Il existait un salon, le salon de la comtesse de Noisy, dont le grand amusement était la guerre acharnée « et spirituelle » que s'y faisaient un prince du sang et un lieutenant de police : le prince de Conti et M. de Marville. En sortant de ce salon, pour aller patronner le fils de Mme de Noisy au bal de l'Opéra, M. de Marville trouvait au bal toutes les filles du moyen monde, auxquelles le prince de Conti avait fait donner le mot et qui le saluaient de mille injures. Le lendemain d'une soirée passée chez Mme de Noisy, le prince, partant de grand matin, incognito, pour une campagne où il était attendu à dîner de bonne heure, trouvait sur toute sa route, à tous les bourgs et villages, les officiers municipaux en grand costume, armés de si longues harangues qu'il n'arrivait qu'à sept heures du soir. (2)

Citons un autre fait de la grande bonté de notre Prince. C'était le 16 septembre 1767.

Son Altesse, étant à l'Isle-Adam, vit passer sur la rivière d'Oise qui baigne son château, quelques bateaux chargés de blé qui descendaient.

Il demanda ce que c'était, et sur les informations qui lui furent données qu'on exportait ces grains pour l'étranger, il donna ordre d'arrêter les bateaux, et de les décharger, puis après avoir désinté-

(1) Mémoires de Bachaumont, t. IV, page 291.

(2) Paris, Versailles et les provinces. — Paris, 1823, vol. 1.

ressé les mariniers, il fit distribuer ces grains à ses vassaux qui commençaient à les acheter à un prix élevé.

Malgré la bonté naturelle du Père Prince, il est étrange qu'il ait parfois affecté un despotisme et une cruauté qui n'étaient nullement dans son caractère.

Voici un fait dont j'ai été témoin, nous dit Mme de Genlis. Un jour que nous passions d'un salon dans une pièce voisine pour aller entendre la messe, Mr de Chabriant arrêta Mr le Prince de Conti pour lui demander ses ordres sur un braconnier qu'on venait de prendre. A cette question, le Prince de Conti, élevant extrêmement la voix, répondit froidement : *Cent coups de bâton et trois mois de cachot*, et il poursuivit son chemin avec l'air du monde le plus tranquille.

Ce sang froid, uni à tant de cruauté, me fit frémir. L'après-midi, me trouvant auprès de Mr de Chabriant, il me fut impossible de ne pas lui parler du pauvre braconnier et de l'arrêt barbare prononcé par le prince. « Bon, dit en riant Mr de Chabriant, il ne parlait que pour la galerie. Je connais cela; jamais un de ses ordres tyranniques, donnés en public, n'a été exécuté; et quant au braconnier qui vous intéresse, il sera seulement banni pour deux mois, et, pendant ce temps, Monseigneur prendra secrètement soin de sa famille qui est très nombreuse. Voilà l'ordre qu'il m'a donné tout bas en sortant de la messe. — Quoi, repris-je, ce n'est point un mouvement de colère qui lui fait prononcer ces odieuses sentences? — Non, c'est seulement un genre qu'il se donne; il veut de temps en temps paraître sévère et redoutable. »

Si l'on traitait avec cette indulgence les braconniers de nos jours, ils ne seraient pas obligés d'aller si souvent « entendre sonner l'horloge de Pontoise. » (1)

Notre Prince et Seigneur était également d'une générosité aussi gracieuse que magnifique; donnons-en une preuve entre mille.

Mme la comtesse de Blot, qui avait été dame de la duchesse d'Orléans, épouse du prince de Conti, morte après deux ans de mariage, dans sa jeunesse, dit un jour, devant notre Prince, qu'elle voulait avoir le portrait en miniature de son serin dans une bague, M. le Prince de Conti offrit de faire faire le portrait et la bague, ce que Mme de Blot accepta à condition que la bague serait montée de la manière la plus simple et qu'elle n'aurait aucun entourage. En effet, la bague n'eut qu'un petit cercle d'or, mais au lieu de cristal pour recouvrir la peinture, on employa un gros diamant que l'on

(1) La prison de Pontoise était située, jusqu'à nos jours, en face de l'église de Saint-Maclou, dont l'horloge sonne et marque les heures.

rendit aussi mince qu'une glace. Mme de Blot s'aperçut de cette magnificence, elle fit démonter la bague et renvoya le diamant; alors M. le prince de Conti fit broyer et réduire en poudre ce diamant et s'en servit pour sécher l'encre du billet qu'il écrivit à ce sujet à Mme la comtesse de Blot. (1)

Mais cette bienveillance, cette générosité, ces belles qualités semblaient disparaître lorsque les occasions l'exigeaient. Un cœur noble n'abdique jamais les droits de la justice ni les devoirs de la dignité.

Ainsi, ce noble Prince était loin d'approuver les scandales de la Cour. En effet, invité, pressé vivement par le Roi de faire une visite à Madame de Pompadour, cédant enfin à la nécessité, il entre dans la chambre à coucher de la favorite, s'assied un instant sur son lit en disant, avec mépris : « Tiens, vous avez un bien bon lit » pour une femme comme vous. »

La colère de Mme de Pompadour ne se fit pas longtemps attendre.

Notre digne prince reçut l'ordre d'aller passer quelques jours à son château de Trie, près Gisors. Mais le prince, qui avait entendu parler des dispositions malveillantes du Roi à son égard, avait pris les devants pour échapper à cet exil, en faisant, à la hâte, étayer son château ; ce qui lui permit de représenter au Roi qu'il ne pouvait se rendre à son domaine de Trie : les bâtiments menaçaient ruine de toutes parts.

Le faible monarque portait une trop grande estime au prince de Conti pour insister; mais la favorite ne cessa de poursuivre un adversaire si dédaigneux. C'est pour expliquer cette ridicule persécution qu'il fit sculpter sur la façade de son château de l'Isle-Adam, alors en restauration, un arbre avec cette devise :

Exagitat frondes immoto stipite ventus (2).

Le prince de Conti, en 1766, donna au prince héréditaire de Brunswick, une fête splendide qui eut lieu sous une tente dans le bois de Cassan. Le peintre Olivier-Michel Barthélemy reproduisit cette fête dans un tableau qui se trouve au musée de Versailles.

La chasse au cerf qui faisait les délices du prince était d'un agrément tout particulier à l'Isle-Adam ; chaque halte était une fête. Le même peintre a représenté une de ces chasses dans un autre tableau qui se trouve actuellement au Louvre, mais qui précédemment, ornait la galerie du prince dans son château de l'Isle-Adam.

Le jeune Mozart, ce génie de la musique, plus d'une fois fit les

(1) Mémoires de Mme de Genlis.

(2) Le vent peut bien agiter son feuillage,
Mais ferme et droit son front brave l'orage.

délices des réunions princières de l'Isle-Adam. Le portrait de l'artiste enfant occupait une place d'honneur dans la galerie du prince (1).

Notre illustre seigneur était le seul des princes du sang qui eût le goût des sciences et de la littérature, et qui sût parler en public, il avait une beauté, une taille et des manières imposantes ; personne ne sut dire des choses obligeantes avec plus de finesse et de grâce; il fut aussi le plus magnifique des princes : on était chez lui comme chez soi, malgré sa grandeur et sa noblesse.

Ce prince était si attaché à la cause du Parlement, qu'il prit parti pour ce corps contre les attaques de Maupeou. Il fut cause de son rappel en 1774 et reparut avec cette société au lit de justice de Versailles dans toute sa gloire. Cette courageuse opposition du prince de Conti, aux vues ambitieuses du ministère, n'était pas propre à lui concilier les faveurs et les libéralités de la Cour. Louis XV lui en conserva toujours rancune, il ne le désignait jamais que sous le nom de Père-Procureur, pour faire allusion à sa conduite parlementaire; mais notre prince était dédommagé par l'estime et l'affection du peuple, qui disait qu'il était le dernier des princes comme Brutus le dernier des romains.

Dans les grands voyages de l'Isle-Adam, chaque dame n'était obligée de descendre au salon qu'une heure avant le souper. Comme le prince ne dînait pas, il voulait épargner aux dames invitées, la peine de descendre dans une salle à manger et l'ennui de s'y trouver avec des personnes qui pouvaient les gêner. La représentation était réservée pour le soir, mais on jouissait, toute la journée, d'une liberté parfaite et des charmes d'une société intime.

Le prince ne paraissait dans le salon que le soir, deux heures avant le souper : quand il n'allait pas à la chasse ou qu'il ne recevait pas la visite des princes du sang, pour lesquels l'Isle-Adam avait un si grand attrait, il passait sa journée dans l'appartement de Mme la comtesse de Boufflers, avec la maréchale de Luxembourg (2) ou avec d'autres dames aussi intimes, au nombre desquelles se trouvait Mme d'Arty. (3)

Suivant la mode du temps, le prince de Conti avait fait établir un

(1) Mozart, cet enfant prodigieux, était venu une première fois à Paris en 1763 et il y revint en 1766 ; lors de ce second voyage, il était âgé de dix ans.

Le jeune artiste dut se trouver à l'Isle-Adam durant les fêtes que le prince de Conti donna au prince héréditaire de Brunswick-Lunebourg.

(2) La maréchale était petite-fille du maréchal de Villeroi. On redoutait ses paroles malveillantes, qui emportaient la pièce. C'est elle qui dit un jour, en parlant de la duchesse de Mazarin, que cette grosse et grasse femme avait la fraîcheur, non de la rose, mais de la viande de boucherie : commes elles s'aimaient ces grandes dames ! Le duc de Luxembourg avait un langage plus noble : sachant que le prince d'Orange l'appelait le petit bossu, il dit : « Bossu ! qu'en sait-il, il ne m'a jamais vu que de face. »

(3) Cette dame d'Arty habitait le château de Stors. Une grande liaison existait entre elle et Mme d'Epinay.

théâtre dans son château de l'Isle-Adam. On y jouait la comédie au moins une fois par semaine. Les chroniques du temps rapportent qu'au théâtre de l'Isle-Adam on joua *Le comte de Comminges*, le drame d'Arnaud qui fit pleurer toutes les dames.

Mme de Genlis, qui fut introduite au château de l'Isle-Adam sous le patronage de sa tante, Mme de Montesson, remplit plusieurs fois les fonctions d'actrice avec un talent remarquable.

Ce même prince avait fait construire un autre théâtre à l'île de la Cohue, pour les réjouissances des habitants de l'Isle-Adam; mais durant son séjour dans la chatellenie de l'Isle-Adam, le prince ne consacrait qu'une partie de son temps au délassement et au plaisir; comme il aimait l'étude, il passait de longues heures dans sa riche bibliothèque.

Dans son dernier voyage à l'Isle-Adam, notre prince, en vrai philosophe, se mit à réfléchir sur sa fin prochaine; du reste, sa santé qui déclinait lui faisait envisager la mort avec calme et sans effroi. Ce fut alors qu'il fit préparer son cercueil en plomb, dans lequel il ne craignit pas de s'étendre; il plaisanta même sur la gêne qu'il y éprouvait : suprême défi jeté à la mort qui s'avançait à grands pas. Déjà le peuple, qui l'aimait sincèrement, voyait avec tristesse sa santé s'altérer et sur le point de lui échapper.

Son Altesse, fatiguée par un travail incessant de corps et surtout par des excès de plusieurs genres, tombe en langueur : une fièvre continuelle épuise ses forces et lui inspire un profond dégoût pour tout ce qui pouvait prolonger son existence.

Sur les instances des princes du sang, notre auguste malade consent enfin à écouter les conseils des médecins qu'il avait jusqu'alors repoussés; il reçoit avec les plus grands égards la visite de l'archevêque de Paris qui lui apportait les suprêmes consolations.

Il a fini avec la même fermeté qu'il a montrée dans toutes les circonstances critiques de sa vie. Quoique sûr de ne pas guérir de la maladie qui le consumait, il n'a pas perdu la sérénité de son esprit. Le 2 août 1776, il est décédé à Paris dans son hôtel du Temple; son corps fut immédiatement rapporté en l'église de l'Isle-Adam et déposé dans un caveau provisoire en attendant la chapelle sépulcrale, que lui a fait construire, dans la même église, le comte de la Marche, qui prit alors le nom et les titres de prince de Bourbon-Conti.

La translation du corps de notre illustre défunt eut lieu le 2 août 1777, jour anniversaire de son décès (1).

L'esprit élevé du Prince de Conti avait une grande clairvoyance : il prévoyait le naufrage prochain de la royauté. Les excès de

(1) Voir la Notice historique de l'Eglise de l'Isle-Adam.

Louis XV avaient préparé cette catastrophe, et les faiblesses du monarque régnant précipitaient la date de cette chute lamentable. Le commerce habituel qu'il entretenait avec les philosophes du jour et surtout l'insuccès des théories nouvelles, dont il était un ardent propagateur, achevèrent de jeter dans l'âme de ce Prince le scepticisme et le découragement : trop souvent aussi il s'était mis en opposition avec les sages mesures que proposait le plus loyal des souverains. Lui aussi, comme les autres, répétait cette honteuse maxime : *Après moi, le déluge !* Ce blasphème politique indiquait bien l'énervement des âmes et l'abandon des devoirs les plus sacrés ; le vrai patriotisme ne connaît point ces lâchetés, et son noble langage, toujours supérieur aux événements et aux dangers, aime à répéter, sans défaillance aucune, ces accents d'espérance et de triomphe :

.... *Possunt quia posse videntur.*

Le prince, toujours dominé par la crainte de la révolution qui s'avançait à grands pas, ne payait pas les grandes acquisitions qu'il fesait ; il se contentait d'en servir la rente aux créanciers, laissant ainsi à son fils, le comte de la Marche, la charge énorme de payer ses dettes. C'est au milieu de cet étrange système d'administration domestique que la mort vint le surprendre le 2 août 1776.

Louis-François de Bourbon, prince de Conti et cinquième du nom, laissait pour unique héritier son fils légitime, issu de son mariage avec la duchesse d'Orléans, Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, sixième du nom. Ce prince était plus connu de son vivant sous le nom de comte de La Marche. Il avait en outre deux fils recornus, qui sont le marquis de Bourbon-Conti et le chevalier de Bourbon-Conti, que le Père Prince se contenta de recommander à son fils.

Le comte de La Marche, par ordre de son père, et contre son gré, avait épousé, en 1759, Fortunée d'Este, sœur du duc de Modène, Charles-Hercule-Renaud. Cette princesse était née le 24 novembre 1731. De vieux souvenirs nous apprennent que cette auguste princesse ne reçut de son époux que de simples témoignages d'estime. Par suite, aucun enfant ne put sourire à cette triste union.

Ce prince bizarre manqua à tous les égards dus à son épouse, la princesse de Conti, elle dut même quitter l'hôtel qu'elle avait habité depuis son mariage et se séparer de son époux ; en voici la cause : le Père Prince avait eu de l'ancienne actrice, Coraline, le chevalier de Vauréal, lequel avait été reconnu et logeait dans son palais. Or le comte de la Marche, foulant aux pieds tous égards, exigea l'éloignement de son épouse, sous prétexte d'arrangements d'économie ; mais la seule raison était qu'il avait résolu d'introduire dans son intimité cette actrice émérite de la Comédie-Française ; il avait

même espéré la présenter d'abord à la princesse de la Marche et ensuite à la Cour; Louis XV accordait assez facilement cette faveur, mais notre vénérable princesse refusa avec hauteur, sans rien dissimuler de son mépris et de son dédain.

Le nouveau prince de Conti, aussitôt après la mort de son père, s'empressa de faire construire une chapelle sépulcrale pour recevoir les restes de l'illustre défunt. Le sieur Mérard, sculpteur, fut chargé du mausolée en marbre qui devait conserver et perpétuer la mémoire de notre prince et seigneur. Ce mausolée a été en partie détruit aux jours mauvais de la Révolution, mais depuis, il a été convenablement restauré (1).

Nous le disons avec regret, le comte de La Marche était d'un caractère difficile qui allait parfois jusqu'à la sauvagerie, ou du moins, il avait de la singularité et de l'insipidité, comme le disent ceux qui ont écrit sur ce prince; en un mot, c'était un personnage aussi drôle qu'original; cet être disgracié au physique comme au moral en porte déjà l'empreinte sur un petit portrait le représentant dans son enfance (2). Aussi nous ne devons pas être étonnés, si ce fils était dans une opposition complète avec son père; celui-ci était parlementaire, c'est-à-dire contre le roi, tandis que le comte de La Marche avait embrassé le parti de la Cour. Cette divergence d'opinions ne contribuait pas peu à éloigner le père de son fils.

La princesse de Conti, épouse de notre nouveau seigneur, était la personne du monde la plus sérieuse et qui devait s'attendre le moins à la question que lui adressa un jour Scipion, petit nègre de la duchesse de Chartres; mais laissons parler Madame de Genlis :

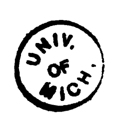
« Nous avons au Palais-Royal un petit nègre qui fait nos délices, on l'appelle Scipion et il a sept ans; c'est le petit nègre des quatre parties du monde le plus caressé et le plus gâté. Il est de toutes les fêtes; il assiste à toutes les réunions; il règne dans le salon du Palais-Royal, au milieu du plus beau cercle, il marche à quatre pattes et fait la culbute sur le tapis; il casse tous les éventails qu'il peut attraper, il se glisse sous les chaises des dames, les déchausse très adroitement et s'enfuit, emportant leurs souliers. Il débite d'une manière très bruyante tout ce qui lui passe par la tête. L'autre jour, il s'approcha de madame la princesse de Conti et lui dit très gravement : « *Madame, pourquoi donc avez-vous un si grand nez ?* » Cette question faite à la princesse du monde la plus sérieuse et la plus imposante qui a le plus grand nez et devant quarante personnes, causa un étrange embarras. On voulut renvoyer Scipion, et il s'obstina à vouloir s'instruire et répéta sa question en disant

(1) Voir la Notice historique de l'Eglise de l'Isle-Adam.

(2) Ce portrait curieux occupe une place dans la belle collection du docteur Vanier.


Louis François
Prince
Grand Prieur
Paris
Août 1776


LOUIS FRANÇOIS
PRINCE DE CONTI
GRAND PRIEUR DE FRANCE
Né à Paris le 13 Aout 1717.
mort le 2 Aoüt 1776.
Desrais del.
Le Beau sc.


UNIV.
OF
MICH.

toujours : « *Je veux savoir cela.* » On fut obligé de l'emporter en s'écriant : « *C'est que je n'ai jamais vu un nez si long.* »

En la seconde moitié du XVIIIe siècle, la femme du monde surtout ne vivait que de désœuvrement et de frivolité ; point de repos, point de silence, toujours du mouvement, toujours du bruit, une perpétuelle distraction de soi-même, voilà cette vie. (1)

L'esprit de la femme mondaine ne veut point avoir une heure de recueillement, de solitude où elle est menacée de retomber sur elle-même ; il lui faut, à côté d'elle, sous la main, quelque chose de vivant, de bruyant, d'étourdissant. Il faut, pour lui tenir compagnie et l'empêcher d'être seule, le bavardage, les folies, les impertinences d'un page, d'un négrillon, d'un fou ; le jeu, les cris, le tapage des animaux familiers. Ici c'est un singe, un sapajou qui prend le chocolat avec sa maîtresse, en face d'un perroquet à l'œil étincelant de jalousie. Là, le capricieux et sautillant écureuil court sur le damas d'une ottomane et grimpe à la rocaille d'un lambris. Les salons, les boudoirs, les chambres à coucher se remplissent de ces jolis angoras que Mme de Mirepoix installe sur la table de loto et qui poussent de la patte les jetons à leur portée (2). Quelle femme n'a pas eu son chien chéri, gâté, ce maître, ou mieux ce tyran de la maison ? (3) Et quelles éducations ! Il semble que ces bêtes prennent, entre les mains de leurs maîtresses, quelque chose de leurs caprices, de leurs préférences, de leurs antipathies ; ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple : La princesse de Conti dresse son chien à mordre son mari, bien faible représaille !

Cette excellente princesse, malgré la modicité de ses revenus était d'une générosité digne d'éloges. Mademoiselle Bagarotti, son amie, laissant en mourant beaucoup de dettes, son bien et son mobilier n'ayant pu suffire pour les acquitter, il restait quarante mille livres dont les créanciers se trouvaient frustrés. Madame la princesse de Conti ne voulant point que la mémoire d'une personne qu'elle avait aimée fût souillée d'une telle tache, s'engagea avec les créanciers à payer cette somme entière de quarante mille livres, et pour en acquitter immédiatement une partie, elle vendit quelques diamants. L'âme ne peut sans émotion entendre le récit de cet acte de bienfaisance ; en donnant cette preuve si touchante d'amitié, elle n'avait pas perdu sa journée ! (4)

Mais revenons à notre nouveau prince et seigneur, et cherchons dans les quelques années qu'il a passées au milieu de nous, le bien qu'il a fait et les titres qu'il a à notre reconnaissance ? Disons enfin

(1) Ed. et J. de Goncourt, *la Femme au XVIIIe siècle.*
(2) Souvenirs par M. de Lévis.
(3) Lettres par Mme du Deffand.
(4) Mémoires du Cte de Maurepas.

ce qui lui a mérité le titre de *Bienfaisant* dont il a été honoré par ses contemporains.

Le prince de Conti, aussi économe que juste, désirait liquider les dettes très considérables que lui avait laissées son père, et qui pesaient en grande partie sur les acquisitions qu'il avait faites dans les dernières années de sa vie, car la presque totalité de ses revenus suffisait à peine à payer les intérêts de ses grandes acquisitions et à couvrir ses folles dépenses (1); il vendit, le 7 octobre 1783, à *Monsieur*, frère du roi, pour 11,000,000, tous ses domaines et propriétés. Par cette vente, le prince de Conti se réservait, sa vie durant, l'usufruit et jouissance de la baronnie et châtellenie de l'Isle-Adam, avec toutes ses dépendances et ses chasses.

Il devient inutile de rappeler ici les grandes acquisitions et les travaux importants que fit notre prince depuis la mort de son père; le détail s'en trouve dans l'opuscule déjà cité de l'architecte André; mais nous ne pouvons pas omettre de parler des somptueuses écuries qui furent construites pour deux cent vingt-cinq chevaux. Elles occupèrent une surface de douze arpents, dont moitié pour les bâtiments et moitié pour les cours d'honneur et de service. La dépense s'éleva à sept cent mille livres. Le grand vent d'orage a soufflé et toutes ces constructions ont été renversées. Maintenant, un génie bienfaisant a changé l'aspect de ces lieux en les embellissant de cascades et de rivières, de bosquets au feuillage varié, et de nombreux massifs de fleurs.

Citons quelques faits en témoignage de la munificence de notre prince. Le peintre Bucourt avait exposé, en 1781, un tableau de genre, dont il semble avoir emprunté le sujet à une belle action de notre dernier seigneur, en voici le sujet : Un personnage noble et généreux ouvre sa bourse pour soulager une famille dont on vient enlever les meubles pour dettes. Le peintre Bucourt avait-il eu en vue la belle action de son Altesse, ou sa modestie a-t-elle empêché que le prince fût caractérisé plus spécialement? Dans tous les cas, cet acte honore le prince qui l'a fait, et le peintre qui en a perpétué le souvenir.

Pougues-les-Bains, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, avait le privilège d'être le séjour des rois de France, des princes du sang et des grands seigneurs de la cour. Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV y amenèrent en carosse et brillant équipage le royal cortège de leurs coliques néphrétiques.

La mode et l'habitude de cette fontaine nivernoise se continua si bien qu'en 1765, Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de

(1) Le Père Prince, voyant un jour passer son économe, dit en plaisantant : Voici l'homme le plus inutile de ma maison. — Mémoires de Bachaumont.

la Marche, arriva en grand arroi avec sa cour nombreuse. Le prince commença, pour occuper ses loisirs, à accorder maintes grâces aux nobles mendiants qui présentaient des placets, et des aumônes abondantes d'argent et d'habits aux malheureux gueusant de la main.

Cette source de distraction, sans s'épuiser, finit par le lasser. C'est alors que, pour dissiper son ennui, il s'imagina d'employer ses loisirs à faire nettoyer, couvrir de pierres de taille et entourer de grilles une fontaine banale.

Chaque année, repris par ses coliques, il retournait régulièrement aux eaux bienfaisantes de Pougues; chaque année aussi, il essayait de charmer ses ennuis par de nouveaux actes d'agrément et de bienfaisance. C'est lui qui fit planter une magnifique allée de tilleuls de Hollande, qui subsiste encore, afin d'ombrager les buveurs aux jours de soleil; de plus, il construisit un long promenoir en bois de sapin avec cheminées en marbre pour abriter et chauffer les malades aux jours de pluie. Aussi gagna-t-il, par ces actes généreux, le surnom de *Bienfaisant*, qui lui est resté dans le Nivernais.

La Révolution éclata. Le prince de Bourbon-Conti ne revint plus à Pougues. Il eut assez à faire, en 1790, de prêter le serment civique et d'interdire à sa conduite les sympathies de son origine, ce qui néanmoins n'empêcha pas d'être, comme suspect, enfermé au fort Saint-Jean de Marseille.

Rendu à la liberté par le tribunal révolutionnaire, il fut obligé de quitter la France après le 18 fructidor, sur un ordre du Directoire, et, finalement, de s'exiler en Espagne.

Qu'il me soit permis, en terminant la longue et brillante liste de nos seigneurs qui ont répandu tant d'éclat et de bienfaits sur notre bien-aimé pays, d'ajouter une parole de remercîment et d'éloge aux autorités de l'Isle-Adam; car, apprenant que le prince de Conti était en passage à Paris, ils eurent l'empressement et la délicatesse d'envoyer une délégation au prince de Bourbon-Conti, dernier du nom, à l'effet de lui présenter les hommages de toute la population et de l'inviter à revenir à l'Isle-Adam, où il était sûr de trouver accueil et protection. Mais c'est alors que, cédant aux événements, il crut devoir se retirer à Barcelone, où il mourut en 1814; avec lui finit la branche des princes de Bourbon-Conti.

CONCLUSION

Des considérations de haute convenance nous obligent d'arrêter notre course à travers les âges qui ont vu naître, croître et s'embellir notre l'Isle-Adam ; plusieurs l'appellent bourg et même ville; mais toute notre ambition est de lui laisser le nom si gracieux d'un humble village.

L'Isle-Adam a vu la longue lignée de ses seigneurs se succéder et s'éteindre; leur nombre, leur mérite, leur gloire, leur destinée ressemblent à peine au nuage que colore et embellit les derniers rayons du soleil couchant; ses forteresses, ses tours, ses châteaux ont disparu; son vieux moutier, son prieuré, sa maladrerie n'ont plus conservé que le souvenir de leur emplacement; nous chercherions en vain à saisir les derniers échos des chasses bruyantes, des fètes splendides, auxquelles prenaient part, il y a plus d'un siècle, les princes du sang, les hauts personnages, les savants et les artistes à grande renommée, mais nous y retrouverons toujours la rivière d'Oise aux gracieux contours, aux rives fleuries, les îles où s'élevaient les palais de nos princes, et qui rappelaient en petit l'opulente Venise bâtie sur les eaux de l'Adriatique,

. . . . . . *Si parva licet componere magnis*,

enfin cette couronne de bois où croissent à profusion la violette, le muguet et cette flore si variée et si recherchée des botanistes (1). Il n'y a point de vicissitudes pour les beautés immuables de la nature, tandis que dans les révolutions politiques les palais des princes, les colonnes de marbre, les statues de bronze, les cités mêmes disparaissent en un instant; la simple fleur des champs, bravant tous ces orages, croît, brille et se multiplie toujours en exhalant ses parfums si purs et si suaves. Elle sera éternellement vraie, cette grande parole du maître : L'homme superbe servira d'escabeau, tôt ou tard, à l'homme modeste.

(1) Tous les ans nous voyons la joyeuse colonie de l'École de pharmacie de Paris venir herboriser dans notre forêt; essaim bourdonnant qui butine, avec une louable avidité, les espèces les plus rares de notre flore luxuriante.



APPENDICES

I

Sur les Écoles

Nos registres paroissiaux, qui remontent au XVIe siècle, nous apprennent qu'on n'a jamais négligé l'instruction de la jeunesse dans la commune de l'Isle-Adam. Nos seigneurs, parfois évêques, et ceux qui ont fondé le prieuré et la maladrerie n'ont pas dû laisser dans l'ignorance la jeunesse de leur pays : du reste, le nombreux clergé qui desservait les établissements religieux de la paroisse n'a jamais cessé d'obéir à cette si touchante recommandation du divin Maître : Laissez venir à moi ces jeunes enfants. Les conciles faisaient au clergé une obligation de se livrer à l'enseignement des enfants du peuple.

C'est surtout au XVIIe siècle que nos écoles ont pris un nouveau développement. C'est le prince Armand de Conti qui, en 1666, établit définitivement les prêtres missionnaires de Saint-Joseph pour le service religieux de la paroisse; l'un d'eux était spécialement chargé de l'école des garçons; il remplissait ces fonctions depuis 1660; une maîtresse d'école s'occupait des jeunes filles.

C'est de cette même époque que l'on peut constater les progrès obtenus dans l'instruction; nos registres paroissiaux en font foi, car, outre que le nombre des illettrés diminue, on remarque une meilleure calligraphie dans les signatures des actes religieux.

Il est donc bien constaté qu'en 1660, il y avait des écoles dans les paroisses; celle des garçons avait pour instituteur un vénérable prêtre de la congrégation de Saint-Joseph, qui, pendant trente ans, a rempli avec zèle et succès ces modestes fonctions; nous trouvons son éloge inscrit dans nos registres, digne récompense qu'il nous est doux de lui accorder en consacrant ici cet impérissable souvenir. L'école des filles était dirigée par une institutrice; mais si, pour lors, le programme des études n'était pas surchargé, la somme de l'éducation ne laissait rien à désirer; pour toute critique, nous répéterons cet ancien adage : le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Au XVIIe siècle, un nommé de Latour, ami de l'enfance et bienfaiteur des écoles, fit un legs assez important en faveur de ces établissements d'instruction.

Le prêtre instituteur reçut alors un traitement de 160 francs, et les honoraires de l'institutrice s'élevèrent à la somme annuelle de 600 francs, mais plus tard ce traitement fut réduit à 480 francs, la rente léguée ayant subi une réduction.

Durant la première Révolution, nos écoles ont ressenti le contrecoup de ces temps désastreux; il ne pouvait en être autrement avec les tristes instituteurs qui remplacèrent les anciens. L'un était complètement illétré, l'autre n'avait pas appris et moins encore pratiqué la vertu de sobriété.

Les registres municipaux nous font connaître un troisième instituteur de nos pauvres écoles. Un Sr d'Eaubonne déclare ouvrir une école pour les garçons, et sa femme pour les filles. Ledit d'Eaubonne enseignait depuis plusieurs années. Toutefois il ne paraît pas que cet instituteur ait longtemps tenu son école ouverte, car, le 24 fructidor an II, il était administrateur du Directoire au district de Pontoise. Cet homme paraissait peu convenable, car il fut un de ceux qui avaient dénoncé M. Martin, curé de l'Isle-Adam; par suite de cette dénonciation, ce vénérable prêtre subit une détention qui dura près de quinze mois.

Le programme de nos écoles était assez grotesque; en voici un échantillon : Tous les décadi le peuple se rassemblera dans le temple; les enfants seront placés dans le chœur, les filles à droite et les garçons à gauche. L'instituteur fera réciter à ses élèves ce qu'ils auront appris pendant le cours de la décade. De préférence on leur fera lire quelques articles de la déclaration des Droits, de la Constitution et les paragraphes les plus frappants des livres républicains, les traits d'héroïsme et autres à leur portée. Les vieillards décideront quel est l'enfant qui aura mérité le prix. Le plus ancien des vieillards lui attachera à la boutonnière un ruban tricolore qu'il portera pendant le cours de la décade suivante.

Outre ces deux écoles primaires, la communauté des prêtres de Saint-Joseph avait une vingtaine d'élèves; cette institution s'appelait le Petit-Collège; au nombre de ces jeunes collégiens nous pouvons citer avec orgueil M. Dambry, enfant du pays, qui a rempli les honorables fonctions de maire, de conseiller général et de député; la simplicité d'un appendice nous permet à peine de répéter de lui : *Ipse sibi elogium.*

Terminons cette rapide étude sur l'instruction dans notre l'Isle-Adam, en citant quelques lignes d'un rapport du savant Fourcroy, conseiller d'Etat, en mission en l'an IX; il s'exprime ainsi sur l'enseignement sans Dieu donné à cette époque dans les écoles pri-

maires : « Les parents n'envoient pas leurs enfants chez les maîtres où l'on n'enseigne pas la religion ; ils l'exigent de ceux qu'ils payent pour les instruire. Défendre, d'ailleurs, aux maîtres d'écoles d'en parler, c'est le faire désirer davantage par les pères de famille. »

Il dit ailleurs, dans un autre rapport :

« Il paraît certain que le défaut d'instruction sur la religion est le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles; on préfère les envoyer chez des maîtres particuliers qu'on aime mieux payer, parce qu'on espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs plus pures et des principes de religion auxquels on tient beaucoup. »

En conséquence, Fourcroy, dont l'attachement aux idées de la Révolution ne pouvait être suspecté, conseillait au gouvernement d'alors, non seulement de *tolérer*, mais de *prescrire* l'enseignement religieux dans les écoles primaires. Ce sage avertissement ne manque pas d'à-propos.

II

Sur les monuments détruits ou subsistant encore

I. — Pont du Moulin : Ce pont banal a été détruit en 1835, lors de l'établissement du barrage; ce pont a été élargi en 1845; de nouvelles réparations ont été exécutées en 1881.

II. — En avant et à droite du pont du moulin se trouvaient la grande salle des audiences et les prisons féodales. Ces bâtiments ont été démolis après la Révolution.

III. — A l'extrémité gauche du même pont, s'élevait l'ancienne tour, ou château-fort; ce vieil édifice, qui portait sur ses murs noircis par les siècles les glorieuses cicatrices que le roi Henri IV lui avait faites durant les combats de la Ligue, a été démoli par le prince Armand de Conti au commencement du dernier siècle (1710).

IV. — Le château, reconstruit plusieurs fois, avait été restauré, vers la fin du dernier siècle, par le prince Joseph de Conti, dernier du nom. La toiture avait été dissimulée par un attique surmonté d'une balustrade avec faisceaux de guerre aux angles. Ce castel, acheté par la *bande noire*, a été détruit de fond en comble. L'élégante maison, style Louis XIII, qui remplace le château de nos

seigneurs, a été construite par M. E. Ducamp. Cette nouvelle habitation, incendiée après les combats et de sang froid, par l'armée prussienne en 1870, a été restaurée.

V. — En face du château et séparé par la route, se trouvait le prieuré fondé au XIe siècle. En 1709, la chapelle et les bâtiments du prieuré, tombant en ruine, ont été achetés par le prince Armand de Conti; le fief, la maison et les terrains que possédait M. Bardou de Valicieux ont été donnés en échange de cette acquisition, ainsi qu'il a été dit dans la notice historique de ce prieuré (1).

La chapelle était surmontée d'une flèche très haute. Moreau l'aîné, qui a gravé le château, indique cette flèche élégante qui domine la chapelle et les arbres séculaires du prieuré.

VI. — Le pont du milieu, dit : le *GRAND-PONT*, s'est appelé aussi *Pont de la Cohue*, et *Pont de la Croix*, à cause de la croix en pierre qui le surmontait, selon la coutume de la confrérie des pontifes, ou pontiers.

Ce pont, dont la hardiesse et l'élégance semblaient rappeler une œuvre de Péronnet, était orné des armoiries des princes de Conti; cette œuvre d'art a été détruite par la mine pour se défendre contre l'invasion de l'armée prussienne, en 1870. Après la guerre il a été remplacé par un pont en fer.

VII. — La monographie de l'église, publiée en 1879, nous dispense de parler de ce monument et des richesses artistiques qu'il renferme; nous devons signaler ici l'Hôtel-de-Ville et la maison presbytérale; ces deux constructions accompagnent l'église et semblent reproduire l'ombre des monuments incomparables qui décorent la place de Pise.

VIII. — Nous ne pouvons omettre de parler des splendides écuries que fit construire le prince Joseph de Conti. Le Sr André, architecte, nous en a conservé les plans. Ces vastes constructions avaient été décorées par les sculpteurs Moite et Mérard.

IX. — Non loin de l'emplacement des écuries du prince, un bienfaiteur, en souvenance et recommandation de sa sainte femme, M. Chantepie-Mancier, a fait construire un hospice pour soigner les malades de l'Isle-Adam et de Parmain.

X. — A la suite des croisades, nos seigneurs avaient fondé une léproserie. Cet hospice était situé rue Saint-Lazare, en face de la fabrique actuelle de porcelaine. Au XIVe siècle, la lèpre ayant cessé en France, cet établissement a fait retour aux seigneurs de l'Isle-Adam.

(1) *Notice historique sur le Prieuré de N.-D. de l'Isle-Adam.* — Mémoires de la Société Historique du Vexin, t. IV.

XI. — Indiquons simplement le château princier de Stors, reconstruit au dernier siècle sur les dessins de Mansard; nous espérons en faire l'objet d'une étude spéciale.

XII. — Nous nous proposons aussi de donner une notice sur l'ancien fief de Cassan. Citons également le nouveau château qui vient de remplacer l'antique manoir des Vanneaux, nom emprunté sûrement à ces oiseaux aquatiques qui peuplaient les étangs de cette délicieuse vallée.

XIII. — Enfin prosternons-nous devant cette croix qu'une main a pieusement plantée à l'endroit même où s'élevait, suivant le dicton populaire, le vieux moutier, l'une des quatre églises que la foi de nos pères avait construites dans cette fertile contrée, à laquelle il nous plaît encore de donner ce nom bien-aimé : la *France*.

III

Sur quelques personnes de marque

QUI PAR LEUR NAISSANCE, LEUR SÉJOUR OU LEUR SIMPLE PASSAGE ONT CONTRIBUÉ A LA GLOIRE DE L'ISLE-ADAM

Il est inutile de rappeler ici les noms des seigneurs dont il est fait mention dans la présente notice.

Ouvrons cette liste glorieuse par le célèbre géographe Cassini, qui tint sur les fonts de baptême l'un des nombreux enfants de Bardou de Valicieux.

François-Louis Magallon, comte de La Morlière, général de division, né à l'Isle-Adam le 26 octobre 1754, et décédé à Paris le 30 décembre 1825. Sous la République, il fut nommé gouverneur des îles de Bourbon, de France, et des établissements français dans l'Inde.

Charles-Auguste Mathias Horix de Valdan, décédé à l'Isle-Adam le 5 janvier 1883, dans sa 73e année. Le général Horix de Valdan, pendant le siège de la capitale, fut promu aux fonctions de chef d'état-major-général. C'est en cette qualité qu'il a été chargé de la douloureuse mission d'aller à Versailles, accompagné de Jules Favre, pour discuter les conditions de l'armistice et signer la capitulation de Paris. Cet acte, imposé par les circonstances, jeta une profonde

tristesse dans l'âme de notre général, et c'est après avoir déposé son épée qu'il s'était retiré à l'Isle-Adam.

Le peintre Fragonard, avec sa famille, était l'hôte de M. Bergeret, fermier général, au château de Cassan.

Au nombre des artistes qui ont pris séjour à l'Isle-Adam, nous pouvons nommer :

Jules Duprez, célèbre paysagiste,

Victor Le Chenetier, peintre en miniature,

Valentin Foulquier, l'habile aqua-fortiste.

Nous pouvons encore citer, comme hôtes passagers du château de Stors, les peintres Hébert et Benouville.

Nous venons de nommer le château de Stors, le rendez-vous de toutes les illustrations passées et contemporaines.

Le marquis de Verderonne, qui avait succédé à la famille de Laubespine dans la possession du domaine de Stors. Lorsque ce petit seigneur venait rendre hommage et visite au prince de Conti, son suzerain, il attelait à son carrosse six chevaux blancs ; aussi le prince ne manquait pas de dire en plaisantant : Voici le marquis qui nous arrive avec ses *six blancs*.

Ce fut ce seigneur qui vendit Stors au prince de Conti en 1743 ; dès lors ce château devint la résidence de Mme d'Arty, qui auparavant habitait le château de l'Isle-Adam.

J.-J. Rousseau était reçu à Stors du temps de Mme d'Arty ; c'était aussi le rendez-vous des princes du sang où ils se livraient à de joyeux ébats.

Depuis le commencement du siècle, les propriétaires du château de Stors ont été :

M. Ardant, auquel a succédé sa fille.

Mme Kapeler, non moins recommandable par sa vaste érudition que par son grand amour pour toutes les œuvres charitables.

M. Keller, duc de Valmy, devint acquéreur de Stors ; c'est lui qui offrit la gracieuse hospitalité à M. le comte de Falloux, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et à Mgr Parisis, évêque d'Arras.

M. Cheuvreux-Aubertot succéda à M. le duc de Valmy. Sous ce nouveau Mécène toutes les illustrations accourent au château de Stors ; citons en premier lieu, et comme neveu de M. Cheuvreux :

M. Léon Say, ancien ministre des finances, ambassadeur d'Angleterre et actuellement sénateur ;

M. le comte de Montebello, ambassadeur à Bruxelles ;

M. Thiers, ancien président de la République ;

J.-J. Ampère, membre de l'Institut ;

Le Père Gratry, de l'Oratoire, et membre de l'Académie française ;

Son Em. le cardinal Morlot, archevêque de Paris.

Citons avec reconnaissance le célèbre Dupré qui, pendant un certain nombre d'années, a donné des Concerts au profit de nos indigents.

Notre devoir est de ne pas oublier ici M. Chantepie-Mancier qui, sous l'inspiration de sa pieuse femme, a construit l'hospice, et l'a doté des revenus pour six lits.

Ce n'est pas sans orgueil que notre modeste village présente ces titres de noblesse.

IV

Sur les rues de l'Isle-Adam

On entre dans le bourg de l'Isle-Adam par le pont du Moulin, ainsi nommé à cause du moulin banal, dépendance de la seigneurie, qui y était établi.

Du pont du Moulin, en traversant l'île du château et du prieuré, on arrive au pont de la Cohue, sur lequel s'élevait autrefois une grande croix de forme pyramidale. Sur le socle de cette croix, on lisait une inscription gravée sur un marbre noir, qui indiquait la date de sa reconstruction. Ce pont est dit de la Cohue, du nom de cet îlot; c'est là qu'on se réunissait pour apprendre et surtout pour débiter des nouvelles plus ou moins vraies, et trop souvent soufflées par la médisance; c'est là que les flâneurs s'abordaient avec cette question : « *Quid novi ?* »

Enfin l'île de la Cohue est reliée à la Grande-Rue par le pont du Cabouillet; il est probable que ce nom lui vient de son constructeur, à moins que ce ne soit un terme quelque peu altéré de la navigation.

La Grande-Rue s'appelait autrefois la rue du Château : dans cette rue se trouvait l'hôtel Saint-Nicolas, il y a bientôt deux cents ans; cette auberge, plus ancienne que celle de l'Ecu-de-France, se trouvait dans les bâtiments ci-devant occupés par la boucherie Lachasse. Dans cette même rue et à gauche se trouvaient le grand et le petit hôtel Bergeret.

En passant devant l'Eglise paroissiale, on entre dans la rue Saint-Lazare : cette dénomination lui vient de la Maladrerie qui était au lieu dit « la Ferme du Curé. » Le vocable de la chapelle était ordinairement celui de Saint-Lazare. Don Mabillon, le savant bénédictin,

pense que cette dénomination vient du pauvre Lazare qui se tenait à la porte du riche et non de Lazare ressuscité par Notre-Seigneur. Les maladreries ont cessé d'exister en France au xv[e] siècle, il n'y avait plus de lépreux. Au xvii[e] siècle ce petit bénéfice a été réuni à la Cure, afin d'aider à la subsistance des prêtres missionnaires dits : les Joséphistes.

Dans la même rue Saint-Lazare, mais plus près de l'église, s'ouvre la rue des Bons-Hommes; cette rue tire son nom du couvent des Bons-Hommes établi à Maffliers, à l'extrémité de la forêt de l'Isle-Adam.

L'avenue des Marronniers, ou route de Paris, traverse les maisons neuves que le Père Prince avait fait construire sur une place uniforme. Presque toutes ces constructions, dont le second étage était mansardé, ont été remplacées par d'autres plus commodes peut-être, mais d'un aspect moins agréable. Deux maisons seules ont conservé leur forme primitive.

Au haut de l'avenue et à gauche est la rue de la Haute-Salle, lieu où l'on rendait la justice.

Au carrefour du Gros-Orme, ancien arbre de la liberté, viennent aboutir les rues Poupart et du Gué : la première a pris son nom d'une famille importante qui y demeurait. Cette dénomination est un gage précieux de la reconnaissance publique pour cette honorable famille qui signale sa générosité par des donations, ainsi qu'en font foi nos archives.

La rue du Gué, dite autrefois la rue du Rû, doit son nom à un ruisseau qui provenait des sources voisines. Les eaux de ce ruisseau ont été en partie captées par la propriété de M. Flicotteau qui côtoie cette rue.

La rue du Guilleri semble consacrer le souvenir des chants joyeux des moineaux qui venaient se désaltérer dans l'eau limpide du gué pour se rassembler ensuite sous les frais ombrages des tilleuls, à la fleur odorante et sanitaire, qui bordaient la rue du Tillet.

Des rues du Tillet et du Guilleri, on entre dans la rue du Martray (Martroy *Martyrium*), c'est le nom qu'on donnait ordinairement aux cimetières qui entouraient les églises. A en croire la tradition, le cimetière de Nogent devait occuper un vaste espace, car on venait y enterrer de Saint-Denis. Des cercueils en pierre ont été trouvés jusque dans le parc de Cassan bien au-delà des limites de cet ancien fief.

Les rues de Saint-Martin, de la Procession, de la Madeleine indiquent suffisamment les abords de l'antique église de Nogent.

La Grande-Rue de Nogent ne rappelle aucun souvenir; elle partait de la rue du Tillet et finissait au carrefour de la porte ou route de Beaumont, non loin du ru d'Orgueil.

Indiquons enfin le chemin de la Madeleine qui conduisait à la chapelle du hameau de Stors, dédiée à Sainte-Marie-Madeleine. Presque toujours, à quelque distance des léproseries, il y avait une résidence appelée la Madeleine; c'est là qu'on envoyait les convalescents achever leur guérison. Souvent on les occupait à fabriquer des cordages.

Parmi les lieux dits du territoire de l'Isle-Adam, nous devons expliquer quelques désignations: *Petite-Bouverie*, *Grande-Bouverie*, entre les *Deux-Bouveries*. Ces lieux dits se trouvaient sur la voie aux vaches, entre l'extrémité du parc de Cassan et la plaine des Vanneaux, à droite et à mi-côte du bois dit Laris.

L'étimologie du mot bouverie ne vient pas de *bos*, *bovis*, *bœuf;* on peut la trouver dans le vieux mot celtique *bod;* il s'écrit en ronchi ou patois picard, bos; il signifie, bois, bosquet, dont on a fait *boquillon*, *bokillon*, *bûcheron*. Le radical de ce mot celtique serait *bod*, *bos*, *bou*, qui nous ont donné *bois*, *bove* ou *bouverie*.

Ce serait donc se tromper que de donner à ces lieux dits une origine d'étables creusées sous terre, pour retirer les troupeaux de bœufs, après leur pâturage dans les prairies de la vallée. (1)

Nous devons donc voir, dans ces bouveries, des demeures creusées sous la terre pour servir de retraite aux populations primitives qui se sont établies dans nos contrées.

Il était important de ne pas laisser s'effacer ce faible vestige des temps préhistoriques ou celtiques dans notre contrée.

Citons aussi le lieu dit la Plaine-des-Lances, sans doute à cause des nombreuses trouvailles de ces armes de combat; il est probable que ces trouvailles sont fort anciennes, car aucune de ces lances n'est parvenue jusqu'à nous.

Indiquons enfin une station gallo-romaine qui se trouvait en haut du parc de Stors. Un certain nombre d'objets en bronze ont été trouvés en cet endroit au commencement du siècle.

(1) Ces bouveries étaient situées non loin du hameau de Presles, et, coïncidence assez bizarre, on trouve dans le département de l'Aisne, canton de Braisne, un hameau dit Presles et Boves.

V

Testaments des Sires de l'Isle-Adam

Il existe dans le Cartulaire de l'abbaye du Val de nombreux testaments des seigneurs de l'Isle-Adam au XIII[e] siècle. Les dimensions de ce travail nous permettent seulement de les signaler ; nous avons lieu de croire que la Société Historique du Vexin pourra plus tard entreprendre la publication de cet important Cartulaire, sur lequel un travail d'ensemble a déjà été préparé par le Secrétaire général. Nous citerons seulement le testament de *Jehan sires de Lile*, en 1274, où il lègue « à porter en la terre d'outre-mer xx liv. de parisis pour avoir le general pardon que Seinte Esglise donne et que li Apostoles (le Pape) conferme à tos bons crestiens. » Dans cet acte, il fait des dons à toute sa domesticité, qui comprend 26 personnes.

Adam de Lille, chevalier, *sires de Frovile*, dans son testament de 1295, s'exprime ainsi :

« Je lesse à damoisele Aales de Lille ma niece, en recompensation de ce que je ai eu du soen (du sien), le quint de tote ma terre et de tos mes conquès, et tos mes saintures et tos mes jouiaux et tos mes muebles, car je croi que je ai plus eu du soen que le restor que je li fas ne vaut..... »

Il n'oublie pas non plus son médecin :

« Je vueil que mesire Estiene de Nuefchastel qui a eu la cure de moi soit paié bien et largement. »

Le testament latin de *Manassé de Lisle*, fait en 1233, du consentement de ses frères Anseau, Adam et Pierre, chevaliers, contient, comme tous les autres, de nombreux legs aux églises et aux pauvres ; nous y relevons une mention relative à la fête de Saint-Nicolas :

« *Item legavi et dedi illi qui fecerit festum B. Nicolai apud Insulam X sol. annui reddităs. Si vero contigerit festum illud non fieri, predicti X sol. per manum presbiteri parochialis de Insula et presbiteri de Vaumondois pauperibus erogabuntur in vestibus et calceamentis. Item legavi leprosis de Insula X sol. annuatim.* »

Comme on peut en juger par ces très courts extraits, ces actes sont une source de renseignements précieux, non seulement au point de vue généalogique, mais pour tout ce qui touche à l'histoire des mœurs seigneuriales au moyen âge.

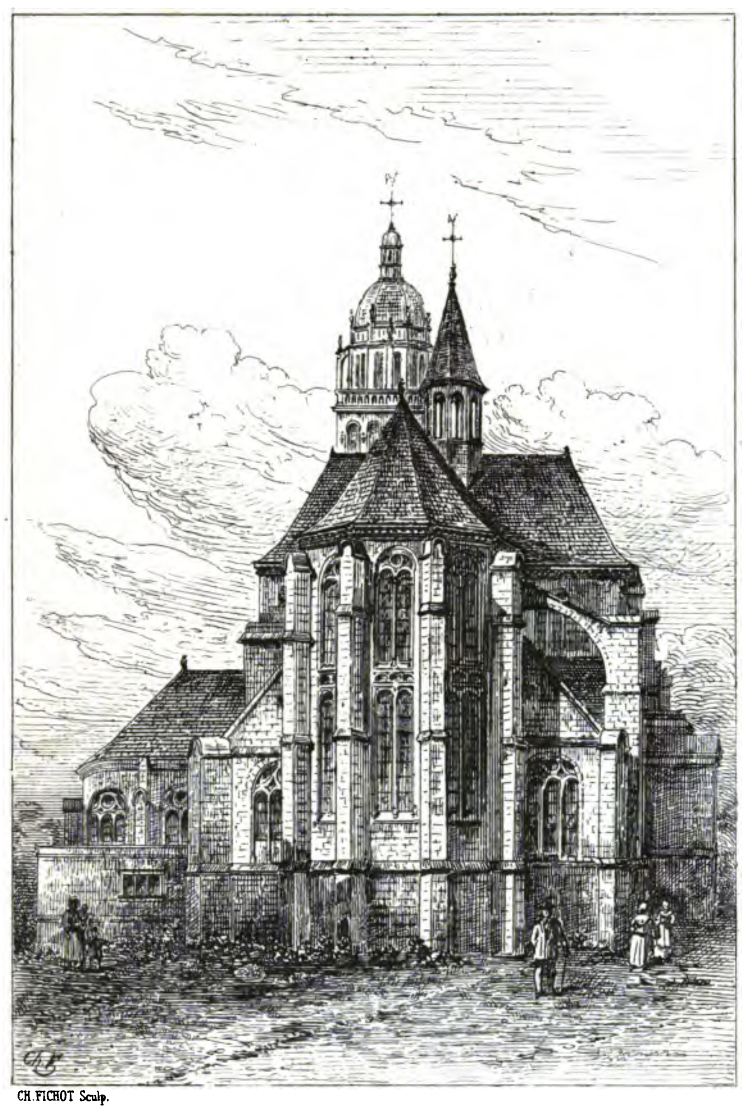


TABLE

DE L'HISTOIRE DE L'ISLE-ADAM



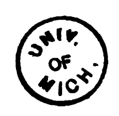


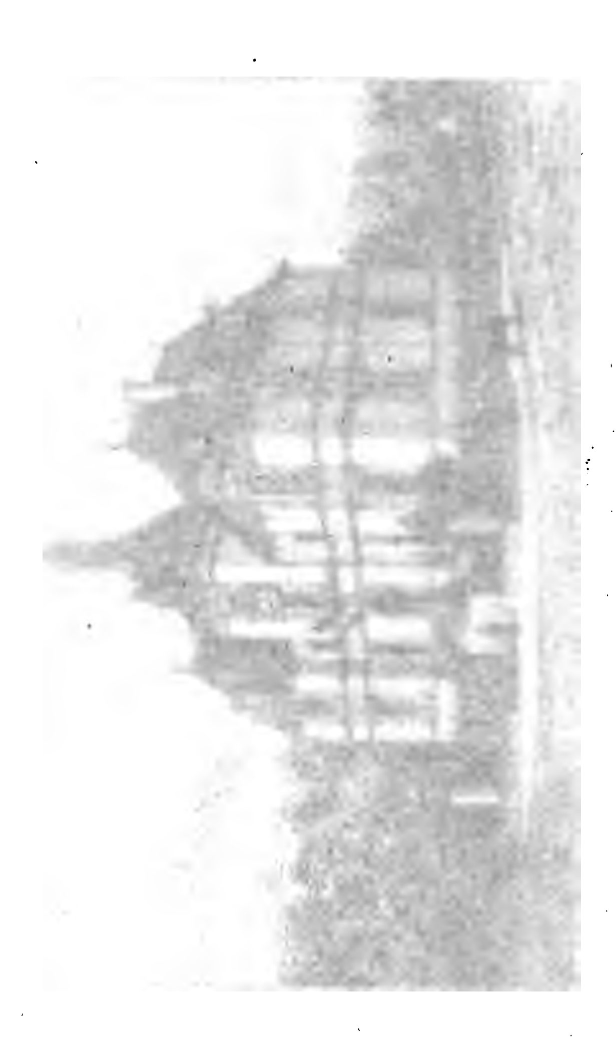


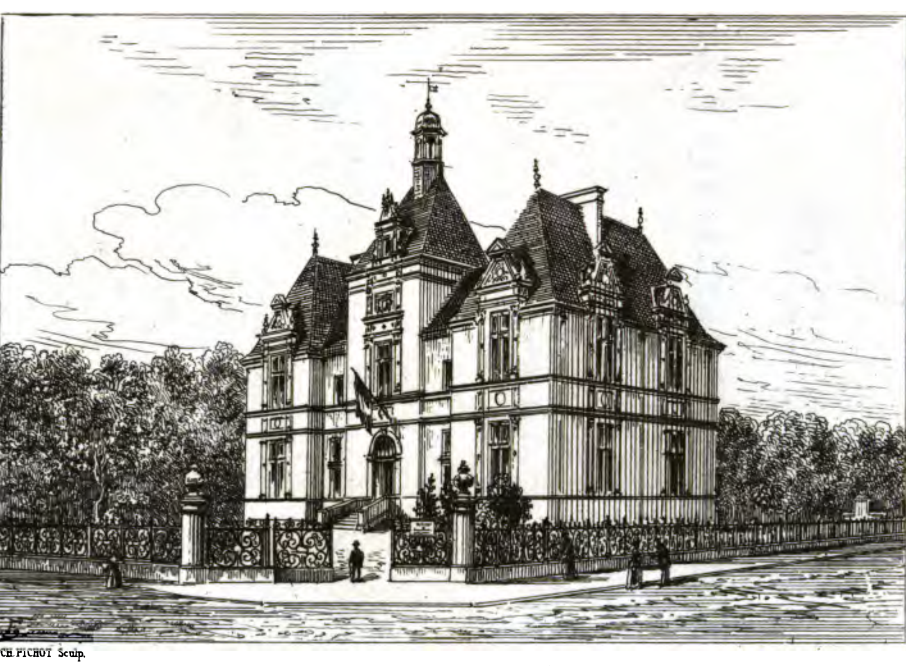
CH. FICHOT Sculp.

ÉGLISE DE L'ISLE-ADAM.

Imp. Sarazin


UNIV. OF MICH.





CH. PICHOT Sculp.

HOTEL DE VILLE DE L'ISLE-ADAM

Imp. par Delatre


UNIV. OF MICH.



EXCURSION

A TRIE-CHATEAU ET GISORS

LE DIMANCHE 6 JUILLET 1884

LA Société Historique du Vexin a inauguré, le dimanche 6 juillet 1884, la première série de ses excursions, en conduisant ses adhérents aux monuments de Trie-Château et de Gisors. Cette promenade archéologique, dont l'idée première appartient à Henri Le Charpentier, l'érudit modeste et dévoué dont la mort a soulevé de si unanimes regrets, n'est en effet que le commencement d'une suite de « chevauchées scientifiques » que la Société se propose de faire chaque année dans l'étendue de sa circonscription. De la sorte s'établiront entre des membres séparés par la distance, mais rapprochés par de communes prédilections, des rapports de sympathie mutuelle et souvent cordiale. L'histoire et l'archéologie profiteront aussi grandement de ces enquêtes annuelles, car, est-il besoin de le dire, dans chaque ville, dans chaque bourgade où elle passera, la Société répandra les semences fécondes de l'émulation et du progrès, d'où résultera, une direction intelligente aidant, un ensemble de travaux sérieux et vraiment utiles.

Quoi qu'il en soit de ces tentatives qui doivent avoir le concours

4

dévoué et désintéressé de tous ceux qu'anime l'amour du pays natal, on peut constater dès maintenant que l'impulsion donnée ne restera pas improductive et il est permis d'espérer qu'ainsi s'ouvrira, par les travaux qui n'ont été pour ainsi dire qu'esquissés dans la séance et par ceux qui ne manqueront pas de leur succéder, une ère nouvelle dans l'histoire locale de la ville de Gisors. Nulle part peut-être on n'avait besoin d'une érudition plus solide, d'un courage plus persévérant, d'une critique plus saine et plus intelligente pour mener à bonne fin la tâche immense — ne nous le dissimulons pas — qui n'a encore été qu'ébauchée.

Arrivons au récit de l'excursion qu'une température aussi douce qu'inespérée a favorisée d'un bout à l'autre.

A 8 heures 18 du matin, le train amenait à la gare de Trie-Château un grand nombre de membres de la Société et plusieurs dames qui avaient bien voulu répondre à l'invitation du Conseil d'administration. M. Alfred Fitan et quelques amateurs venus de Gisors reçurent les excursionnistes. On distribua séance tenante un programme orné de gravures, où M. Alfred Fitan, pour Trie-Château, et M. Louis Régnier, pour Gisors, s'étaient chargés de donner aux voyageurs un avant-goût des choses qu'ils auraient à visiter et à admirer. Sans perdre de temps, on se dirigea à travers bois par un délicieux sentier plein de fraîcheur et de parfums sylvestres, vers le monument connu sous le nom de dolmen de Trie, décrit, fouillé et exploré en 1876 par MM. Léon de Vesly et A. Fitan. Au bout de vingt minutes de promenade on se trouvait en face d'une allée couverte de 8 mètres de longueur sur 1 m. 90 de hauteur et 1 m. 40 de largeur, ayant servi de sépulcre commun, et que fermait une dalle liminaire percée d'un trou pour le passage des morts. Cette course assez longue avait quelque peu fatigué les dames, qui se reposèrent en écoutant les intéressantes explications données par MM. Fitan, J. Depoin et Seré-Depoin. M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, intervint dans le débat et, avec une compétence incontestée, il émit l'opinion que le nom de *dolmen* donné à ce monument mégalithique était parfaitement impropre et que celui de *tombelle* lui convenait beaucoup mieux. Les détails ajoutés quelques heures après par le savant ecclésiastique ont, croyons-nous, convaincu tout le monde (1).

On reprit le pittoresque chemin que l'on avait suivi et une heure plus tard, les archéologues contemplaient le portail de l'église de Trie, véritable merveille du style roman, (2) et son contemporain, le très curieux auditoire seigneurial, occupé aujourd'hui par la mairie.

(1) Ce monument est situé dans le bois de la Garenne, lieu dit les *Pierres des Druides* ou les *Trois Pierres*. A 100 mètres de là se trouve une pierre levée.

(2) Cette église renferme un *Christ en croix* attribué à Mignard.

Les membres de l'excursion visitèrent ensuite le vieux château de Trie, guidés par l'obligeant propriétaire, M. des Aunais, et par M. Alfred Fitan. La grosse tour dite de J.-J. Rousseau, où le philosophe génevois, hôte du prince de Conti, écrivit, dit-on, en 1767, plusieurs livres de ses *Confessions*; le belles caves du XVI[e] siècle, malheureusement mutilées, l'escalier renaissance, offrirent des sujets de remarques d'autant plus intéressants que pour beaucoup ils étaient moins connus. (1)

Après un coup d'œil jeté de loin sur la pittoresque porte du XIII[e] siècle, qui fermait l'enceinte du village à l'ouest, l'excursion du matin se termina, à la satisfaction de tous, par un excellent déjeuner servi dans une salle ingénieusement décorée par M. Fitan, d'écussons rappelant les principaux faits de l'histoire de Trie. Au dessert, après que la musique du bourg eût fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire et que le Président de la Société eût porté la santé des autorités municipales, M. l'abbé Grimot voulût esquisser, dans une courte et fort intéressante conférence, l'origine, le but et les caractères distinctifs des divers groupements de pierres autrefois qualifiées de druidiques.

D'après le programme, l'après-midi devait être consacrée tout entière à Gisors. Les excursionnistes, auxquels s'étaient joints de nombreux habitants de la ville, visitèrent successivement l'église et le château-fort. (2) Dans l'église, les vitraux, les peintures, l'ancien sépulcre, et surtout les deux beaux portails du nord et de l'ouest

(1) Le CHATEAU a été presque complètement rasé à la Révolution. Les parties qui subsistent encore appartiennent au XIII[e] siècle. Ce château, élevé, à ce qu'on croit, par Jean II de Trie, un des trouvères renommés de son temps, se composait de trois tours principales reliées entre elles par des courtines à machicoulis, et d'un mur d'enceinte percé de deux portes. L'une de ces portes a été détruite en 1825; l'autre, classée aux monuments historiques, vient d'être restaurée. Une terrasse parallèle à la rivière de Troëne, et soutenue par un mur fortifié, défendait ce côté de la place.

En 1418, Henri V d'Angleterre s'empara du château de Trie et y établit son quartier général. Adrienne d'Estouteville transforma cette demeure féodale au commencement du XVI[e] siècle pour en faire une résidence de plaisance; c'est là qu'Henri IV fut reçu par son cousin le duc de Longueville. Le fils de celui-ci, le duc Henri II, construisit, vers 1620, un château neuf dont il ne reste plus malheureusement que quelques pans de murs. C'est là que vécut la célèbre duchesse Anne-Geneviève de Bourbon, et qu'elle reçut son frère, le duc d'Enghien, appelé par elle pour décider son mari à se rallier à la Fronde.

Sur le territoire de Trie-la-Ville, dépendant autrefois de Trie-Château, existait l'abbaye de Gomerfontaine dont on voit encore quelques restes; on raconte que Jean-Jacques Rousseau aimait à rendre visite à l'abbesse Madame de Nadaillac. Les pierres de cette abbaye ont servi à construire, en 1818, une usine où se fabriquent des brosses.

A Trie est né le conventionnel Charles-Antoine Dupuis. Les archéologues doivent à son énergique intervention la conservation du portail de Notre-Dame de Paris, menacé de destruction pendant les terribles journées de Septembre.

A. F.

(2) L'ÉGLISE de Gisors est l'œuvre de plusieurs siècles. Le chœur, ses latéraux et la tour centrale appartiennent au style ogival de la première moitié du XIII[e] siècle; cette partie de l'église fut dédiée le 12 mai 1249 par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud.

excitèrent vivement leur curiosité, qui redoubla à la vue de nos ruines, de la solide et puissante structure de la tour du Prisonnier et des sculptures qu'elle contient. Le donjon leur offrit, du haut de sa tourelle de guette, un panorama étendu, à l'aspect duquel ils s'arrachèrent avec peine.

A quatre heures précises, les membres de l'excursion prenaient place sur la scène du théâtre, où devaient avoir lieu les conférences.

La réunion était présidée par M. Seré-Depoin, président de la Société, ancien maire de Pontoise, chevalier de la Légion d'honneur, ayant à sa droite M. Louis Passy, député et conseiller général de l'Eure, membre de la Société, et à sa gauche M. l'abbé Grimot,

Les chapelles du chœur, les transepts, les cinq nefs et la façade occidentale furent successivement construits pendant tout le cours du XVIe siècle par une famille d'architectes gisorsiens, du nom de Grappin. On remarque dans l'édifice : de beaux vestiges de l'ancienne vitrerie, due en grande partie à des peintres verriers locaux, les Buron, sauf une grande grisaille attribuée à Jean Le Pot ; le beau portail septentrional, construit pendant les premières années du règne de François Ier, dans le style gothique le plus orné ; la vaste façade de l'ouest, intéressant et riche spécimen de l'art de la Renaissance, et quelques morceaux de sculpture à l'intérieur, tels que la tribune des orgues, un ancien sépulcre, un squelette de pierre, etc.

Le Chateau-Fort a été bâti, en 1097, sur le plateau qui domine la ville au nord-ouest, par ordre de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et sous la direction de l'architecte Robert de Bellesme. Il ne reste de ce château primitif que le donjon, situé sur une motte artificielle, une tour carrée dite « le Corps de Garde, » et quelques fragments de l'enceinte extérieure. Vers 1170, Henri II, l'un des successeurs de Guillaume-le-Roux, fit reconstruire en partie cette enceinte et la flanqua de tours. Enfin, Philippe-Auguste compléta tous ces travaux en édifiant, à la réunion des remparts de la ville et du château, une puissante tour cylindrique, célèbre, sous le nom de Tour du Prisonnier, par les sculptures qu'y laissa un prisonnier mystérieux, et non loin de là, une très pittoresque entrée, appuyée contre une des tours de Henri II, et appelée la *Tour du Gouverneur*. Quant aux boulevards et aux bastions de terre qui entourent le château, ils sont postérieurs à l'invention de l'artillerie et ne remontent pas au-delà du milieu du XVIe siècle. Le château de Gisors a été, depuis le XIe siècle, le théâtre des plus grands et des plus importants événements ; il fut souvent pris et repris par les Français et les Anglais, qui se le disputèrent longtemps avec acharnement, à cause de sa position sur la frontière de la Normandie.

Il y avait à Gisors, avant la Révolution, plusieurs établissements religieux, entre autres le prieuré de Saint-Ouen, le plus ancien de tous, et le couvent des Carmélites, fondé en 1631, et dont les vastes bâtiments sont devenus la propriété de la ville, qui y a établi l'hôtel-de-ville, les écoles, la prison, le tribunal de la justice de paix et la gendarmerie. Le Musée et la bibliothèque publique y sont également installés. L'église de ce monastère, consacrée en 1665, est aujourd'hui transformée en salle de théâtre.

Sur l'emplacement d'un autre ancien couvent, celui des Ursulines, s'élève le bel Hospice construit de 1859 à 1861 sur les plans de M. Ch. Questel et sous l'administration de M. Thierry, maire de Gisors, à qui l'on doit également (1851) la transformation en jardin public de l'enceinte jadis abandonnée de la forteresse.

Gisors a peu conservé de maisons anciennes. La plus remarquable et la mieux connue est celle qui porte le n° 20 du quai du Fossé-aux-Tanneurs ; elle est en bois, avec riches sculptures sur les colombages et la corniche supérieure, et remonte à la première moitié du XVIe siècle. On peut encore citer un grand pavillon Louis XIII dans la rue Baléchoux.

Sur l'emplacement actuel de la gare du chemin de fer de l'Ouest, s'élevait jadis l'Ormeteau Ferré, célèbre dans l'histoire des guerres anglo-françaises du XIIe siècle.

L. R.

curé-doyen de l'Isle-Adam, et M. Joseph Depoin, officier d'Académie, le premier, vice-président, et le second, secrétaire général de la Société.

Parmi les membres de la Société, nous avons remarqué : M. Ch. Méresse, de Compiègne ; M. et Madame Baulot ; M. et Madame Salomé ; M. et Madame Paul Bélier ; MM. Aigoin, trésorier de la Société ; Alfred Fitan ; Bachelier ; E. de Boury ; Bordessolle ; Fournez ; Constant Galliet ; Gendrot ; Hocquet ; le docteur Jagu ; Lambert ; Henri Lebas ; J. Le Bret ; Léger, juge de paix à Magny ; C. et J. de l'Épinois ; le comte de Létourville ; Ménétrier ; Pâris ; Patte, juge de paix à Doudeville ; Louis Régnier ; Arsène et Camille Sarazin ; Seyès ; etc.

Dans la salle se trouvait réunie toute l'élite de la société gisorsienne. La musique de la ville prêtait son concours à cette réunion scientifique.

La séance s'ouvrit par un discours prononcé par M. Seré-Depoin ; nous reproduisons plus loin ce discours, accueilli par de chaleureux applaudissements.

M. Seré-Depoin invita alors M. l'abbé Blanquart, curé de Neaufles-Saint-Martin, membre de la Société Française d'Archéologie, à donner lecture d'une étude qu'il avait préparée sur les vitraux de l'église de Gisors. A ce sujet, M. l'abbé Blanquart corrobore et complète la découverte de M. Léon Palustre.

M. Joseph Depoin lut ensuite une étude sur les historiens du Vexin, puis il avertit l'assistance que M. Adolphe de Dion, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, qui devait se rendre à Gisors pour y donner des détails sur la forteresse qu'il connaît si bien et qu'il a si excellemment décrite en 1867 dans le *Bulletin Monumental*, se trouvait malheureusement empêché de venir par suite de circonstances fortuites, et tout en présentant ses excuses et ses regrets, il envoyait au Bureau la notice qu'il avait rédigée et dans laquelle il modifie quelques-unes de ses opinions antérieures. On trouvera plus loin cette notice à la suite des mémoires lus par MM. Blanquart et Depoin.

M. Louis Passy fit alors une longue et intéressante causerie, où il déroula devant ses auditeurs charmés les faits les plus intéressants de l'histoire de Gisors. Il discuta, avec MM. Patte et Seré-Depoin, la question si souvent controversée de l'emplacement du Pont-Doré. M. Passy paraît pencher pour le pont où se trouve actuellement la Vierge commémorative de la chute de Philippe-Auguste dans l'Epte ; mais il reconnaît que la difficulté ne sera pas tranchée tant que l'on ignorera s'il existait en 1189 une ou deux enceintes autour de la ville de Gisors. Puis, entamant la question non moins épineuse du Prisonnier de Gisors, il a raconté, le plus spirituellement du

monde, que lui aussi avait découvert son prisonnier en la personne de Poulain, trésorier du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, tué le 23 novembre 1407 par les gens du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Cette opinion, basée sur deux des sujets sculpturaux exécutés par le prisonnier, ne serait peut-être pas à dédaigner. Du reste, M. Passy avoue modestement qu'il n'a pas la prétention d'avoir rien découvert et que lui aussi a simplement fait son petit roman sur le Prisonnier de Gisors. L'avenir dira ce qu'il en est; mais on ne pourra faire autrement que de mentionner la thèse de M. Passy avec toute la déférence qu'elle mérite, à côté d'autres théories beaucoup moins fondées.

Après quelques paroles de M. Seré-Depoin, remerciant les personnes qui avaient bien voulu assister à la réunion et particulièrement M. le Maire de Gisors, la séance a été levée.

Quelques membres de la Société profitèrent des instants qui leur restaient avant le dîner pour aller étudier sur place l'affaire du Pont-Doré.

A sept heures, un banquet, servi dans la salle de bal du *Café Français*, réunit tous les excursionnistes. La plus franche et la plus cordiale intimité ne cessa de régner. Au dessert, M. Seré-Depoin se leva et porta un toast à M. Passy, qui avait si largement concouru à l'intérêt de la séance, à M. le Maire de Gisors et aux organisateurs de la fête historique qui venait de s'accomplir, spécialement aux commissaires : MM. Le Bret, Edgard et Galliet. M. l'abbé Grimot but avec beaucoup d'esprit à la santé des dames archéologues; M. Patte, remercia au nom de tous les habitants de Gisors, M. Seré-Depoin et la Société de l'honneur qu'ils avaient fait à la ville en lui consacrant leur première visite. M. Haussmann, président de la Société des sciences morales de Versailles, but à la prospérité de la Société et à la santé de son président; M. Ch. Méresse affirma le plaisir que lui et ses confrères compiégnois éprouvaient dans leurs agréables relations avec la Société historique du Vexin. De nombreux et chaleureux applaudissements accueillirent chacune de ces improvisations.

Mais l'heure du départ approchait et il fallut s'arracher à l'intimité charmante qui régnait entre tous les convives. Peu de temps après, les wagons confortables de la Compagnie de l'Ouest emportaient vers Pontoise, vers Paris, les excursionnistes enchantés de leur journée.





DISCOURS DE M. SERÉ-DEPOIN

I

Mesdames, Messieurs

Il existait en France, au siècle dernier, en dehors de l'Académie française et des grandes académies de Paris, un certain nombre de Sociétés vouées au culte des sciences, des lettres et des arts. Ces Sociétés, établies au sein des capitales de nos vieilles provinces, portaient généralement le nom d'académies.

Les académies des provinces étaient en plein développement quand éclata la Révolution, qui, sans miséricorde, les brisa toutes. Le coup était si inattendu et si violent qu'elles furent près d'un demi-siècle à s'en relever.

Il y eut toutefois, dès le commencement du XIXe siècle, d'assez nombreuses tentatives de reconstitution ; mais ce n'est qu'à dater de 1832 que se produit, se développe et s'affirme le puissant mouvement historique qui honore si grandement notre temps.

Aujourd'hui, les Sociétés savantes sont, en effet, partout. Il y en a aux chefs-lieux de nos départements et de nos arrondissements ; il en existe dans de modestes bourgs, et l'on entrevoit l'heure prochaine où elles seront représentées jusque dans nos plus humbles villages. C'est une armée de volontaires, qui s'exerce librement sur le sol national, au grand profit de l'avancement des sciences historiques.

Cette milice pacifique tient ses revues générales à la Sorbonne, où se réunissent annuellement toutes les Sociétés savantes de France. Elle fait aussi ses grandes manœuvres annuelles dans nos provinces, où elle convoque ses vaillantes troupes à des congrès archéologiques régionaux. Enfin, des compagnies locales se livrent, dans leurs circonscriptions respectives, à des exercices répétés et salutaires.

Telles sont les grandes lignes du fonctionnement en France des Sociétés savantes.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, qui a l'honneur de se présenter aujourd'hui devant vous, au cours d'une excursion archéologique dans ses domaines, forme un modeste détachement de cette grande armée dont tous les soldats, animés d'un même dévouement pour une noble cause, travaillent avec ardeur au relèvement de la tradition et à la propagation de la vérité historique.

Il est d'usage que les Sociétés savantes terminent leurs excursions confraternelles dans un local fermé, en s'entretenant, en famille, des impressions de la journée. Si nous rompons aujourd'hui avec cette tradition, si nous ouvrons toutes grandes, les portes de cette salle, aux amis — nombreux dans ce pays — des sciences, des lettres et des arts, c'est pour répondre à de flatteuses sollicitations ; c'est pour travailler plus utilement au développement de notre œuvre ; c'est enfin, pour fêter l'heureuse participation des dames à une entreprise de progrès et de lumière dont elles assurent le succès par leur gracieuse présence et leur généreuse sympathie.

Notre réunion dans une salle de théâtre, ainsi expliquée, je ferai connaître immédiatement l'objet de la séance et le nom des orateurs qui veulent bien nous prêter leur concours.

PROGRAMME DE LA SÉANCE.

1° *Les vitraux de l'église de Gisors.*

Lecture par M. l'abbé Blanquart, membre de la Société Française d'Archéologie.

2° *Les historiens du Vexin.*

Étude par M. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société historique de Pontoise et du Vexin.

M. Louis Passy, l'honorable député de cette circonscription, membre de notre Société, parlera, à sa convenancc, sur l'histoire de ce pays qui n'a point de secrets pour lui.

Avant de donner la parole à mes érudits confrères, j'ai le devoir de présenter à l'assemblée la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin ; de parler de son organisation, de son œuvre, des espérances qu'elle fonde sur l'appui sympathique des habitants de cette contrée et particulièrement sur le concours éclairé des personnes distinguées qui nous font l'honneur d'assister à cette séance.

II

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin fait aujourd'hui sa première entrée dans le monde. C'est une jeune personne qui compte à peine sept années d'existence et qui sollicite pour ses débuts et pour son inexpérience la bienveillante indulgence de l'assemblée.

La Société est née à Pontoise à la fin de 1877. Accueillie à sa naissance par les plus honorables sympathies, elle a vu grandir de jour en jour le nombre de ses adhérents; si bien qu'elle compte aujourd'hui tout près de 250 membres.

Rien ne démontre mieux le besoin de sa création que l'accroissement rapide du chiffre de ses associés; et s'il était nécessaire de marquer l'utilité et l'excellence de l'entreprise, il suffirait de montrer le personnel d'élite qui la compose et qui lui donne gracieusement le plus dévoué des concours.

Notre compagnie réunit dans son sein d'éminents représentants du clergé, de l'armée, de l'administration et la plupart des personnalités marquantes de nos contrées. Nous comptons parmi nos associés Mgr l'évêque de Versailles et de nombreux ecclésiastiques; des sénateurs, des députés, des membres de l'Université et des corps savants, des officiers ministériels, des avocats, des médecins, des négociants, des agriculteurs et un grand nombre d'amis des sciences et des arts appartenant à toutes les conditions sociales. Nous avons trouvé particulièrement à Gisors et dans ses environs de précieuses et solides adhésions.

La paix la plus entière règne parmi nous; c'est assez dire que la politique, cet agent de toutes les divisions, est impitoyablement bannie de nos assemblées, où chacun, tout en conservant ses libres opinions, ne sacrifie qu'à une seule divinité : l'austère Vérité.

Nos domaines sont étendus et notre sol très varié. Avec l'arrondissement de Pontoise nous avons une partie de l'Ile-de-France; avec les deux Vexins nous avons une partie de la Normandie; c'est-à-dire d'admirables champs d'études fécondés par des souvenirs du plus haut intérêt et des illustrations de premier ordre.

Notre œuvre consiste, comme celle de toutes les Sociétés savantes, dans l'étude, en général, des lettres, des sciences et des beaux-arts; et, dans la recherche, en particulier, de tout ce qui intéresse l'histoire de notre contrée. Notre but, c'est la vulgarisation, par le livre et par la parole, des richesses scientifiques de notre circonscription.

Nous publions des *Mémoires* qui reproduisent les travaux de nos associés et qui contiennent le résumé des débats de nos séances. La Société fait paraître également des *Documents* qui sont distribués gratuitement à tous nos confrères.

Les publications de notre Société ont obtenu de divers côtés de flatteuses approbations. L'honorable président de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, M. Jourdain, membre de l'Institut, nous adressait tout récemment, lors de l'assemblée générale de cette savante Société, de bienveillants compliments qui, venant de si haut, nous sont infiniment précieux. Le prix Comartin, que le Conseil général de Seine-et-Oise délivre à la meilleure publication relative à l'histoire des communes de l'arrondissement de Pontoise, nous a été attribué, en 1882, pour l'ensemble de nos travaux. Deux de nos associés l'avaient obtenu personnellement les années précédentes.

Nous entretenons des relations avec la plupart des Sociétés voisines. La présence, dans cette enceinte, de plusieurs délégués de ces compagnies, atteste la cordialité de nos rapports avec elles. Notre concours dévoué est acquis à toutes les Sociétés qui le réclament pour l'exécution de travaux archéologiques d'intérêt général. Nous nous sommes empressés de souscrire cette année à la restauration des *Arènes de Senlis*. L'an dernier, nous avions pris l'initiative d'un appel à toutes les Sociétés savantes en faveur de la conservation des *monuments de Sanxay* (en Poitou), menacés, alors, d'une destruction immédiate.

Nous avons l'espérance que les coquettes arènes de Senlis seront prochainement restaurées ; quant aux monuments de Sanxay, l'œuvre magnifique du R. P. Camille de la Croix, et l'une des gloires archéologiques de la France, leur existence est désormais assurée et nous avons la satisfaction de penser que leur conservation sera due pour une certaine part à l'active intervention et aux chaleureux efforts de notre jeune Société.

Enfin, Messieurs, contrairement à ce qui se passe dans trop de Sociétés (et peut-être encore ailleurs) nos finances sont dans un parfait état de prospérité. Notre caisse toujours pleine se vide sans cesse et se remplit aussitôt comme par enchantement.

Vous connaissez, maintenant, l'organisation et la situation de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, ainsi que les liens qui la rattachent aux Sociétés savantes de France ; il me reste à vous dire pourquoi nous sommes ici et ce que nous attendons de vous.

III

Nous sommes venus ici, poussés par le besoin irrésistible de voir, d'étudier et de savoir, qui n'est point nouveau dans ce noble pays de France, mais qui entraîne, aujourd'hui plus que jamais, les esprits réfléchis, curieux et studieux, à la recherche de la lumière et de la vérité historique.

Notre maison étant solidement fondée, notre association se trouvant en possession de toutes ses forces vives, nous avons résolu de faire des chevauchées dans nos domaines scientifiques, à l'exemple de ces Maîtres des Requêtes, de ces Trésoriers de France, de ces Élus, de ces Prévôts, que des ordonnances royales envoyaient jadis, chaque année, en mission dans les vastes possessions du roi de France.

Nous commençons aujourd'hui par Trie-Château et Gisors. Nos prochaines excursions seront consacrées à l'Isle-Adam, Beaumont, Magny, Chaumont, Écouen et Gonesse.

Ce ne sont là que les principaux bailliages de notre juridiction historique ; mais il rentre dans nos projets de visiter, en outre, successivement, chacune des *communautés de campagne* de notre royaume d'études ; et, par ainsi, d'arriver à créer, entre notre Société et ses libres sujets, des liens de sympathie et de confiance qui ne sauraient être que profitables à la diffusion des sciences historiques dans nos contrées.

Notre première visite devait être pour Gisors. La capitale du Vexin Français devait à la capitale du Vexin Normand cette marque particulière d'estime et d'affection. Aussi bien, sommes-nous venus ici pour vous saluer et pour vous demander des leçons qui, selon un néologisme très en faveur, seront des leçons de choses et des leçons de faits.

Pour notre début, vous nous avez comblés. Nous n'avons cessé d'admirer, de Trie à Gisors, vos monuments mégalithiques, vos porches, vos chapelles gothiques, les élégantes tourelles qui survivent à vos manoirs démolis ; les auditoires vermoulus de vos justices seigneuriales ; les merveilleux vitraux de votre basilique ; nous venons de contempler, avec émotion, les tours éventrées de votre donjon féodal, les vastes proportions de vos anciennes abbayes, les pignons en encorbellement de vos maisons des XV[e] et XVI[e] siècles. — Quelle superbe leçon de choses ! quelle magnifique moisson de faits pour nos travailleurs !

La connaissance des richesses archéologiques d'un pays est le préliminaire obligé de son histoire. L'historien travaille dans les ténèbres, s'il n'est précédé par l'archéologue. Cette opinion était exprimée avec éloquence, il y a un demi-siècle, par un savant distingué, doublé d'un administrateur émérite, que revendique, à bon droit, la ville de Gisors. J'ai nommé le respectable père de l'honorable député de cette circonscription, M. Antoine Passy, qui disait, en 1836, devant la Société des Antiquaires de Normandie :

« L'Archéologie est devenue le piédestal de l'histoire. L'étude des monuments bâtis, sculptés, peints, coulés en bronze, écrits ou figurés est indispensable aux historiens. On leur demande désormais autre chose que les faits, on leur demande la cause de ces faits; or, les mœurs l'expliquent, et les mœurs, les lois, les usages, la religion ne peuvent être expliqués à leur tour que par les monuments. »

Nous signalerons donc, avant tout, à nos confrères l'étude de vos vénérables monuments, en nous hâtant de confesser, très humblement, que nous n'avons pas la prétention de les avoir découverts. Il y a beau temps que les érudits de la vieille Normandie se sont expliqués sur ces merveilles archéologiques. J'en donnerai pour preuve les paroles prononcées à Gisors, le 4 octobre 1851, par M. de Saint-Germain, inspecteur de la *Société Française pour la conservation des monuments historiques*, devant une Société nombreuse et choisie, où l'on remarquait : M. de Caumont, directeur de la Société, le général Rémond, de l'Institut, le baron de Montreuil, M. Thierry, maire de Gisors, M. Coville, juge de paix, M. de la Mairie, ancien maire, Mme Philippe-Lemaître, membre de plusieurs académies, M. le doyen de Gisors, M. Raymond Bordeaux, et un grand nombre de dames.

«.... Sans doute, disait M. de Saint-Germain, si l'on avait consulté l'importance historique, il y a longtemps que la ville de Gisors aurait été visitée par la Société française, car dans cette Normandie, patrie de l'architecture nationale, où chaque ville et presque chaque village a son église ou son château du moyen âge, la ville de Philippe-Auguste se distingue glorieusement par son magnifique donjon, l'ensemble et les piquants détails de ses fortifications, son église où l'art ogival semble avoir réuni les plus gracieux produits de chacune de ses périodes, exposés là, presque avec autant de coquetterie que dans un musée. »

A cette déclaration des archéologues, qui remonte déjà à 33 ans, qu'ont répondu les historiens ?

Je ne puis parler ici tout naturellement que des auteurs modernes — eh bien ! les modernes ont répondu, par l'organe de M. Ant. Passy et par la voix de M. Eugène de l'Épinois, qu'on manquait de documents pour écrire l'histoire.

«.... Ce ne sera que lorsque tous ces travaux partiels (la recherche et la publication des anciens documents) auront été accomplis, dit M. Antoine Passy, que l'on pourra

songer à une histoire complète de notre Normandie. Combien de fait restent à retrouver ! combien de lacunes dont l'énigme reste à déchiffrer dans nos chartes et les titres de nos villes ! combien de points d'histoire pendent aux vitraux de nos églises de campagne en hiéroglyphes blasonnés ! »

En 1869, M. de l'Épinois, l'éminent auteur de *l'Histoire des comtes de Clermont*, et de *l'Histoire de Chartres*, présidant à l'installation de la société de *l'Histoire de Normandie*, dont il était le principal fondateur, constatait sans hésiter « que les histoires générales de seconde main, mêmes les plus accréditées se contredisaient à chaque page » ; et il se demandait : « si la synthèse avait été complète, s'il ne restait rien à puiser aux sources, si, en un mot, les historiens étaient mûrs pour l'histoire ? » Se répondant aussitôt à lui-même, il réclamait avec instance la publication des documents originaux encore inédits « pour donner aux auteurs, de nouveaux instruments de travail, et aux lecteurs de nouveaux instruments de contrôle. »

Or, Messieurs, il y a quinze ans qu'on parlait ainsi. A-t-on publié les documents ? Est-on prêt pour écrire l'histoire ?

S'il faut reconnaître que de grands progrès ont été réalisés depuis quinze ans, que la puissante Société de l'Histoire de Normandie a publié de nombreux et précieux documents, contresignés des noms illustres des Léopold Delisle, des Blosseville et des Beaurepaire, s'il faut proclamer qu'à Gisors l'esprit d'émulation a enfanté d'utiles travaux ; il faut bien aussi avouer que le nombre des renseignements restés dans l'ombre est immense, qu'une très petite partie seulement du chemin a été parcourue, que les instruments de travail et les instruments de contrôle font toujours défaut aux auteurs et au public ; et c'est parce qu'il importe que tout le monde se mette à l'œuvre pour combler ces lacunes et pour répondre à ces besoins, que notre jeune Société, pleine d'ardeur et de foi, est venue se mettre sur les rangs pour combattre avec vous le bon combat.

Ainsi se trouve expliquée notre arrivée au milieu de vous avec la ferme volonté de prendre une part active aux travaux historiques de cette contrée.

Mais, à côté de ces travaux généraux, il est une grande œuvre de restitution historique qui nous tient particulièrement au cœur, dont l'étude s'impose à notre Société et qui ne peut être menée à bien sans votre fraternel concours. Je veux parler de la préparation d'une histoire générale de tous les pays composant les deux Vexins.

Jusqu'ici, on a étudié le Vexin normand en se plaçant au point de vue de ses rapports avec la Normandie, et on a étudié le Vexin français en se plaçant au point de vue de ses relations avec l'Ile-de-France. On n'a vu, d'un côté, que le Vexin de l'Epte à l'Andelle et, d'autre côté, que le Vexin de l'Oise à l'Epte. Nous voudrions

qu'on entreprît l'histoire de l'autonomie des deux Vexins en englobant, dans une même étude, tous les pays connus sous le nom de *Vulcassini Pagi*, et qui sont compris entre l'Oise et l'Andelle. Il semble qu'on récolterait de bien précieux renseignements en comparant les mœurs, les costumes, les usages, le langage, l'administration de ces pays aux diverses époques de leur histoire.

Je ne puis entrer, aujourd'hui, que dans quelques détails sur ce grand travail ; mais, ne suffit-il pas de l'indiquer pour qu'on en saisisse, dès à présent, l'importance et l'intérêt ? On y trouverait la clef des manifestations très diverses, de l'esprit public dans nos contrées ; on y découvrirait les causes et les circonstances des divisions et des luttes qui ont existé entre nous dans le passé. Mais, encore une fois, avant d'entreprendre cette histoire d'ensemble, il importe que tous les événements et tous les documents concernant l'histoire particulière de chacun des deux Vexins soient connus et publiés, et nous venons vous proposer de vous mettre immédiatement à l'œuvre avec nous pour arriver à ce résultat.

Déjà, à Pontoise, nous avons commencé le feu. Nous avons publié *La Ligue à Pontoise* et le *Journal d'un bourgeois de Gisors*. Ces publications, d'un si grand intérêt pour l'histoire comparée des deux Vexins, nous livrent, dans l'ordre politique, le secret de l'état des esprits au sein de nos populations à l'époque de la Ligue. Il semble désormais acquis que la majorité des Pontoisiens tenait alors pour Mayenne, tandis que la majorité des Gisorsiens s'attachait au Béarnais ; ne pourrait-on pas conclure de là, sous certaines réserves, que les Normands demi-sang des bords de l'Oise voulaient, avant tout, le triomphe de la Religion Catholique, et que les Normands pur sang des rives de l'Epte se préoccupaient, au premier chef, du succès de la Monarchie.

Dans l'ordre des événements religieux, que de belles études n'avons-nous pas à faire ! On reconnaît unanimement que le grand mouvement de réforme, commencé en France avec le XVIIe siècle, s'affermit et grandit sous Louis XIII ; et que son épanouissement mit à son apogée, sous Louis le Grand, le génie de notre nation.— Dans quelles proportions, par quelles influences, sous quelles formes ce mouvement rénovateur s'est-il accompli dans les deux Vexins ?

L'histoire morale de nos contrées est là tout entière. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, il s'est créé à Pontoise et à Gisors de nombreux établissements religieux destinés à ramener au calme, à l'union, à la réflexion, à l'étude, à la pratique de toutes les vertus, nos populations divisées et troublées par un demi-siècle de guerres religieuses et de discordes civiles ; combien n'est-il pas désirable que les détails authentiques de ces événements soient relevés et

comparés dans nos deux pays et finalement livrés au public. Nous sommes prêts, à Pontoise, pour cette œuvre excellente et vous êtes assurément en mesure, à Gisors, de nous accompagner brillamment sur ce terrain. Unissons donc nos efforts pour la prompte publication de cette intéressante étude.

Je pense à vos Ursulines, ce bel établissement aujourd'hui disparu, et dont les religieuses furent dispersées à la Révolution. Connaît-on l'histoire de cette vénérable institution qui donna pendant deux siècles l'éducation à vos grand'mères et qui instruisit gratuitement les filles pauvres de Gisors ?

Votre communauté fut formée en 1621 et ce sont trois filles de sainte Ursule du couvent de Pontoise, conduites par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, qui présidèrent à son installation. Vous voyez quels liens intimes nous unissent de ce côté. Notre monastère de Pontoise avait été fondé quelque temps avant le vôtre (1611) avec le concours généreux du cardinal de Joyeuse, prédécesseur de M. de Harlay. Nous avons retrouvé l'architecte et les plans de notre couvent, la règle de nos religieuses et jusqu'au nom des principales pensionnaires de la Maison : vous avez vraisemblablement de pareilles notes dans vos cartons ? communiquons-nous ces pièces précieuses et livrons-les ensemble à la publicité.

Nous sommes réunis, en ce moment, dans une salle spacieuse dépendant de l'ancien et vaste couvent des Carmélites de Gisors. Nous n'avons garde d'oublier, qu'à l'exemple de nos Ursulines, ce furent encore nos religieuses Carmélites qui participèrent à la fondation de ce grand établissement.

Il y a, en effet, deux cent cinquante-trois ans que de pieuses filles de Marie de l'Incarnation quittaient Pontoise pour venir assister, ici même, à l'installation du Carmel de Gisors. On sait que François Sublet des Noyers, ancien ministre de Louis XIII fut, dans ce même temps, le patron de l'œuvre ; peut-être ignore-t-on que dès la fin du XVIe siècle, Sublet de la Guichonnière, père du précédent, « ayant dessein de fonder les Carmélites en France, avait offert de les recevoir dans sa maison de Noyers, près Gisors ; et, qu'à tout événement, il la fit bâtir de façon à ce qu'on put, avec peu de changements, y établir des lieux réguliers (1). »

L'établissement des Ursulines et des Carmélites dans nos deux cités est dû à la puissante intervention de personnages célèbres dont le nom est inséparable de l'histoire de la réforme au XVIIe siècle dans nos contrées et, parmi ces noms, il faut placer au premier rang : Madame la princesse de Longueville, Monsieur de Bérulle, Monsieur de Marillac, Madame Acarie, Monsieur Sublet des Noyers,

(1) J.-B. Bouchet, curé de Saint-Merry : *Vie de Marie de l'Incarnation.*

le P. André Duval, le P. Gallemand, dont le souvenir s'impose à notre reconnaissance.

Les questions d'ordre administratif ne le cèdent en rien, en intérêt, dans l'histoire des deux Vexins, aux questions d'ordre politique ou religieux.

Il s'est produit chez nous, aux approches de la Révolution, une bien curieuse tentative d'autonomie. Pontoise a voulu, un instant, accaparer le Vexin. Nous ignorons si vous avez été envahis à Gisors par des idées particularistes. Vous nous le direz un jour et nous mettrons le public dans la confidence. En attendant, nous livrons à vos réflexions la partie très piquante d'une délibération de Messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, qui sollicitent du roi Louis XVI, en 1789, la création, en notre faveur, des *États particuliers du Vexin*.

Pontoise, 7 janvier 1789.

Dans la circonstance heureuse où Votre Majesté s'occupe de faire concourir la nation à son propre bonheur, les officiers municipaux de votre ville de Pontoise osent déposer aux pieds du trône les sentiments de leur juste gratitude et joindre leurs humbles supplications à celles des autres villes de votre royaume.

(Suivent des doléances sur les privilèges du clergé et de la noblesse et des observations relatives aux Etats-Généraux.)

. . . .

4° Attendu que le Vexin français dont Pontoise est la capitale, compose une petite province particulière, bordée au nord par le Beauvaisis, au levant par l'Oise, au midi par la Seine et au couchant par l'Epte, laquelle contient les villes de Pontoise, Magny, Chaumont ét Meulan, que cette province a toujours été du parlement de Paris et du gouvernement de l'Ile-de-France, que c'est par une bizarrerie inconcevable, mais très préjudiciable à ses intérêts, que l'élection de Chaumont et Magny a été attachée à la généralité de Rouen, tandis que le surplus est de la généralité de Paris.

Qu'aujourd'hui, que Votre Majesté, dans sa bienfaisance, vient de rendre à la Normandie ses anciens états, ladite élection de Magny et de Chaumont qui n'a jamais fait partie des états de Normandie doit être naturellement réunie à la capitale du Vexin.

Il plaise à Votre Majesté ordonner que les villes de Chaumont et de Magny ainsi que Meulan avec tous les pays enfermés par l'Oise, la Seine, l'Epte et les frontières du Beauvaisis seront et demeureront réunies à la ville de Pontoise, capitale du Vexin français, pour composer avec ladite ville et son élection des *Etats particuliers du Vexin français* subordonnés, si Votre Majesté le juge à propos, à ceux de l'Ile-de-France, comme ceux de quelques cantons du Languedoc le sont aux états de Provence.

La concession de ces états serait un bienfait signalé pour tout le Vexin français qui, par sa position, la nature de son commerce et de ses récoltes, la circonscription de son locatif, le sol de ses terres ne tient à aucun pays, ne ressemble à aucun de ses voisins et ne peut que très difficilement être incorporé avec un autre.

Nous sommes avec un profond respect, Sire, vos très-humbles serviteurs et très-fidèles sujets.

De Monthiers, maire ; Thomas et Chaulin, échevins ; Picton et Canot, assesseurs ; Petit, secrétaire-greffier.

Que de choses à remarquer et à discuter, à comparer et à réfuter dans cette missive des échevins pontoisiens ! Et quel nouvel et puissant argument en faveur de la confrontation des deux Vexins.

Je voudrais dire quelques mots du développement qu'il convien-

drait de donner à nos enquêtes réciproques pour arriver à cette confrontation.

Avant d'aborder les synthèses, il faut des détails et je demanderai des détails infinis à tous ceux qui voudront bien participer à notre œuvre. La rencontre d'un petit détail a souvent conduit les chercheurs perspicaces à la découverte des faits historiques de la plus haute importance. Que n'ai-je le temps de signaler, ici, certains petits faits inédits de l'histoire du Vexin, en démontrant que, futiles en apparence, ils sont, au fond, pleins d'enseignements précieux !

Je me bornerai à dire sur cet objet : cherchons le document, vérifions la légende, interprétons le proverbe, ne dédaignons ni la chanson, ni le Noël, ni la complainte ; recueillons l'objet d'art, y compris le bibelot ; allons du manoir féodal à la masure du paysan, de l'hostellerie de l'Ecu, au cabaret où pend pour enseigne le *Cygne de la croix*, suivons les mareyeux, les carreyeux, les postillons poudreux sur le pavé du Roi. Interrogeons les maîtres de l'œuvre, constructeurs de nos édifices religieux, les ouvriers qui les ont aidés ; relisons les vieux comptes de fabrique, les inventaires anciens ; étudions, comparons, publions ; faisons tout ce travail en commun, dans les deux Vexins, avec ardeur, avec persévérance, avec passion. C'est à ce prix seulement que nous parviendrons à édifier une histoire instructive et vraie, digne de la confiance et du respect des générations appelées à nous succéder.

Nous sommes admirablement organisés pour arriver à ce résultat ; nous possédons une tribune qui est ouverte à tous nos adhérents ; et nous leurs offrons une publicité large et gratuite. Dans ces conditions, l'indifférence et l'abstention n'ont pas d'excuse, et ne peuvent se couvrir de leurs prétextes ordinaires : l'isolement ou le manque de ressources.

Je dirai encore un mot : ce sera pour répondre à ceux qui s'exagèrent la somme de connaissances nécessaires pour travailler à notre œuvre, et qui s'effraient des labeurs qu'elle demande à ses adeptes.

Pour élever l'église de la Sorbonne et le dôme des Invalides, Jacques Lemercier et Hardouin Mansard eurent besoin de milliers d'ouvriers. Si ces derniers, effrayés de leur insuffisance individuelle en face de l'importance et de la magnificence de l'entreprise, s'étaient dérobés au travail, aurions-nous jamais joui des deux merveilleux monuments qui font la gloire de l'architecture française ? Eh bien ! à chacun sa tâche : aux uns la synthèse, aux autres les détails, à tous le travail opiniâtre. Unissons-nous, en attendant la venue du Grand Architecte final — ce messie ardemment désiré — qui n'est peut-être pas bien loin de moi (1). Travaillons ensem-

(1) M. Louis Passy, député de la circonscription.

ble, libres et modestes ouvriers, hommes de bonne foi et de bonne volonté, à voiturer des pierres, à apporter des matériaux, à amasser des documents !

Je ne veux pas finir sans parler de la question de propagande. Le moment est-il venu de faire un peu de bruit ? est-il convenable, est-il utile qu'on parle de notre association ?

Deux célèbres compères ont agréablement badiné jadis sur les académies en quête de renommée. Bien que leur badinage ait beaucoup couru le monde, je n'hésite pas à le rappeler ici, dans la pensée qu'il jettera un peu de gaieté sur la monotonie de ce trop long discours.

J.-J. Rousseau était vraisemblablement sous le charme de son séjour à Trie-Château, quand il disait, dans un de ses rares mouvements de bonne humeur : « De toutes les académies du royaume et du monde, c'est assurément l'Académie royale de musique qui fait le plus de bruit ! » De son côté, Voltaire déjà vieux, mais toujours jeune pour railler son prochain, interrompait un jour, en pleine assemblée des Quarante, la lecture d'un Mémoire dans lequel l'Académie de Châlons se déclarait sans cérémonie « *la fille* » de l'Académie française. « Oui ! dit vivement le rusé vieillard, et c'est une bonne fille qui n'a jamais fait parler d'elle ! »

Expliquons-nous ! nous ne demandons point assurément à faire ce grand tapage dont le privilège appartient sans conteste à l'Académie royale de musique ; mais nous ne refusons pas d'avouer que quelques accords sympathiques, discrètement exécutés autour de notre naissante Académie, ne nous causeraient aucun désespoir ; et, n'en déplaise à M. de Voltaire, très rassurés sur la vertu et sur la fermeté de notre jeune fille, nous ne saurions nous effaroucher, pour sa réputation, de quelques propos galants formulés sans malice dans notre voisinage.

Donc, en résumé, nous demandons à nos amis de faire en notre faveur une bienveillante propagande. Nous ambitionnons d'acquérir la Renommée — non, bien entendu, pour nos humbles personnes destinées à disparaître au premier souffle du vent — mais pour l'œuvre sincère, féconde, patriotique qui, à dater d'aujourd'hui, nous devient commune avec nos honorables auditeurs. Et, pour obtenir cet enviable succès — ce sera notre dernier mot, comme c'est notre suprême espérance — nous comptons fermement sur le concours des amis de la saine tradition et du véritable progrès et nous sollicitons avec confiance l'appui des honnêtes gens de tous les partis et de toutes les conditions. *(Applaudissements)*.





NOTICE

SUR

LES VITRAUX DE GISORS

Par l'abbé BLANQUART

PREMIÈRE PARTIE

LES PEINTRES-VERRIERS

> **Admirerons-nous les vitraux sans chercher à en connaître les auteurs, sans demander leurs noms ?**
>
> **L. CHARLES.**

« L'histoire des arts ne peut raisonnablement s'élaborer qu'en rattachant à leurs auteurs la plupart des œuvres qui font l'objet d'une discussion. » Cette pensée, dans laquelle un de nos archéologues les plus éminents a formulé tout un programme d'études, résume un système généralement adopté. Vouée à de patientes recherches, notre époque ne se contente pas d'analyser et de comparer les productions artistiques des âges passés, elle veut de plus savoir l'origine de chacune de celles qui ont gagné son admiration. Qu'il s'agisse d'une toile ou d'une sculpture, d'un

édifice ou d'une tapisserie, de céramique ou de peinture translucide, un nom — un nom d'école ou d'atelier, mais mieux encore un nom d'artiste, — a le privilège de communiquer à ces choses d'autrefois une sorte d'individualité. On s'y intéresse davantage à mesure que se dégage, plus nettement prononcée, la personnalité de l'homme de talent longtemps oublié qui a créé ces merveilles.

A ce point de vue spécial, l'église de Gisors semble dès l'abord devoir offrir une tâche facile. A l'aide des registres que M. de Laborde a le premier fait connaître (1) et où s'inscrivaient, jour par jour, les comptes relatifs aux travaux exécutés, on voit revivre des séries d'artistes occupés pendant tout le XVIe siècle à la reconstruction et à la décoration du monument.

Mais si nous nous proposons plus particulièrement un examen de la peinture sur verre, la satisfaction qui nous était promise est plus apparente que réelle. Tandis que des noms de verriers ont été conservés, les fragiles chefs-d'œuvre désignés par les documents manuscrits ont entièrement disparu et nulle mention n'est faite de ceux qui ont échappé à la destruction. Cette omission s'expliquera bientôt. Si donc nous voulons essayer d'obtenir le secret de leur origine, c'est aux œuvres elles-mêmes qu'il faudra le demander.

Sauf les ouvertures voisines des portails et peut-être celles des transepts qui n'avaient reçu qu'un vitrage blanc (2), toutes les baies si multipliées donnant jour à l'intérieur ont été jadis ornées de verrières peintes. De ce qu'il ne reste aujourd'hui qu'une faible partie de ces richesses, les ravages du temps sont moins coupables que le mauvais goût et l'indifférence dont fit preuve le siècle qui a précédé le nôtre. Ici, comme ailleurs, un déplorable préjugé ordonna la plupart des suppressions. Les malheureux débris, découpés en bandes étroites, servirent sans doute à former, pour les fenêtres

(1) *Gisors. Documents inédits tirés des archives de Saint-Gervais et Saint-Protais. — Annales archéologiques*; tome IX, pages 144-161, 206-214, 319-328.

(2) Les prix fixés dans l'évaluation peuvent servir de guide. Ainsi, nous voyons dans un Registre de 1516 :

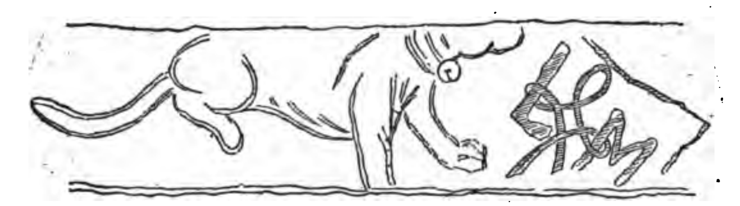
« Du VIIIe jour de mars, a été paié à Tassin Burel la somme de XXXIIII livres IIII s. pour par luy avoir baillé et livré à ladicte église le nombre de trois cents XLII piés de voire, qu'il a convenu à trois verrières qu'il a faites au portal devers meytre Henry Yvart qui est à II s. le pié, pour ce . . . . XXXIIII liv. IIII s. »

« Dudict jour, a esté paié à Aubin, verrier, la somme de XXVII liv. VIII s. pour par luy avoir baillé et livré à ladite église le nombre de deux cents LXXIIII piés de voyre, qu'il a convenu à deux verrières qu'il a faites au portal dessus dict. XXVII liv. VIII s. »

C'était le prix ordinaire du verre blanc. (V. *Comptes de dépenses du Château de Gaillon*, p. 266-267.) La valeur relative des verrières peintes est elle-même étonnamment peu élevée, du moins dans les premières années du XVIe siècle (1504) :

« Messire Jacques du Moustier a donné XXV s. t. pour aider à paier les voirrines de saint Gervais et saint Protais, où il y a CIIII piez de voirre qui valent au pris de V s. chaque pié, XXVI liv. .... » Plus bas nous apprenons que ces deux verrières sont l'œuvre d'un verrier de Rouen qui n'est pas autrement désigné. (*Gisors; Documents inédits* publiés par M. de Laborde.)

renouvelées de Gisors et des paroisses environnantes, les bordures multicolores où l'on distingue des lambeaux encore reconnaissables d'architecture, de personnages, de blasons, des traces d'inscriptions, voire même des signatures de peintres-verriers. Nous y avons recueilli ce monogramme (1).



Il ne peut convenir à notre plan d'entreprendre dans cette première partie une revue de détail, d'inventorier des fragments d'un intérêt purement historique. Ces fragments sont d'ailleurs trop peu importants pour que leur étude ait en ce moment pour nous un résultat appréciable ; aussi limiterons-nous notre attention à quatre peintures remarquables que possède l'église et qui seules donnent une juste idée de ce que fut sa brillante parure.

Légende de Saint Claude. — Légende de Saint Crépin et de Saint Crépinien.

Ce n'est pas sans intention que nous réunissons sous un seul titre ces deux verrières exécutées dans des circonstances pareilles. Deux associations corporatives de Gisors, celles des tanneurs (2) et des cordonniers, firent les frais de cet embellissement pour les chapelles où se tenaient leurs sièges et assemblées. De part et d'autre les sujets choisis furent naturellement les « histoires » des patrons du corps de métier. Enfin, il est aisé de le constater, ces verrières sont visiblement contemporaines et de la même main.

La première, dont une moitié seulement a été épargnée, garde toutefois des épisodes complets de la vie du saint évêque de Besançon,

(1) Eglise de Neaufles, près Gisors.

(2) La bibliothèque de M. L. Passy, député de l'Eure, possède un curieux recueil ms. « faict par ordonnance de justice le dix-neufviesme jour de novembre l'an mil cinq cens trente-huict » où sont contenues les « Ordonnances des mestiers de la ville de Gisors. » Nous y voyons que les statuts des tanneurs, dont l'industrie était alors très florissante, avaient été confirmés en 1449, 1474 et 1507. Ceux des cordonniers ne datent que de 1492 — au lieu que leur confrérie, sous le patronage de Saint-Crépin, avait pris naissance en 1456.

La confrérie de Saint-Claude s'était fondée en 1501. On remarquera les armoiries des tanneurs deux fois répétées à la fenêtre de leur chapelle. Ce blason diffère de celui qui est enregistré par d'Hozier.

Claude de Salins. La naissance, le baptême, l'école, le sacre forment autant de tableaux charmants où, malgré les détériorations de toutes sortes et la présence de nombreux morceaux de verre étrangers, le regard s'arrête avec une véritable jouissance. L'aspect général est d'une singulière douceur de tons qui ne laisse pas que d'admettre des oppositions voulues. Ainsi ces *intérieurs* sont tous éclairés à la lueur des flambeaux et, à l'aide de cette lumière factice, le peintre a su obtenir de piquants effets de clairs et d'ombres.

Dans la seconde, qui est demeurée à peu près intacte, se déroule le *mystère* des SS. Crépin et Crépinien (1), drame bien populaire au moyen âge et qui a été fidèlement interprété.

Au tympan de la fenêtre, une sorte de prologue nous montre les deux frères distribuant leurs biens en aumônes. Au-dessous viennent douze scènes remplissant les quatre lancéoles et divisées en trois étages par de larges phylactères qui leur tiennent lieu de soubassement. Celles du rang supérieur, la mission, l'atelier, le songe de l'usurier, le mandat d'arrêt, sont les plus habilement traitées. On y perçoit, de même que dans le vitrail précédent, une saveur exotique, comme si l'artiste s'était çà et là inspiré des estampes de l'école allemande. Parfois même il est permis d'émettre à cet égard plus qu'une supposition probable. Dans la quatrième de ces élégantes compositions, le légionnaire qui reçoit les ordres de Rictius Varus n'est autre que le lansquenet d'une gravure de Wolgemut et d'Albert Dürer (2).

Les panneaux suivants, qui mettent en action les tourments successivement infligés à ces courageux chrétiens, sont assurément d'un travail plus faible. Le dessin est incorrect et les attitudes forcées ; les *nus*, comme il arrivait fréquemment à cette époque, sont mal étudiés et mal rendus et leur profusion enlève à cette partie du vitrail la vigueur qui constitue le principal mérite de ces décorations. Par exception, la dernière scène, où les martyrs ont la tête tranchée, s'étend sur deux compartiments voisins. Des quatrains qui accompagnent, l'un termine ainsi la légende :

Lors sans plus en ouyr parler
Maximian sans contreditz
Les benoictz sainctz feist décoller
Qui triomphent en paradis.

(1) V. le *Mystère de Saint Crespin et Saint Crespinien*, publié pour la première fois d'après un ms. du XIVe ou du XVe siècle conservé aux archives du royaume. Paris, 1836. Publié par MM. Dessales et Chabaille.

(2) *La Dame à cheval*, désignée aussi sous le nom de *La Petite Amazone*. Bartsch, 82.

L'autre a été réservé à une inscription commémorative qui eût été la plus intéressante si elle n'était partiellement détruite. Nous n'avons pu exhumer de la poussière qui les recouvrait que ce peu de mots de *l'ex-dono*.

Ils révèlent au moins une date précise :

. . . . ers de amour entier(e)
Mect. . . . . tout leur . . . .
. . . . ceste verriere
. . . . ncq cens et tren(te) (1530).

De l'auteur aucun indice. Les registres restent muets sur ce point et la cause de ce silence se devine par cela même qu'il y a eu des donateurs. Les trésoriers n'y consignaient que les travaux rétribués par eux. Ceux qui étaient dus à la générosité des particuliers et des confréries n'entrent point dans les *Comptes*, si ce n'est parfois d'une manière indirecte comme en ces articles :

(1500) « Payé à Colenet Gobert, maréchal, pour dix verges de fer à mectre à la voirine que la veufve Prevost Desplanches a donnée.... »

(1559) «... Fer fourny pour la voirrière donnée par Jehan Gallet... » (1).

Nous n'avons donc pas à espérer de ce côté un témoignage de nature à fixer une attribution.

Mais, lorsque emportant un récent souvenir de ces belles clôtures transparentes, on vient à passer devant un vitrail de l'église Saint-Étienne, à Beauvais, consacré à la vie de saint Claude, un rapprochement se présente soudainement à l'esprit. Non qu'il y ait reproduction d'un original, la parenté qui existe dans la couleur, le *faire*, l'ordonnance générale, est suffisamment caractérisée pour servir de base certaine aux conjectures.

A Saint-Étienne, en effet, le vitrail, antérieur de peu d'années à ceux de Gisors (2), n'est pas une œuvre anonyme ; sur un monument

(1) Archives de l'église. L'armature de fer faisait toujours l'objet d'une dépense spéciale.

(2) Dans cette fenêtre de Saint-Etienne existe la date 152... ; le dernier chiffre est couvert par un meneau.

La *Notice historique et descriptive sur l'église Saint-Étienne de Beauvais*, par M. Stanislas de Saint-Germain, y voit la signature de Nicolas et Jean Le Pot. Il y a là une confusion qui ne saurait plus subsister depuis que des travaux récents ont rendu aux fils longtemps oubliés d'Engrand Le Prince et à leurs œuvres une place méritée. Denis Simon, dans son *Nobiliaire de Vertu*, et Le Maréchal (Mém. ms. cité par Levieil), s'écartant moins de la vérité, classaient cette peinture parmi celles d'Engrand Le Prince. On peut consulter sur ces questions l'*Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par M. G. Desjardins, et surtout *La Renaissance en France*, par M. L. Palustre, T. Ier, p. 58 et s., T. II, passim.

Dans la troisième scène du vitrail de Saint-Crépin se lit une inscription bizarre : VIVE — NICO. Nous n'essaierons pas de nous prévaloir, comme d'une preuve, de l'interprétation par trop spécieuse qui pourrait être proposée.

situé au dernier plan d'une des scènes inférieures sont inscrits les mots NICOL. — IH, les noms de Nicolas et Jean, fils du célèbre Engrand Le Prince. Tout porte donc à croire à une nouvelle collaboration où serait entré un des deux frères ou plutôt tous deux. Dans ces œuvres très personnelles se distinguent les qualités maîtresses qui firent le succès de l'école de Beauvais. C'est l'aurore d'un talent qui n'arrivera que vingt ans plus tard à son entier éclat, mais qui renferme de brillantes promesses.

Verrière en grisaille. Scènes de la vie de la Vierge.

C'est encore Beauvais qui réclame une page bien connue, la verrière en grisaille placée dans un bas-côté sud du chœur. Après la savante dissertation où M. L. Palustre (1) a restitué à Jean Le Pot la fameuse suite des vitraux d'Ecouen, l'Amour et Psyché, aucun doute ne pouvait subsister. Non seulement le procédé identique, ces teintes monochromes avec rehauts de jaune d'argent, ces délicatesses charmantes qui exigent d'être vues de près parce que la distance les efface, accusent le même pinceau, mais outre les détails semblables des deux scènes mises en parallèle dans la *Renaissance en France*, nous en avons relevé nombre d'autres qui rendent évidente la communauté d'origine.

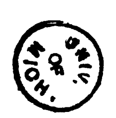
Chacun peut aisément s'en convaincre par une simple comparaison de notre vitrail avec les gravures données par Alexandre Lenoir, dans le *Musée des monuments français* (2) ; le verrier s'est emprunté à lui-même certains personnages. Pour n'en citer qu'un exemple, nous retrouvons ici dans la scène de la Visitation les trois figures dessinées pour une grisaille d'Ecouen, — Psyché introduite chez ses sœurs (3). A part les têtes, qui évidemment ont dû être changées, le peintre a pu utiliser les esquisses de ses cartons sans presque les modifier, puisque les dimensions de chaque panneau diffèrent très peu. Les dates elles-mêmes se prêtent fort bien à l'hypothèse. Si ceux d'Ecouen sont de 1541 et 1542, à Gisors une banderole, enroulée au bras de l'ange qui annonce aux bergers la naissance du Christ, porte le millésime de 1545.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur une solution déjà acquise.

(1) *La Renaissance en France*, T. II, p. 54 et s.

(2) *Musée*, etc. *Histoire de la peinture sur verre*, Paris, in-8°, 1803.

(3) Une quatrième, toujours en cette même scène, est tirée du panneau : les sœurs de Psyché et les rois leurs époux. La pose et les draperies ont été copiées, mais en sens inverse.


UNIV. OF MICH.



Héliog. Dujardin. Imp. L. Eudes

VERRIÈRE EN GRISAILLE DE JEAN LE POT.
à l'Église de Gisors.

Vitrail des quatre saints.

Revenons à une chapelle septentrionale de la nef, où ont été rapportés quatre personnages isolés primitivement sous des dais architecturaux : sainte Clotilde dans un éblouissant costume royal; une Vierge à l'enfant Jésus, dont la pose fait songer à une pièce gravée de Martin Schongauer assez résolûment imitée; sainte Geneviève entre son ange et son démon; saint Pierre ayant à ses pieds un seigneur agenouillé avec ses fils. Une dame escortée de ses filles s'est mise également dans le panneau précédent sous l'égide de sa patronne, et ces portraits de donateurs sont accompagnés de leurs armoiries.

Cette fois, nous sommes heureux de le reconnaître, ce coloris si harmonieux, cette richesse d'ornementation encadrant des figures aux traits caractérisés, appartiennent aux ateliers de Gisors. L'artiste a signé son œuvre ; un monogramme, non signalé jusqu'ici, présente, en double, les lettres R. B., séparées par deux traits enlacés, évidemment les initiales de Romain Buron.



Les Buron ne sont pas pour nous des inconnus ; sans parler de Virgile et de Jean Buron, qui prirent une part active, comme peintres d'histoire et d'ornement, à la décoration de Fontainebleau, quatre artistes de ce nom figurent sur les Comptes de Gisors, où ils avaient établi leurs ateliers de peinture sur verre. Le chef de la famille, Jean Buron, qui eut sous ses ordres ses fils et des « varlets, » travailla pour l'église de 1528 à 1559, époque présumée de sa mort, sans que rien nous donne occasion de porter sur son talent un jugement quelconque. Ses deux fils, Guillaume et

Romain (1), héritent de sa charge et deviennent les verriers en titre (2). Leurs productions paraissent avoir été nombreuses, tant en cette ville que dans les églises des alentours. Peut-être même les trésoriers de Saint-Gervais et Saint-Protais avaient-ils à se plaindre de fréquentes absences pour des travaux du dehors, car nous les voyons appuyer parfois leurs réclamations d'avertissements plus sérieux :

« 1584. Le VII nobre, pour trois adjournemens faicts faire à maistre Rommain Buron, victrier, à Nicollas Le Pelletier, menuisier, pour estre condamnez à faire et parachever les ouvrages de l'église, paié au sergent. . . . . II s. VI d. » (3).

Parmi leurs principaux ouvrages, mentionnons toute la vitrerie de la haute nef (4), reconstruite après l'écroulement de 1543. Des scènes de l'Ancien Testament y étaient représentées. Il n'en reste aujourd'hui aucun vestige ; mais dans une ville voisine, à l'église Notre-Dame des Andelys, une série de sujets semblables, occupant encore toutes les fenêtres méridionales de la nef, leur est probablement due. Du moins une fenêtre du chœur exclut toute hésitation par la signature ROVM(A)IN BVRO(N), sur la draperie verte du fond (5). Ce vitrail a plus d'un point de ressemblance avec le vitrail de Gisors, et ce sont les seules pièces authentiquement reconnues de nos peintres verriers.

Il est à remarquer que le nom de Romain Buron est celui qui a échappé le plus à l'oubli, apparemment parce qu'il survécut longtemps à son frère. Il est nommément désigné dans un manuscrit des Archives de l'Eure contenant une description de l'église (6), de même que dans un fragment de chronique relatant l'entrée de Henri II à Gisors en 1555. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici le passage qui le concerne :

« En ce tems là nostre ville avait toutes sortes d'artisans et des ouvriers aussi excellents qu'il y eut en pas une ville de France, entre aultres des peintres, sculpteurs et vitriers parfaits en leur art. L'un d'eux, maistre Romain Buron, peintre de vitre : c'est luy qui a fait les belles et rares vitres de nostre église. Aussitost lui et ses compagnons mirent la main à l'œuvre et dès lors firent les deux

(1) « Pierre Buron, petit-fils de Jean, était encore à ses débuts en 1590, lorsque les travaux commencés depuis un demi-siècle furent suspendus sans retour. » V. *La Renaissance en France*, T. II, p. 251.

(2) Robert Coulle (1570 à 1575), Anthoine Roussel (1579), Oudain du Val (1588), François Roussel (1592), sont aussi aux gages de la fabrique, mais constamment pour des travaux secondaires, pour avoir « *reffaict* » et « *raccoustré* » les vitres de l'église.

(3) Arch. de l'église.

(4) *Documents inédits*, par le comte de Laborde. *Ann. archéologiques.*

(5) L'abbé Porée, *Guide historique et descriptif de l'étranger aux Andelys*, p. 51.

(6) Arch. de l'Eure. Reg. G. 701.

images de saint Gervais et saint Protais (1) avec les armes du roy et celles de la ville de Gisors, et adjoutant les trois fleurs de lys d'or (2) au fond d'azur, et l'un des trois jours que le roy fut ouyr la messe dans le chœur de nostre église, il fut estonné de voir que si promptement l'on avait fait cet ouvrage (3) qui est en la vitre sur nostre maistre autel et en fut bien content. »

On conserve aux archives de l'église un ancien registre ou Matheloge de la Confrérie de Notre-Dame de l'Assomption. Sur ces pages, artisans et laboureurs, bourgeois et marchands sont associés aux noms les plus nobles et les plus illustres. Nous avons eu le plaisir d'y lire ceux-ci :

(1552) « Romain Buron et Geneviefve Maheult, sa fême. »

Et, tandis que les gentilshommes accompagnaient leur nom, sur ces listes, d'un écusson nobiliaire, notre artiste, prenant la plume, y joignit un petit croquis négligemment tracé, mais qui trahit une main exercée.

D'autres, parmi ses confrères, s'y parent d'un blason qui pourrait avoir été celui des Peintres-Imagiers-Verriers. Il y a une anecdote souvent racontée où l'empereur Maximilien confère à Albert Dürer, pour lui et ses confrères présents et futurs, des armoiries portant

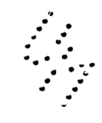


Armoiries de corporation, d'après un fragment de vitrail provenant d'une église des environs de Rouen. Collection de M. Gouellain. (Fin du XVI[e] siècle.)

(1) Ce sont, paraît-il, ces deux figures, descendues de leur place il y a peu d'années, qui ont passé longtemps pour les portraits de Louis VIII et de Blanche de Castille. Cette erreur a été rééditée par tous ceux qui ont parlé de l'église.

(2) La concession du chef de France ajouté aux armes de la ville venait d'être faite par le roi comme don de joyeuse entrée.

(3) Un article d'anciens statuts donne à entendre que ces décorations de circonstance étaient depuis longtemps en usage : « S'il advient aux paintres, tailleurs d'ymaiges, voirriers, *chose hastive comme à entrée de rois*, princes, seigneurs spirituels et temporels, pour orner portes, salles, chambres ou verrières, ne pourront être reprins de ladicte hastive besogne pour n'y avoir observé les dicts statuts. » Ce qu'il y eut d'extraordinaire, cette fois, fut l'exécution de ce vitrail non pendant les préparatifs, mais dans le petit nombre de jours qui suivirent l'entrée du roi et la faveur accordée.



trois écussons d'argent en champ d'azur (1). Ce sont précisément celles de nos artistes, et le sculpteur qui décora les vantaux du portail latéral du nord n'a eu garde de les oublier. Est-ce un fait à alléguer pour l'établissement, à Gisors, d'une véritable corporation artistique ? Il serait un peu téméraire de se prononcer, en l'absence d'autres preuves, et nous devons désirer que des documents plus positifs viennent bientôt en affirmer l'existence.

(1) Cf. Thausing, *Albert Dürer, sa vie et ses œuvres,* trad. par G. Gruyer, p. 417. — *Hist. des peintres ; Alb. Dürer,* par Ch. Blanc.





ÉTUDE

SUR LES HISTORIENS DU VEXIN

Par M. J. Depoin



Mesdames, Messieurs,

Dans le plan primitif de notre réunion de ce soir, on m'avait confié la tâche de rappeler en quelques mots les origines communes des deux Vexins et de rendre hommage au souvenir des premiers historiens qui nous les ont retracées. Depuis j'avais espéré pouvoir vous procurer le plaisir d'entendre, au lieu de ma parole, celle d'un de nos plus éminents confrères, le comte Adolphe de Dion, à qui ses nombreux travaux d'archéologie ont fait un nom dans le monde savant. Un empêchement est survenu inopinément à M. de Dion; voilà pourquoi vous me voyez répondre à l'appel de notre Président pour jeter avec vous un coup d'œil rapide sur le passé de notre Vexin.

« Puisque l'histoire, a dit le prince des orateurs, est le témoin du temps passé, puisque c'est elle qui nous fait connaître la vérité, qui fortifie, soutient et anime notre mémoire, et qui est la messagère de l'antiquité, je ne doute pas que les personnes curieuses et qui ont de l'amour pour leur patrie, ne soient bien aise d'entendre raconter quelque particularité à son sujet. »

Ainsi commence un de vos premiers historiens, relatant les annales de cette vieille cité de Gisors, dont l'origine est si peu connue,

bien qu'on puisse affirmer sans témérité que les Veliocasses, habitants du Vexin à l'époque gauloise, n'y furent assurément pas étrangers.

L'autorité des Bénédictins de Saint-Maur et la dissertation de Dom Duplessis dans sa *Description de la Normandie*, ne nous laissent aucun doute sur l'étendue qu'avait autrefois le Vexin.

Au temps du géographe Ptolomée, au deuxième siècle de notre ère, les Veliocasses avaient Rothomagus, c'est-à-dire Rouen, pour capitale. Gisors était compris dans le *pagus Vilcassinensis*, puisque ce territoire allait jusqu'à Meulan et Pontoise, et s'enfonçait même plus avant dans la direction de Beauvais.

Sous les premiers Mérovingiens, il fut scindé, et la partie la plus voisine de la mer commença à s'appeler le Roumois, *pagus Rothomagensis*. Gisors resta dans le Vexin. Mais au x[e] siècle, en 912, le Vexin lui-même se divise. Tout un lambeau est arraché par Rollon au royaume de France, à la faveur des guerres intestines qui éclatent de toutes parts entre les indignes descendants du grand Empereur *Charles à la barbe florie*.

Alors, tandis que Pontoise reste la capitale du comté de Vexin, Gisors et le Vexin Normand sont un des fleurons de la couronne ducale de Normandie. Mais c'est d'un œil jaloux et plein de regrets, que le roi de France voit briller sur le front de ses anciens rivaux, terriblement grandis en puissance depuis la conquête de l'Angleterre, ce joyau détaché de son diadème.

De là ces luttes épiques, auxquelles un historien anonyme d'il y a trois cents ans rattachait, par une étymologie fantaisiste, mais douloureuse et poignante, l'origine du nom du Vexin : « Vexin est dit *à Vexari*, d'autant que les armées des roys de France et d'Angleterre estoient jadis continuement entretenues en ce païs, qui à cause des gens de guerre estoït presque destruit et ruyné, et le peuple vexé et travaillé. »

Au milieu de ces perpétuelles alarmes, parfois reluisait un rayon de paix. Chacune des nations rivales, fatiguée, mais non rassasiée de ces carnages inutiles, s'accordait à demander une trêve, et l'Ormeteau-Ferré voyait se dresser côte à côte les tentes des monarques anglais et celles du roi de France.

Pendant cette période mouvementée, Gisors nourrissait dans les murs de sa forteresse une noble et vaillante race de chevaliers. Tous assurément furent sans peur ; ont-ils tous été sans reproches ? Je ne veux pas le savoir. Pontoisien, j'ai le culte de la reconnaissance, et je vous montrerai les châtelains de Gisors, Thibault et son neveu Jehan, à la fin du xii[e] siècle, affranchissant leurs hommes du « nouveau bourg de Pontoise, » et contribuant, par l'abandon généreux de leur seigneurie à l'abbaye de Saint-Martin, à substituer

au régime féodal le domaine de la Crosse, sous lequel les proverbes du temps disent qu'*il faisoit bon vivre. (Applaudissements).*

Plus tard, après que Philippe-Auguste a chassé les Anglais de la Normandie, les deux Vexins se rejoignent sous le sceptre de nos rois, et la triste guerre de cent ans ne parvient à détacher que pour quelques années à peine, Gisors de la patrie française.

Alors Gisors devient une prison d'Etat comme le Château-Gaillard et tant d'autres donjons du moyen-âge. C'est là qu'on enferme Jacques Molay, avant que le dernier grand-maître des Templiers ne prenne le chemin de son supplice. C'est la qu'un prisonnier mystérieux, dans lequel on a cru voir Polham, le chancelier de Marie de Bourgogne, trace, à l'aide d'un clou, dit la légende, les stations de la passion du Sauveur et d'autres scènes sacrées ou profanes sur les parties de mur que venait éclairer le rayon de soleil par d'étroites meurtrières, dans le cachot de la *Tour du Gouverneur.*

Si j'ai fait repasser devant vous ces quelques pages militaires de votre histoire, c'est qu'elles forment la partie la plus riche des annales de Gisors. Mais ce n'est pas celle où j'aurais voulu m'arrêter le plus longtemps. J'aurais voulu parcourir avec vous votre histoire civile et municipale, dont vos archives permettent de voir se dérouler la suite à travers les âges ; votre histoire artistique, si pleine d'intérêt, comme le prouvent les monuments que nous visitions tout à l'heure ; votre histoire religieuse enfin, qu'on ne saurait oublier dans une ville qui s'est fait gloire de s'appeler *le douaire de la Vierge Marie*, et qui compte pour l'un de ses premiers curés, le célèbre Yves de Chartres, le Saint Ambroise de son temps.

C'est parmi les successeurs de ce grand et vigoureux prélat que je trouve le poète latin, Pierre Nepveu, l'ami de Taillepied, Robert Denyau et Thomas de Saint-André, vos annalistes.

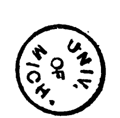
Que ne m'a-t-il été donné de parcourir les volumineuses compilations de Denyau, auxquelles Dom Duplessis, un autre des meilleurs historiens du Vexin, a emprunté tant de choses ? Les disputes de votre curé avec Jean Deslyons et son ardeur à défendre la juridiction spirituelle des primats de Normandie sur le Vexin français, ne m'empêche nullement de louer son savoir et sa fécondité laborieuse.

Deux prêtres séculiers, Robert Denyau et son neveu Thomas ; deux bénédictins, Dom Duplessis et Dom Estiennot, l'auteur des *Antiquitates Velocassium* ; deux magistrats, Vyon d'Hérouval et le président Lévrier qui a laissé sur le Vexin, l'énorme collection conservée à la Bibliothèque nationale, tels sont les premiers pionniers de votre histoire, car je ne prétends pas remonter jusqu'à Orderic Vital et Mathieu Pâris pour citer tous les chroniqueurs qui ont retracé les péripéties de votre passé.

Ces historiens des deux derniers siècles ont eu de nos jours d'habiles et heureux continuateurs. Vous n'attendez pas de moi que je vous les nomme en commentant leur œuvre : cela dépasserait infiniment les limites de cet entretien. Permettez-moi du moins, en envoyant un salut discret aux hommes dévoués à la science et à l'histoire qui sont dans cette enceinte, et pour plusieurs desquels on peut dire que le culte du passé est en quelque sorte un patrimoine (*applaudissements*), permettez-moi de donner un souvenir de regret à celui qui avait été l'un des promoteurs de ces excursions scientifiques, et qui, après avoir avec son ami Fitan, publié ce document si précieux pour votre pays, *le Journal d'un Bourgeois de Gisors*, eût consacré certainement une large part de son temps à l'étude de vos antiquités, si la mort ne l'eût prématurément moissonné il y a quelques mois à peine.

En payant ce tribut à la mémoire d'Henri Le Charpentier, je souhaite, Mesdames et Messieurs, car je ne voudrais pas terminer par une parole de tristesse, je souhaite et j'espère voir s'élever parmi nous une jeune et ardente génération de chercheurs, venant combler les vides douloureux qui se sont faits coup sur coup dans les rangs des travailleurs de la Société Historique. L'œuvre à faire est belle, grande et vaste : infinis sont les champs qui s'ouvrent devant nous. Dieu aidant, mesurons notre tâche avec confiance, et puissent les ouvriers ne pas manquer à la moisson ! *(Applaudissements répétés.)*




UNIV.
OF
MICH.



VUE GÉNÉRALE DE GISORS



LETTRE

SUR LE CHATEAU DE GISORS

Par A. DE DION



Montfort, 1er juillet 1884.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu, en m'engageant à prendre part à l'excursion que la Société historique du Vexin va faire à Gisors, me demander une communication sur le château de cette ville. Vous me rappeliez que j'ai publié, en 1867, dans le *Bulletin monumental* une *Exploration des châteaux du Vexin*, et que dans une réunion tenue à Rouen, en mai 1876, j'ai lu une *étude sur les frontières de la Normandie*. Des circonstances imprévues m'empêchant, à mon grand regret, de me rendre à votre invitation, j'aurais voulu mettre un certain nombre de ces brochures à votre disposition pour servir de texte aux discussions qui ne peuvent manquer d'avoir lieu sur les différentes parties de ce monument. N'en ayant plus à ma disposition, je veux comme preuve de bonne volonté, en reproduire ici les principales parties.

Je souhaite beaucoup que quelqu'un du pays, plus au fait de la

topographie locale, après avoir rassemblé tous les textes et visité tous les lieux, reprenne la question et nous donne le tableau complet des luttes dont la frontière entre les deux Vexins fut le théâtre pendant le XIe et le XIIe siècle.

A partir de la Seine, la frontière de la Normandie était formée par le cours de l'Epte sur une longueur de 80 kilomètres. Sur ses rives, à tous les passages, se dressaient des châteaux destinés à défendre l'entrée du pays. En face de ceux-ci, d'autres, en aussi grand nombre, garnissaient les points faibles de la rive française.

C'est une erreur assez générale de croire qu'au moyen âge chacun construisait des châteaux à sa fantaisie. Nul au contraire ne pouvait construire une tour ou un château, ni même le réparer sans l'aveu de son suzerain ; se passer de cette permission était une révolte. Ce droit du souverain n'était pas un envahissement du pouvoir royal sous Saint-Louis, comme le dit M. Viollet-le-Duc dans un passage intéressant de son dictionnaire (art. Manoir) ; il était de l'essence du régime féodal et faisait partie de cette vigoureuse organisation sociale. Les grands vassaux y tenaient avec autant de rigueur que le roi lorsqu'ils en avaient la force. Nous trouvons ce droit consacré dans les coutumes de Normandie proclamées en 1080 au concile de Lillebonne.

Dans un château en plaine nul ne pouvait donner au fossé qui le fermait plus d'un jet de terre de profondeur (c'est-à-dire que l'ouvrier devait jeter la terre du fond sur le bord sans se servir de banquette de relais ; une profondeur de 2 mètres 50 à 3 mètres était le maximum que l'on put atteindre). Nul ne pouvait ajouter à la palissade qui garnissait ce fossé des tours et des redans ; nul enfin ne pouvait sans la permission du duc, construire un château dans une île ou sur des rochers.

Nulli licuit in Normannia fossatum facere in planam terram, nisi tale quod de fundo terram potuisset jactare superius sine scabello ; et ibi nulli licuit facere palicium nisi in una regula et id sine propugnaculis et alatoriis ; et in rupe et in insula nulli licuit in Normannia castellum facere (Martène. Thes. anecd. IV. 47.)

Ces règles furent souvent violées dans les moments d'anarchie ou chacun agissait à sa guise. Pendant la minorité de Guillaume le Batard on vit s'élever le redoutable château d'Arques et un grand nombre d'autres ; puis lorsqu'il fut devenu Guillaume-le-Conquérant tout fléchit devant lui, et les plus puissants vassaux de la Normandie, les comtes d'Évreux et d'Alençon furent contraints de souffrir un donjon royal dominant leur principal forteresse. Mais aussi à la mort de ce prince redouté ils se hâtèrent de chasser les garnisons royales qui les surveillaient. Chacun, à leur exemple, profitant de la mollesse du duc Robert, on vit, au milieu de la confusion générale,

se dresser de toutes parts des châteaux illégaux et menaçants pour la paix publique. *Adulterina passim municipia condebantur*, dit à ce propos Ordéric Vital.

La forteresse de Gisors, placée au milieu du cours de l'Epte, était le centre de la défense de cette frontière tant du côté du Beauvaisis que de celui du Vexin français; elle avait pour satellites, l'antique forteresse de Neaufle et les châteaux de Dangu. La ville de Rouen était le point de départ et d'appui de toutes les expéditions qui se faisaient dans cette région. Au-dessus de Gisors, les rives de l'Epte étaient défendues par Neufmarché, construit par Henri Ier, roi d'Angleterre, par Gournay, et aux sources de cette rivière par les châteaux de Forges et de la Ferté-en-Bray ou Ferté-Saint-Samson.

Au-dessous de Gisors, Guillaume le Roux avait placé le Châteauneuf pour commander la voie romaine de Paris à Rouen, comme Gisors barrait la voie venant de Beauvais par Trie. Plus bas se trouvaient Baudement et Gasny. En arrière de cette première ligne une seconde était formée par Étrépagny, Gamaches, Hacqueville et Écos. Une troisième consistait dans les châteaux de Pistres, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Noyon sur Andelle, maintenant Charleval, et Lyons la Forêt, rangés sur les bords de l'Andelle.

Du côté de la France, Chaumont s'élevait en face de Gisors et contrebalançait son influence. Trie, Chambors, Courcelles et Boury formaient autour de Chaumont une ceinture de postes avancés et gardaient les passages de l'Epte. Saint-Clair-sur-Epte surveillait le Chateauneuf et gardait, avec Magny, la grande route de Paris. Sur la rive droite de la Seine s'élevaient la Rocheguion et Vetheuil et plus loin Meulan. Toute la défense de cette partie s'appuyait sur les villes de Mantes et de Pontoise. De son côté, Beauvais avait pour avant postes Gerberoi, Milly et quelques châteaux secondaires.

L'Oise défendue par Conflans-Sainte-Honorine, Pontoise, l'Isle-Adam, Beaumont et Chambly, formait pour Paris une seconde ligne de défense presqu'impossible à franchir. Au contraire, lorsque par traité ou par conquête Gisors et le Vexin normand étaient réunis à la France, la frontière de Normandie reportée à l'Andelle devenait difficile à défendre malgré les châteaux accumulés sur les rives de ce cours d'eau. Ce fut pour parer à ce danger que le roi Richard, ayant perdu Gisors, en 1193, construisit en un an la forteresse de Château-Gaillard. Celle-ci tombée, en 1204, au pouvoir de Philippe-Auguste, la conquête de la Normandie ne fut plus qu'une affaire de temps.

Gisors n'étant plus place frontière perdit la plus grande partie de son importance. Pendant un siècle elle avait été le boulevard de la Normandie. Donner son histoire militaire serait raconter la lutte de la France et de l'Angleterre pendant tout le XIIe siècle. Ce cadre

vaste, mais bien défini, devrait tenter un enfant du pays. Je ne puis songer à le remplir, mais seulement à donner une description sommaire du château de Gisors, et chercher à indiquer l'époque de ses différentes parties. Une discussion faite sur place confirmera ou détruira mes inductions.

Si le château de Gisors n'étonne pas comme celui de Château-Gaillard par la masse et l'accumulation de ses défenses, il frappe par sa bonne conservation et l'ampleur de ses dispositions. C'est une de nos plus belles ruines du moyen âge. La ville de Gisors les entretient, d'ailleurs, avec un soin qui lui fait honneur.

Le plan de la ville, levé en 1744 et dont une réduction est jointe à la présente étude, donne une bonne idée de la forme de son château, fait connaître la position des monuments de la ville et détermine le circuit de ses enceintes successives.

On peut distinguer quatre époques dans la construction du château de Gisors sans parler du donjon primitif de Payen de Gisors qui occupait probablement l'emplacement de la porte dite tour du Gouverneur.

1° La construction par Robert de Bellême, commencée en 1097 sous Guillaume-le-Roux et terminée sous Henri Ier vers 1106.

2° Les additions d'Henri II en 1161 et 1184.

3° Les changements opérés par Philippe-Auguste après 1193.

4° L'adaptation de cette enceinte à l'usage de l'artillerie.

I. Avant 1097 il n'y avait à Gisors qu'un château secondaire tenu de l'église de Rouen par un chevalier nommé Payen. La principale forteresse du Vexin Normand était Neaufle, situé à une lieue de là, sur une pente abrupte qui domine la vallée de la Lévrière. Au milieu du XIe siècle le duc Guillaume l'avait confié à Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, en lui conférant le titre de vicomte héréditaire du Vexin Normand, et en le chargeant de couvrir cette frontière contre les Français et surtout contre Gautier, comte du Vexin, qui prétendait que son comté devait s'étendre jusqu'à l'Andelle (D. Bouquet, XVI, 269). Après la construction à Gisors d'une forteresse de premier ordre, Neaufle devint son satellite, donnant un peu en arrière de l'Epte un point d'appui important, et empêchant l'investissement de cette place dont il suivit toujours la fortune avec les châteaux de Dangu, donnés ou pris en même temps qu'elle.

Du château de Neaufle il ne reste guère que les fossés formant plusieurs enceintes; le logis où mourut la reine Blanche d'Evreux, en 1398, a complètement disparu; seule la moitié d'un gros et curieux donjon du XIe siècle se dresse au milieu des bois. Il avait 7 toises de diamètre (13 m. 60) avec des murs d'une toise et demi

(2 m. 90). *Le Bulletin monumental* de 1867 en donne le dessin et la description.

Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, profitant de la position de Gisors dans un coude de l'Epte qui permettait d'être toujours maître du passage de cette rivière, y fit construire un vaste château, on pourrait presque dire un camp retranché, car sa superficie intérieure est de trois hectares. La ville primitive, jusqu'au premier bras de l'Epte, en renferme à peu près le double. Il confia la direction des travaux à Robert, comte de Bellême, dont plusieurs historiens célèbrent les talents comme architecte militaire.

Cette enceinte a 200 mètres de long sur 150 de large, mais l'arc de cercle que forment les côtés ouest et nord la rapproche plus du cercle que du carré. Elle était entourée d'un mur simple, sans redans ni tours de flanquement, d'une épaisseur de 1 mètre 45 et d'environ 6 à 8 mètres de hauteur. L'immense fossé qui en défendait les approches a maintenant 40 mètres de large et une douzaine de mètres de profondeur, mais il a subi des remaniements. Le mur d'enceinte du XI[e] siècle a conservé son épaisseur primitive entre le donjon de Philippe-Auguste et une tour carrée de construction ogivale placée au nord-est. Cette courtine est selon la règle générale, plus élevée à l'extérieur qu'à l'intérieur. Nous expliquerons plus loin comment on a renversé cette disposition sur les faces nord et ouest en remblayant les murs à l'extérieur pour mieux résister aux coups de l'artillerie à feu.

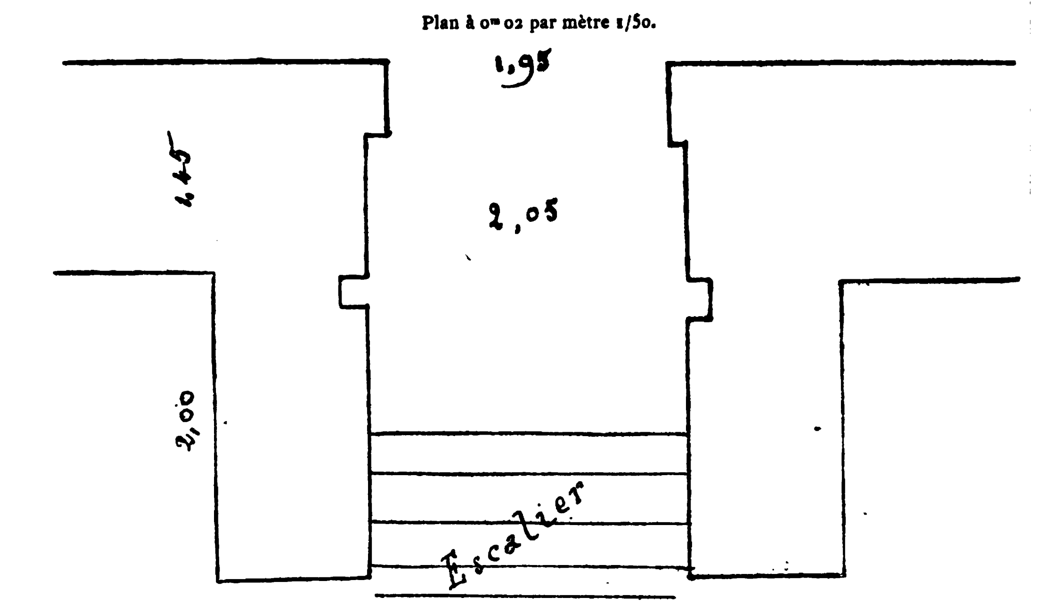
Dans cette courtine se trouve une des portes primitives du château. C'est une simple arcade en plein cintre de 1 mètre 95 de large.

Deux contreforts intérieurs, de 2 mètres de saillie, forment une espèce de tour derrière cette ouverture et laissent voir les rainures d'une herse. Cette herse était d'ailleurs fort mal placée puisqu'elle se trouvait en arrière de la porte pleine au lieu de tomber devant elle. Il est à croire que cette porte était protégée par un ouvrage avancé, ménagé dans la pente fort élevée qui descend jusqu'à la rivière. *(Voir d'autre part).*

Un croquis de cette porte se trouve *Bulletin monumental*, 1867, p. 342.

Au-delà et à côté de la tour carrée nord-est, qui est d'architecture gothique, une poterne percée dans le rempart, permet de constater qu'il n'avait primitivement que l'épaisseur de la courtine précédente, 1 mètre 45 ; mais que plus tard on a, en bouchant cette poterne, *dont la voûte est de forme ogivale*, augmenté cette épaisseur de 0,80, ce qui la porte à 2 mètres 25. De nos jours la poterne a été rouverte et la doublure du mur percée d'une brèche. La tour adjacente datant probablement des adjonctions faites par Henri II d'Angleterre, la poterne serait de lui ou de Philippe-Auguste, et le renforcement du mur serait plus moderne.

Plan à $0^m 02$ par mètre 1/50.



Du côté du nord, le mur a 2 mètres 60 d'épaisseur et il est encore plus fort à l'ouest du côté de la Normandie ; mais je n'ai pu constater s'il se compose de plusieurs parties plaquées l'une contre l'autre.

Au sud-ouest, du côté de la route de Rouen, une grosse tour rectangulaire à contreforts pourrait avoir apppartenu à la construction primitive. Au moins elle est romane. Il faut la dégager par la pensée des fausses braies construites à son pied et lui rendre le quatrième côté démoli pour la rendre comme ses voisines, ouverte à la gorge.

Dans tous les châteaux de cette époque il y avait un donjon où, l'enceinte une fois forcée, la garnison pouvait continuer à se défendre. Robert de Bellême plaça le sien au centre de la place sur une énorme motte de 14 mètres d'élévation. Un dessin de M. de Caumont, reproduit dans le *Bulletin monumental*, 1867, p. 339, donne une bonne idée des constructions qui la surmontent.

Un mur de 2 mètres d'épaisseur et de 6 mètres de hauteur forme un polygone irrégulier à 16 côtés, dont le diamètre intérieur est de 24 mètres. Il est orné aux angles de petits contreforts fort exagérés dans le plan de 1744, puisqu'ils n'ont que deux pieds de large sur un pied de saillie. Il n'est pas à croire que cette enceinte soit de la

construction primitive ; une motte de terre rapportée ne pouvant supporter un mur aussi lourd que longtemps après sa formation. Il a dû remplacer, sous Henri II d'Angleterre, une forte palissade.

Une grande partie de cette enceinte est occupée par une tour à dix côtés fort irrégulière dont le diamètre moyen est de huit mètres à l'intérieur. Elle n'avait pas de voûtes et est soutenue par six contreforts très saillants. La tourelle octogone qui lui est accolée est une adjonction bien postérieure et probablement du XIVe ou du XVe siècle. La porte de la tour est aussi une reprise. L'entrée primitive, actuellement murée, était placée derrière le contrefort de gauche près d'une poterne de sortie. Quelques autres constructions ont été ajoutées à la base extérieure de cette tour. Il faut encore mentionner dans cette enceinte, un puits très profond et les ruines de la chapelle Saint-Thomas.

Le château primitif avait donc comme première enceinte un profond fossé et un mur sans flanquements, et comme donjon une tour polygonale au sommet d'une énorme motte couronnée d'une palissade.

II. En novembre 1160, Henri II d'Angleterre, ayant fait célébrer à l'improviste et sans attendre le délai de trois ans fixé par les traités, le mariage de son fils Henri avec Marguerite de France encore enfant, obtint des Templiers la remise des forteresses de Gisors, Neaufle et Château-sur-Epte composant la dot de la princesse et mises en sequestre entre leurs mains. S'attendant justement à une prochaine attaque, il s'occupa aussitôt d'augmenter la force de ses châteaux.

En 1177, Giraud le Cambrien parle des immenses travaux exécutés à Gisors par ce prince, et de la prodigieuse hauteur des tours qu'il avait ajoutées à l'enceinte. En 1184 on y travaillait encore, car les comptes royaux de cette année mentionnent pour ce sujet une dépense de 2,650 l. qui correspond à environ un demi-million de notre monnaie. Cette dépense s'appliquait à des réparations à la couverture de la tour, *in operationibus turis de Gisortio recooperiende ;* au mur autour de la motte, *et muri circa motam ;* à une cuisine, un fossé autour du verger ; à une maison de charpente dans la cour du château ; à la réparation de la base des remparts du côté du marché, *et pedis muri circa mertatum ;* enfin à des travaux aux portes et aux ponts.

La chapelle de Saint-Thomas qui se trouve dans l'enceinte du donjon est certainement de ce prince. Il faut remarquer la porte de cette enceinte. Elle n'a de défenses ni supérieures, ni latérales, et quoiqu'on n'y pût accéder que par un escalier droit, d'une raideur effrayante, elle a 2 mètres 70 de large et 5 mètres de haut ; c'est-à-

dire qu'une charrette chargée de foin pourrait y passer. Je l'appellerais volontiers un arc triomphal.

Au temps d'Henri II il faut donner la porte dite tour du Gouverneur, celle aujourd'hui détruite, voisine du marché, et les tours carrées au nord et à l'est, c'est-à-dire du côté de la France. Une autre a dû être détruite lors de la construction du donjon de Philippe-Auguste.

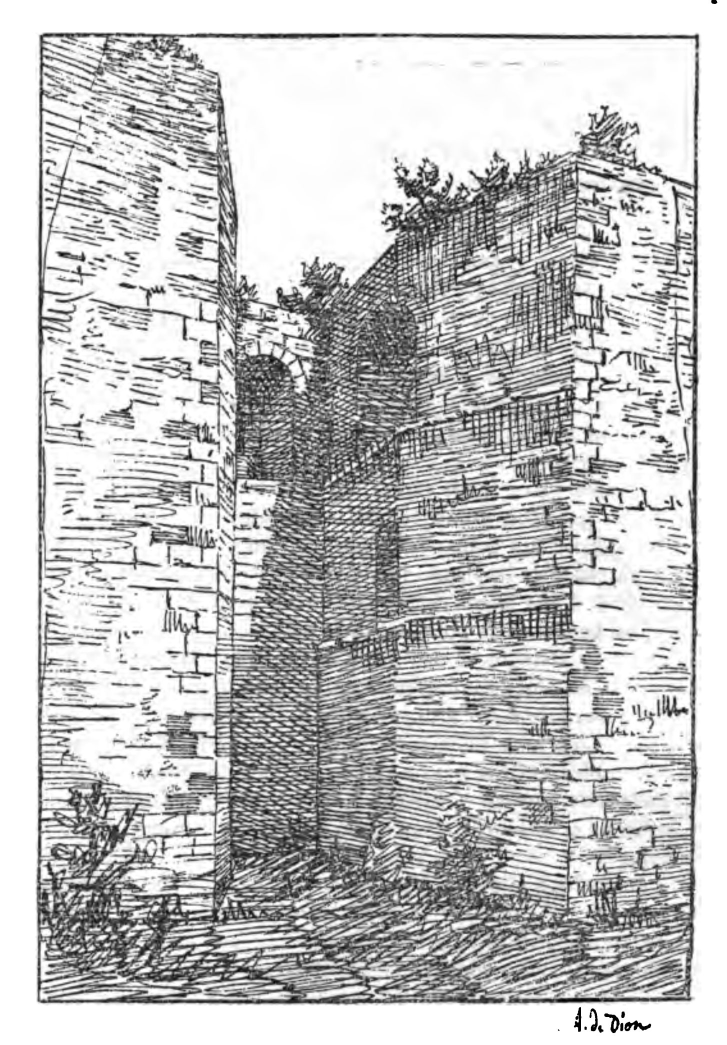
Tel était le château qui excitait l'admiration et l'envie de Philippe-Auguste dès son enfance, et dont il s'empara, en 1193, lorsque la captivité du roi Richard lui en fournit l'occasion favorable.

III. Ce prince grand preneur de villes était aussi habile que son rival pour les fortifier. Maître de Gisors il s'attacha à renforcer les défenses du côté de la Normandie. Je crois pouvoir lui attribuer avec une plus grande épaisseur donnée aux murs du côté ouest, les trois tours arrondies à l'extérieur qui font saillie sur cette face. Seulement elles étaient fermées, le mur passant derrière elles; probablement elles étaient aussi plus hautes d'un étage pour dominer les courtines.

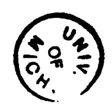
Le donjon placé sur la motte, au centre de l'enceinte, ne pouvait offrir à la garnison qu'un réfuge temporaire sans communications avec le dehors soit pour s'échapper, soit pour recevoir des secours.

La nécessité de le placer du côté de la France pour maintenir la possibilité d'une ligne de retraite et de retours offensifs, amena Philippe-Auguste à le poser sur un point bas à la rencontre des remparts du château et des murs de la ville. Mais il le fit assez haut pour dominer toutes les défenses, sauf le donjon central situé à cent mètres de là, et assez robuste pour défier les plus violentes attaques. C'est une belle tour cylindrique parfaitement construite et admirablement conservée, de 14 mètres 30 de diamètre et de 28 mètres de hauteur au-dessus du fossé. Ses murs ont 3 mètres 90 d'épaisseur et chacun de ses trois étages est couvert d'une voûte épaisse.

Je ne reviendrai pas sur la description de ce monument que j'ai donnée, en 1867, dans le *Bulletin monumental* avec un plan et une coupe; mais j'insisterai sur la grande analogie qu'il présente avec les autres donjons construits par Philippe-Auguste, soit en Normandie après la conquête : Rouen, Verneuil, Lillebonne, soit dans ses états héréditaires : Dourdan, Issoudun, etc. Je ne crois pas que l'on puisse citer aucune tour ronde construite par le roi d'Angleterre, Henri II. Richard a fait bâtir le donjon cylindrique de Château-Gaillard, mais avec des dispositions bien différentes et sans voûtes. Dans ce château, bien des détails sont restés romans comme l'escalier accolé à une tour et qui est établi sur une voûte

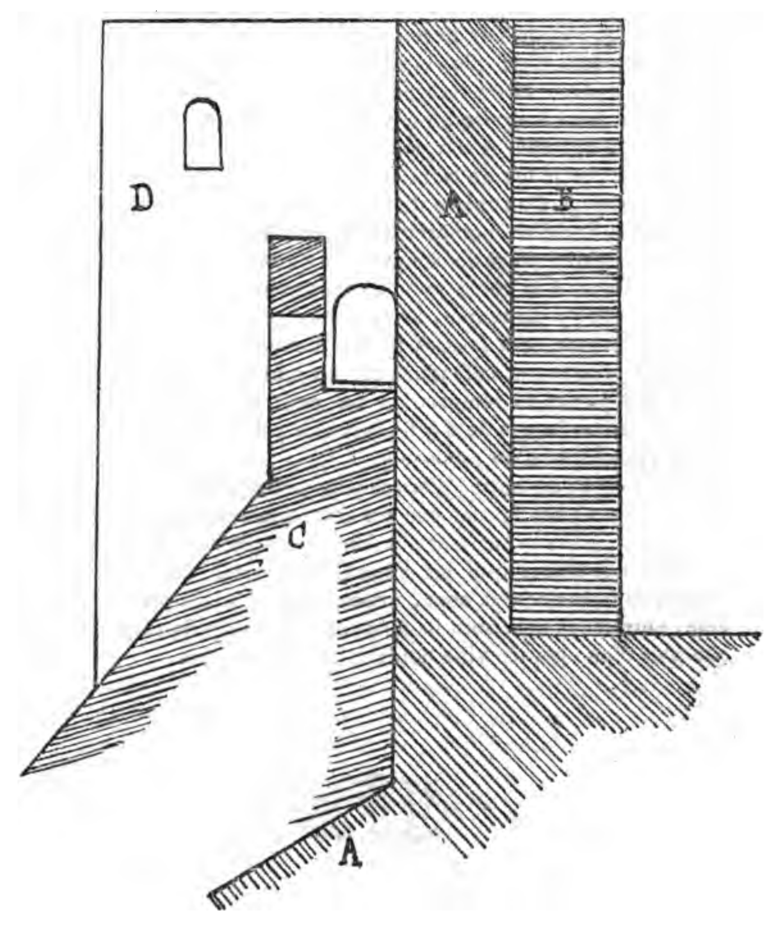


TOUR DE L'ENCEINTE


UNIV. OF MICH.

rampante. A Gisors, au contraire, tous les détails sont franchement gothiques et pareils à ceux des autres constructions de Philippe-Auguste.

IV. Gisors, n'étant plus place frontière après la conquête de la Normandie, perdit toute son importance. Telle était cependant l'ampleur de ses dispositions qu'il suffit de quelques adjonctions pour la rendre capable de résister au canon. Il est probable qu'une



A. Mur et talus primitifs:
B. Doublure du mur,
C. Escarpe revêtue, surmontée d'une fausse braie.
D. Tours arrondies.

partie de ces changements eurent lieu au XIVe siècle. Les ordres d'Henri II, en 1555, la mirent dans l'état que nous voyons.

On ne paraît avoir fait aucun changement à la face sud du côté de la ville, ni à la face est protégée par une pente rapide et par la rivière ; mais les faces ouest et nord se trouvant de niveau avec la plaine furent profondément modifiées. La coupe de la courtine ouest peut donner une idée de l'importance de ces travaux.

Les murs et les tours de l'enceinte offrant par leur hauteur une trop vaste surface aux projectiles de l'ennemi, on les protégea sur la moitié environ de leur élévation par un remblai extérieur soutenu par un parement de pierres de taille que l'on retrouve encore de place en place. Cette escarpe presqu'impossible à gravir s'élevait du fond du fossé à environ à environ 4 mètres au-dessus du niveau intérieur du château. A son sommet, pour défendre les approches du rempart par le feu de la mousqueterie, on ménagea une fausse braie ou passage d'un mètre de large, protégé par un mur de 0m 70 d'épaisseur, percé de nombreuses meurtrières. Deux portes pratiquées au premier étage de chaque tour y donnaient accès. Ces tours furent ouvertes à la gorge pour que l'ennemi, s'emparant de l'une d'elle, ne pût s'y cantonner. Devant les courtines rapprochées de la porte de Neaufle, ces fausses braies prennent plus d'importance : elles sont plus larges, défendues par un mur épais, voûtées en plein cintre et séparées du rempart par un petit fossé. Les meurtrières sont des fentes hautes de 5 à 6 pieds et à peine assez larges pour y passer l'extrémité d'un mousquet.

On entreprit, en outre, d'envelopper cette partie du château au-delà de ses vastes fossés, par un fort boulevard qui forma une nouvelle enceinte présentant des fronts plus étendus et plus faciles à garnir d'artillerie que les anciens remparts. Ces boulevards, plantés de beaux arbres, sont, comme le château, la propriété de la ville ; entretenus avec soin ils forment une magnifique promenade que plus d'une grande ville pourrait envier à Gisors.





DISCOURS-CAUSERIE

De M. Louis PASSY

Après cette lecture, accueillie par des applaudissements unanimes, M. le Président donne la parole à M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de la Société historique de Pontoise et du Vexin. M. Louis Passy, dans une causerie pleine d'abandon, d'érudition et de finesse, a charmé l'assemblée. Nous devons au crayon d'un de nos confrères le relevé sténographique de cette très intéressante partie de la séance.

M. Louis Passy. — Monsieur le Président, vous avez eu l'obligeance tout à l'heure de m'inviter à dire quelques paroles comme il me convenait. Vous pensez bien qu'il ne peut me convenir qu'une seule chose : vous adresser des félicitations et des remercîments. D'abord j'appartiens à votre Société ; par conséquent je suis cause gagnée. J'en fais partie depuis l'origine, je m'en fais honneur, et je suis heureux que vous ayez bien voulu vous souvenir de moi pour dire publiquement le bien que je pense de vous. C'est cependant et en même temps dire un peu de bien de moi, puisque je vous suis associé de tout cœur. *(Applaudissements).*

Pourtant je suis pénétré d'une pensée un peu douloureuse : c'est que je suis obligé de me séparer de vous en ce moment. Je suis du Vexin Normand, vous êtes du Vexin Français. Vous êtes venu faire une excursion sur mon territoire scientifique, et je vous demande la permission de me montrer un Normand en face d'un Français *(on rit)*. Vous le savez, puisque vous ne dédaignez pas,

comme vous le disiez tout à l'heure, les chansons, les noëls, les proverbes et les sobriquets d'autrefois, nous avons le titre, nous, de *Glorieux de Gisors*. Nous revendiquons ce titre, et aujourd'hui j'avoue qu'il a quelque raison d'être, en voyant cette belle assistance venue tout entière pour rendre hommage, si je puis dire, à nos ruines, et en même temps demander le concours de tous les Gisorsiens, concours qui vous est acquis, j'en suis sûr. *(Assentiment)*.

Puisque vous voulez bien me parler de mes travaux — car il y a vingt-cinq ans que je travaille, et je vois dans la tribune de M. le Maire un témoin qui ne me démentira pas, et qui est un des historiens de Gisors, M. Patte — voilà bientôt vingt-cinq ans que j'accumule des documents de toute sorte. Je ne sais quand je pourrai élever ce monument dont on vous a parlé, mais les documents m'ont permis d'avoir sur certains points des idées comme tout le monde peut ne pas les avoir.

Tenez : voici un point très délicat dans notre histoire locale. Où doit-on placer le Pont Doré; ce Pont Doré auquel vous êtes allé rendre visite, le Pont Doré de Philippe-Auguste ?

En relisant le récit des historiens, ne trouve-t-on pas des raisons de contester la désignation qu'a faite la municipalité en plaçant le Pont Doré au pont de la Porte de Paris au lieu de le placer au Pont de l'Hospice ?

C'était, Messieurs, dans cette première guerre de cent ans qui a mis aux prises les ducs de Normandie et les rois de France. Philippe-Auguste venait d'être battu à Villers, par Richard Cœur de Lion: il s'était enfui à Vernon. Richard piqua une pointe sur Dangu, et vint s'y établir pour couvrir Gisors contre un retour de l'armée française. C'était bien penser : car le roi de France voulut tourner la situation. Il ne savait pas que Richard était à Dangu ; il revint sur les hauteurs de Courcelles, et le voilà qui s'engage entre Courcelles et Dangu pour atteindre Gisors.

Richard, par ses espions, apprit que le roi arrivait avec sept ou huit cents hommes ; car voilà l'effectif des armées d'autrefois. Il quitte Dangu et prend position près de Courcelles, un peu plus du côté de Vaux, et il masse ses troupes de manière à ce que Philippe-Auguste ne les voie pas. Le roi de France, en effet, se trouve tout à coup en présence de son rival. Aussitôt un de ses chevaliers se jette à la bride de son cheval et lui crie : sauvez-vous ! Philippe répond : jamais ! et le voilà qui s'élance en avant avec 400 chevaliers. Comme les lignes du roi d'Angleterre étaient étendues, il les fend et les traverse à fond de train, mais aussitôt Richard ramasse ses troupes, et les deux armées se précipitent pêle-mêle sur Gisors, où il s'agit de savoir qui arrivera le premier.

C'est ici que se produit le fameux accident, et je m'arrête pour

poser une question : La ville était-elle à ce moment-là couverte par une double enceinte, ou ne l'était-elle pas ? C'est ce qu'il est très difficile d'éclaircir.

M. Seré-Depoin. — Nous l'éclaircirons ensemble.

M. Louis Passy. — J'en serai bien heureux.

Il y avait certainement le donjon, que tout le monde connaît. Autour du donjon, le bourg ; autour du bourg, une ceinture de murailles défendues par des fossés. Seulement, dès cette époque, existait-il, comme je le crois, une autre ceinture qui longeait toute l'Epte et qui aboutissait à la porte, dite de Paris ? Eh bien, s'il y avait alors cette ceinture et si la porte de Paris existait, il est incontestable qu'on a bien fait de placer la Vierge dorée au pont actuel. Si, au contraire, il n'y avait que la ceinture de murailles bordées de fossés et entourant le bourg, alors il est incontestable que ce n'est plus à la porte dite plus tard de Paris que Philippe-Auguste eut le petit accident que je vais raconter. Je reprends mon histoire.

Toute l'armée arrive sous les murs de Gisors. Les bourgeois abaissent le pont-levis, mais ce malheureux pont-levis casse sous le poids des chevaux qui s'élancent à la fois, et le roi est précipité dans l'Epte avec vingt de ses chevaliers. A ce moment, pour sauver le roi, le reste de l'armée française fait volte-face et tient tête à l'armée de Richard : ce qui permet aux bourgeois de tirer le roi de la vase où il était à demi englouti. C'est dans cet instant suprême que le roi, en péril de mort, adressa une prière à la Vierge et lui promit, s'il était sauvé, de faire dorer sa statue qui ornait la porte de la ville.

Philippe-Auguste fut sauvé, et il fit dorer l'image de la Vierge.

M. l'abbé Lefebvre a contesté, avec beaucoup d'autorité, je ne puis pas le nier, la désignation qu'a faite le Conseil municipal du pont de Paris pour recevoir la Vierge dorée. Presque tous les anciens documents lui ont paru prouver que le Pont Doré était à la porte du bourg, porte qui se dressait auprès de l'emplacement actuel de l'hospice, près de la maison qu'habite M. le doyen de Gisors.

Mais voilà le grand embarras. Les détails que donnent les historiens du temps, semblent prouver qu'à cet endroit, l'Epte était extrêmement large et profonde, sans quoi l'on ne pourrait guère s'expliquer comment un bataillon presque entier y serait tombé. Ceci convient parfaitement à la grande artère de l'Epte, coulant près de la porte de Paris, tandis que je ne me figure pas très bien comment, dans ce petit fossé de la porte du Bourg, une vingtaine de chevaliers auraient pu tomber les uns sur les autres, avec leurs armures et les harnachements de leurs chevaux caparaçonnés. Dans une lettre écrite par un témoin de la scène, on lit :

Rex bibit aquam largiter, « le roi but abondamment, » et on ajoute qu'il fallut le tirer par les pieds. Tous les historiens de Gisors ont dit que cet événement se passa là où l'Epte est le plus large; c'est évidemment à la porte de Paris. Maintenant je suis obligé de confesser, contre mon opinion, que d'après les témoignages locaux, la Vierge dorée a été placée pendant les trois derniers siècles à la porte du Bourg, près du fossé aux Tanneurs. Ainsi donc vous nous conviez à éclaircir la vérité; nous cherchons à le faire, mais nous ne sommes nullement sûrs d'y réussir. Si j'écrivais, je prendrais courageusement parti, mais je cause et je vous avoue que je suis très frappé des arguments de M. l'abbé Lefebvre, et des documents qu'il a fournis, mais que cependant j'hésite à abandonner la tradition, c'est-à-dire le pont de la porte de Paris.

Vous voudriez ajouter quelque chose, monsieur Patte ?

M. Patte. — Je regrette qu'un léger incident de chemin de fer m'ait privé non seulement de ma malle, mais des moyens de prendre une part plus active à vos travaux. J'aurais voulu vous communiquer des notes que j'avais mises dans ma malle, qui s'est égarée à Rouen.

...historique

M. Seré-Depoin *(à part)*. — S'il ne s'agissait pas de la perte d'une malle/ je dirais il n'y a pas de mal! *(Hilarité)*.

M. Patte. — Je vous demande la permission d'ajouter quelques mots sur le Pont-Doré. Dans une notice intitulée *Gisors*, par un anglais très érudit, Murphy-Burn, on cite un auteur du moyen âge qui qualifie ce pont de : *Pons Gomerius*. — Or la rivière de Troëne, descendant de Gomerfontaine, s'embranche sur l'Epte, le long des murs de la propriété de M. Passy, qui offre encore des vestiges très intéressants de nos vieilles murailles. Cette indication me paraît tout à fait probante.

M. Louis Passy. — Alors vous me donnez raison.

M. Patte. — Parfaitement. De plus, MM. Le Charpentier et Fitan, dans les *Mémoires du Bourgeois de Gisors* (1589-1610) nous font connaître qu'à cette époque le Pont-Doré s'appelait déjà de ce nom. Donc il y a plus de trois siècles que ce nom existe *(très-bien !)*

M. Louis Passy. — J'allais précisément ajouter cette preuve et je remercie vivement M. Patte de son intervention.

Maintenant je passe à un épisode plus mystérieux encore et fort intéressant pour nous, celui du prisonnier de Gisors.

Ce prisonnier est d'autant plus une de nos gloires qu'on ne le connaît pas.

M. Seré-Depoin. — C'est le Masque de Fer de Gisors.

M. Louis Passy. — Sous la Restauration il y eut un mouvement très considérable en faveur des études archéologiques. On se plut

à rechercher quelle était l'origine des anciens monuments. Ce mouvement fut provoqué par l'Angleterre qui nous envoya des nuées de dessinateurs et d'artistes qui vinrent s'abattre sur la Normandie, étudiant, dessinant, annotant et admirant tout. Alors nos compatriotes, voyant les étrangers tomber en extase devant nos monuments, conçurent une véritable émulation, et, vers 1830, il s'éleva une génération éprise d'un ardent désir de connaître l'histoire de son pays. Seulement c'était l'imagination qui faisait le plus souvent l'histoire des choses locales.

C'est alors qu'a commencé la légende du prisonnier de Gisors. Si vous êtes descendu dans la tour, vous avez pu voir qu'il y a des excavations dans les murs qui ont été évidemment faites par un prisonnier qui mettait ses mains dans ces excavations pour monter jusqu'à une petite lucarne, et sans doute y respirer un peu d'air frais. De là on a conclu qu'il avait fait ces excavations pour s'échapper par la lucarne. Il fallait qu'il fût bien maigre pour avoir cette espérance...

M. Joseph Depoin. — Il était émacié par les horreurs de la faim.

M. Louis Passy. — Enfin on raconte qu'il réussit, sauta, se cassa la jambe, fut repris, mourut, qu'on l'enterra et que personne n'en sut le secret.

Voilà la légende. Mais quel était ce prisonnier ? Aux yeux de la génération de 1830, ce ne pouvait être que l'amour qui l'avait rendu prisonnier ; toutefois, quand on est amoureux, on est beau ; par conséquent il était beau ; il était amoureux, il avait été enfermé pour des causes que nous ne savons pas, mais que nous pouvons deviner. Bref, on créa une légende qui a été enregistrée par Charles Nodier, et qu'on retrouve dans d'autres ouvrages. C'était le temps où paraissaient, au milieu de l'émotion générale, la *Tour de Nesle* et *Notre-Dame de Paris*.

Aujourd'hui il s'est fait une réaction sérieuse. On travaille maintenant avec des documents et on écarte avec soin la fantaisie.

M. Blangis a fait une petite brochure qui n'est pas à dédaigner. Il est venu raconter l'histoire d'un nommé Polham, homme de confiance de Marie de Bourgogne. Il a conservé un peu la légende de l'amour, car il appelle son héros le *Beau prisonnier*, le *Bon prisonnier*, et ce beau prisonnier était apprécié très naturellement de Marie de Bourgogne. Le fond de cette dissertation repose sur une ressemblance de nom. M. Blangis a trouvé au milieu des sculptures qui ornent la tour, la signature : Poulam, et il nous montre un Poulam fait prisonnier par Louis XI. Des auteurs du temps rapportent qu'il fut pris après la bataille de Guinegates, et enfermé à Arras. Alors M. Blangis dit : d'Arras à Gisors il n'y a que trois ou

quatre journées; on peut donc supposer qu'il a été transféré à Gisors. M. Blangis a examiné aussi avec soin toutes les sculptures et les a rapprochées de certains détails de la vie de Polham.

Je ne veux pas aujourd'hui critiquer M. Blangis, quoique cependant vous voyiez bien dans mes paroles beaucoup de doute. La raison est que moi aussi, j'ai cherché le prisonnier de Gisors, et j'ai bâti mon petit roman, qui était jadis bien accrédité dans ma tête : mais maintenant, avec les années, je ne suis plus aussi ferme, quoique j'aie plaisir à vous dire les observations sur lesquelles j'appuie mon histoire.

J'ai trouvé un nommé Poulain, qui était trésorier du duc d'Orléans, celui qui fut occis, comme vous savez, par le duc de Bourgogne, au commencement du xve siècle; or, ce qui m'avait beaucoup frappé c'est qu'il paraît être tombé en disgrâce après la mort de son maître. Le duc avait dissipé sa fortune dans des prodigalités extraordinaires, et elle se trouvait dans un tel état de délabrement qu'on attaqua ses hommes d'affaires et qu'on rechercha si ce Poulain n'avait pas commis de malversations.

Ce qui m'a encore frappé, c'est que dans les dessins exécutés par le prisonnier, figure une danse. Vous avez pu la remarquer, bien que ces sculptures faites dans une pierre très tendre, deviennent plus frustes et s'en aillent de jour en jour.

Sur cette danse, sur ce bal, mon imagination avait couru. En voyant ces personnages qui dansent en grand costume de Cour, je me suis reporté à ce fameux bal où Charles VI avait voulu mystifier toute sa Cour en venant, avec quatre ou cinq de ses compagnons déguisés en sauvages. Vous vous souvenez que le duc d'Orléans, intrigué, vint mettre une torche sous le nez des sauvages pour les examiner, et que le feu prit à la poix qui retenait leurs plumes et comme ils étaient enchaînés et ne pouvait s'enfuir, les cinq pauvres seigneurs furent rôtis. Evidemment ce bal et ces costumes semblent rappeler cet incident. Et puis, à côté — voyez comme ces problèmes sont difficiles — se trouve un petit encadrement de sculpture où on voit un cavalier et un homme qui tire un manteau. La plupart des historiens l'appellent Saint Martin : c'est tout indiqué. Mais avec un peu de bonne volonté pourquoi n'y verrions-nous pas cet homme qui a tiré le manteau de Charles VI dans le bois de Vincennes ? Pourquoi ne pas faire ce rapprochement des deux scènes qui ont amené la folie du roi, alors que justement je trouve un Poulain qui était de ce temps-là, qui était précisément trésorier du duc d'Orléans ? Remarquez que je n'affirme rien de ce que je vous dis, mais consultez les dessins des sculptures dans l'ouvrage de Charles Nodier.

Ce dont je suis certain, c'est que la tour de Gisors renferma

beaucoup de prisonniers, non pas seulement des seigneurs, mais des individus vulgaires qu'on gardait ou qu'on devait punir. Je suis donc convaincu que la *Tour du Prisonnier* fut la *Tour des Prisonniers*.

C'est ici que je vais vous faire une querelle et je finis tout de suite.

M. Seré-Depoin. — Alors vous m'obligerez à vous répondre tout de suite, car les querelles j'aime à les vider séance tenante.

M. Louis Passy. — Vous avez absolument raison quand vous demandez que les Normands communiquent aux Français leurs documents. C'est juste et naturel, et nous sommes prêts à tous les échanges. Les collections que j'ai faites sur l'histoire de Gisors, je les ai ouvertes à tous ceux qui ont bien voulu me les demander, M. Patte est présent pour le dire. Mais si vous cherchez à retrouver, en dehors des relations inévitables entre deux pays voisins, quelque similitude entre l'histoire du Vexin Français et celle du Vexin Normand, je crois que c'est peine perdue.

Nous avons été divisés par des hostilités séculaires, et les eaux de l'Epte étaient pour ainsi dire empoisonnées pour les deux pays. Notre séparation vient du temps des ducs de Normandie et de leurs luttes avec le roi de France. D'un côté de l'Epte il y avait la France, de l'autre la Normandie. On disait encore il y a quelques années: *Le vent vient de France*, quand il venait de Chaumont ou de Pontoise, c'est-à-dire du levant.

M. Seré-Depoin. — A Saint-Clair, quand on traverse l'eau, on dit encore aujourd'hui : *Je vais en Normandie.*

M. Louis Passy. — Si vous voulez examiner les pouvoirs militaires, politiques, administratifs, vous verrez que le Vexin Normand et le Vexin Français ont toujours été deux portions de territoire absolument isolées et n'ayant pas de rapports spéciaux, si ce n'est des rapports de bon voisinage entre pays limitrophes. Ainsi nous dépendions du Parlement de Rouen ; vous dépendiez de Paris.

M. Seré-Depoin. — Nous dépendions de Paris, pour le Parlement ; mais nous relevions comme vous, du Diocèse de Rouen et de la Cour des Aides de Normandie.

M. Louis Passy. — Vos coutumes, vos droits n'étaient pas les mêmes que les nôtres.

M. Seré-Depoin. — Chacun des Grands-Bailliages de la Normandie avait, outre la coutume générale de la Province, une coutume particulière. Il y a par conséquent une coutume du Grand-Bailliage de Gisors, nous avions, nous aussi, une coutume particulière du Vexin Français, elle fut emportée au moyen âge par les anglais. On



a vendu il y a quelque temps à Londres la bibliothèque d'un Lord, où se trouvait un exemplaire jusqu'ici inconnu de la coutume du *Veulguessin* le Français, ce sont les Allemands qui l'ont acheté, et tout récemment une revue française vient de publier ce précieux document. Ne serait-il pas extrêmement intéressant que nos deux coutumes fussent publiées et comparées ?

M. Louis Passy. — M. le Président me dit qu'il est intéressant que nous échangions nos documents, et il me dit : J'ai besoin de savoir ce qui s'est passé chez vous, autant que vous, de savoir ce qui s'est passé chez moi. Je le comprends fort bien puisque je suis membre de votre Société. Mais je maintiens que jusqu'en 1789, nous avons été séparés d'une manière absolue, et qu'il est rare de trouver une scission aussi profonde. Et puis j'ai encore un argument que vous venez justement de me fournir. Pontoise a demandé en 1789 à faire un état particulier ! Pourquoi pas la capitale de la France ?...

M. Seré-Depoin. — Il serait curieux de rechercher si dans le même temps, Gisors n'ambitionnait pas de devenir la capitale de la Normandie ? — éclaircissons ! éclaircissons !!

M. Louis Passy. — Oh ! nous étions plus modestes, nous suivions le courant, mais nous n'avions pas d'aussi grandes prétentions.

M. Seré-Depoin. — Est-ce bien sûr ? encore une fois, je vous livre nos pièces, livrez-nous les vôtres, et jouons cartes sur table.

M. Louis Passy. — Ne bataillons plus : la paix s'est faite entre les deux Vexins comme elle n'a jamais cessé d'exister entre nous, et il faut que cette assemblée se termine par le témoignage de la plus cordiale confiance. Nous ne sommes plus au temps où les bons Français sont venus — et vous savez ce qu'ils sont venus faire à *l'Ormeteau Ferré* — ils ont abattu notre vieil Ormeteau qui avait plus de huit cents ans : c'était bien cruel...

M. Seré-Depoin. — Vous nous avez sûrement abattu quelqu'autre chose ?

M. Louis Passy. — Aujourd'hui, nous avons à la place même de *l'Ormeteau Ferré* une gare de chemin de fer où l'on vient débarquer pour des expéditions qui ne sont plus périlleuses. C'est ainsi, qu'après bien des batailles on s'embrasse : embrassons-nous, monsieur le Président. (*Rires et applaudissements.*)

Réplique de M. le Président

M. Seré-Depoin. — Je remercie M. Passy de sa cordiale et spirituelle allocution. J'admire sa profonde connaissance de l'histoire de son pays et sa façon délicate de nous en entretenir. L'enquête réclamée par moi sur les deux Vexins, me paraît toutefois, après l'avoir entendu, plus désirable, plus raisonnable et plus utile que jamais. J'ai dit qu'il fallait comparer nos deux histoires ; je n'ai pas dit qu'elles fussent semblables. Je reconnais volontiers que nous étions divisés autrefois sur bien des points, mais j'ai démontré que plusieurs de nos institutions eurent une administration et une origine commune. Vous me proposez de nous embrasser, mon cher confrère, j'en suis ravi et je vous embrasse de tout mon cœur. Il n'est pas nécessaire que notre histoire soit uniforme pour que notre amitié soit sincère. Croyez-bien que nos relations ne seront pas troublées parce que vous m'aurez dit : nous, les Normands, nous vous avons administré tel jour, de formidables horions ! à la condition que je puisse vous répondre, pièces en main — et nous, les Français, nous vous les avons rendus le lendemain ! *(On rit).*

A propos du Prisonnier, vous avez cité deux hypothèses ; à propos du Pont-Doré vous avez donné deux versions — où est le vrai ? L'étude approfondie de notre commune histoire nous le dira certainement. On rencontre quelquefois chez ses voisins ce qu'on a longtemps et vainement cherché chez soi. Nous trouverons, soyez-en sûr, la clef de ces mystères en dépouillant avec patience nos archives anciennes. Il y a des obscurités plus grandes qu'on a tirées à clair.

Je pourrais citer de nombreux exemples de ces énigmes historiques qu'une étude persévérante a débrouillées, ou dont un simple hasard a permis de deviner le mot. Je n'ai le temps aujourd'hui que de rappeler deux anecdotes qui justifient sur ce point mon sentiment.

Sous une petite rivière du Soissonnais, il existe un pont qui, depuis plusieurs siècles s'appelle le Pont des Couleuvres. Bien des gens frémissaient à l'idée d'une légion de couleuvres rassemblées dans cet endroit. Mais voilà qu'un chercheur a trouvé qu'il y avait autrefois en cet endroit une concession de péage permettant de lever un sou par chaque passant et qu'originairement on dénommait ce pont dans le vieux langage : *Le pont du sou qu'on leuve.* Les

couleuvres n'étaient venues plus tard que par corruption. C'est ainsi qu'en fouillant l'histoire on arrive à rectifier des erreurs séculaires.

Il y a à Senlis de belles arènes. Pendant quatorze cents ans on a labouré le terrain où elles étaient enfouies dont un coin portait le nom de Fontaine des Raines. Cela voulait dire la Fontaine des Fées suivant les uns, ou la Fontaine des Raines, ou des Rainettes (Petites grenouilles) suivant les autres. Un jour un habitant de Senlis s'est avisé que la Fontaine des Raines était une corruption de la Fontaine des Arènes, *fons arenarum* ; il a fait mettre la pioche et aux premiers coups on a trouvé quoi ? des arènes gallo-romaines parfaitement conservées. Ainsi, quatorze cents ans avaient passé sur un préjugé. — Vous voyez, mon cher confrère, qu'il nous reste de la marge pour retrouver le véritable emplacement du Pont-Doré.... *(Rires, très bien).*

Je termine :

Mesdames, Messieurs, il résulte des communications et des débats de cette séance, qu'un grand et puissant intérêt s'attache à l'étude de l'histoire de nos contrées, et qu'il y a lieu d'en entreprendre et d'en poursuivre avec ardeur la vulgarisation.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin ne faillira pas à cette œuvre de devoir et de progrès, et elle prend acte, avec bonheur, des généreuses sympathies qu'elle inspire à cette honorable assemblée. Il ne tiendra pas à nous que la résolution toute morale d'aujourd'hui, ne soit suivie, demain, d'une exécution sérieusement pratique. Avec votre concours nous réaliserons des merveilles.

Il me reste à exprimer notre profonde gratitude à la nombreuse assemblée qui à bien voulu nous entendre, et à remercier particulièrement votre député, M. Passy, M. le Maire et les autorités de Gisors, qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette séance.

Nous ne vous disons pas adieu, mais bien sincèrement et bien affectueusement : au revoir ! *(Applaudissements).*

La séance est levée.





TABLE DES MATIÈRES





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN, Pontoise

TOME VIII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1885



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMEMT
DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ;

M. Charles de Boisbrunet, officier de la Légion d'honneur, contrôleur-général de l'Armée, au Château de Pontoise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.



Secrétaire rédacteur :

M. Lucien Le Brun, ancien greffier en chef du Tribunal de Pontoise, à l'Isle-Adam.

Archiviste bibliothécaire :

M. Tavet, propriétaire à Pontoise, inspecteur des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. Jouarre, ancien notaire, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;
Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;
Charles Écorcheville, propriétaire, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône ;
Alex. de Gossellin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;
Henri Lebas, architecte d'arrondissement, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt (Seine-et-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo Pontoisien ;*
L'abbé Vié, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier, avril, juillet* et *octobre.*

En 1885, les dates de ces quatre séances sont :

21 janvier.
15 avril.
15 juillet.
21 octobre.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1885

Membres fondateurs

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise.
Eugène Bélier, maire de Méry-sur-Oise, ancien conseiller général.
Delacour, notaire à Pontoise.
Edouard Delpeuch, professeur de philosophie, à Paris.
Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.
† L'abbé Driou, archiprêtre de Pontoise.
Edmond Durand, propriétaire au château de Maubuisson.
Alfred Fitan, à Trye-Château.
† François, commissaire-priseur à Pontoise.
Gaillard, maire de Menucourt.
Germain, ancien maire de Pontoise.
Alex. de Gossellin, propriétaire au château d'Auvers-sur-Oise.
Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

MM. L'abbé Groux, vicaire général, à Versailles.
Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
† Laurent, président de la Société d'Horticulture, à Montmorency.
Jules Lebas, architecte d'arrondissement honoraire, architecte de la ville de Pontoise.
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt.
† Henri Le Charpentier, auteur de *la Ligue à Pontoise.*
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo pontoisien.*
Henri Petit, trésorier payeur général, à Saint-Etienne.
† Alfred Potiquet, lauréat de l'Institut.
L'abbé Poulain, curé de Taverny.
Eugène Rendu, ancien député de Seine-et-Oise, inspecteur général honoraire de l'Université, à Paris.
Léon Say, ancien ministre des finances, ancien président du Sénat, au château de Stors.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, propriétaire à Pontoise.
† Léon Thomas, auteur de la *Bibliographie pontoisienne.*
Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
Vignier, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, à Pontoise.

Associés correspondants

MM. Hippolyte Blanc, à Paris.
Chennevière, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
L'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien.*
Le R.-P. Camille de la Croix, à Poitiers.
A. de Dion, à Montfort-l'Amaury.
A. Dutilleux, chef de division, à la préfecture de Seine-et-Oise.
Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes, sous-chef aux Archives nationales.
Hachette, président de la Société archéologique, à Château-Thierry.
Mme Martha Jervis, à Londres.
MM. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello (Oise).
Le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne.

Sociétés correspondantes

La Société nationale des Antiquaires de France.
La Société des Antiquaires de Picardie.
La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Le Comité archéologique de Senlis.
Le Musée Guimet.
La Société historique de Compiègne.
La Société académique de l'Oise.
La Société archéologique de Chateau-Thierry.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société historique du Gatinais.
La Société Dunoise d'Archéologie.

Membres titulaires

MM. S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
Charles Allez, à Éragny, près Gisors (Eure).
Le T. H. F. Aurence, directeur des Frères, à Gisors.
Henri Bachelier, Conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Germain Bapst, à Paris.
Baratte, avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, à Beauvais.
L'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise).
Batardy, notaire à Paris.
Le commandant Baulot, au château de l'Hermitage.
Beaudoin, architecte, à Pontoise.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.
Paul Bélier, directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Alfred Bellenger, propriétaire à Paris.
Jules Bellin, rédacteur en chef du *Propagateur Picard*, imprimeur à Mondidier.
Constant Bernard, architecte, à Paris.
Achille Bernier, caissier à la Banque de France.
Maurice Berniquet, préfet du Cher.
L'abbé Besnard, aumônier, à Saint-Germain.
A. Besnard, notaire à Saint-Denis.
† Besnus, notaire à Conflans-Sainte-Honorine.
Maurice de Beurnonville, au château de la Chapelle, par Nesles-la-Vallée.
Le docteur Bibard, médecin à Pontoise.
Binder, maire de l'Isle-Adam.

MM. Osmond Bizet, instituteur à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Blanquart, curé de Neaufles, près Gisors.
Charles de Boisbrunet, contrôleur général de l'Armée, au château de Pontoise.
A. de Boislisle, sous-directeur aux Archives nationales, à Paris.
Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise.
L'abbé Boucault, curé de Sevran.
Bourgeois, avoué à Pontoise.
Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Francisque Brancher, propriétaire à l'Isle-Adam.
† Le baron de Bray, propriétaire au château de Mongeroult.
L'abbé Brouillon, vicaire de l'Isle-Adam.
Paul Carlier, commissaire-priseur à Pontoise.
Le chanoine Chabrun, curé de Bois d'Arcy.
Chalon, directeur d'usine, à Pontoise.
Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris.
Champy, propriétaire à Gisors.
Charles, receveur des Postes en retraite, à Pontoise.
René Chartier, avoué à Pontoise.
Ferdinand Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

Mme Cheuvreux, propriétaire, au château de Stors.

MM. Clausier, instituteur à l'Isle-Adam.
L'abbé Compiègne, curé d'Esches (Oise).
Alexandre Coquet, architecte à Pontoise.
Cordier, conseiller à la Cour des Comptes, à Paris.
Coulbeaux, avoué à Pontoise.
Couturier, avocat à Paris.
Coville, entrepreneur de travaux publics, à Pontoise.
L'abbé Crépin, premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Le docteur Crimail, médecin à Pontoise.
Le baron Paul de Curnieu, à Presles.
Albert Dehaynin, à Paris.
Georges Dehaynin, à Paris.

Mme Delaherche-Rousselle, à Sandricourt par Méru (Oise).

MM. L. A. Delaunay, avoué à Corbeil.
Louis Delisle de la Chasserie, archiviste du chemin de fer du Nord, à Paris.
Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux.
Jules Deville, président honoraire de la Chambre syndicale des tapissiers, propriétaire à Paris.
Lucien Double, avocat à la Cour d'Appel, à Paris.
Charles Dudois, à Paris.

MM. Duchauffour, procureur de la République, à Avallon.
Alfred Dudouy, président de la Société d'horticulture de Pontoise, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil.
† Alphonse Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Durenne, propriétaire à Presles.
L'abbé Dutruleau, curé de Jouy-le-Moutier.
Charles Ecorcheville, propriétaire, conseiller municipal, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Charles Esménard, propriétaire, villa du Clos, à Pontoise.
† L'abbé Esnot, curé-doyen de Magny-en-Vexin.
Feuilloley, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Fortier, maire de Boissy-l'Aillerie.
L'abbé Foucher, curé de Presles.
Fourdrignier, membre de la commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
Fournez, membre de la commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
Fouyé, notaire à Marines.
L'abbé Fricotté, curé de Pierrelaye.
Le marquis de Gaillon, maire de Gaillon.
Constant Galliet, à Pontoise.
L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École, auteur du *Pouillé de Versailles*.
Gendrot, notaire à Pontoise.
Girard, notaire honoraire, à Montmorency.
Greuet, instituteur à Frémainville (Seine-et-Oise).
L'abbé Grosstephan, curé de Livry.
Groulez, négociant à Gisors.
Victor Guérin, propriétaire à Pontoise.
Guyot, instituteur à Presles.
Alexandre Hahn, archéologue à Luzarches.
Pierre-Émile Hamot, propriétaire à Amblainville (Oise).
Georges Haussmann, avocat à Versailles, président de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.
Paul Hébert, à Paris.
L'abbé Hémard, curé de Vauréal (Seine-et-Oise).
Edgard d'Héricourt, à Paris.
Hocquet, notaire à Pontoise.
L'abbé Huan, curé de Draveil.
L'abbé Istecque, aumônier de l'asile Fénélon, à Vaujours.
Jacquet, receveur des domaines en retraite, à Pontoise.
Le docteur Jagu, médecin à Gisors.

MM. Jules JALUZOT, directeur des Magasins du ***Printemps***, au château de Saint-Martin, à Pontoise.

JARLET, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville (Seine-et-Oise).

Théophile JOLLY, représentant du ***Phénix***, à Pontoise.

Edgard JOSEPH, officier d'Académie, à Neuilly.

JOSSIER, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise.

JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.

L'abbé JOULLOT, curé de Sarcelles.

Mlles Louise KAPELER, à l'Isle-Adam.

Sophie KAPELER, à l'Isle-Adam.

MM. KLEIN, ancien commissaire-priseur, à Pontoise.

Amédée LAMARRE, ancien notaire à Pontoise.

LAMBERT, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise.

L'abbé LANCELEUX, curé de Sannois.

L'abbé LAUDERAULT, curé d'Andilly.

LAURENCE, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Pontoise.

Le vicomte DE LÉAUTAUD, au château de Busagny, près Pontoise.

Eugène LEBAIGUE, propriétaire à Pontoise.

Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, à Pontoise.

Jules LE BEAUX, représentant de la Compagnie *la France*, à Pontoise.

Jean de La CROIX LE BRET, à Gisors.

LE BRUN, ancien greffier en chef du Tribunal, à l'Isle-Adam.

LECHALARD, notaire honoraire, à Pontoise.

Mme LE CHARPENTIER, à Pontoise.

MM. LE CHENETIER, ancien aumônier de Grignon, curé de Thiverval.

Léon LEFEBVRE, propriétaire à l'Isle-Adam.

L'abbé LEFEBVRE, curé d'Ambenay (Eure).

Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, bibliothécaire des Sociétés savantes, archiviste du Comité des Travaux historiques.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, attaché au Ministère des Affaires étrangères, à Paris.

L'abbé LEFRANC, curé de Labbeville.

LEFRANÇOIS, avoué à Pontoise.

LÉGER, juge de paix à Magny-en-Vexin.

Léon LE GRAND, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.

LEMAITRE, ancien trésorier payeur général, à Laon.

Charles DE L'EPINOIS, à Neuilly.

LE SUEUR, juge de paix à l'Isle-Adam.

MM. Le comte de Létourville, propriétaire, au château de Guiry.
Locard, propriétaire, à Pontoise.
L'abbé Loisel, vicaire d'Argenteuil.
Lombard, négociant, à Pontoise.
Maignan, peintre d'histoire, à Saint-Prix.
Maisonhaute, à Grignon.
Mallet, docteur en droit, à Pontoise.
L'abbé Marc, curé d'Osny.
Marion, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontoise.
Edgar Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, à Paris.
Mareux, propriétaire, à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Marsaux, curé de Chambly (Oise).
Francis Martin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Villeneuve-Saint-Georges.
Jules Martin, à l'Isle-Adam.
Martin-Sabon, ingénieur, propriétaire à Ronquerolles (Oise).
Frédéric Masson, propriétaire au château d'Asnières-sur-Oise.
Henri Mataigne, à Auvers-sur-Oise.
Mathias, ingénieur chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
Albert Mazet, architecte à Paris.
Ménétrier, notaire à Gisors.
Stephano de Merval, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
Charles Millet, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône.
Le comte Gustave de Montebello, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.
Ludovic de Montgeon, propriétaire, au château de Valmondois.
Monthiers, propriétaire, au château de Frouville (S.-&-Oise).
Moronvillé, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
L'abbé Muller, curé de Beaumont-sur-Vesle (Marne).
L'abbé Muller, premier vicaire de Senlis.
Muzard, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
Le Musée municipal de la ville d'Étampes, représenté par M. Chaudé, conservateur du Musée, à Étampes.
L'abbé Neveu, curé de Beaumont-sur-Oise.
Henri Pain, à Parmain-l'Isle-Adam.
Louis Passy, député de l'Eure, à Paris.
Patte, juge de paix, à Doudeville (Seine-Inférieure).
Petit, propriétaire, au château des Vanneaux, près l'Isle-Adam.
Pfhaler-Millet, propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Picard, curé de Vallangoujard.

MM. L'abbé Pierron, curé de Saint-Gervais-lès-Magny.
L'abbé Pigis, curé de Bezons.
L'abbé Pihan, chanoine titulaire, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
Louis Pihan de la Forest, à Paris.
Félix Pinaut, membre de la délégation cantonale, à l'Isle-Adam.
Paul Pinson, auteur de la *Bibliographie Étampoise*, archéologue, à Nantes.
J. Poreaux, négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Potron, propriétaire au château de Presles.
Henri Ratel, à Paris.
Emile Réaux, à Paris.
Louis Regnier, membre de la Société française d'archéologie, à Gisors.
L'abbé Reignat, curé d'Asnières-sur-Oise.
Le docteur Remilly, président de la Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.
Ambroise Rendu, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Auguste Rey, maire de Saint-Prix (S.-et-O.)
L'abbé Roguenand, curé de Guiry.
Le T. R. F. Romaric, ancien directeur des Frères, à Etampes.
Roulleau, directeur de l'Ecole communale, à Pontoise.
Rousselle, maire de Génicourt, propriétaire à Pontoise.
L'abbé Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Saint, curé de Vesly (Eure).
Le comte Olivier de Saint-Foix, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général de l'Eure, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).
Salomé, avoué à Pontoise.
† L'abbé Sanglier, curé de Sevran.
Arsène Sarazin, cultivateur à Chaudry-Parnes, près Magny.
Sartiaux, ingénieur, sous-chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
L'abbé Sauvage, continuateur des Bollandistes, curé d'Ectot-l'Auber (Seine-Inférieure).
Secrétan, propriétaire à Paris.
Le comte de Ségur-Lamoignon, propriétaire, au château de Méry-sur-Oise.
L'abbé Séjournant, curé d'Auvers-sur-Oise.
Seyès, libraire à Pontoise.
Victor Souchon, à Paris.
Henri Stein, élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire de la Société historique du Gâtinais, à Paris.

MM. Félix TÉTARD, agriculteur à Roissy.
TÉTU, employé de commerce, à Paris.
Mme Léon THOMAS, à Pontoise.
MM. THOMASSIN, maire de Puiseux, près Pontoise.
G.-E. THOMEL, esquire, à Londres.
THOUROT, ancien maire, à l'Isle-Adam.
L'abbé TIMERMANS, curé de Cléry.
TRENCARD, agent de change, au château de Beaujour, à Pontoise.
TRINQUAND, notaire à Pontoise.
† Le général DE VALDAN, à l'Isle-Adam.
Horace VERNET-LECOMTE, propriétaire à Paris.
Louis VÉRON, avoué à Pontoise.
L'abbé VIÉ, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.
Armand DE VISME, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, avocat à la Cour d'appel, à Eaubonne.





EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 15 Octobre 1884

Présidence de M. Seré-Depoin.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de notre collègue M. Louis-Henri-Victor Besnus, notaire à Conflans, ancien président de la Chambre des notaires de Versailles, décédé le 9 octobre, à l'âge de 57 ans. Le Conseil s'associe unanimement aux regrets exprimés par M. le Président sur la perte si prématurée de notre confrère.

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. le baron Paul de Curnieu, à Presles, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

Mme Cheuvreux, au château de Stors, présentée par les mêmes.

M. Jules Martin, rue Poupart, à l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Istecque, aumônier de l'asile Fénélon, à Vaujours (S.-&-O.), présenté par les mêmes.

M. Louis Pihan de la Forest, attaché à la Compagnie de Saint-Gobain, 12, rue Amélie, Gros-Caillou, Paris, présenté par MM. Ch. de Boisbrunet et Dudoüy.

M. le Président donne lecture d'une correspondance qu'il a échangée avec M. le Maire de Pontoise, en vue de conserver les objets qui pourraient être retrouvés dans les fondations de l'église des Ursulines, qu'on arrache en ce moment du sol.

M. Louis Pihan de la Forest écrit au Conseil pour lui offrir la communication de divers documents sur sa famille. Le secrétaire du Comité de publication est chargé de remercier M. de la Forest et de s'entendre avec lui à ce sujet.

M. Aigoin, trésorier, donne lecture de l'état des recettes et dépenses de la Société :

Situation Financière

Restant en caisse au 31 décembre 1883.	49 54
Recettes depuis le 1er janvier 1884 jusqu'à ce jour 15 octobre exclusivement.	2898 »»
TOTAL.	2947 54
Dépenses depuis le 1er janvier 1884	2881 36
Reste en caisse au 15 octobre	66 18

Résumé de l'actif

1° En caisse ci-dessus.	66 18
2° Compte courant Marié	1703 55
3° Capital de 2 rentes sur l'Etat 3 °/₀ amortissable (Prix d'achat)	1219 70
TOTAL.	2989 43
4° Sommes restant à recouvrer, évaluées provisoirement à	575 »»
TOTAL PROBABLE.	3564 43

M. Aigoin expose ensuite au Conseil qu'ayant été mis à la retraite et devant habiter Paris une partie de l'année, il ne lui sera plus possible de conserver les fonctions de trésorier dont le Conseil l'avait constamment investi depuis la fondation de la Société.

M. le Président et tous les membres du Conseil expriment unanimement les regrets que leur fait éprouver la détermination de M. Aigoin et lui adressent, pour sa gestion si active et si dévouée,

leurs félicitations et leurs remercîments les plus chaleureux et en même temps les plus attristés.

Sur la proposition de M. Aigoin, le Conseil, à l'unanimité, désigne pour lui succéder comme trésorier M Jouarre, qui veut bien accepter ces fonctions.

Il est donné connaissance au Conseil de l'extrait suivant du procès-verbal de la dernière séance du Comité des Antiquités et des Arts de l'arrondissement, tenue le 13 octobre.

« M. Depoin annonce au Comité que le Commission administrative des Hospices de Pontoise vient de souscrire pour 200 fr. à la publication du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu, dont la Société Historique du Vexin a pris l'initiative, sur la demande de la Commission des Antiquités et des Arts. Le Comité émet le vœu que la Commission centrale porte à 200 fr. la subvention de 50 fr. votée précédemment pour la même destination.

« M. Henri Lebas signale la découverte de quatre pierres funéraires de bourgeois et de religieuses de Pontoise, faite dans la propriété de M. Baillargeau, au château. Le propriétaire désire conserver ces pierres. — Les inscriptions en seront relevées par M. Lebas.

« A ce sujet, le Comité renouvelle la demande qu'il a déjà formulée sur la proposition de M. Tavet, tendant à ce que M. le Préfet veuille bien autoriser M. Lebas, architecte d'arrondissement, conservateur des collections de la Société Historique du Vexin, à faire enlever et remplacer, dans l'ancienne prison de Pontoise, deux pierres de dallage sur lesquelles se trouvent deux inscriptions. Ce bâtiment devant être rendu prochainement à la ville, et étant, selon toute apparence, destiné à être démoli, aucun inconvénient ne pourrait résulter, aux yeux du Comité, de cette substitution. La Société Historique prendrait tous les frais à sa charge.

« M. Depoin dit que, sur l'invitation de M. le Maire Billoin, il est allé examiner une broderie qui vient d'être donnée à la Ville de Pontoise. — C'est un ovale en soie brodée d'environ 16 centimètres sur 12, représentant la Vierge couronnée d'étoiles, les pieds appuyés sur le croissant de la lune. Autour de la figure, se trouvent ces mots en légende : *Confrérie au clerc de Pontoise (sic)*. Cette broderie paraît être du XVII[e] siècle. M. Depoin émet l'avis qu'elle pourrait bien avoir fait partie de la garniture intérieure de la porte du Tabernacle, dans l'ancienne chapelle de la confrérie aux Clercs. »

Au sujet de la première communication, M. Depoin ajoute que la Commission des Hospices demande 25 exemplaires du Cartulaire, en échange de sa souscription. Le Conseil remercie la Commission et lui alloue les exemplaires demandés. Quinze autres exemplaires seront remis à M. le Président, qui a offert une somme de 300 fr.

Sur la proposition du Comité de publication qui constate l'épuisement des 250 exemplaires de souscription de la Société à la publication de l'*Histoire de Maubuisson*, il est décidé : 1° que le tome III des *Documents* ne sera pas remis aux membres présentés et admis à partir de la dernière séance et, qu'en échange, ils recevront le tome VII des Mémoires; 2° que le tome IV des Documents sera tiré à 350 exemplaires pour la Société.

M. Depoin présente ensuite le relevé des inscriptions des pierres tumulaires trouvées chez M. Baillargeau.

I

Cy gist noble et vertueuse sœur Martine d'Or....t (ou l?), laquelle a porté lhabit de religion en grand devotion et humilité lespace de 53 ans, et apres avoir vescu en crainte et reverence de Dieu decedda a lage de 67 ans le ... Fevrier 1584. Priez Dieu pour son ame.

(Inscription gothique. Pierre historiée. L'inscription est dans un cartouche ovale surmonté d'un écu portant un lion et soutenu par deux anges).

II

Cy gist t' vertueuse dame D. Denise Pceval (Parceval) religieuse de ceans, laq(ue)le fut jadis religieuse infermiere sous prieuse et celeriere de ce noble monastere, et mourut le XVII° d'aoust 1559. Requiescat in pace.

(Inscription gothique entourant une pierre carrée. Au centre dans un ovale, une religieuse debout. A ses pieds une inscription effacée à coups de marteau. Au dessus de sa tête, le monogramme I. H. S. A droite et à gauche, dans de petits cartouches *inv (?)* et *der (?)*

III

Cy gist Etienne Manesier filz de maistre Nicolas Manesier agé de cinq ans et demy lequel........ Manesier lequel deceda le 13 sept. 1604.

(Pierre historiée représentant un père et son fils. Il s'agit de Nicolas Mennessier, notaire à Pontoise).

IV

Fragment d'une pierre représentant une religieuse : « ..... *decembre 1577 aagée de 57 ans.* »

Il est donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Sauvage annonçant qu'il prépare les *actes* des successeurs de Saint-Mellon et proposant une analyse du Cartulaire des Bénédictins de Marcoussis.

M. Le Brun présente au Conseil les documents suivants :

1° Une gravure représentant Saint Augustin, d'après Antoine Dieu. C'est le tableau placé à l'église Saint Maclou, dans la Chapelle du Sacré-Cœur;

2° Une collection de 45 Mazarinades relatives à Pontoise ;

3° Deux pièces omises dans la *Bibliographie pontoisienne :*

I. *Extrait de l'arrêt rendu au Conseil privé du Roy entre Charlotte Midy veuve de deffunt François Jamin escuyer contre Frère Gabriel Lebret, religieux* (cordelier) pet. in-f° 3 p. (porterait le n° 312 bis). Cet arrêt exile de la ville le frère Lebret.

II. *Mémoire pour les prieur et religieux benedictins de la congrégation de S. Maur de l'Abbaye royale de S. Martin sur Viosne appelants contre le sieur André Métayer, adjudicataire des droits d'octroi de la ville et faubourgs de Pontoise, intimé.* 30 p. in-4°.

4° Un beau volume in-4° entièrement gravé, intitulé les *Héros de la Ligue ou la procession monacale conduitte par Louis XIV pour la conversion des protestants de son royaume.* A Paris, chez Pierre Peter, à l'enseigne de Louis le Grand, 1691.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 24 Décembre 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Le Conseil, à l'unanimité, prononce l'admission comme membres titulaires de :

M. Alfred Bellanger, 13, place de la Madeleine, à Paris, présenté par MM. Achille Bernier et Seré-Depoin.

M. l'abbé Compiègne, curé d'Esches (Oise), présenté par MM. l'abbé Marsaux et Depoin.

M. l'abbé Müller, premier vicaire à Senlis (Oise), présenté par les mêmes.

M. E. Lebaigue, propriétaire, rue Saint-Louis prolongée, à Pontoise, présenté par MM. Gendrot et Agnès.

M. Moronvillé, élève de l'Ecole des Chartes, 212, boulevard Pereire, à Paris, présenté par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Depoin.

M. Armand de Visme, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, avocat à la Cour d'appel, 53, rue de Châteaudun à Paris, et à Eaubonne (S.-et-O.), présenté par les mêmes.

M. Muzard, suppléant du juge de paix, 29, rue du Marché, à Montmorency, présenté par MM. Seré-Depoin et Agnès.

M. Edgard Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris, présenté par MM. G. Bapst et Dufour.

M. le Secrétaire général fait remarquer au Conseil que M. Moronvillé, notre nouveau collègue, est à l'Ecole des Chartes le chef de la promotion de 1884 : il a pris pour thèse la vie de Jean Le Mercier, trésorier de France, né à Gisors ; il se propose d'en communiquer un chapitre inédit à la Société.

Le Conseil, sur la proposition du Président, prononce la réintégration de M. l'abbé Loisel, vicaire à Argenteuil, comme membre titulaire de la Société, et décide que, par exception, et en considération de ce que M. l'abbé Loisel a été fondateur de la Société et collaborateur de ses travaux, il ne lui sera pas réclamé de nouveau un droit d'entrée.

Le Conseil enregistre la démission de M. Clauzier fils, instituteur à Hédouville.

M. Bligny, secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie, demande, pour la bibliographie normande, une analyse des *Mémoires* et un catalogue des travaux isolés des sociétaires. L'échange proposé entre les publications des deux Sociétés est voté par le Conseil.

M. Bournon, archiviste d'Eure-et-Loir, auteur d'une réédition de l'abbé Lebeuf, dans une lettre écrite à l'occasion de ce travail, félicite la Société sur ses publications.

M. Louis Regnier signale un travail de M. Bourgeois sur *Petromantalum* comme pouvant être lu à l'excursion que la Société se propose de faire au mois de septembre à Chaumont et Magny.

M. l'abbé Blanquart se propose de communiquer ses études sur l'école de Gisors : peintres, verriers et architectes. Le Conseil le prie d'envoyer son manuscrit avant le 28 février, pour qu'il puisse être transmis au Comité des Beaux-Arts pour le Congrès de 1885.

M. Bellenger offre un bulletin de mariage de l'an XI, qui paraît être le prototype des carnets de famille récemment remis en usage.

M. Le Bret offre une brochure historique de M. l'abbé Lefebvre.

M. Fr. Martin, de Villeneuve-Saint-Georges, offre trois notices imprimées sur Valenton, Limeil-Brevannes et Vigneux.

Le Conseil remercie les donateurs.

M. Tavet, archiviste, demande qu'il soit établi un règlement pour le prêt des livres appartenant à la Société.

Le Conseil décide que les ouvrages ne pourront sortir de la bibliothèque que sous récépissé. La durée de prêt est fixée à deux

mois ; l'archiviste pourra accorder une prolongation de délai, s'il le juge convenable.

Le Conseil, sur la demande de la Société des Antiquaires de France, s'associe au vœu formulé par elle pour ***assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises.***

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 21 Janvier 1885

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Couturier, avocat, rue Saint-Lazare, à l'Isle-Adam, et à Paris, 3, rue Tronchet, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Francis Martin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), présenté par MM. Dufour et Depoin.

M. Charles Millet, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône, présenté par MM. Pfahler-Millet et Depoin.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Alexandre Denise, de Parmain.

M. le Président exprime les regrets, auxquels s'associe unanimement le Conseil, que provoque la mort de notre vénéré collègue, M. l'abbé Esnot, doyen de Magny. Des démarches sont faites par M. Fiévet pour recouvrer un manuscrit de M. l'abbé Esnot sur l'histoire de Livry ; M. le Président, prévenu par M. l'abbé Pierron, se propose de tenir le Conseil au courant de ce qui sera fait à cet égard.

Le R. P. de la Croix écrit au Conseil pour lui annoncer de nouvelles découvertes en Poitou et pour lui faire part des intentions du Comité qui a recueilli les souscriptions pour le monument de Sanxay.

M. Lechalard, président du Conseil de Fabrique de Saint-Maclou de Pontoise, annonce à la Société le retour des vitraux de la chapelle de la Passion, que Didron vient de restaurer. Le Conseil décide qu'après la séance il se rendra à Saint-Maclou pour les examiner.

M. l'abbé Loisel ayant exprimé le désir de faire à la Société des communications historiques, M. le Président, en l'en remerciant,

l'a prié de vouloir bien transmettre ses manuscrits au Comité de publication.

M. Jouarre, trésorier, rend compte de la situation financière. En dehors des valeurs de portefeuille, la Société a en dépôt, chez M. Marié, 1700 fr., plus les intérêts échus, et environ 500 fr. de cotisations à recouvrer sur 1884, plus toutes les cotisations de 1885 (au minimum 2500 fr.)

Le Conseil, sur la demande de M. Tavet, archiviste, vote l'acquisition d'un registre à souche pour les prêts faits par la bibliothèque.

Le Conseil désigne comme délégués au Congrès des Sociétés savantes :

M. Seré-Depoin, président de la Société ;

M. J. Depoin, secrétaire général ;

M. Tavet, archiviste ;

M. Gustave Duployé, de Paris.

Et au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts :

M. Agnès, administrateur de la Société, et M. Léopold Mayéras, sténographe du Sénat.

M. Depoin soumet au Conseil, au nom du Comité de publication, les propositions délibérées par le Comité dans sa dernière séance.

Le Comité propose :

1° De réserver, autant que possible, pour les Mémoires, les documents officiels émanés de la Société et les communications courtes et non accompagnées de planches hors texte, en faisant paraître plus souvent les fascicules de cette série, de manière à tenir plus fréquemment nos confrères au courant des délibérations du Conseil et de la marche de la Société.

2° D'ouvrir une nouvelle série documentaire, format in-4°, qui, sous le titre de *Statistique monumentale* serait composée, soit de monographies détachées des édifices importants, soit de descriptions complètes et détaillées des monuments d'une circonscription. M. Eugène Lefèvre-Pontalis a offert de compléter, par une étude de toute l'église Saint-Maclou, sa Notice sur le Déambulatoire ; il se propose d'entreprendre ensuite la monographie de la belle église de Chars, et il offre de faire lui-même les frais de plusieurs des planches nécessaires. De son côté, notre confrère de Gisors, M. Louis Regnier, prépare la statistique monumentale des cantons de Chaumont et Magny.

Les deux propositions du Comité sont adoptées par le Conseil.

M. Depoin a fait aussi des démarches, que le Conseil approuve, auprès de Madame Benoît, de Mantes, veuve d'un conseiller à la Cour, afin d'obtenir que la Société fasse tirer, pour ses membres, 300 exemplaires de l'ouvrage de feu M. Benoît sur le Pontoisien

Robert Guériteau, fondateur des Ursulines de Mantes, ouvrage que Madame Benoît tient à publier à ses frais.

M. Depoin doit aussi écrire à M. Louis Pihan de la Forest, pour le prier de lui communiquer les documents biographiques et historiques qu'il a offerts à la Société.

M. E. Lefèvre-Pontalis donne lecture de son étude sur le Déambulatoire de Saint-Maclou. Ce travail, accompagné de planches données par l'auteur, est écouté avec un vif intérêt et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Depoin lit un extrait des Mémoires du chanoine de Troyes Zacharie Simonnot, relatif à une mission qu'il eut à remplir auprès des Carmélites de Pontoise, au XVIIIe siècle.

M. Louis Regnier annonce qu'il se propose de nous envoyer une note bibliographique détaillée sur la *Renaissance en France* de M. Léon Palustre, à propos des passages consacrés aux monuments du Vexin.

M. Depoin communique les notes suivantes qu'il a recueillies à Limoges :

M. l'Archiviste de la Haute-Vienne lui a signalé, dans l'inventaire des Archives départementales, des chartes concernant Magny (p. LV et 949-950). Saint-Martin de Gargenville, le Grand-Andely et Montalet, dépendant tous du prieuré d'Aureil, près Limoges. Saint Gaucher fut le fondateur de ce prieuré, vers 1170; les reliques de ce saint étaient à Meulan.

Voici maintenant un renseignement sur l'histoire du protestantisme :

Le 22 novembre 1603, un sieur Petit, de Gisors, se présenta au Consistoire protestant de Rochechouart pour recevoir l'imposition des mains au prochain synode de la province d'Angoumois.

Il serait intéressant de rechercher si ce Gisorcien n'a pas joué quelque rôle dans les épisodes de la résistance protestante sous Richelieu.

M. Depoin donne lecture du premier chapitre de l'*Introduction au Cartulaire de l'Hôtel-Dieu;* ce travail reçoit l'approbation du Conseil.

M. Le Brun fait au Conseil la communication suivante :

« En ma qualité de chercheur de gravures et d'estampes, et en attendant que j'aie retrouvé l'état civil de Pierre Daret, qu'on dit né à Pontoise et qui est mort à Apt, j'ai voulu réunir les portraits des seigneurs de l'Isle-Adam et de la petite cour des princes de Conti.

Je vous présente aujourd'hui 19 portraits, les uns anciens les autres provenant de la galerie de Versailles et comprenant, par ordre de dates :

Mme de Longueville, la Ligueuse;

Guillaume de Montmorency, conseiller de Charles VIII ;

Anne de Montmorency, connétable (1538-1567) ;

Guy de Montmorency (1590) ;

Henry de Montmorency, connétable (1593-1614) :

François de Bourbon-Conti (1614) ;

Henry II de Montmorency, maréchal de France (1630) ;

Henry II de Bourbon-Condé ;

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, (1650) ;

Armand de Bourbon-Conti, mort en 1666, dont nous avons l'oriflamme ;

François-Louis de Bourbon-Conti ;

Mlle de Bourbon-Conti ;

Louis de Bourbon-Condé ;

Louis-François de Bourbon-Conti, *le Père Prince*, ami du Régent ;

Mme de Genlis, amie et habituée du château, morte en 1830 ;

Le dernier Conti, Louis-François, mort en 1814, en Italie, dans la misère.

» J'y joins un portrait de Santeuil, le poète qui a habité Nesles, non loin des fameux *Quatorze-Arpents* où est descendu le premier ballon de Charles et Robert, comme nous l'a raconté le charmeur qui est notre Président.

» Puis deux portraits réunis des derniers princes de Conti, l'un grand seigneur, et l'autre périssant ruiné en Italie, le dernier de sa race illustre ; enfin, l'oraison funèbre prononcée en 1666 d'Armand de Conti, dont la veuve vit le château antique de l'Isle-Adam brûler en 1674 ; elle vint s'installer à Jouy-le-Comte, qu'elle combla de ses charités et dont elle fit reconstruire l'église, pour employer ses loisirs et ses revenus.

» J'espère compléter cette collection de portraits et vous la communiquer. »

M. le Président adresse à M. Le Brun les remercîments de la Société.





RAPPORT SOMMAIRE

Sur des sépultures trouvées à Longuesse, canton de Marines (Seine-et-Oise)

Le 26 février dernier, notre Secrétaire général, M. J. Depoin, recevait d'un de nos collègues, M. Hamot, cultivateur à Vigny, une note l'avertissant que M. Delamotte, meunier à Longuesse, venait, en labourant un champ, de mettre à découvert un cercueil en pierre.

M. J. Depoin ne pouvant venir avec moi, je me rendis le lendemain 27 chez M. Hamot, qui voulut bien me conduire sur les lieux.

Nous trouvâmes dans un champ, à environ 50 mètres à droite du chemin descendant de Vigny à Longuesse, avant d'arriver au moulin, un cercueil en pierre complètement vidé. Cette auge, grossièrement taillée et de grande dimension, avait à l'intérieur 1 m 90 de long, 0 m 54 de large à la tête et 0 m 45 aux pieds, avec une profondeur de 0 m 47. Le couvercle était cassé en trois morceaux : les cassures très anciennes. On avait trouvé dedans un certain nombre d'ossements mêlés : un crâne à la tête, un autre aux pieds. Pas de vase, pas de monnaie, pas d'armes.

M. Delamotte eut l'obligeance de faire continuer les travaux en notre présence et nous avons mis à jour, à côté du premier, un second cercueil.

Ce dernier, plus petit, mesurait seulement 1 m 75 de longueur, avec une largeur de 0 m 52 à la tête, 0 m 28 aux pieds et 0 m 45 de profondeur ; toutefois, il offrait une particularité qu'il nous semble intéressant de signaler à l'attention de nos collègues : le couvercle

en pierre, au lieu d'être plat en dessous, comme celui du premier, était creusé à la tête de 0m 12. Cette cavité se terminait aux pieds à 0.

Du reste, tout l'ensemble du travail de cette seconde auge était plus fini, plus soigné que celui de la précédente : les côtés de la première avaient au moins 0m 15 à 0m 18 d'épaisseur, tandis que ceux de la seconde n'avaient que 0m 08.

Elles étaient posées si près l'une de l'autre, que nous avons cru un instant que la seconde était brisée et n'avait pas de paroi le long de la première.

M. Delamotte compte enlever de son terrain ces deux cercueils. Il n'a pas l'intention de les détruire, il veut les conserver pour faire des auges, si la pierre n'est pas trop poreuse.

La pierre paraît être du banc demi-dur de Saillancourt, carrière renommée, située tout à côté.

Le couvercle du premier était plat au milieu, avec les deux bords en biseau débordant de chaque côté en forme de toit; celui du second était arrondi des deux bouts et sur les côtés.

Elles étaient placées N.N.O.-S.S.E., les têtes au N.N.O. Cependant, à Longuesse, la position occupée par ces cercueils dans la colline n'exige pas cette orientation en dehors de la règle ; à moins qu'on admette qu'ils ont été mis en place à une saison où le soleil se levait dans cette direction.

Le second est d'un seul morceau, comme le premier, mais il va beaucoup plus en se rétrécissant vers les pieds. Ensuite, bien que taillé d'équerre sur trois côtés, il l'est très obliquement sur le quatrième, de manière à former oreiller pour poser la tête.

Cette taille et cette coupe irrégulières sont des traits caractéristiques de l'époque franque, d'après M. l'abbé Cochet (1). C'est pourquoi nous nous permettons, nous appuyant sur sa grande autorité, d'attribuer les auges à cette époque, en réservant la question d'inhumation, qui nous semble beaucoup plus récente et presqu'insoluble à cause du manque d'objets pouvant servir de témoins.

Pontoise, 10 Mars 1884.

C. TAVET,

Archiviste de la Société du Vexin,
Inspecteur des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

(1) L'abbé Cochet, *Sépultures Gauloises, Romaines, Franques et Normandes*, p. 134 et 170.



EXCURSION

A L'ABBAYE DU VAL, STORS

ET L'ISLE-ADAM

LE MERCREDI 22 OCTOBRE 1884

'excursion annoncée par la Société Historique, pour le 22 octobre, à l'Abbaye du Val, Stors et l'Isle-Adam, a réussi plus brillamment encore que celle de Gisors.

Quatre-vingts excursionnistes, parmi lesquels un assez grand nombre de dames, ont pris part à cette intéressante promenade. Paris, Saint-Denis, Montmorency et sa vallée, Pontoise, l'Isle-Adam, Magny, Gisors et jusqu'à Compiègne fournissaient leur contingent de touristes, que des trains venus de trois directions diverses amenaient presque en même temps à la gare de Valmondois, vers neuf heures du matin.

Une longue file de véhicules de tout genre attendait les voyageurs pour les conduire à l'Abbaye du Val, où les rejoignaient bientôt d'autres voitures particulières parties directement de Pontoise. La

caravane, après une courte, quoique assez montueuse traversée, fit halte à la porte du parc de Madame Leemans et s'engagea dans un sentier peut-être un peu trop poétiquement humide de rosée, pour gagner le beau cloître cistercien du XIV[e] siècle.

Le réfectoire et les salles capitulaires du rez-de-chaussée, maintenant assez profondément enterrées, retinrent peu de temps les promeneurs, à l'exception de quelques archéologues consciencieux qui auraient bien volontiers disserté des heures entières sur la profondeur probable de l'ancien sol. En revanche, l'élégant et vaste dortoir du premier étage, soutenu par une colonnade médiane svelte et délicatement travaillée, conquit les suffrages de tous, et c'est à grand'peine que les directeurs de ce pèlerinage artistique purent arracher leurs compagnons à la contemplation de ce chef-d'œuvre de l'art monastique du moyen âge. (1)

Après un rapide coup d'œil jeté sur les dépendances du vieux moûtier des Bernardins du Val, on s'engagea, qui en voiture, qui à pied, dans les réserves du parc de Stors, qui conduisent par des avenues tournantes au magnifique domaine de M[me] Chevreux, tante de M. Léon Say (2).

(1) L'ABBAYE DU VAL NOTRE-DAME est un ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, situé, comme les Vaux de Sernay, dans une profonde vallée, conformément à l'adage bien connu :

Bernardus valles, colles Benedictus amabat.

Ce monastère passe pour extrêmement ancien, puisqu'on croit que son origine remonte à un essaim de moines de Saint-Denis qui s'y établit au VII[e] siècle. En 1136, Anseau de l'Isle-Adam transféra cette communauté établie au lieu dit *le Vieux Moûtier,* dans le domaine actuel, qu'il lui concéda. Le premier abbé, Thibaud, fut tiré du couvent de la Cour-Dieu. L'abbaye jeta un assez grand éclat sous ses successeurs, dont l'un, Guy, depuis général de Cîteaux et archevêque de Reims sous Philippe-Auguste, mort en odeur de sainteté au commencement du XIII[e] siècle, institua, dit-on, l'usage de sonner une clochette à l'Élévation et en portant le Saint-Viatique. L'Abbaye reçut des dons considérables de la plupart des grandes familles de l'Ile-de-France ; elle devint, lors de la destruction du régime électif dans les congrégations monastiques, un riche bénéfice qu'Henri III donna en commende aux Feuillants de Paris, ordre nouveau institué par Jean de la Barrière, 46[e] abbé du Val.

L'abbaye du Val renfermait un grand nombre de tombes illustres qui ont été dispersées. L'une d'elles, de dimensions tout à fait exceptionnelles, a été récemment retrouvée par M. de Gossellin dans son château d'Auvers-sur-Oise; elle avait été sciée en deux pour servir à divers usages. Elle représente un personnage en aube et en dalmatique, Robert Saulnier, archidiacre de l'église de Rouen, né à Pontoise et mort en 1299.

Le magnifique chartrier de l'abbaye, heureusement conservé aux Archives Nationales, a été l'objet d'une analyse détaillée faite par le célèbre collectionneur Gaignières. La Société Historique du Vexin, qui a déjà entrepris la publication des Cartulaires de Maubuisson et de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, se propose de continuer son œuvre en éditant aussi celui de l'abbaye du Val.

(2) Le CHATEAU de Stors a été construit sur les dessins de Mansart, par ordre du marquis de Verderonne. Il est aujourd'hui la propriété de Madame Chevreux, belle-sœur de M. Horace Say, fils du célèbre économiste et tante de M. Léon Say, ancien ministre des finances.

On y remarque, au milieu des jardins, un petit moulin du XIV[e] siècle, gracieusement restauré.

Les jardins de Stors, avec leurs arbres aux feuillages dorés, nous apparaissent alors, éclairés par un chaud soleil d'automne. Rien ne peut rendre le sentiment unanime d'admiration éveillé par la vue de cette nature séduisante, embellie par l'art des Le Nôtre et des Warin.

L'intérieur du château, avec ses richesses artistiques et ses tapisseries Louis XIV (les *Batailles d'Alexandre*, exécutées aux Gobelins d'après les tableaux de Lebrun), fut ensuite l'objet d'une visite discrètement abrégée des excursionnistes, reconnaissants de la gracieuse hospitalité qu'on leur offrait.

Un nouveau et délicieux panorama, celui des bords de l'Oise, surprit agréablement la compagnie, descendue vers la grille où les voitures l'attendaient pour l'emporter au galop à l'Isle-Adam.

A onze heures et demie, on se mettait à table à l'*Hôtel Saint-Nicolas*. Le déjeuner fut très gai, comme bien on pense. Les toasts n'y manquèrent pas. Citons ceux du président de la Société, M. Seré-Depoin, à l'abbé Grimot et à l'Isle-Adam ; de M. le Curé de l'Isle-Adam à la Société, à ses confrères ecclésiastiques et aux Dames ; de M. Depoin aux visiteurs étrangers ; de M. le comte de Marsy, de Compiègne, proposant des excursions communes avec les Sociétés voisines sur les limites de leurs territoires, etc.

Nous reproduisons ici le toast de M. Seré-Depoin :

Mesdames, Messieurs,

Je porte un double toast :

Au village de l'Isle-Adam !
A M. l'abbé Grimot !

Je bois au village de l'Isle-Adam !

Remarquez que je ne dis pas : la *ville* de l'Isle-Adam, le *bourg* de l'Isle-Adam ; ces désignations rappellent le carrefour encombré, les rues étroites et privées d'air, le bruit et la cohue ; ou bien encore, la petite bourgade pédante, envieuse et gourmée. M. l'abbé Grimot aime qu'on dise : le village de l'Isle-Adam, et il a bien raison. Le village, cela sent les champs, les bois, les prés, les fleurs ; et le village de l'Isle-Adam est la plus parfumée et la plus fleurie des campagnes de notre contrée.

— Je bois à l'Isle-Adam historique !

A ce pays tout neuf mais très ancien, qui a des traditions vénérables, des chroniques piquantes et des monuments élégants dont nous

devons la conservation, la restitution ou la création, à M. l'abbé Grimot, le respectable vice-président de notre Société, l'auteur éminent de l'*Histoire de l'Isle-Adam*, qui se publie aujourd'hui même.

— Je bois à l'Isle-Adam artistique !

Aux artistes, aux lettrés, aux gens de goût qui peuplent abondamment ce ravissant village, et parmi lesquels brille au premier rang un curé artiste et lettré — encore M. l'abbé Grimot ! — le digne correspondant du Ministère des Beaux-Arts dans ce pays.

— Je bois à l'Isle-Adam hospitalier !

A l'Isle-Adam qui va livrer, tout à l'heure, à notre admiration des monuments du style le plus pur et des richesses d'art du goût le plus délicat. A M. l'abbé Grimot — toujours l'abbé Grimot — le bienheureux propriétaire, le conservateur éclairé de cet autre Cluny, fondé par lui seul avec patience, avec persévérance, avec amour, et dont les portes vont nous être toutes grandes ouvertes dans un instant...

Je pourrais poursuivre longtemps encore ce parallèle entre le vénérable abbé Grimot et le charmant village de l'Isle-Adam. Le village, assurément, ne dirait rien ; mais la modestie de notre bon curé pourrait s'en offenser. Je m'arrête donc ici ; et, pour résumer mon sentiment dans des termes dignes de mon sujet, j'emprunterai un instant le langage des dieux (auxquels j'en demande humblement pardon) :

Messieurs, de l'Isle-Adam l'on ne peut dire un mot
Sans que, soudain, l'écho réponde : Abbé Grimot !

(Rires et applaudissements).

.... Un souvenir en ce moment envahit ma pensée. C'est une adorable page de Victor Hugo dans *Marion Delorme :* me permettez-vous de vous la dire? *(Oui ! oui !)*

La scène se passe à Blois, sous Louis XIII. Des officiers du Roi causent devant la porte d'un cabaret. L'un d'eux, le comte de Gassé, rapporte de Versailles et de Paris, des nouvelles de la Cour et de la mode...

BRICHANTEAU

Refais-nous donc la liste
De tous ces duels. Qu'en dit le Roi ?

GASSÉ

Le Cardinal
Est furieux et veut un prompt remède au mal.

BOUCHAVANNES

Point de courrier du camp ?

GASSÉ

Je crois que par surprise
Nous avons pris Figuière, ou bien qu'on nous l'a prise
(Réfléchissant.)
C'est à nous qu'on l'a prise.

ROCHEBARON

Et que dit de ce coup
Le Roi ?

GASSÉ

Le Cardinal n'est pas content du tout.

BRICHANTEAU

Que fait la Cour ? Le Roi se porte bien, sans doute ?

GASSÉ

Non pas. Le Cardinal a la fièvre et la goutte,
Et ne va qu'en litière.

BRICHANTEAU

Etrange original !
Quand nous te parlons Roi, tu réponds Cardinal.

... Messieurs ! Là-bas, le Cardinal, c'est Richelieu qui absorbe tout ; ici notre Cardinal, c'est l'abbé Grimot qui... n'envahit rien. Le curé de l'Isle-Adam se confond, en effet, avec son village bien-aimé, les deux ne font qu'un : ils sont inséparables. De telle sorte que parler de l'un, c'est parler de l'autre, boire à l'un c'est boire à l'autre, aimer l'un c'est aimer l'autre, et, c'est précisément parce que nous aimons infiniment l'un et l'autre, que je vous propose ce double toast, sincère expression de nos communes sympathies :

A la santé de l'abbé Grimot !
A la prospérité de l'Isle-Adam !
(Bravos et applaudissements.)

Vers une heure, M. l'abbé Grimot nous conduisit au presbytère, pour nous faire visiter sa merveilleuse collection. Nous n'essaierons pas de décrire les trésors entassés dans ce petit Cluny. Indiquons seulement une tapisserie du xv[e] siècle, d'une conservation absolue et d'une extrême finesse, œuvre d'Alardin de Souyn, auteur des célèbres tapisseries de la cathédrale de Sens ; des ornements sacerdotaux de la Renaissance, offerts à M. le Curé à l'occasion de ses Noces d'or ; de ravissantes images antiques de la Vierge, en ivoire et en marbre ; et mille objets d'art de toute sorte : meubles, livres,

tableaux, dessins, miniatures, émaux, céramique, bronzes, souvenirs archéologiques, objets préhistoriques, etc.

Inutile de dire qu'on a pu à peine parcourir plutôt qu'examiner cette rarissime réunion de pièces précieuses.

Du presbytère, en passant par l'église, bel édifice du XVIe siècle, remarquable par son unité architecturale et par les monuments qu'il renferme, on s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où la Société Historique du Vexin a tenu une réunion solennelle. (1)

M. le Président Seré-Depoin, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS CONFRÈRES,

Grâce à la bienveillance de la municipalité — à laquelle j'adresse ici mes remerciements au nom de notre Société — nous avons la bonne fortune de pouvoir nous réunir en ce moment dans une salle élégante et vaste, faisant partie du gracieux Hôtel-de-Ville de l'Isle-Adam — une œuvre toute moderne, construite dans le style le plus pur d'une belle époque de la Renaissance.

Avant de donner la parole à ceux des membres de notre Com-

(1) L'ÉGLISE, construite pour remplacer le vieux moûtier de Nogent, par les soins du seigneur de l'Isle, Louis de Villiers, évêque de Beauvais, surnommé *le grand Bâtisseur et Aumosnier ès pauvres*, fut dédiée le 20 août 1499; elle n'a été achevée qu'en 1567.

Le portail, de 1537, est très probablement une œuvre du célèbre Bullant, l'architecte du château d'Ecouen. Les statues qui décorent la partie inférieure et qui représentent la Mort, le Jugement, le Paradis et l'Enfer, ont été sculptées par M. Fontenelle, sur les dessins de M. René Le Chenetier.

Le clocher, haut de 40 mètres, a été élevé, en 1869, sur une base massive appartenant à l'ancien édifice.

Une chapelle de la Sainte-Vierge, reliée au transept par une vaste arcade, et desservie par deux sacristies, a été construite en 1879, et complète de la manière la plus heureure l'édifice sacré.

On remarque dans l'intérieur de l'église: les panneaux sculptés, de l'époque Henri II, qui décorent la tribune; — la chaire, magnifique œuvre d'art du XIIe siècle, synthétisant le poëme complet de la religion prophétisée, promulguée et enseignée, et pouvant rivaliser avec les plus belles de la Belgique : — les fonts baptismaux, épave de l'ancienne église Saint-Sulpice, à Paris; — la chapelle funéraire du Prince de Conti, contenant le médaillon du Prince et les marbres du tombeau qui lui avait été élevé en 1777; — le beau rétable de 1558, qui décore la chapelle de Saint-Godegrand; — les stalles du chœur, provenant de Saint-Seurin de Bordeaux, remarquables par leurs miséricordes aux sculptures satyriques; enfin, les superbes verrières exécutées par Gsell de 1854 à 1878.

L'HOTEL-DE-VILLE a été élevé à la même époque que le Presbytère, en 1866, sous l'administration de M. Dambry, député de Seine-et-Oise.

Les anciens PONTS de l'Isle-Adam ne subsistent plus ; le *Pont du Moulin* a été reconstruit sous Louis-Philippe ; le *Grand Pont,* ou *Pont de la Cohue*, a été détruit par la mine pour arrêter l'invasion prussienne en 1870, et remplacé par un pont en fer.

Le CHATEAU actuel, incendié en 1870 et restauré depuis, est une œuvre toute moderne qui a remplacé le magnifique palais des Conti, anéanti par la *Bande Noire.*

Le PRESBYTÈRE, élégant monument d'une grande pureté de style, est décoré à l'intérieur de fresques exécutées par un véritable artiste, proche parent de M. l'abbé Grimot.

pagnie qui se proposent de vous entretenir de diverses questions intéressant l'histoire de ce pays, j'ai le devoir de dire quelques mots de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin qui visite aujourd'hui l'Isle-Adam pour la première fois.

Pour répondre à des besoins impérieux qui se manifestaient de toutes parts, il s'est fondé à Pontoise, il y a bientôt sept ans, une Société dont la mission consiste à rechercher, à recueillir et à publier tout ce qui intéresse l'Histoire et l'Archéologie de nos contrées et à encourager le goût des études historiques parmi nos concitoyens.

Cette Société, après avoir employé ses premières années à se constituer solidement, a senti, dans ces derniers temps, la nécessité de se mouvoir au dehors et, en conséquence, elle a entrepris une série d'excursions dans des domaines historiques.

Il y a à peine trois mois nous débutions par Gisors. Notre objectif était alors l'étude des deux Vexins entre l'Oise et l'Andelle. Notre deuxième excursion vise aujourd'hui l'Isle-Adam et ses environs, où se présentent à nos explorations, d'un côté de l'Oise, des paroisses de l'Ile-de-France et, de l'autre côté, des paroisses du Vexin Français.

J'ai eu l'honneur d'exposer à Gisors, devant un nombreux public, très sympathique à notre entreprise, que nous n'agissions pas isolément, que nous formions un détachement modeste d'une armée puissante — la grande et libre armée des Sociétés savantes de France — et que nous venions proposer aux habitants de la contrée de se livrer avec nous, à la recherche des matériaux utiles pour l'édification de notre commune histoire locale ; matériaux destinés par surcroît au perfectionnement de l'Histoire générale.

J'exposais encore à Gisors : la constitution de notre Société, l'accroissement rapide du nombre de ses membres, la bonne harmonie qui règne parmi nous, la variété de nos publications, nos relations cordiales avec les autres Sociétés, les encouragements donnés par nous aux œuvres d'intérêt historique, l'état parfait de nos finances, l'étendue et l'importance de nos champs d'études et, pour tout dire, notre but désintéressé et patriotique.

Je n'entrerai pas ici de nouveau dans les détails. Nous sommes à l'Isle-Adam, pour ainsi dire, en famille ; vous êtes nos proches voisins, vous connaissez nos personnes et notre œuvre ; l'un de nos honorables vice-présidents réside ici, c'est votre vénérable curé ; un grand nombre de personnes distinguées de votre localité et du voisinage sont associées à notre œuvre ; il est donc inutile que je m'étende davantage devant vous sur l'organisation de notre Société. Mais, comme à Gisors, je réclamerai votre précieux concours pour la recherche des richesses historiques qui abondent dans ce pays, et dont une très grande partie reste encore ignorée.

Notre Société, depuis sa création, a publié plusieurs notices sur l'Isle-Adam et ses environs. Nous avons signalé et décrit les monuments mégalithiques de la forêt de Carnelle et du village d'Arronville, les sépultures mérovingiennes de La Chapelle et de Vallangoujard; M. Le Charpentier a donné, dans *La Ligue à Pontoise*, d'intéressants détails sur la situation de l'Isle-Adam pendant les guerres de religion; M. l'abbé Grimot a publié une monographie de son église et il nous livre, aujourd'hui même, une *Histoire de l'Isle-Adam*. Ce sont là des travaux distingués, utiles et recommandables qui comblent de larges lacunes; mais il faut bien se garder de croire qu'il n'existe plus de lacunes et qu'il n'y a plus rien à faire. Dans les questions historiques plus on découvre, plus on s'aperçoit qu'il reste à découvrir.

Les grands événements historiques ne sont pas seuls dignes d'intérêt. Il y a dans nos villages, dans nos hameaux, dans nos champs, dans nos bois, de vieux bâtiments, d'anciennes chapelles et des ruines de toutes sortes. Il court dans l'air de nos vallées des légendes et des souvenirs pleins d'attraits et d'enseignements; le plus humble paysan a dans son armoire un papier jauni, dans son jardin une vieille pierre décorée d'une inscription à moitié effacée, dans son fournil un vase, un outil ancien; il reste dans sa mémoire quelque refrain d'une chanson d'autrefois qui remonte peut-être aux Mazarinades; il existe dans sa famille des traditions curieuses, vénérables ou bizarres, — il importe que tout cela soit recueilli, étudié, contrôlé et finalement livré au public. Il faut rendre l'histoire intéressante pour les humbles, et pour parvenir à ce résultat, c'est aux humbles qu'il faut demander des matériaux.

Jusqu'ici les chercheurs de notre contrée restaient livrés à eux-mêmes, se rebutant de leur isolement, s'effrayant de leur solitude et gardant pour eux seuls des découvertes ou des documents intéressant vivement la communauté. Depuis la fondation de notre Société, nul ne peut se dire isolé et tout homme généreux est mis à même de faire jouir ses semblables de ses découvertes et de ses récoltes.

Nos portes sont toutes grandes ouvertes aux communications qu'on veut bien nous faire. Nous les recevons avec reconnaissance, nous les examinons avec empressement, nous les discutons avec bonne foi et nous les publions avec bonheur. — J'ajouterai que les publications admises dans nos mémoires sont gratuites.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, si d'une part, il y a d'abondants travaux à exécuter dans cette contrée, il n'existe, d'autre part, aucune entrave au bon vouloir de ceux qui ont au cœur l'amour de l'étude et le culte de l'histoire, et qui désirent se vouer à la propagation de la vérité historique. Que chacun se mette donc à

l'œuvre pour l'honneur de notre pays ; la reconnaissance publique sera la récompense de nos efforts.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui avant de donner la parole à mes érudits confrères. Je dirais bien encore à ceux qui viennent à nous, que les études historiques sont pleines de charme, qu'elles procurent des joies infinies, qu'elles consolent des misères et des chagrins de la vie et qu'elles sont pour l'esprit et pour le cœur l'aliment le plus sain et le plus fortifiant. — A quoi bon insister sur ces pensées devant l'assemblée éclairée qui m'écoute en ce moment ? n'est-il pas visible que sur ces questions nos sentiments sont communs et que nos cœurs battent à l'unisson ? *(Applaudissements)*.

A la suite de ce discours, M. l'abbé Grimot a fait une conférence aussi piquante que délicate et spirituelle, sur les sujets des miséricordes sculptées sur les stalles de l'église, parmi lesquels se trouve le *Fabliau d'Aristote ;* M. Depoin, secrétaire de la Société, a ensuite entretenu l'assemblée des rapports existant au moyen âge entre l'abbaye du Val et les sires de l'Isle-Adam, ses bienfaiteurs ; enfin, M. le Président Seré-Depoin, dans une causerie humoristique et très animée, à fait revivre à l'esprit de tous les détails les plus précis de la chute, auprès de l'Isle-Adam, dans la prairie de Nesles, le 1er décembre 1783, du ballon *le Globe*, monté par Charles et Robert.

Ce souvenir était d'actualité, on en conviendra, par ce temps de découvertes aérostatiques ; aussi M. Seré-Depoin a-t-il été très applaudi par l'assemblée quand il a proposé à la Société Historique de reprendre le projet du roi Louis XVI, d'élever un monument commémoratif à Nesles, en l'honneur des précurseurs du capitaine Renard.

Vers quatre heures, la séance finie, chacun se rendait à la gare pour regagner ses foyers, emportant le meilleur souvenir de cette belle, agréable et instructive journée.



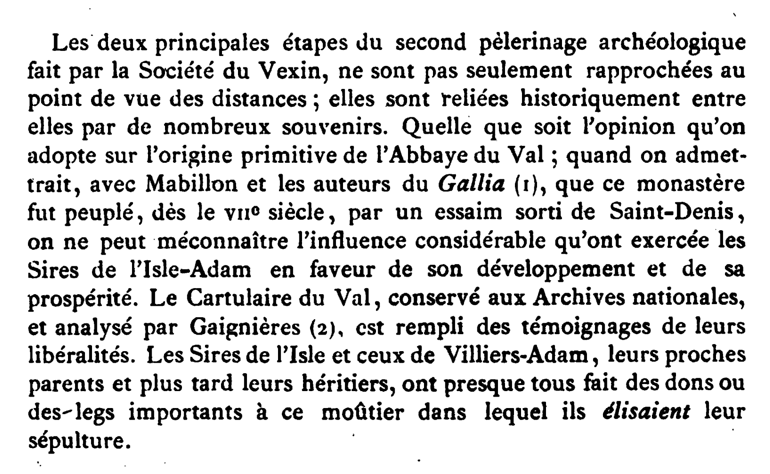


LES SIRES DE L'ISLE ET DE VILLIERS

BIENFAITEURS DE L'ABBAYE DU VAL

Par M. J. DEPOIN

Secrétaire général



Les deux principales étapes du second pèlerinage archéologique fait par la Société du Vexin, ne sont pas seulement rapprochées au point de vue des distances ; elles sont reliées historiquement entre elles par de nombreux souvenirs. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur l'origine primitive de l'Abbaye du Val ; quand on admettrait, avec Mabillon et les auteurs du *Gallia* (1), que ce monastère fut peuplé, dès le VIIe siècle, par un essaim sorti de Saint-Denis, on ne peut méconnaître l'influence considérable qu'ont exercée les Sires de l'Isle-Adam en faveur de son développement et de sa prospérité. Le Cartulaire du Val, conservé aux Archives nationales, et analysé par Gaignières (2), est rempli des témoignages de leurs libéralités. Les Sires de l'Isle et ceux de Villiers-Adam, leurs proches parents et plus tard leurs héritiers, ont presque tous fait des dons ou des legs importants à ce moûtier dans lequel ils *élisaient* leur sépulture.

(1) Voir plus haut l'*Histoire de l'Isle-Adam*, par M. l'abbé Grimot, p. 11.
(2) Mss. lat. 5462. B. N.

La plus ancienne tombe était celle d'Anceau Ier, regardé comme le fondateur du couvent, vers 1136. Cette tombe, en marbre noir, placée au milieu du Chapitre, portait les armes primitives de la maison de l'Isle. Le manuscrit de Gaignières dit en effet :

« La Maison de l'Isle portait anciennement l'escu de gueules chargé d'une fasce d'argent avec une merlette d'argent au premier quartier, avec deux lions d'or comme supports et un pélican d'or pour cimier. Mais depuis l'an 1280 on trouve toute leurs armes de gueules avec une fasce d'argent chargée de sept merlettes de même, quatre en chef, deux et une en pointe ; les supports et les cimiers de même. Mais présentement les aînés de cette maison, parce qu'ils descendent de Heleine d'Aspremont, de la très illustre Maison d'Aspremont en Lorraine, portent pour support de leur escu d'armes deux sauvages au lieu de lions d'or. »

Au XIIIe siècle, Jehan de l'Isle fut enterré dans l'église du Val avec sa femme Heloys.

« Il est dit dans les mémoires de M. le comte d'Auneuil qu'elle s'appelait Heloys de Noival et qu'elle étoit dame de Crapaumaisnil. » Les fondations inscrites dans son testament démontrent en effet que cette paroisse du Beauvoisis lui était particulièrement chère. Les armes placées sur la tombe de Jehan de l'Isle sont les armes pleines de l'Isle-Adam ; celles gravées sur la tombe de sa femme sont chargées de six merlettes ,1 et 2 en chef, 2 et 1 en pointe.

Il nous semble intéressant de reproduire ici le testament d'Heloys, daté de 1274. C'est une pièce en langue française assez curieuse :

Au nom du Père et du Fil et du Saint Esperit, sachant tout chil qui sont et qui a venir s(er)ont que je HELOIS fame Mgr IEHAN Sgr de *Lile*, ai fait mon testament en tel maniere que quant il plaira à Nre Seigneur que ie trespase de chest mortel vie, que ie vel gesir ou Val Nre Dame.

Premièrement ie lais a leglise du Val N. D. xl s. de parisis de rente chascun en a paier a prendre suer mon heritage ou travers de Coudun tousiours mais, a paier a la première chandeleur qui sera apres mon dechet et à chascune chandeleur après en siavant, den en en, perteneument por mon enversaire faire, ou suer mes aquestes lau mi eseuqiteur vauront que il sera mis à asoir les et plus au pourfit de mame, et de deux jornieus et demi de terre qui fu Robert de Garmegni. Ie en lais jornel et demi a leglise et au prestre de Crapaumaisnil a tousiours perpetuement por mon servige faire le iour de mon eniversaire et l'autre jornel je lais a lostelerie de Crapaumaisnil et jornel et demi qui fu achates a Gillon du Pontle-

vesque. Ie lais a le a leglise de Crapaumaisnil por faire ardoir une lampe devant Nre Dame à la messe et à toutes les autres heures du jour et de la nuit.

Après ie lais a Leurence ma pucele XII^{lt} de Parisis. A Gillon de Buveringnes c s. à Witace le keu LX s. a Helet et a Marget sa fille a chascune xx s. a Mg^r Thoumas de Crapaumaisnil x s. a Mg^r Godefroi v s. à Mg^r Thoumas de Waumondois xx s. au prestre d Auni x s. au prestre de Devicourt x s. au prestre de Werpilbieres v s. au prestre de Martegni v s. au prestre de Buveringnes v s. au prestrè de Couchi v s. à luevre du Moustier de St Aigaise de Couchi v s. à la Maladerie de Crapaumaisnil x s. à la Confrairie des prestres de Devicort x s. à lospital Saint Iehan de Noion x s. au clerc de Crapaumaisnil III s. a Pierre le fix Helui III s. a s^r Flourent de Roie xx s. a Oscans xx s. a leglise de Noion x s. a Ste Marguerite Deslincourt xx s. à labeese de Monci xx s. à St Iehan du Bos xx s. a luevre du Moustier s. Godegren de Lile xx s. à luevre du Moustier de Vaumondois xx s. au prestre de Vaum. v s. au Chapelain du Pré x s. a la Maladerie de Lile x s. a Anselet de Qisine v s. a Iehannot de la Qisine v s. a Hennoke v s. a xx fames veves de Crapaumaisnil a chascune II s. as enfans Wauteron Lengles x s. a la fille Richart le barbier qui est ma fillole x s. a St Pierre de Biauvais xx s. a Lostelerie de Biauvais x s. au prestre de Noveras x s. a Loete x s. a Roger le porteur x s. a Iehannot le olier xx s. a leglise de N. D. de Roen xx s. a leglise de Noveras x s. au chapelain de Vaumondois xx s. por amender les aournements de la Chapele. a xxx maladeries en larceveschié de Roen et en leveschié de Noion a chascune III s. as freres mieneurs de Pontoise por pitance faire xx s. En apres ie lais xx l. de parisis de rente a prendre tous les ans den en en seur mon heritage a Coudun au travers por une chapelerie que ie establis a Noveras a un chapelain qui chantera por larme de moi et de Mg^r de Lile et por nos devanchiseurs et vel que les devandites x l. soient prises et paiiés au devant dit chapelain as witanes de ceste chandeleur prochaine a venir et as autres chandeleurs apres ensievans den en en perpetuement et vel que la devant dite chapele soit a Noveras lau mi eseuqueur verront que ele sera miex, et le doins a Iehennot nostre clerc por Dix et en aumosne. Et lais xx l. de parisis a porter en la terre d'Outremer et vel que Pierre le Chanbellenc sil i va. Et vel que mi jouel et mes robes soient departis par mes eseuquiteurs tout en chel maniere quil verront quil sera plus profitable a lame de moi, hors mes robes qui sont devisées, et vel que tout chil lais chi devant nommés soient pris suer cc l. de parisis que ie preng a ma part a departir por lame de moi. Et le suerplus de ces cc l. devant noumées que irai pus a me part tel suerplus come il i aroit, ie les lais a mes fille que iai de

Mgr Iehan de Lile et aumosne. Et sainsi estoitque mi hoir a lassent a lencontre de la chapelerie devant noumée et des autres rentes que ie lais perpetuement por lame de moi, si laige mon quint en la main de mes eseuqiteurs por ramplir toutes ces choses chi desus noumées. Et sainsi estoit que nus venist avant de qui ieusse rien eu par mauvaise raison et le peust prouver ou on le peust chertainement savoir, ie vel qu'il soit rendu par mes eseuqiteurs les quieus je establis et doins plain pooir de mes detes paier et de mes forfais amander de mes lais rendre.

Et sont a savoir li testamenteur li abes du Val. Mesires Iehans de Chantelli, mesires Raaus du Bos, mesires Robers de Coudun. Mes freres Mesires de Lile, et se chil sont ensamble por faire le porfit de mame, bien le vel et sil ni pueent estre a li III i sont, ie vel quil aient plain pooir de faire autant come si les v i estoient. Et ie Helois deuant noumée en bon sen et en bon entendement en tesmoignage de cheste chose, et ie Mesires Per, prestre de Noveras, et ie mesire Iehans sires de Lile avons pendus nos siaus et ie mesires Iehans de Chantelli li abes du Val Nostre Dame et ie mesires Raaus d'Estrées sires du Bos, ie mesires Robers de Coudun en tesmoignage de cheste chose avons pendus nos siaus. Che fu fait lan de grace Nre Sgr. MCCLX et XIIII, le jour de feste Nostre Dame es avens eu mois de décembre (1).

Le testament de Jehan de Lisle, fait l'année suivante, offre aussi quelques détails importants à signaler pour les mœurs du temps et pour l'histoire de la Maison de l'Isle-Adam.

Voici par exemple un écho des dernières tentatives faites pour renouveler le magnifique effort de la chrétienté, luttant pendant deux siècles pour la recouvrance des Lieux Saints :

« Je lais et doings por Dieu et por lame de moi a porter en la terre d'Outremer XX l. de par. rendues et baillies par la mein de mes executeurs por avoir le general pardon que Saint Esglise donne et que li Apostoles conferme a tos boens crestiens. »

Une longue série de legs fait passer sous nos yeux la nomenclature complète des personnes composant la famille et la maison du Seigneur :

« Item, je lais à leuvre Madame Sainte Marie de Rouen, XL s. de parisis.

(1) Gaignières indique deux sceaux seulement, représentant l'un un cavalier armé en guerre portant un écu où sont figurés 5 coupes en croix; l'autre un cavalier aussi armé, la visière quadrillée, rabattue, le cheval caparaçonné, portant les armes de l'écu (un quintefeuille avec 8 merlettes en orle). Contre-scel à l'écu, avec exergue : † le secret de Raoul d'Estrée.

Item, je lais à Lesglise Saint-Quentin de Valmondois x s. de parisis.
— — Au prestre diluecques x s. de parisis.
— — à IIIIxx paroisses plus prochiennes de Valmondois a chascun des prestres v s. de tournois.
— — à la maison Dieu de Pontoise xx s. de torn.
— — à la maison Dieu de Biaumont xx s. de torn.
— — à Damoiselle Helois la fille ma fame LX l. de par.
— — à Mon segneur Guille le Tyois xx l. de torn.
— — à Monseigneur Thomas mon chapelain c s. de par.
— — à Ansel de Cocuce c s. de par.
— — à Jehannot de Cocuce c s. de par.
— — à Perot de Vilers c s. de par.
— — à Thomas de Braye c s. de par.
— — à Huitace mon queu c s. de par.
— — à Mahiu mon seriant c s. de par.
— — à Colart mon seriant c s. de par.
— — à Guiot mon fauconnier LX s. de torn.
— — à Johan mon clerc c s. de par.
— — à Johan Heraut, à Rogier de Sommeville, à Vincent, à Johan seriant de ma garenne, à Guichart mon seriant, à chacun XL s. de par.
— — à Loeste le garçon Ansel mon fil XL l. de torn.
— — à Hennoque mon garçon LX s. de par.
— — à Anselet de la cuisine XL s. de torn.
— — à Leurin le fius Huytace XL s. de torn.
— — à Jehannet le garçon Ansel mon fil XL s. de torn.
— — à Colin le charetier x s. de par.
— — à Perruchon le charetier x s. de tor.
— — à Renot le garçon Ansel mon fil x s. de p.
— — à Thomasset le charetier x s. de t.
— — à Jehan mon pennetier x s. de t.
— — à Symon le portier x s. de t.
— — à Ordry de Chiele x s. de t.
— — à Thibaudin le fiuz Aubert v s. de t.
— — à Gerardin le frère Honnoque v s. de t.
— — à Estienne loiseleur xx s. de p. »

Les dispositions qui suivent mentionnent notamment certaines restitutions d'un caractère tout spécial aux mœurs féodales.

« A Mon segneur Hellin de Waurin VII s. de torn. de la prise d'un tornoiement. — Et si vuel quen rende aux hoirs Godefroy de Roujaus le pressoer que je li fis oster, et vuel que toz les couz et

les domages qu'il i ost li soient rendu par dist de boene gent. — E vuel que li enfant Monseigneur Adam de Cocuce puissent fere pressoer en leur meson à Cocuce, por pressorer les vins por leur bouire tant seulement.

» Apres je esli e voudré avoir ma sepulture en Val Nostre Dame, là où je pourré plus convenablement gésir, près de mon pere et de ma mere et de ma femme qui iluec gisent....

» Et vueil quen rende à Girart de Valengueujart I roucin que joi de lui, seinsi estoit quil le voussist prendre (1). — A monsegneur Pierre de Bouchy ou a ses hoirs VII liv. de parisis, de la prise dun tornoiement. »

Le manuscrit de Gaignières, auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts, et que nous continuons de citer, reproduit le texte d'un certain nombre d'épitaphes, citons notamment celle du sire de Frouville, Adam :

Cy gist mesire Aden de Lille chevalier iadis seigneur de Frouville qui trespassa l'an mil CC LX... *et* XV *o mois de decembre, le quint iour devant la feste S. Thomas apostre. Pries pour lame de ly que Dieu merci ly face. Amen.*

Les armes sont chargées de trois merlettes dans la fasce, comme brisure de puîné.

Quelques extraits de son testament, daté de 1295, ont été publiés dans l'*Histoire de l'Isle-Adam* (2); nous y relevons encore les passages suivants :

« .... Je veil que Mesire Jehan de Lille mon neveu ait mon palefroi au restor du soen que je li tuai.

» Item je les a Adan de Cocuce mon cousin mon meilleur harnas.

» Item je les à Anselet de Brecourt Morel mon sommier et autre harnas.

» Item je les aus sergens de ma guarine LX s. p.

» Item je les à Climence ma chamberière LX s. p.

» Item ma volonté est que mes delès et ce que mes sepulture coustera soient pris sous la coupe de mon bois de Giroufay e sur les poissons de mes yanes e li remanans sera pris sur tout mon eritage. »

Adam de l'Isle constitue pour exécuteurs testamentaires « labe du Val, Mesire Jehan de Lille son neveu, Mesire Pierre d'Aneri son cousin et Adan de Cocuce son cousin. »

(1) Girart V de Valengoujart mourut le 10 novembre 1292; il fut enterré au Val, comme son père Thibaut VI, mort en juillet 1268, et son grand-père Thibaut V, mort en novembre 1243 (Lebeuf, *Dioc. de Paris*, t. IV, p. 215).

(2) Appendice v, p. 46.

L'acte est fait en présence de « Mesire Gringoire curé de Vaumondois, Mesire Jefroi chapelain de S. Cosme de Luzarches, Jehan Le Seneschal, etc. »

Le sceau d'Adam, qui diffère sensiblement des armes gravées sur son tombeau, portait six merlettes, trois en chef, deux et une en pointe, et la fasce chargée de trois coquilles (sans doute comme pèlerin de Compostelle).

Citons encore, parmi les membres de cette famille, inhumés dans l'église du Val :

Ansel de l'Isle, sieur de Balaincourt, et son fils Gasce, sieur du Plessis-Launoy en Veusquessin, mort en 1345, avec ses deux femmes, Jehanne de Villiers le Viconte, morte en 1331, et Ennor de Villiers, morte en 1385 ;

Adam de l'Isle, doyen de l'église et cathédrale d'Évreux, *professor legum et licenciatus in decreto*, qui fut élu et confirmé évêque de cette ville, mais il mourut avant d'être sacré. Sa tombe le représente en habits pontificaux, mais ayant la mitre et la crosse posées à côté de lui ;

Anseau de l'Isle, sire de Bourris, qui succomba dans l'expédition que Philippe le Hardi entreprit contre le roi Pèdre d'Aragon, en 1285, pour venger les Français massacrés dans les fameuses Vêpres Siciliennes.

L'épitaphe d'Anseau était ainsi conçue :

Cy git Monseigneur Ansel de Lille chevalier sire de Bourrit qui trespassa en Arragon l'an de grace mil CC. IIII VINT ET CINQ *au mois d'aoust. Pries Dieu que bone merci lui face.*

« On tient, dit Gaignières, qu'il avoit espousé une heritiere de la maison de Bourrys et qu'il estoit chef de la maison de Lisle-Bourrys. Le nécrologe parle de lui ainsi : *III° kal. septembris obiit in Aragonna Dominus Ansellus de Insula Dominus de Bourrizo.* »

Mahy de la Tournelle, chevalier, seigneur de Villers l'Adan et de Foukencourt, dont le testament, fait en 1296, porte ces mots :

« Item, je lesse à l'église du Val XVI setiers de blé et X setiers davaine et LX liv. de parisis.... et leur requier devotement en charité que il welent en leur eglise recevoir les entrailes de mon cors apres ma mort. »

Dreux II de Méry (mort après 1244) et sa femme Jehanne, morte l'an 1276, au mois d'avril. Ils portaient les armes des Villiers, avec cette distinction que le doigt indice et le pouce du dextrochère tiennent une croix et que le fanon est plus déployé que dans les armes pleines.

Citons pour mémoire les chevaliers de Valengoujart, du XIII[e] siècle ; les Montmorency, Bouchard V et sa femme Laurence de Hainaut ;

Thibaut, son frère; Mathieu II, le grand connétable, son fils; Charles, maréchal de France, et ses deux femmes; les familles de Chambly et Saulnier (1), et disons quelques mots, en terminant, des tombes de la famille de Villiers.

Les sires de l'Isle-Adam, appartenant à cette maison, furent pour la plupart enterrés au Val. Le premier de ceux-ci est Jacques de Villiers, châtelain de l'Isle-Adam, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris, mort le 25 avril 1471; puis viennent sa femme Jehanne de Neelle, morte en 1472 (dont l'écu familial porte deux poissons adossés avec des trèfles à l'entour); — Ambroise de Villiers, leur fils, et enfin l'évêque de Beauvais, dont le tombeau et surtout l'inscription funéraire avaient pris des proportions tout à fait monumentales.

Gaignières nous a conservé l'*Epitaphe de feu Charles de Villiers, Evesque et Comte de Beauvais, faite en forme de complainte à l'encontre de la Nature, de la Fortune et de la Mort.*

Elle n'a pas moins de six couplets de onze vers alexandrins chaque. L'auteur fait d'abord d'amers reproches à la Nature et à la Fortune « muable et déréglée, qui du palud de malheur vient et sort, » mais c'est naturellement à la Mort qu'il s'adresse avec le plus d'acrimonie :

O cruauté de mort impetueuse
En qui de tout ire et fureur abonde
Comment es-tu si fort audacieuse
Fiere et rebelle, perverse et furibonde,
De nous oster la perle de ce monde ?
Pourquoi as-tu occis tel personnage,
Devant qu'il fust en fin de son vray aage ?...

O mort cruelle, cis qui tant bone grace
Au monde avoit, en maintien et en faiz,
Tu as occis et deturpé en face ;
Sang, chair et membres tu gastes et desfais.
Quant à l'honneur estoit des plus parfais
Qu'on sut trouver en tout le genre humain
Pacifieur, traiteur de concordance,
Et tué l'as par ton outrecuidance.
Dancer l'as fait de Macabrai la dance,
Et tresbucher en mortelle cadence,
Sans en avoir ni pitié ni remors.

Charles de Villiers fut inhumé au Val, en 1535. « Le 10 février 1672, dit Gaignières, on ouvrit par occasion son cercueil de plomb,

(1) Nous avons parlé plus haut de la tombe de Robert Saulnier retrouvée au château d'Auvers.

et l'on trouva son corps aussi blanc et frais que quand on lui avoit mis les linges et ornements, le cercueil étant plein de baume liquide comme de l'eau rouce. »

A cette noble série que nous venons d'énumérer, on a remarqué sans doute qu'il manquait un nom, et des plus illustres, celui de Jean de Villiers, le célèbre capitaine bourguignon. Les motifs de cette exception singulière se trouvent dans un document que nous communique fort aimablement notre éminent collègue, M. Louis de Backer, dans la lettre que voici :

Caen, le 20 Octobre 1884.

Monsieur et cher Confrère,

Puisque la Société historique de Pontoise se rend, mercredi prochain, à l'Isle-Adam, j'ai l'honneur de vous transmettre la traduction d'une chanson flamande, de 1437, sur un des anciens seigneurs de la jolie petite ville que vous allez visiter.

Le 22 mai 1437, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, se présente devant les murs de Bruges (en Belgique), à la tête de 4000 Picards, ennemis des Flamands. Les Brugeois n'hésitent pas à lui exprimer leur étonnement d'une semblable démonstration. Philippe parlemente d'abord et finit par pénétrer dans la ville, suivi de Jean de Villers, seigneur de l'Isle-Adam. Il range sa troupe en bataille sur le marché du Vendredi ; les bourgeois, furieux veulent la dissiper et la chasser de leurs murs. Un combat acharné s'engage, le sang coule à flots, l'Isle-Adam est tué. Cela arriva le mardi de la Pentecôte 1437.

. . . .
. . . .

« Alors parla Monsieur de l'Isle-Adam : « Seigneur, que voulez-» vous faire ? Voilà que tant de braves chevaliers parcourent les » rues de Bruges. »

« Ah ! noble seigneur de l'Isle-Adam, comment êtes-vous si » simple ? Quand vous avez vaincu trois fois à Paris, vous n'étiez » pas tant en peine. »

« Quand je pris trois fois Paris, je combattais loyalement. Mais » vous, vous voulez prendre cette noble ville de Bruges par » trahison. »

« Quand ils entrèrent en ville, la procession vint à leur rencontre, » mais le crucifix se brisa en quatre endroits devant les pieds du » prince.

« Ah ! noble seigneur de Flandre, pensez donc à Dieu ! Vous » voulez détruire Bruges, mais Dieu ne le permettra pas. »

« Ah ! noble seigneur de l'Isle-Adam, quand vous preniez trois » fois Paris, vous ne le faisiez pas tant contre-cœur. »

« Quand je pris trois fois Paris, je n'étais pas en danger ; si » j'avance, les Brugeois me tueront.

» Qu'on me cherche du pain et du vin, ce sera mon dernier » repas ; à Bruges, je serai tué. »

« Alors Monsieur de l'Isle-Adam but et se recommanda à Dieu ; » mais avant la fin du jour il était en grand danger.

» Il fallut subir son attaque sur le marché du Vendredi ; les » Picards tendirent leurs arcs et se mirent à tirer.

» Les Brugeois portèrent leurs arquebuses et se mirent à tirer ; » les Picards tendirent leurs arcs pour leur malheur.

» On frappa et on hacha si fort et si dru, qu'ils ne purent éviter » les coups, ils durent renoncer à la vie.

» L'Isle-Adam cria : « Rançon ! rançon ! laissez-moi la vie ! je » vous donnerai un bassin rempli d'or fin. »

« Ni votre argent, ni votre or vermeil ne peuvent nous servir, » l'Isle-Adam ! parce que vous avez été si audacieux, vous périrez. »

« Ce noble seigneur fut étendu mort dans la rue ; jamais il n'avait » couru plus grand danger. Que Dieu ait pitié de son âme !

» Dans l'église de Saint-Donat (1) il fut enterré, ce noble seigneur » de l'Isle-Adam. Dieu ait pitié de son âme ! »

Le texte original flamand de cette complainte a été publié dans les *Alte hoch-und niederdeutsche Volkslieder von* Uhland.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Louis de Backer.

Nous sommes heureux de signaler ce précieux *lied* à l'érudit confrère qui a pris pour sujet de sa thèse à l'École des Chartes la vie de Jean de Villiers, et qui se propose de consacrer au fameux capitaine de Pontoise un travail biographique des plus étendus, et à l'histoire de la guerre de Cent-Ans dans le Vexin une étude du plus puissant intérêt.

(1) Aujourd'hui église-cathédrale de Bruges.



ADDITIONS

A LA

SIGILLOGRAPHIE PONTOISIENNE

DE M. LÉON THOMAS

PAR LE COMTE DE MARSY

Directeur de la Société Française d'Archéologie

En lisant, dans le sixième volume des *Mémoires de la Société Historique du Vexin*, l'intéressante étude de M. Thomas sur la *Sigillographie Pontoisienne*, j'ai éprouvé le vif regret que la mort si imprévue de cet érudit ne lui ait pas laissé le temps de poursuivre le cours de ses recherches et d'ajouter à ce travail de nouvelles indications, dont il n'aurait pu tarder longtemps à réunir, de son côté, la majeure partie.

Afin d'apporter ma contribution à celui de nos confrères qui se chargera un jour de donner une nouvelle édition de la *Sigillographie*, je transcris ici les observations suivantes, en respectant l'ordre suivi par M. Thomas, qui est, du reste, celui qu'a adopté Douet d'Arcq dans son *Inventaire des Sceaux des Archives* et qui est suivi

par M. Demay dans les *Inventaires*, déjà publiés par lui, *des Sceaux de Flandre, de Picardie, d'Artois et de Normandie.* (1)

Prévôté de Pontoise

1390

Un document récemment découvert par M. J. Roman, dans le ms. fr. 26,030 de la Bibliothèque Nationale de Paris, et communiqué par lui à la Société des Antiquaires de France, en 1878, nous fait connaître la date, 1390, où fut exécuté un sceau en argent de la Prévôté de Pontoise, avec son contre-sceau, et nous donne, avec les noms de l'orfèvre et du graveur, le prix payé pour ce travail :

« Pierre Blondel, orfèvre, et Pierre Hure, graveur de sceaux, confessent avoir eu et reçu de Jehan de Mante, receveur à Gisors des aides pour la guerre, la somme de trente-trois livres treize solz tournois qui leur estoit deue : c'est assavoir audit Pierre Blondel XXIII livres XIII solz tournois pour l'argent et façon de trois grands seaulx et contre-seaulx, à toutes les chaynes d'argent, l'un du bailliage de Senliz, *l'autre de la prévosté de Pontoise* et le tiers de la chastellenie de Pont-Sainte-Maxence ; c'est assavoir, pour l'argent des dis seaulx et chaynes, pesans ensemble II mars, VI onces, six esterlins d'argent, au pris de six livres XIII solz IX deniers tournois le marc, vallent VII livres XIII solz tournois ; et pour la façon d'iceulx sceaux et chaynes, VI livres tournois. Et audit Pierre Hure, neuf livres tournois pour sa peine et salaire d'avoir gravé les dis seaulx, par marché fait avec lui, si comme il povoit apparoir par mandement de nos seigneurs les trésoriers du Roy nostre Sire, donné le XXIIII jour de ce présent mois janvier, desquelles XXXIII livres XIII solz tournois, les diz Blondel et Hure se tiennent à bien paiez et en quittent le dit receveur et tous autres, etc.

Fait l'an mil CCC IIII^xx et dix huit (1399 N. S.) le jeudi XXXe jour de janvier. *Signé* HURE. » (2)

Ce sceau est à rechercher et, vu le grand nombre d'actes passés sous le sceau du prévôt, on ne doit pas désespérer d'en rencontrer des empreintes dans les actes judiciaires ou les titres seigneuriaux.

Commune de Pontoise

1190

On peut ajouter à la description du sceau n° 5602, employé en 1228, cette remarque qu'il était déjà en usage en 1190, ainsi que le constate M. de Wailly, dans ses *Eléments de Paléographie* (t. II, p. 204).

(1) Imp. Nation. in-4°, 4 vol.
(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, p. 73.

Grand vicariat de Pontoise

1286

M. Demay donne, dans son *Inventaire des Sceaux de Normandie*, sous le nº 2321, un sceau du grand vicariat de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen pour Pontoise, en 1286, qui me paraît ressembler beaucoup à celui qui est décrit par Douet d'Arcq sous le nº 7066 et attribué à 1262, bien que M. Demay lui donne 36 mill. et Douet d'Arcq 33 seulement. Mais le sceau inventorié par M. Demay présente le contre-sceau suivant :

Une mitre devant une crosse, accompagnée d'une main appaumée. Lég. C. S' CVR PO.... *(Contra Sigillum curiæ Pontisare ?)*

Ce sceau, appendu à l'acte de « fieffe d'une vigne » consenti par l'abbé de Dammartin en 1286 (1), est celui qui se trouve grossièrement figuré dans Deslions et reproduit d'après lui p. 56 de la *Sigillographie Pontoisienne.*

1627

Sceau rond de 55 mill., portant au centre un écusson : au 1 et 4 d'argent à 2 pals de sable (Harlay), au 2 d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules (La Marck), au 3 palé d'or et de gueules (Amboise). Sur le tout : d'azur à l'écusson d'argent enclos dans un trescheur d'or, à l'orle de 8 croisettes du même (Brezé).

L'écusson sommé d'un chapeau à trois rangs de fiocchi.

Lég. SIGILLVM CVRIÆ ECCLESIASTICÆ PONTISARÆ.

Autour de la légende, une bordure à pointe de diamants.

Ces armes sont celles de François II de Harlay, archevêque de Rouen, de 1614 à 1651. Bien que renfermant les mêmes éléments, elles diffèrent de celles données à ce prélat par Thieury, dans son *Armorial des Archevêques de Rouen* (1864).

Je trouve ce sceau, plaqué sur papier, au bas d'un acte du 16 septembre 1627 (2), signé de Pierre, vicaire de Pontoise et du Vexin Français, « Petrus, vicarius Ponthisariæ et Vulcassini Franciæ pro Illustrissimo ac reverendissimo domino archiepiscopo Rothomagensi Normanniæ Primato ». (3)

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — Fonds de l'Archevêché de Rouen.

(2) Archives du château de Villette.

(3) La même pièce porte, à côté de la signature, le signet du vicaire général, aussi appliqué sur papier, sans légende, mais portant un écu sur lequel on distingue un chevron et peut-être trois pommes de pin. Ecu sommé d'un chapeau à 3 rangs de fiocchi.

XVIIe SIÈCLE

J'ai eu aussi autrefois, entre les mains, des empreintes d'un sceau du Vicariat de Pontoise datant également du dix-septième siècle et de l'archiépiscopat d'un Harlay. En voici la description :

Sceau ovale. 28 mill.

Une croix, avec une couronne d'épines passée entre les bras, posée sur une terrasse. Au bas, à droite, un écusson aux armes pleines de Harlay : d'argent à 2 pals de sable, sommé d'une croix et d'un chapeau.

Lég. : ✠ SIGILLVM. VICARIATVS. PONTHISARÆ.

Les sceaux du Grand-Vicariat, changeant avec les archevêques dont ils portaient les armes, doivent être assez nombreux et il serait possible d'en retrouver quelques-uns dans les procès-verbaux de visites ecclésiastiques, par exemple, conservés encore assez fréquemment dans les paroisses.

Chapitre de Saint-Mellon

XV[e] SIÈCLE

Sceau rond. 34 mill.

L'évêque assis, mitré, crossé, bénissant, les pieds appuyés sur un pont de trois arches.

Lég. : S : C̄OITATIS : VICAR : SC̄I : MELLONI : DE PONTISARA (en minuscules gothiques) — *(Sigillum communitatis vicariorum Sancti Melloni de Pontisara).*

Ce sceau, d'un joli travail de la fin du XV[e] siècle, est reproduit dans les planches photographiées qui accompagnent l'*Inventaire des Sceaux de Normandie*, dans lequel il figure sous le n° 2372. Il était encore en usage au commencement du dix-huitième siècle, car l'empreinte relevée par M. Demay, aux archives de la Seine-Inférieure, se trouve à un acte de présentation à la cure de Saint-Maclou d'octobre 1717. (1)

(1) M. du Lac, ancien président de la Société historique de Compiègne, auquel j'avais communiqué la *Numismatique Pontoisienne*, due aussi à notre regretté confrère M. Thomas, veut bien me donner l'indication de quelques variantes de méreaux de Saint-Mellon faisant partie de sa collection, et j'ai pensé que cette note, dont je suis heureux de pouvoir le remercier, trouverait naturellement sa place ici :

« 1° † POVR. MESSIEVRS. dans le champ : III, rose au-dessus et au-dessous.

» R. † Chapitre S M. dans le champ : une crosse, entre les lettres S M.

» Cette pièce ne porte ni le nom de Pontoise, ni celui de Saint-Mellon ; néanmoins » je n'ai pas hésité dans mon attribution. La dimension est celle de la pièce n° 7 de » M. Thomas ; et les deux fabriques offrent la plus grande analogie.

» 2° † S. MELONI. DE PONTISARA, dans le champ IIII entre deux roses et » quatre annelets avec la date 1559 entre les chiffres.

» R. identique au droit, même date entre les chiffres.

» 3° Méreau n° 7, mais ne portant pas le monogramme I H S, qui fut sans doute » appliqué comme moyen de contrôle, après plusieurs distributions des pièces. »

Abbés de Saint-Martin de Pontoise

Avant de donner, d'après M. Demay, la description de deux sceaux d'abbés de Saint-Martin, j'emprunterai à une autre étude de mon savant confrère et ami une observation sur le contre-sceau nº 8340, formé d'une pierre gravée et désigné par Douet d'Arcq comme représentant une tête d'impératrice. Dans le *Catalogue des pierres gravées employées dans les Sceaux du moyen âge*, placé en tête de l'*Inventaire des Sceaux de Picardie*, M. Demay décrit cette pierre, sous le nº 11, comme représentant une Isis fortune et la rapproche d'une autre intaille représentant le même sujet et faisant aujourd'hui partie de la collection de Janzé, au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale, nº 48.

Leuffroi, abbé de Saint-Martin

1287

(*Inv. des Sc. de Norm.* Nº 2846. Archives de la Seine-Inférieure, archevêché de Rouen).

Sceau ogival, 50 mill.

Dans une niche gothique, la Vierge assise couronnée, tenant l'Enfant-Jésus, au-dessous un priant.

Lég. : S' LEVFREDI. ABBIS. SCI. MARTINI. PONTHISSAR.

(Sigillum Leufredi, abbatis Sancti Martini, Ponthissaræ).

Contre-sceau :

Un Agnus Dei à gauche.

Lég. : .... TOLL'. PECA. MVDI. MISERER....

(Qui tollis peccata mundi miserere nobis).

Appendu à la charte de fondation de la chapelle de Monneville, janvier 1287.

Gautier de Montagu, abbé de Saint-Martin

1259

(*Id.* nº 2847. Mêmes archives et même fond).

Cachet ovale, 18 mill.

Ecu portant trois fusées en fasce, à la bordure, timbré d'une crosse, embrassé par deux palmes.

Sans légende.

La bordure signalée par M. Demay me semble n'être qu'un encadrement de l'écu. Les armes de Gautier de Montagu, gravées sur sa dalle tumulaire déposée sous le porche de l'église Notre-Dame de Pontoise, portent seulement un écu aux trois fusées en fasce.



L'ANCIENNE COUTUME

DU

VEXIN FRANÇAIS

M. Germain Lefèvre-Pontalis, élève de l'École des Chartes, a fait connaître à la Société un document des plus intéressants et qui vient d'être publié.

Dans le numéro de mars-avril 1884 de la *Nouvelle Revue Historique de Droit français et étranger*, M. Georges Blondel, docteur en droit, agrégé d'histoire, étudie quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin, provenant de la célèbre collection de lord Hamilton, dont le gouvernement prussien a fait l'acquisition en 1882.

Le manuscrit nº 193 qui renferme le texte complet des Coutumes de Beauvoisis par Philippe de Beaumanoir, contient, dans ses derniers feuillets, quelques additions parmi lesquelles le texte de la Coutume du Vexin, si souvent citée dans les actes du moyen âge, où se trouvent quelques dispositions se rattachant au droit féodal. Ces actes sont expressément passés « aux us et coustumes du Veulguessin le Françoys. »

M. Georges Blondel s'exprime ainsi :

« Cette petite Coutume inédite, et vraisemblablement inconnue jusqu'à ce jour, occupe les dernières pages du manuscrit. Il est

intéressant de rapprocher les dispositions de cette petite Coutume des dispositions analogues des Coutumes avoisinantes. Voici, en nous référant à la collection de Bourdot de Richebourg, qui a du moins l'avantage d'être la plus répandue, les rapprochements les plus utiles. Coutume du Vermandois, art. CXLVII et suiv. (Bourdot, t. II, p. 466); cf. les Coustumes du pays de Vermendois, par M. Beautemps-Beaupré, 1858, chap. IV; Coutume du Vallois, art. LVII-LXI (Bourdot, t. II, p. 800); Coutume de la prévôté et vicomté de Paris, art. VIII et XII (Bourdot, t. III, p. 2); Coutume de Normandie, ch. XXVI (Bourdot, t. IV, p. 13).

« Voy. aussi Coutume du baillage de Meaux, ch. VIII, art. XLV (Bourdot, t. III, p. 385); Coutume de Senlis, titre XIII (Bourdot, t. II, p. 717); de Noyon, art. I (p. 519); de Laon, ch. II, art. VII-XIV (p. 444); de Ponthieu, tit. I (t. I, p. 82); de Boulenois, tit. XX, art. LVII-LXV (p. 52); de la comté de Saint-Paul, tit. I, art. I (p. 138).

» Ajoutez Beaumanoir, chap. XIV; Desfontaines, *Conseil à un ami*, XXXIV, 8-12; De Laurière, *Glossaire du droit français,* v° *Aisneté*, *Parage*, *Frarescheux*; Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, t. II, liv. III, chap. XIII. »

Suit le texte de la Coutume du Vexin Français :

LA COUSTUME DE VEULGUESSIN

1. — Selonc la Coustume de Veulguessin le François, de quoy l'en use en matere de fiefz, se ung homme noble ou aultre tient et possesse fiefz nobles, et il a enfants creés de son corps, son ainsné filz aura les deux pars des fief, et tous les aultrez auront l'aultre tiers.

2. — Item, et si aura l'ainsné le maistre manouer, et ung clos de vigne ou de jardin, s'il est ou pourpris dudit manouer, franchement, sans ce que les puis nez se partent en riens.

3. — Item, et s'il a aulcuns heritaiges qui soient tenus en censive que aucuns appellent villenage, l'aisné n'en aura en plus que ung de ses puis nez, mais se partiront autant a l'un comme a l'autre.

4. — Item, les puis nez tendront de leur ainsné, et de ce fera l'ainsné arrierefief au seigneur de qui son fief sera tenus.

5. — Item, le père mort, l'ainsné, s'il veut rachetter son fief, doit aler au lieu devert son seigneur et lui bailler par escript ce de quoy il veult finer, et lui faire offre raisonnable; et s'il ne peult finer, il peult mettre l'annee de son dit fief en la main de son dit seigneur, l'annee devoir fiefz pour finance.

6. — Item, l'an revolu et passé, il peult aler devers son seigneur

et lui requerre qu'il reçoive en sa foy, ou qu'il le mette en sa souffrance dudit fiefz.

7. — Item, et en ce cas le seigneur sera tenu de le recevoir.

8. — Item, et s'il y a arriere fiefz deppendans du domaine du dit fiefz, chacun arriere fief qui vault son pris le rachette de IIII livres parisis, et les autrez qui ne vallent pas leur pris, selonc le pris qu'ilz vallent.

9. — Item, et se ung vassal laisse en la main de son seigneur arriere fief, le seigneur en aura tous les prouffis qui en pourront issir, sans ce qu'ilz tiennent point de lieu audit vassal, quand il vouldra rachetter ses dis arriere fiefz.

10. — Item, et se en ung mariage avoit XII filles ou plus, l'ainsnée n'aura point gregneur droit es fiefz que une des puis neez, mais par ladite Coustume chacune en aura autant l'une comme l'autre ; car en filles n'a point d'ainsneessez.

11. — Item, les puis neez ne tendront pas de leur ainsnee s'il ne leur plaist ; mais le tendront du seigneur de qui le fief sera tenus.

12. — Item, se ung fief ou plusieurs escheent en luigne colaterale, femmes ne succedent point, puis qu'il y aura hoir masle aussi prouchain de ligne comme les femmes seroient.

13. — Item, selonc ladite Coustume, tous fiefz se rachettent de toutes mutacions de vassaulx.

14. — Item, il y a certains fiefz qui sont amectés l'un à X sols, ou plus ou moins, ou a ung chappel de roses ou ung esperons dorez, quand telz fiefz escheent en la main du seigneur, le dit seigneur ne peult demander gregneur somme que celle a quoy ilz ont estés amectés, mais qu'il soit confermé par ceux à qui il appartient.

15. — Item, il y a certains fiefz que l'en nomme fiefz de parage, esquelz fiefz a plusieurs branches qui tiennent et possessent des branches dudit fief. Et y a une desdites branches qui est nommee *miroir* dudit fief : ce miroir fait hommage pour toutes les branches au seigneur de qui le fief est tenus. (1)

16. — Item, se ledit miroir vendoit tout l'eritaige qu'il tendroit du dit fief, jusques a ung quartier de terre ou mains, si demourra il tous jours miroir, jusques ad ce qu'il ne tiengne roye de terre dudit fief.

17. — Item, se le seigneur de qui le dit fief sera tenu n'aura

(1) *Miroir de fief*, c'est la branche aînée que les seigneurs *mirent* ou considèrent seule pour régler les devoirs du fief. (Dupin et Laboulaye, *Institut. coutumières d'Antoine Loysel*, Glossaire, t. II, p. 471.)

point de prouffit jusques ad ce que ledit miroir vende tous les eritaiges qu'il tendra dudit fief ou qu'il voise de vie a trespas et alassent de vie a tréspassement toutes les autres branches dudit fief.

18. — Item, se ung noble homme tenant fief avoit enfans creés en mariage, alloit de vie a trespassement, et laissoit les enfants mineurs d'aage, leur mere pourroit, se lui plaisoit prendre et apprehender a soy le bail de ses dis enfans. Et s'elle se marioit depuis la mort de son dit mari, de tant de foiz comme elle se mariroit, le seigneur de qui les fiefz de ses dis enfans seroient tenus, auroit pour chacun mariaige l'année des fiefz de ses dis enfans.

19. — Item, et que se ung aultre qui appartiendroit de luigne colaterale à aucuns enfans qui demourroient mineurs d'aage, et il prenoit et apprehendoit a jouir le bail et gouvernement des dis enfants, il convendroit que se ilz se vendoient, ou d'un bail, qu'il alast devers le seigneur de qui les fiefz des enfans seroit tenuz, finer et fere finance de ce que les dis fiefz pourroient valoir pour une année. Et s'il y avoit arriere fief deppendans de plain fiefz, il esconvendroit que il les receupt devers les dis seigneurs, affin que les dis enfans n'y trovassent point d'empeschement quand ils demourroient en leur aage.

20. — Item, quand l'ainsné filz des dis enfans seroit entré en son xxie ans, le dit bail seroit finé, et porroit ledit ainsné fils aler devers son seigneur pour finer de ses dis fiefz, et lui fait finance a son dit seigneur, il en peult jouir comme de sa propre chose.

21. — Item, se ung fief eschiet en la main d'aucun seigneur par mutacion de vassal, et que son dit vassal soit allé de vie a trespassement, et aulcun ne se porte heritier de son dit vassal, le seigneur par la dite Coustume peult jouir dudit fief et appliquer a soy tous les prouffiz et revenuez jusques ad ce qu'il en ait homme et qui de ce ait fait son devoir devers son dit seigneur, bien et souffisaument.

22. — Item et que se ungs hoirs tenoit de ung certain seigneur ung certain fief duquel deppendissent certains arriere fiefz qui seroient tenus du second seigneur, et le dit avant seigneur mettoit empeschement es heritages dudit arriere fief, le possesseur pourroit fere adjourner le dit second seigneur pour le garandir ou demander congé de soy garandir lequel pourroit demander et requerre a veoir ledit empeschement et pour savoir l'an dudit empeschement. Et apres a lui pourroit promettre de loy garandir de dedens les III quarantaines failliez. Et ou cas qu'il ne le garandiroit dedens les dites trois XL^nes qui sur celui seroient assignees, en ce cas il perderoit l'ommage de son dit arriere fiefz, et vendroit le dit possesseur en la foy et ommage de son avant seigneur.

23. — Item, se ung seigneur veult fere son vassal entrer en sa foy et hommage, il convient que le seigneur le somme et lui face commandement d'y venir. Et se le vassal veult, il aura XL jours; passez, le seigneur peult mettre et assigner sa main au fief qe son vassal tendra de lui, jusques ad ce qu'il soit entré en sa foy et que lui ait fait hommage.

24. — Item, et samblablement se ung seigneur veult recepvoir son vassal, lui sommé de paier le roncin de service, il aura le delay dessus dit, et s'il ne lui paie le roncin le dit terme passé, le seigneur peut mettre et assigner sa main au dit fief comme dit est dessus.

La Coutume du Vexin est souvent citée dans les actes du XIIIe et du XIVe siècles : le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, publié par la Société Historique du Vexin, contient de nombreuses pièces contenant cettte formule : *ad usus et consuetudines patriæ,* et un peu plus tard : *as us et coustumes du Veulguessin le François.*

Elle disparut au XVIe siècle en se fondant dans la Coutume de Senlis, rédigée par l'assemblée générale des représentants des trois Etats, convoquée à cet effet, en vertu d'une ordonnance de François Ier, donnée à Paris le 10 juillet 1539.

La réunion de tous les délégués eut lieu à Senlis le 16 août suivant, sous la présidence du maître des requêtes André Guillard.

Nous reproduisons plus loin, en l'empruntant au texte original, publié pour la première fois par M. de Saint-Leu, avocat au Présidial de Senlis, en 1703, la partie du procès-verbal de rédaction de la Coutume générale qui concerne la représentation des châtellenies de Pontoise, Chaumont et Magny, formant l'ancien Vexin Français. (1)

Mais il nous paraît utile de donner ici une idée générale de cette Coutume, ainsi qu'un aperçu des dispositions adoptées par ses rédacteurs en ce qui touche les questions de succession qui faisaient l'objet des prescriptions de l'ancienne *Coutume du Veulguessin.*

La Coutume de Senlis commence par l'indication du ressort du Bailliage de cette ville : il comprenait d'abord « *la duché de Vallois,* en ce que consistoit le comté avant son érection en duché ; ensemble les châtellenies de Pierrefonds, Béthisy et Verberie qui furent distraites du bailliage pour ériger ledit comté de Valois en duché, avec les terres d'église en ladite duché ; puis le comté de Clermont, et les sept châtellenies de Senlis, Compiègne, Creil, Pontoise, Chaumont, Beaumont-sur-Oise et Chambly le Hautberger. »

(1) Ce procès-verbal n'a pas été reproduit dans l'*Esprit des Coutumes de Senlis,* publié par M. de la Forest; mais il a été réimprimé dans le Coutumier général de France, de Bourdot de Richebourg.



L'article XIV porte :

« Art. XIV. — Et pour ce que lesdites chastellenies de Chaumont, Compiegne et Pontoise sont distans dudit lieu de Senlis, Siege capital dudit Bailliage, l'une de huit lieuës, l'autre de dix et l'autre de quatorze lieuës ou environ et pour relever les sujets desdits lieux, et leur administrer justice à moindres frais et despens, a esté de tout temps et ancienneté ordonné a chacune desdites chastellenies et autres dessus nommées seroit un Lieutenant particulier de mondit Seigneur le Bailly, qui pourroit connoitre de toutes querelles, causes et matieres qui pourroient survenir par devant luy chaque jour, tout ainsy que si ledit Bailly, ou son lieutenant general et autres officiers, y estoient residens en personne; excepté toutefois des causes et matieres du Domaine du Roy, et reformation comme dit est. »

Cet article fut contesté par le lieutenant de Pontoise Jehan Dauvergne et le prévôt vicomtal Charles Guédon, prétendant qu'ils avaient la connaissance exclusive de tout le domaine du Roi. Le Bailli de Senlis soutint qu'il avait obtenu du Parlement un arrêt contraire, et l'article fut inséré seulement *par provision*.

Le titre V concerne la châtellenie de Pontoise; il porte (art. LXX) : « A Pontoise y a pareillement Lieutenant particulier, et y est tenu assise par le Lieutenant général, comme ès autres chatellenies. » En effet, aux termes de l'article L, le bailli de Senlis ou son Lieutenant général peut tenir assises pour les appels dans son ressort, en les annonçant 40 jours d'avance. Nous voyons fréquemment, au XIVe siècle, le bailli de Senlis se déplacer lui-même et venir à Pontoise rendre des jugements; mais depuis le XVIe siècle, cet acte de juridiction extérieure fut extrêmement rare. En 1682, le Lieutenant général résidant à Senlis alla tenir assises à Compiègne, Pontoise, Chambly et Creil, sans doute pour interrompre la prescription; ce fut pour la dernière fois. A Senlis, les assises ne furent tenues qu'une fois depuis 1614, au mois de novembre 1662; elles durèrent huit jours.

Les articles LXXI et suivants indiquent comme ressortissant à l'*assise* de Pontoise :

1° Le Prévôt vicomtal, comme juge châtelain. (L'art. LXXIV porte que le prévôt vicomtal est *prévôt en garde* en office, et a connaissance des nobles par un édit spécial à lui octroyé par le Roi et vérifié au Parlement. Ce titre de *prévôt en garde* provenait de ce que, tandis que certaines prévôtés étaient affermées par le Roi, d'autres étaient gérées *en garde*, c'est-à-dire par commission. Toutes ces prévôtés furent érigées en titre d'office par ordonnance de Charles VIII, en 1493.)

D'après une note de M. de la Forest (1), cet édit est du 18 mai 1537.

2° Le Prévôt-Maire, qui a moyenne et basse justice. Le Prévôt-Maire était un officier nommé par le Roi, et qui n'avait pas toutes les attributions municipales des Maires d'aujourd'hui. Ainsi, par arrêt du 31 juillet 1666, le Prévôt-Maire de Pontoise fut débouté de ses demandes d'assister et de présider comme Maire à toutes les délibérations des échevins pour les affaires de la Ville, élections d'officiers et logement des gens de guerre. Il n'avait pas non plus droit de police, car un arrêt du 21 janvier 1619 ordonna que les règlements de cette nature seraient faits au bailliage. Depuis, on institua des lieutenants de police spéciaux et la prévôté-mairie de Pontoise fut elle-même supprimée et réunie au bailliage par édit de 1740. Claude Le Vasseur, procureur à Pontoise, qui a couvert de notes fort intéressantes l'exemplaire de la *Coutume de Senlis* que nous possédons, ajoute ce souvenir personnel aux renseignements qui précèdent : « En 1758, M. de Monthiers (lieutenant du bailliage à Pontoise) demanda qu'on inscrivît dans les actes de Ville qu'il présidoit l'assemblée. Je m'y suis opposé. Pretention renouvellée plusieurs fois et que le corps de Ville, lors du don gratuit, fut resolu de combatre. Il n'y eut pas d'acte dressé parce que M. de Monthiers, lieutenant general actuel, flechit. Il n'y eut rien de changé à cet egard. »

3° Le Prévôt de la Villeneuve le Roy et tous les juges, sergents et officiers des justices subalternes. (Il fut observé à cet égard que le lieu de la Villeneuve le Roy, qui par ci-devant était à la Couronne, avait été cédé à faculté de rachat perpétuel à Thomas Turquan, et que c'était justice subalterne).

4° La châtellenie de l'Isle-Adam, en laquelle il y a assise et ressort, et dont les appels ressortissent à l'assise de Pontoise.

Le titre VI concerne la châtellenie de Chaumont. A l'assise de cette ville ressortissent le prévôt forain, le prévôt de la ville et le bailli de la Rocheguyon.

Magny en fut démembré par lettres patentes de Charles IX du 20 février 1563, rendues en faveur du sieur de Villeroy, secrétaire d'Etat. Sur ce territoire qualifié depuis *l'écroissement de Magny*, la juridiction fut réduite à un seul degré, en sorte que les appels furent portés directement à Senlis, sauf pour les *cas présidiaux*, qui, en raison de l'éloignement, furent attribués au Présidial de Beauvais.

Venons maintenant à la comparaison des articles de la coutume générale.

(1) *Esprit des Coutumes de Senlis*, p. 221.

Le titre XIV, relatif aux successions, établit que l'aîné des enfants mâles hérite, soit de la moitié (dans les pays au-delà de de l'Oise, vers Paris) soit des deux parts (dans le reste du bailliage) des fiefs possédés par ses ascendants, avec le principal manoir et le jardin, s'il y a, jusques à deux arpens, et s'il n'y a manoir ni jardin, il aura le vol d'un chapon estimé à un arpent de terre en fief, et les autres enfants auront le tiers de l'héritage.

Mais la châtellenie de Pontoise ajoute quelque chose de plus à cette disposition générale : le droit successif y est réglé par les articles cxxix et cxxx, qu'il est intéressant de comparer au texte primitif, cité plus haut, de la coutume du Vexin :

Article cxxix. — *Du droit d'ainesse dans la chastellenie de Pontoise.* — Item, par la *Coutume locale* de la chastellenie de Pontoise, si homme ou femme noble, ou autre tenant ou possedant fiefs ou arrierefiefs nobles, va de vie a trepas, delaisse plusieurs enfants males et femelles, ou tous males ses enfants legitimes et naturels; le fils aisné, soit qu'il y ait filles plus anciennes que luy, ou non, aura et doit avoir pour son droit d'ainesse et succession en iceux fiefs et arrierefiefs, qui appartenoient a sesdits pere et mere ou aucun d'eux, ou de sesdits ayeul ou ayeulle, ou au dessus en ligne directe les deux parts dont les trois font le tout desdits fiefs et arrierefiefs ; et outre ce que dit est, iceluy fils aisné aura et doit avoir le principal et maistre manoir entierement avec le clos du jardin, s'il est au pourpris dudit manoir et sans que les puisnez ayent quelque chose audit manoir, et au puisnez tous ensemble, soit fils ou filles un ou plusieurs, appartient chacun pour teste, et par egale portion l'autre tiers des fiefs et arrierefiefs, terres et seigneuries.

Article cxxx. — *Du vol du chappon dans ladite chastellenie.* — Item, si avec le manoir principal que a pris et choisi le fils ainé, et qu'il doit avoir par ladite coutume, n'y a jardin tenant audit manoir, il a et doit avoir au lieu du dit jardin, le vol d'un chappon estimé à un arpent de terre.

Les articles suivants de l'ancienne Coutume furent refondus dans le texte général qui en adopta les principales dispositions. Toutefois, quelques cas spéciaux furent réservés ; et on peut remarquer que les interprétations du droit primitif maintenues par les représentants du Vexin se distinguent en ce qu'elles sont pour l'ordinaire plus larges et moins restrictives de la liberté individuelle, et en ce qu'elles tendent à diminuer l'étendue du pouvoir seigneurial.

Ainsi (art. ccxxvii) quand un seigneur féodal ou censuel, à la mort d'un de ses vassaux, décédé sans enfants, retient son héritage par *puissance de seigneurie*, le droit pour un parent d'effectuer le

retrait lignager est limité à un an dans la Coutume générale; mais pour Pontoise et Chaumont, la retenue n'existe pas pour les héritages tenus à cens, c'est-à-dire pour la plus grande masse.

Cette exception fut consacrée, après une longue et vive discussion, sur l'affirmation des gens d'église et du tiers-état; les seigneurs de Méry et de Jouy-en-Thelle présentèrent en vain des sentences contradictoires, obtenues en matière de retenue censuelle; le président des Etats interrogea par serment le doyen de Magny, dont la déclaration formelle fut qu'il n'avait jamais ouï parler de ce droit prétendu des seigneurs. Il fut donc écarté.

De même, dans le titre des *Saisines* et *Dessaisines* (mutations de biens immeubles), art. CCXXXIX à CCXLIV, Pontoise et Chaumont réduisent les droits perçus par le seigneur foncier sur les ventes effectuées dans la mouvance de son fief, et lui dénient la faculté que lui attribue partout ailleurs la Coutume générale, de retenir l'héritage vendu, en en remboursant le prix stipulé au contrat; et cela même en cas de *saisine hapée et ventes recelées* (dissimulation de vente).

Les amendes sont aussi plus faibles en cas de non paiement au jour de l'échéance, des cens et redevances seigneuriales (art. CCLXIII).

C'est à l'influence de la coutume du Vexin français qu'on doit l'introduction dans la coutume de l'article CLVI, disant qu'en ligne directe, en matière de fief, il n'est dû au seigneur aucun droit de relief (ou de succession), mais seulement *bouche et mains* (l'hommage personnel) *avec le chambellage* (droit fixe de vingt sous remplaçant la gratification volontaire autrefois donnée au chambellan).

Sur le titre des *donations entre vifs*, art. CCXIV, on explique que le bénéficiaire d'une donation à titre onéreux, doit en avertir le seigneur dans les quarante jours, lui payer le quint-denier de l'estimation et le droit de chambellage et en faire la foi et hommage — si c'est un fief — excepté dans les châtellenies de Chaumont et de Pontoise, où il doit simplement le droit de relief avec le chambellage; si l'héritage donné est roturier, on doit un vingtième pour droit de vente et un droit de saisine fixe, de cinq sols parisis au plus.

Il y a cependant deux cas où la législation vexinoise paraît moins libérale. D'abord l'article CCLXIV, particulier à la châtellenie de Pontoise, attribue au seigneur, lorsqu'un fief tombe en relief, un droit de 4 livres au plus sur chacun des arrière-fiefs qui en dépendent, et lui accorde jouissance pure et simple des produits des arrière-fiefs, en cas de saisie féodale pour non-paiement des droits seigneuriaux, pendant tout le temps que dure la saisie.

L'autre cas est relatif aux reprises des veuves.

L'article CLXXIX de la Coutume générale autorise la femme à se mettre en possession de son douaire à la mort de son mari, sans le demander aux héritiers. Les Etats de Pontoise firent observer que leur ancienne Coutume était moins favorable à la femme, et ne lui permettait pas de se saisir elle-même de son douaire ; elle devait le réclamer aux héritiers et le prendre de leurs mains. Mais ils déclarèrent en même temps qu'ils se ralliaient à la rédaction adoptée par le reste du bailliage.

Un dernier détail propre à la Coutume du Vexin, et introduit dans la législation commune, concerne la mitoyenneté des murs de terrasse.

L'article CCLXIX, obligeant le propriétaire du terrain supérieur à contribuer pour les deux tiers à la réfection de cette sorte de murs, a été emprunté à la Coutume de la châtellenie de Pontoise.

Le Code Napoléon, en unifiant la législation française, a fait disparaître toutes les coutumes qui divisaient le pays en une multitude de jurisprudences divergentes. Mais il a encore laissé place, en plus d'une matière, à des usages locaux. On peut trouver dans l'*Annuaire du département de Seine-et-Oise* pour l'année 1868, p. 574-588, la nomenclature des usages particuliers soit à certains cantons, soit même à certaines communes de l'arrondissement de Pontoise. Ils ont trait à la coupe des taillis, aux émondes des arbres, à la culture des vignes, au ban de vendanges, aux clôtures, aux distances à observer pour les plantations ou les constructions, aux locations verbales, à la tacite reconduction et aux congés, aux rapports entre les fermiers entrants et sortants, à la prisée des jardins-marais, aux droits de parcours et de vaine pâture, de glanage et de chaumage ; enfin, au curage des rivières et des *rus* ou affluents.

J. DEPOIN.

APPENDICE

Extrait du procès-verbal de la rédaction des Coutumes du Bailliage de Senlis, en date du 16 août 1539

Semblablement sont comparus pour les États de la Châtellenie de Pontoise, c'est à scavoir pour l'Etat de l'Eglise Reverend Père en Dieu Monsieur l'Archevêque de Rouen par Louis Fouquet son Procureur. L'abbé de S. Martin sur Bione (1) lez-Pontoise, et les Religieux dudit lieu, par Frère Nicol Musset l'un desdits Religieux, et Jean Desprez son Procureur. L'Abbé de l'église et abbaye du Val Notre Dame et les Religieux de ladite abbaye par Pierre de S. Gobert leur Procureur. Les Religieuses, Abbesse et Convent de Maubuisson Dames de Bessencourt, Songnelles et Sepillon (2) en la Châtellenie dudit Pontoise, absentes, défaut. Les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église collégiale de S. Melon dudit Pontoise, absens, défaut. Les Doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre Dame de Paris pour leur seigneurie d'Andresi et terres qu'ils ont en ladite Châtellenie de Pontoise, par Philippe Tureau, leur Procureur, qui a dit et remontré audit nom, que ledit lieu et village d'Andresi, appartenances et dépendances d'iceluy n'estoient en rien sujets au Bailliage de Senlis, mais êtoient de la Prévôté et vicomté de Paris, et que pour raison de ce étoit meû procès entre les gens du Roy du Châtelet de Paris et les officiers du Roy audit Bailliage de Senlis pendant au siège de Pontoise, et par ce n'entendoient lesdits de chapitre ledit village d'Andresi, ses appartenances et dépendances être sujets ne reglez selon les us et coûtumes dudit Bailliage de Senlis, lesquelles ne se devoient étendre, n'observer audit village et ses dites appartenances et dépendances : et à ces causes déclaroit ledit Tureau audit nom que la comparence qu'il faisoit à présent n'étoit pour assister au fait desdites Coûtumes, mais seulement pour faire la déclaration et remontrance dessus dite. Et par le Procureur

(1) Sur-Viosne.

(2) Sognolles et Frépillon.

de Roy audit Bailliage de Senlis par l'instruction du Prévôt vicomtal de Pontoise, a été dit et maintenu ledit lieu d'Andresi être situé et assis en ladite châtellenie de Pontoise audit Bailliage de Senlis, et parce être à régler selon les Coûtumes de ladite Châtellenie et Bailliage, et par conséquent ont été lesdits de Chapitre duëment ajournez et appelez par devant nous pour le fait de la rédaction et amologation desdites Coûtumes, et pour ladite Seigneurie être tenus comparoir, ce que néantmoins ils ne faisoient; parquoy nonobstant le dire et remontrance dudit Tureau audit nom, requeroit defaut luy être donné contre iceux de Chapitre; lequel defaut a été par nous donné et octroyé, et par vertu d'iceluy avons ordonné qu'il sera procédé au fait et acte dessus dits, comme de raison, nonobstant la dite remontrance, dont ledit Tureau audit nom a protesté appeler ce venu à la connoissance desdits de Chapitre. Frère François de Châtillon Prieur de S. Pierre dudit Pontoise, absent, défaut. Les Religieuses, Prieure et Sœurs de l'Hôtel-Dieu dudit lieu, absentes, defaut. Maistre Nicol Chauvin Prieur de S. Remy de Marines, absent, défaut. Maistre Nicol Musset Prieur de Valmondois en sa personne. Le Prieur de Gouzangré, le Prieur et le curé d'Auvers, le Prieur de S. Godegrand de l'Isladam, Maistre Guillaume Cossart Curé de S. Maclou de Pontoise, le Curé de l'Eglise de Notre Dame dudit lieu, le Curé de l'Eglise Saint Pierre, Maître Perraut Piedefer curé de Nourard le Franc, le curé de Damethi, Maistre Pierre Boussart, curé de Méry, Maistre Jean Foudis (1) curé de S. Martin de Nogent, Messire Nicol Augla curé de Fontenelles, Maistre Pierre Duval Chapellain de la chapelle de Sainte Magdeleine de l'Isladam, Messire Anthoine Lefèvre curé de Nelle, Messire Nicole Guillememain Prêtre-Vicaire de Labbeville, Messire Gilbert de Melignes, Messire Marc Canet Vicaire de Vessencourt (2), Messire Jacques Alain vicaire de Jouy le Moutier, Maistre Jean le Heurteur curé de Rangny (3), le Curé de S. Oüin lez Pontoise, Maistre Pierre l'Evequeau curé d'Espiez, Messire Antoine Gobelet, curé de Grisy, le curé de Haranviller, Maistre Loüis le Vuatier curé de Milly, le Curé du Heaume, le Curé de Brançon (4), Maistre Nicol Laillet curé de Genicourt, Messire Richard Lair curé d'Ennery, Maistre Michel Leveau curé de Geincourt, Maistre Eustache Petit Curé de Cormeilles, le curé d'Osny, Maistre Nicol Caillet, curé de Boissi, Maistre Simon Gruine Curé de Montgerout, le Curé de Courcelles, Messire Jean Panée Curé de Puiseux, Messire André Guillemain

(1) Foulxdis dans le texte de Bourdot, t. II, p. 741.

(2) Bessancourt.

(3) D'Éragny.

(4) Bréançon.

Curé de Berville, Maistre Thomas Vallier Curé de Messièrcs, Maistre Jean Vitrier Vicaire de S. Maclou, Messire Henry Pelletot Prêtre, administrateur de la Maladrerie S. Ladre dudit Pontoise, tous les dessus nommez absens, contre lesquels a été donné defaut. Pour les Nobles de la dite Châtellenie sont comparus le dit seigneur de Montmorency, Connétable de France, à cause de sa Seigneurie et Châtellenie de l'Isladam par ledit Yvon Pierre, Seigneur de Bellefontaine son Maistre d'hôtel, et Jean Desprez son Procureur, Messire Claude de Montmorency Chevalier, Capitaine dudit Pontoise, absent, défaut. Messire Adrien Tiercelain Chevalier, seigneur de Marines, par noble homme Jean de Dampont son Procureur. Messire Mery d'Orgemont Chevalier, Seigneur de Méry, par Maistre Nicol de Hallo, son Procureur, Messire Jean de Rouvray Chevalier, Seigneur de Sendricourt, absent, défaut. Messire René de Bussi Chevalier, Seigneur de Breville et Héronville (1), absent, défaut. Messire Anthoine de Cugnac Chevalier, Seigneur de Nelle, absent, défaut. Messire Jacques d'Ampichan Chevalier, Seigneur de Rosnel, absent, défaut. Messire Nicolas de Pilloix Chevalier, Seigneur d'Ableiges, par noble homme Jean de Dampont son Procureur. Messire Richard de Vancelles (2) Chevalier, Seigneur de Balancourt, absent, défaut. Messire Georges d'Ançoy, Chevalier, Seigneur de Chavenlon, absent, défaut. Damoiselle Marie Lullier Dame Châtellaine de Nourard le Franc, absente, défaut. A l'evocation de laquelle Damoiselle ledit Jean Desprez comme Procureur dudit Seigneur de Montmorancy, Connêtable de France, Seigneur Châtellain de l'Isladam, a dit qu'au dit lieu de l'Isle, ledit Seigneur avoit Châtellenie et ressort, lequel droit n'avoit et n'appartenoit a aucuns des lieux, terres et seigneuries ès fiefs sujets et assis en ladite Châtellenie ès fins et limites d'icelle ou qui en étoient, même n'appartenoit tel droit a la dite Damoiselle Marie Lullier, laquelle partant ne pouvoit soi dire et intituler Dame Châtellaine dudit Nourard, et ne devoit être a ce reciie requérant ladite qualité et titre de la Châtellenie être rayez, autrement pour l'absence et non comparence d'elle protestoit qu'elle ne puist préjudicier audit Seigneur Connêtable, Seigneur Châtellain de l'Isladam, n'aux droits et prééminences de sadite Châtellenie. Sur ce Jacques Vizet, procureur à Senlis, soy disant Procureur aux causes de ladite Damoiselle, a requis être reçû à comparoir pour elle, et assignation luy être donnée à deux jours d'huy pour venir dire pour elle ce qu'il appartiendra sur le dire et protestation dudit Seigneur de l'Isladam : Sur quoy a été ordonné que ledit défaut sera sauf jusqu'à deux jours

(1) Berville et Hérouville.

(2) Vaucelles.

prochains, et néantmoins sera, comme dit est, cependant procédé en cette matière comme de raison, sans préjudice à la remontrance et protestation dudit Seigneur Connêtable, Seigneur de l'Isle, dont il aura lettres. Noble homme Barthelemy de Lisle Seigneur d'Andresi par ledit Jean de Dampont son Procureur. Noble homme Pierre d'Espinay, Seigneur de Bréançon, absent, défaut. Jean de Dampon Ecuyer, Seigneur de Us, présent. Bertrand de Dampont, Christophle de Dampont, Guillaume de Monblaru Ecuyer, Charles de Guery Ecuyer, Rouland Leblanc, absens, défaut. Jacques Poulain Ecuyer, Seigneur de Groslay, présent. Nicolas de Conteville, par Jean Mafuzon (1) son Procureur. Joachim de Villers, Fleurans de Quatre-Cordons, tous Ecuyers; Jean Duval Ecuyer, Seigneur d'Estres (2); Jean Chenu Ecuyer, Maistre Jean Duverger Ecuyer; Noble homme Maistre Jean Barjot, Seigneur de Moncy; André Marais Secrétaire du Roy, absens, défaut. Damoiselle Françoise de Ferrières Dame d'Amblainville, par Maistre Claude Roze son Procureur. Maistre Jean de Souslefour, Gilles de Hangest Ecuyer, Seigneur de Hargenlieu; Philippe de Houblières Seigneur de Malvoisine, absens, défaut. Les Seigneurs de Hiacrechi, du fief de Genly, et du fief Coppin, par Loüis Fouquet, leur Procureur. Noble homme Andre de Dampont Seigneur de Cormeillés, Nicolas Crépin Seigneur de Bertagny, Philippe de Venisse Ecuyer, Seigneur de Mets, absens, défaut. Pour les Officiers et gens du tiers état de ladite Châtellenie, nobles hommes Maistre Jean Dauvergne Licentié es Loix, lieutenant dudit Bailly de Senlis en son Siège audit Pontoise, présent; Maistre Charles Guedon, Licentié és Loix, Prévôt Vicomtal dudit Pontoise en sa personne; Maistre Guillaume Crépin Prevôt Maire dudit lieu, absent, défaut; Maistre Edmond Damesmes Avocat du Roy, Pierre Gueriteau Procureur du Roy en ladite châtellenie, en leurs personnes. Maistre Nicol Deslions, Alexandre Chasteau, Jean Mesnet, Jean Habert, Simon Bredoulle, Maturin Charton, Licentiez és Loix, Avocats audit Pontoise, absens, défaut. Toussaint Hiérôme aussi Licentié es Loix, Avocat audit lieu, présent. Maistres Jean Oger, Renauld Prieur, Michel du Val, Pierre Bagin, Laurens Thibaut, Philippe Jolivet, Etienne Chérouise, Thibaut Dubois, Jean Dupré, Jean Layen, Renaud Roffet, François Lepoivre, Jean Gervais, Pierre Cambronne, Gilles Charton, tous Procureurs et Praticiens audit Pontoise, absent, défaut. Jean Oger et Jean Fruitier, gouverneurs de la ville de Pontoise et Guillaume Regnier Procureur d'icelle, tous absens, défaut.

Pour les états de la châtellenie de Chaumont et Ecroissement de

(1) Malfuzon.

(2) Estrées.

Magny son comparus, c'est a scavoir Maistre Jean Prieur Prêtre, curé de Nencourt Leage (1), et Claude Voisin aussi Prêtre, curé de Bardiviller (2) en leurs personnes, élûs et députez spécialement pour l'état de l'Eglise de la dite châtellenie de Chaumont. Maître Jean Villery Prêtre, curé de Guery (3), Doyen de Magny, et Dom Jacques de Marigny Religieux, prieur de Bourris, en leurs personnes, élûs et députez spécialement pour les gens d'Eglise dudit Ecroissement de Magny. Aussi sont comparus lesdits Religieux, Abbé et Couvent de Saint Germer de Flais par Germain Clopin leur Procureur, à cause des Terres et Seigneuries qu'ils ont assises en ladite Châtellenie de Chaumont. Noble et puissant Seigneur Loïs de Seilly, Seigneur châtellain de la Rocheguyon, Gilles de Chaumont Ecuyer, Seigneur de Boissi, Messire Jean de Lisle chevalier, seigneur de Mariaux; Charles Pellevé Ecuyer, Seigneur de Jouy, et Guillaume Pillavoine Ecuyer, Seigneur de Billerceaux (4), en leurs personnes, élûs aussi et députez spécialement pour l'Etat des Nobles et tenans fiefs desdites Châtellenie de Chaumont et Ecroissement de Magny. En quoy faisant Maistre Philippe Fromont a dit qu'il comparoissoit au présent acte ou négoce comme Procureur de haut et puissant prince Monseigneur le Duc d'Estouteville, à cause de Madame la Duchesse sa femme, et aussi pour Dame Jacqueline d'Estouteville, à cause des terres et seigneuries de la Rocheguyon, Trie et Fréne Léguillon, et autres terres a eux appartenans assises en la Châtellenie de Chaumont et Ecroissement de Magni, Prévôté et Châtellenie de Pontoise, et protestoit pour lesdits Seigneur et Dame d'Estouteville, que la qualité du Seigneur de la Rocheguyon prinse par ledit Seigneur Loïs de Seilly ne leur puist aucunement préjudicier, et que l'avis, déliberation ou consentement qui par ledit de Seilly et autres déleguez en cette partie pour aucuns des Nobles de ladite Châtellenie de Chaumont, pourroient être faits audit present acte ou negoce, ne puist en rien préjudicier a iceux Seigneur et Dame d'Estouteville, ne aux droits qu'ils ont ès Terres et Seigneuries cy-dessus déclarées. Par ledit de Seilly Seigneur de la Rocheguyon a été dit que ledit de Fromont n'a procuration ne mandement general ne spécial pour comparoir en la qualité par lui prinse, ne faire les protestations telles que dessus, et qu'a cette fin fussent veües les procurations par luy mises en Cour, et quand il y auroit mandement à cette fin, il n'y auroit propos de la part dudit Fromont,

(1) Enencourt-le-Agé.

(2) Hardivilliers.

(3) Guiry.

(4) Villarceaux.

parce que ledit de Seilly Seigneur de la Rocheguion est appelé présentement comme l'un et le principal des délégués par les Nobles de la Châtellenie de Chaumont convoqués audit lieu de Chaumont, et en la présence dudit Fromont procureur dessusdits pour les terres et seigneuries de Trie et Fresne, même qu'ès autres assemblées qui se sont faites audit lieu de Chaumont et ailleurs, tant pour raison des coûtumes que autrement, Messire Bertin de Seilly en son vivant chevalier, ayeul dudit Loïs de Seilly, est comparu, ou Procureur pour luy, comme Seigneur dudit lieu de la Rocheguyon. et feu Charles de Seilly son fils, et la veuve dudit de Seilly au nom et comme ayant la garde noble dudit Loïs de Seilly et autres enfants, comme propriétaires et paisibles possesseurs de ladite terre et Seigneurie de la Rocheguyon, le tout sans contredit, debat ne protestation contraire à la dite qualité de Seigneur de la Rocheguyon : ce néantmoins en tant que métier seroit fait protestation contraire à la protestation dudit Fromont. Et par ledit Fromont audit nom a été dit qu'il a pouvoir suffisant de faire les déclarations et protestations cy devant contenuës, et s'en fera avoüer quand besoin sera. Et quant a ce qu'il dit qu'il a été delegué en ce present négoce en la présence dudit Fromont, dit ledit Fromont que jamais il ne fût présent ne appelé a faire ladite délégation, et ne l'a consenty, et à cette cause iceluy Fromont y compare ordinairement pour lesdits Seigneur et Dames d'Estouteville, et si en autres assemblées lesdits feu Berrin de Seilly et Charles de Seilly son fils ont prins ladite qualité de Seigneur de la Rocheguyon en la présence de ladite dame d'Estouteville, ou de son Procureur, sans l'avoir débatu, n'en sçait rien et ne le croit pas : mais quand ainsi seroit que non, toutefois pour cela ne s'ensuivroit que le dit Seigneur et Dames le puissent faire de présent ; au moyen de quoy ledit Fromont persiste en ses dites protestations. Surquoy avons ordonné que lesdits de Seilly et de Fromont audit nom auront lettres desdites protestations. Aussi sont comparus honorables hommes Maistre Nicol Deslandes lieutenant dudit Bailly de Senlis en ladite Châtellenie de Chaumont et Ecroissement de Magny, Jean Neesle Prevôt Forain dudit Chaumont aussi en garde pour le Roy, André Bouër Prévôt de ladite Ville dudit Chaumont aussi en garde pour le Roy, Jean le Couturier Procureur du Roy en ladite Châtellenie, en leurs personnes : et si sont comparus honorables hommes Simon de Gamaches, Theaulmet Petit, Pierre Legros Seigneur de Harchemont, Jean de l'Epinay, Bastien d'Avennes, Guillaume de Bourront, Jean Isard, Renaud Flameng, et Jean Mennessier l'aîné, en leurs personnes, élûs commis et députez spécialement pour le tiers état, même pour l'état de labour desdites Châtellenies de Chaumont et Ecroissement

de Magny ; laquelle comparence desdits deléguéz ainsi faite sont comparus en leurs personnes Nicolas Malard et Noël Ausovin Marguilliers du lieu du Coudray S. Germer en la Châtellenie de Chaumont, et Loïs Fouquet Procureur audit Senlis, comme Procureurs des manans et habitans dudit lieu, lesquels ont dit que lesdits habitants n'avoient été appelés audit Chaumont, et pour ce n'estoient comparus en l'assemblée faite audit lieu, fait election ne donné consentement a la delegation desdìts deléguez comparans par devant nous pour les trois états de ladite Châtellenie pour le fait de la rédaction et émologation des coûtumes d'icelle et dudit Bailliage ; et pour ce comparoissoient a présent, pour entant qu'à eux étoit être ouïs, accorder ou discorder lesdites coûtumes, et assister à la redaction et emologation d'icelles, requerans y être reçûs ; ce qui a été ordonné faire. Encore ledit Fouquet comme Procureur des habitants de Vauxroux en ladite Châtellenie, en vertu des lettres de procuration d'eux, a fait pareille déclaration, remontrance et comparence pour lesdits habitans en la présence de Jean France l'un d'iceux, à quoy il a êté aussi reçû ausdites fins.

(Extrait des *Coutumes du Bailliage de Senlis*, publiées avec remarques et commentaires, par M. de Saint-Leu, Avocat du Roy au Présidial de Senlis; Paris, chez Maurice Villery, 1703, in-4°.





LES

COMPAGNIES D'ARQUEBUSIERS DU VEXIN

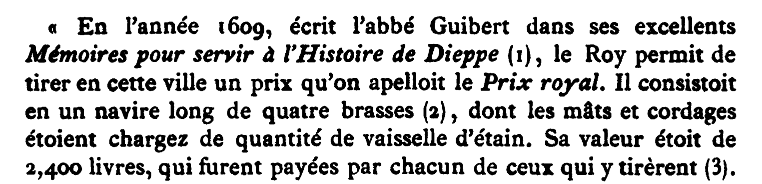
EN 1609

SUPPLÉMENT AUX NOTES DE M. ALFRED POTIQUET

PAR M. L'ABBÉ SAUVAGE

Curé d'Ectot-l'Auber

Continuateur des *Actes des Bollandistes*



« En l'année 1609, écrit l'abbé Guibert dans ses excellents ***Mémoires pour servir à l'Histoire de Dieppe*** (1), le Roy permit de tirer en cette ville un prix qu'on apelloit le ***Prix royal***. Il consistoit en un navire long de quatre brasses (2), dont les mâts et cordages étoient chargez de quantité de vaisselle d'étain. Sa valeur étoit de 2,400 livres, qui furent payées par chacun de ceux qui y tirèrent (3).

(1) Ces *Mémoires*, composés de 1761 à 1764 avec quelques suppléments qui vont jusqu'en 1775, n'ont été publiés qu'en 1878 par M. Michel Hardy (Dieppe, imprimerie D. Leprêtre et Cie, 2 volumes in-8°).

(2) *Dix pieds*, d'après un autre chroniqueur, c'est-à-dire environ 3 m. 30 c.

(3) Guibert seul nous donne ce détail; mais il paraît avoir confondu ce *prix royal* avec les prix annuels de la Compagnie, qui étaient payés par ses membres, et consistaient en vaisselle *d'étain* remplacée, en 1609, par de la vaisselle *d'argent*, comme le disent les autres chroniqueurs, et comme l'indique assez du reste la valeur totale des prix.

Le sieur Daniel de Gueutteville, échevin, qui étoit chargé de l'ordre et direction de cet exercice, y avoit invité tous les habiles gens en fait d'armes de plusieurs endroits. Il en vint d'Amiens, Abbeville, Beaumont, Beauvais, Caen, Compiègne, Creil, Fallaise, Fescamp, Gisors, Ham, Lagny, Magny, Mantes, Meaux, Mellot, Montreuil, Paris, Rouën, Rosay, Vernon, de la province de Brie, avec un grand nombre de noblesse du pays. » (1)

Ce passage nous a paru de nature à intéresser d'autant plus vivement nos confrères de la Société Historique du Vexin, qu'il fournit un détail et quelques noms échappés aux recherches si consciencieuses du regretté Alfred Potiquet sur *les Anciennes Compagnies d'Arquebusiers du Vexin.* (2)

Il démontre, par exemple, l'existence avant 1609 de la Compagnie de *Beaumont,* sur laquelle feu Potiquet n'a trouvé aucun renseignement antérieur à 1615.

Avec quelle joie, si ce détail lui avait été connu, notre laborieux confrère n'aurait-il pas signalé la présence à ce Concours exceptionnellement solennel de ses chers concitoyens, les arquebusiers de *Magny !*

Il est certain qu'il n'eût pas non plus manqué d'ajouter ce fait remarquable à la note qu'il consacre aux chevaliers de l'arquebuse de *Mantes.*

Peut-être n'eût-il point osé conclure de ce seul texte que *Montreuil-en-Vexin* possédât une Compagnie, car le nom de *Montreuil* appartient à plusieurs localités voisines du Vexin sans lui appartenir, et la même observation peut s'appliquer à *Rosay* ou *Rosoy ;* mais à coup sûr il n'aurait pas écrit : « Nous n'avons trouvé » trace d'aucune de ces Compagnies dans le Vexin Normand, » s'il avait constaté la présence de celle de *Gisors* à Dieppe en juillet 1609.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, cette date et les quelques noms que nous venons de rappeler sont tout ce que l'on peut tirer du document que nous avons transcrit.

Non plus que l'abbé Guibert, les autres chroniqueurs Dieppois ne nous fournissent point les noms des lauréats qui brillèrent en cette occasion, bien qu'ils ne tarissent pas en éloges sur la fête et sur la réception pompeuse que Dieppe fit à ses hôtes et qui nous donne quelque idée de la magnificence des Compagnies d'arquebusiers.

Quarante ou cinquante Compagnies auraient été invitées, d'après le prêtre Asseline (3), trente-quatre ou trente-cinq se rendirent à

(1) Guibert, *Mémoires,* etc., tome I, p. 241.

(2) *Mémoires de la Société historique du Vexin,* tome VI, p. 71-88.

(3) *Les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe* (Dieppe, 1874, deux vol. in-8°), tome II, p. 128.

l'invitation des Dieppois (1). Elles arrivèrent au jour fixé, c'est-à-dire le samedi 4 juillet (2), aux portes de la ville. Les bourgeois-arbalétriers de Dieppe, séparés en deux Compagnies, montés sur de bons chevaux, les attendaient au dehors et se portaient à leur rencontre. Une Compagnie bourgeoise, campée à chaque porte, les saluait au passage d'une décharge de mousqueterie, puis, au son des trompettes, ils étaient menés au logis qu'on leur avait préparé.

Le dimanche 5 juillet, M. de Sigongnes, gouverneur, organisa un cortège magnifique. Les huit Compagnies bourgeoises, magnifiquement vêtues, avec des étendards neufs, précédaient et suivaient les bourgeois-arbalétriers, au nombre de 15 ou 20, qui faisaient escorte au grand prix. Celui-ci, « qui estoit porté par quatre hommes nuds et noirs comme des nègres, » enchaînés comme des esclaves (3), « consistoit en un navire de quatre brasses, très bien doré, » qui figurait les armes de la ville, c'est-à-dire *une barge d'or en champ parti d'azur et de gueules.*

Outre les prix secondaires, en vaisselle *d'argent* et non d'étain, valant ensemble 2,400 livres, « ce vaisseau portoit un petit garçon et une petite pièce de canon (4), qu'il chargeoit et déchargeoit de temps en temps pour saluer les Compagnies pendant qu'elles marchoient en bon ordre au son des tambours et des trompettes. » (5)

On se rendit ainsi de l'Hôtel-de-Ville à une prairie située en dehors de la ville, où les bourgeois et les troupes du château firent un simulacre de petite guerre ; puis on revint dans le même ordre au jardin du gouverneur, où des abris et des tentes avaient été préparés, les uns pour le tir, les autres pour servir de lieu de repos et de centre de ralliement aux Compagnies du dehors, « ayant à chaque tente un escriteau en lettres d'or du nom de la ville, » à laquelle appartenaient les chevaliers, qui étaient au moins cent cinquante. (6)

Le lundi matin 6 juillet, « l'on commença à tirer : ce quy ne fut

(1) Daval, *Histoire de la Réformation à Dieppe* (Rouen, 1878, deux vol. petit in-4°), tome I, p. 180.

(2) La convocation avait d'abord eu lieu pour le 24 mai, mais la solennité fut reportée au 5 juillet (ibid.)

(3) « Enchainez au furein, » dit Guibert (p. 242), c'est-à-dire avec des cordages, cf. A. Jal, *Glossaire nautique* verbo *funain, funin,* etc.

(4) « Deux pièces de cannon, » d'après les Daval qui citent l'inscription qu'on lisait derrière le navire :

Ces Maures, trainez en servage
Du bras vainqueur qui les a pris,
Viennent icy pour rendre hommage
A celuy quy aura le prix.

(5) Asseline, *Les Antiquitez et Chroniques*, t. II, p. 129-130. — *Histoire de la Réformation*, t. I, p. 182.

(6) Ibid. p. 180-182.

achevé que le lundy suivant. Le grand prix fut gagné par ceux de Dieppe et de Beauvais esgallement. Ces derniers se contentèrent de prendre pour leur part 125 l. en jacobus qu'ils cousirent à leur bannière, et les premiers firent présent de ce grand prix à M. de Sigongne; mais ceux de Beauvais voulurent se promener par les ruës de la ville avec le prix devant qu'ils receussent leur argent » (1). M. de Sigongne fit plus tard suspendre ce navire à la voûte de la nef de l'église Saint-Jacques, en manière d'*ex-voto* et en mémoire de la magnificence qu'avait déployée la ville en cette circonstance solennelle. (2)

Nous ignorons quelle fut la part des Compagnies du Vexin dans la distribution de la « vaisselle d'argent » qui formait les prix secondaires, nous sommes seulement assurés qu'elles firent bonne figure, comme en témoigne la chanson qui fut alors composée, mais dont malheureusement quelques couplets mutilés sont seuls arrivés jusqu'à nous.

C'est par eux que nous finirons :

Les enfants d'Abbeville
De *Magny*, de *Beaumont*,
De Rouen, bonne ville,
Avec ceux de Vernon
Vinrent faire apparoitre
Que ce prix meritoit
Que chacun fit connoitre
Comme il se deffendoit.

Les enfants de la Brie
Sans estre negligens
Vinrent en braverie
Et tous ceux d'Amiens
Ayans tous assurance
D'emporter quelque prix.
. . . .

Gisors, Meaux et Mante,
Mellot, aussi *Monstrueil*,
Lagny, ville plaisante,
Falaise, Caen et Croeil,
Ham, Fescamp et Compiegne,
Beauvais, Paris, Rosoy
Deployoient leur enseigne
Comme fideles au Roy.

(1) Asseline, ibid. p. 183.
(2) Ibid. p. 131.

Le sieur de Gueutteville
Bravement les recoit
A Dieppe, noble ville,
Où ce beau prix estoit. (1)
. . . .

A coup sûr, le bon Asseline, en se bornant à ces fragments, n'a rien fait perdre à la gloire de la poésie française, mais peut-être est-il regrettable pour l'histoire de l'arquebuse en Picardie et au Vexin qu'il n'ait point eu le courage de transcrire au long la chanson, les registres des bourgeois-arbalétriers de Dieppe ayant probablement péri lors du fameux bombardement de 1694, ou s'étant perdus depuis.

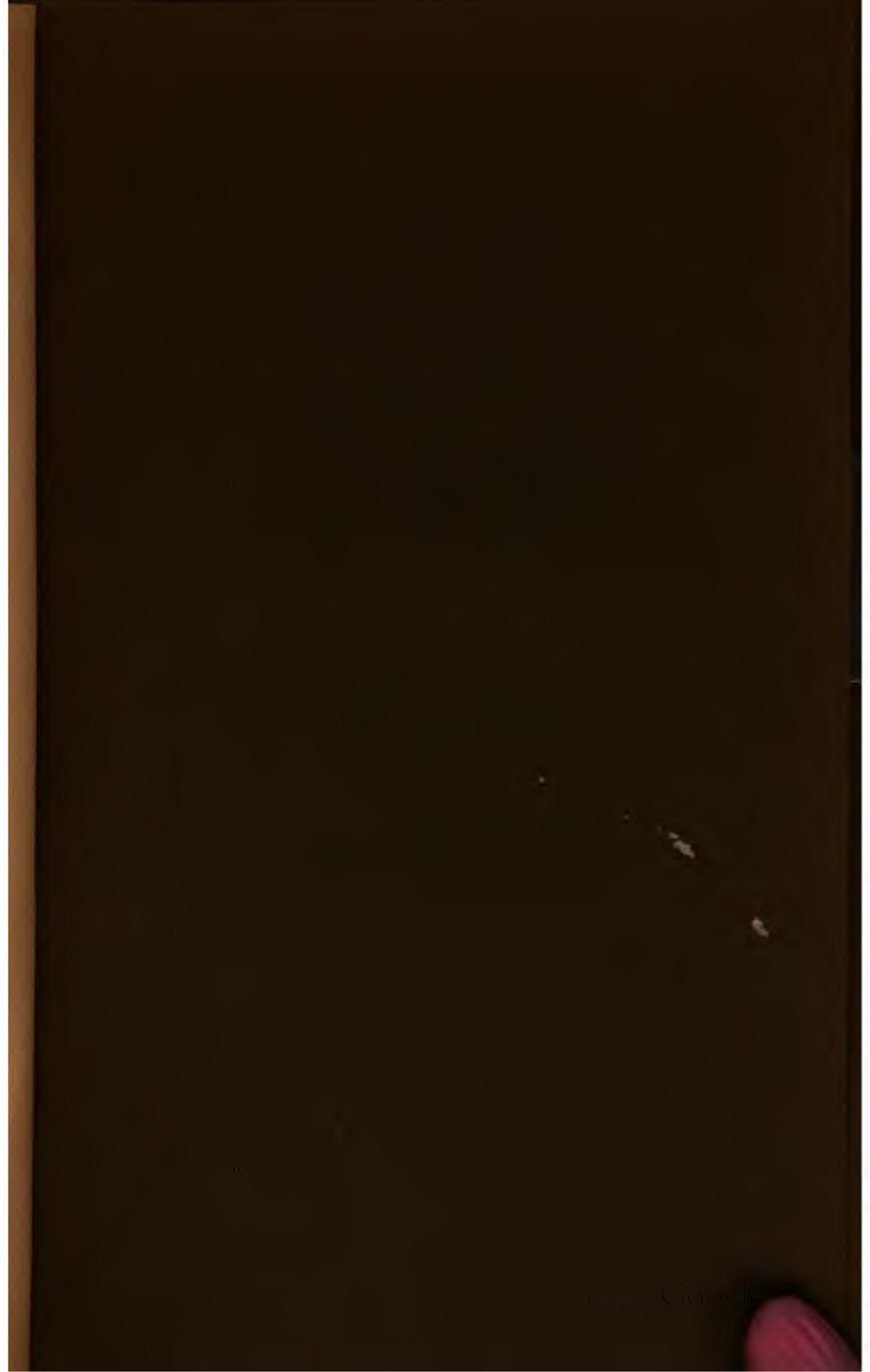
(1) Asseline, ibid, p. 128.





TABLE DES MATIÈRES








UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06835 3641

